

Marée noire : l'Etat paie

■ Le gouvernement débloque plus d'un milliard supplémentaire pour le littoral

■ Priorité au tourisme et à l'environnement

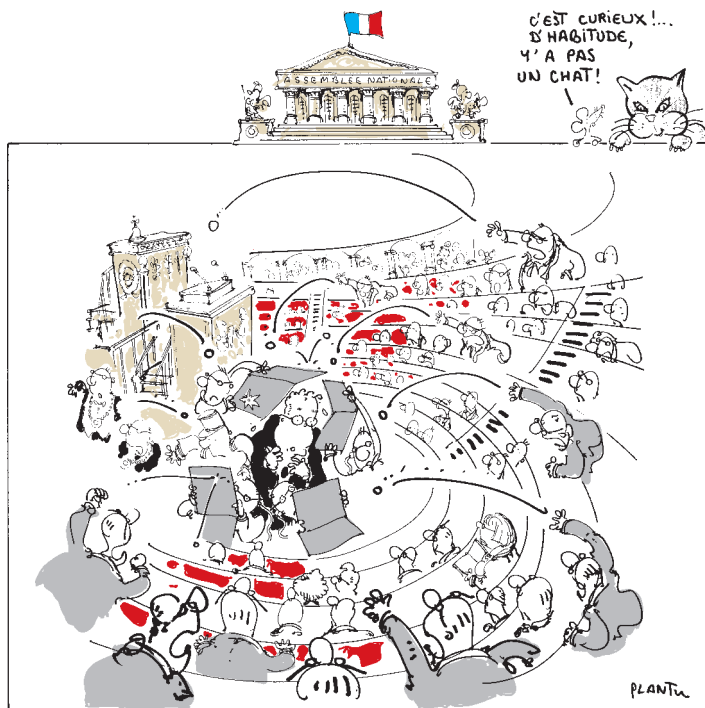
■ Dans un entretien au « Monde », Dominique Voynet demande un suivi médical pour les bénévoles

Lire pages 10 et 11, et notre éditorial page 22

Jospin-Chirac : le réquisitoire du président

● Le chef de l'Etat dénonce la « désinvolture » du premier ministre, qui n'a pas voulu s'expliquer immédiatement sur ses déclarations en Israël ● Il l'accuse d'avoir déséquilibré la politique de la France au Proche-Orient ● La droite qualifie le chef du gouvernement d'« irresponsable »

LIONEL JOSPIN a prévu de répondre, mardi 29 février, à l'Assemblée nationale, aux questions de l'opposition sur ses déclarations du 24 février en Israël et les incidents qui ont suivi sa visite à l'université palestinienne Bir Zeit. Plusieurs membres de l'opposition ont dénoncé « l'irresponsabilité » du premier ministre. Samedi 26 février, à son retour à Paris, Lionel Jospin n'a pas déferé à la demande de Jacques Chirac, qui lui avait demandé de « prendre contact » avec lui. Le président de la République, outré de la « désinvolture » du premier ministre, a décroché lui-même son téléphone pour avoir avec M. Jospin une conversation d'un quart d'heure. L'Elysée a publié ensuite un communiqué selon lequel M. Chirac a indiqué au premier ministre que « remettre en cause » l'« impartialité » de la politique de la France au Proche-Orient « serait porter atteinte à la crédibilité de notre politique étrangère et à la capacité de la France d'agir pour la paix ». Le chef de l'Etat avait adressé à M. Jospin, vendredi 25 février, un



message écrit, que l'Elysée et Matignon ont refusé, lundi matin, de rendre public. Dans cette lettre, Jacques Chirac rappelle à Lionel Jospin la nécessaire « concertation » entre l'Elysée et Matignon.

Dimanche, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, a présenté l'ensemble des déclarations de M. Jospin en Israël et en Palestine comme inspirées par une « démarche de paix » exprimée « avec conviction ». M. Jospin, a-t-il dit, « a, je crois, laissé parler et son émotion et son cœur ». Des manifestations contre la France ont eu lieu au Liban, mais les responsables gouvernementaux n'entendent pas dramatiser les propos de M. Jospin. Les responsables palestiniens ont dressé un bilan contrasté de son voyage, mettant en balance ses critiques contre la colonisation israélienne en Cisjordanie et la complaisance à l'égard de l'Etat hébreu.

Lire pages 6, 7 et 19, et les chroniques pages 40 et 42



REUTERS

ENQUÊTE Combattre la « malbouffe »

1. Farines et « vache folle »

Peut-on manger sans danger ? Au lendemain de l'ouverture du Salon de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la guerre à la « malbouffe » sont dans tous les esprits. Cette semaine, Le Monde publie des analyses sur les risques et les peurs, des reportages. Aujourd'hui, le combat contre la « vache folle » en Bretagne. p. 16

L'euro au plus bas

LA MONNAIE européenne a subi, lundi matin 28 février à Tokyo, son plus violent mouvement de baisse depuis son lancement. Elle est tombée jusqu'à 0,9390 dollar, un nouveau plancher historique, avant de légèrement se ressaisir. L'euro est victime des anticipations de remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis : celles-ci ont été renforcées par l'annonce d'une croissance record de 6,9 % de l'économie américaine au quatrième trimestre. En Europe, au contraire, plusieurs hauts dirigeants de la banque centrale ont écarté l'éventualité d'un prochain resserrement de la politique monétaire. Ces évolutions divergentes incitent les investisseurs à acheter des dollars plutôt que des euros.

Lire page 24

Les tout petits enfants américains se soignent aux psychotropes

NEW YORK de notre correspondante

Les parents américains des années 90 connaissent la propension des pédiatres et éducateurs à diagnostiquer des troubles de l'attention et de l'hyperactivité chez l'enfant d'âge scolaire, surtout de sexe masculin. Ce syndrome est si communément accepté aux Etats-Unis qu'il y est connu sous un simple sigle, l'ADHD (Attention Deficit and Hyperactivity Disorder), et qu'il touche, selon des chiffres officiels du Center for Disease Control, quelque deux millions d'enfants. Les Américains s'étaient aussi habitués à ce que ces troubles soient traités à l'aide de médicaments psychotropes, pour la plupart des stimulants de type amphetamines dont le plus connu est la Ritaline. Le recours à ces médicaments pour les enfants de cinq à quatorze ans a considérablement augmenté dans les années 90 - et s'étend maintenant aux filles - au point que, aujourd'hui, les Américains consomment 85 % de la production mondiale de Ritaline.

Ces mêmes parents viennent cependant de découvrir une nouvelle réalité, grâce à une étude publiée par le Journal of the American

Medical Association (JAMA) : ce ne sont plus seulement les enfants d'âge scolaire et les adolescents que l'on traite à la Ritaline, aux antidépresseurs ou aux neuroleptiques, mais aussi les plus jeunes, les deux à quatre ans. Le nombre d'entre eux soumis à ce type de traitement a, selon la revue, « augmenté de manière spectaculaire ». L'étude du JAMA, la première jamais réalisée aux Etats-Unis sur la prescription de médicaments psychotropes à cette catégorie d'âge, révèle qu'entre 1991 et 1995 le nombre d'ordonnances prescrivant des stimulants de type Ritaline à des enfants de deux à quatre ans a triplé. Le nombre d'ordonnances leur prescrivant des antidépresseurs a doublé et le recours à la clonidine, un médicament généralement utilisé pour l'hypertension, a fortement augmenté pour traiter l'insomnie liée aux troubles de l'attention chez le petit enfant.

Interrogés par les médias américains sur ces statistiques, de nombreux experts ont exprimé leur surprise - et leur inquiétude. Le directeur de l'Institut national de la santé mentale, le docteur Steven Hyman, s'est déclaré « plus que choqué » par la banalisation de la prescription de médicaments psychotropes à des enfants

d'âge préscolaire. Des pédiatres ont souligné la difficulté du diagnostic d'ADHD chez les enfants plus âgés et donc, a fortiori, chez des enfants de deux ou trois ans, un âge auquel ce qui peut être considéré à l'école comme un symptôme d'hyperactivité (incapacité de rester en rang ou de se tenir tranquille) est en réalité un comportement normal. Autre motif d'inquiétude, mis en avant par l'un des commentateurs de l'étude, le docteur Joseph Coyle, psychiatre à Harvard : ce type de traitement intervient « à un stade critique du développement du cerveau et nous en ignorons encore toutes les conséquences ».

Comment expliquer cet engouement pour un remède aussi radical ? Il y a la pression des parents et des enseignants sur les médecins pour qu'ils établissent un diagnostic d'ADHD sur des enfants agités, la pression des compagnies d'assurance-maladie qui, par souci d'économie, privilégient un traitement médicamenteux plutôt que par psychothérapie, et le rôle croissant du personnel médical en établissements scolaires.

Sylvie Kauffmann



MONFOURNVINOCCUPITIBLES

MUSIQUE Oasis rock'n'roll

Le groupe phare de la pop anglaise, Oasis, rend hommage aux maîtres du rock des années 60. A l'occasion de la sortie de *Standing on the Shoulder of Giants*, Noel Gallagher (photo), guitariste et auteur-compositeur qui s'est détaché des drogues, évoque dans un entretien au Monde ses projets. p. 35

Le « taiseux » de Grasset



JEAN-CLAUDE FASQUELLE

LE DÉPART de Jean-Claude Fasquelle, qui laisse à Olivier Nora la direction de la maison Grasset, tourne une page dans l'histoire de l'édition. Réputé pour ses silences et ses manœuvres, cet acteur de l'ombre de la comédie littéraire n'envisage pas de publier ses Mémoires : il continuera de se taire.

Lire page 18

Georges Suffert



Jérusalem, « ville juive » ?

LA VISITE « miraculeuse », du point de vue israélien, de Lionel Jospin en Israël et en Palestine, marquée par sa déclaration controversée sur le « terrorisme » du Hezbollah, a éclipsé le fait qu'elle avait commencé par un autre « couac » : juste avant son arrivée, le ministre des affaires étrangères de l'Etat hébreu, David Lévy, avait en effet tiré parti d'une « erreur » du Quai d'Orsay - dont les services avaient omis de citer le nom de Jérusalem dans le programme initial de la visite de M. Jospin - pour évoquer une « révoltante négligence » française. Peu importait que cet « oubli » eut été précipitamment rectifié trois jours plus tôt par le Quai. L'occasion était sans doute trop belle. David Lévy, dans son tardif courroux, a donc précisé qu'il expliquerait au premier ministre français « de façon claire et nette que Jérusalem est la capitale d'Israël et qu'elle ne sera jamais redivisée ».

Le problème est que, « de façon claire et nette », à peu près personne, dans la communauté internationale, ne partage cette vision. Au contraire. Depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948 et la conquête d'une partie de Jérusalem par l'armée israélienne (et de l'autre par la Jordanie), presque aucun Etat n'a reconnu la ville comme capitale de l'Etat juif. A ce jour, à trois exceptions près (de pays « mineurs »), les ambassades sont toutes installées à

Tel Aviv. Engagé sous Bill Clinton, le projet de construction d'une ambassade américaine à Jérusalem n'a toujours pas abouti.

Le statut de Jérusalem n'a officiellement plus été évoqué par Lionel Jospin et ses hôtes durant leurs discussions. Mais le premier ministre, lors d'une réception au consulat de France, a exprimé un point de vue cette fois en totale convergence avec la position française traditionnelle : « La question de Jérusalem, a-t-il dit, doit recevoir une solution négociée qui respecte les aspirations et les droits, y compris politiques, de toutes les parties concernées ; qui tienne compte de l'unité de la ville et de sa sainteté pour les trois religions du Livre ».

Ainsi donc, pour Paris comme pour la communauté internationale, les parties israélienne et palestinienne, dont les populations se partagent la ville, ont des « droits politiques » sur Jérusalem. C'est ce qu'Israël n'admet pas. Et si, comme l'a rappelé son ambassadeur à Paris, Eliahou Ben Elissar, les « susceptibilités israéliennes » sont encore plus exacerbées sur le sujet de Jérusalem, c'est sans doute parce que l'Etat hébreu s'y retrouve, diplomatiquement, en position de faiblesse.

Sylvain Cypel

Lire la suite page 22



JAVA

PRÊT-À-PORTER Le Parisien de Milan

La première collection du Parisien Marc Audibert pour Salvatore Ferragamo (photo) a offert une démonstration d'élégance aux défilés de Milan. C'était un prélude à la semaine de présentation du prêt-à-porter de l'hiver 2000-2001, qui débute à Paris. p. 32

International.....	2	Tableau de bord.....	26
France.....	6	Aujourd'hui.....	30
Société.....	12	Météorologie.....	34
Régions.....	16	Jeux.....	34
Carnet.....	17	Culture.....	35
Abonnements.....	17, 40	Guide culturel.....	37
Horizons.....	18	Immobilier/annonces.....	38
Entreprises.....	23	Kiosque.....	40
Communication.....	25	Radio-Télévision.....	41

LÉGISLATIVES Alors que la campagne électorale pour les élections législatives du 12 mars a été officiellement ouverte vendredi 25 février, le terrorisme a fait une nouvelle

fois irruption dans le débat politique après l'attentat à la voiture piégée qui a tué un dirigeant socialiste et son garde du corps mardi 22 février. ● LE PRÉSIDENT du gouvernement,

José Maria Aznar, affirme dans un entretien au *Monde* qu'il veut « la paix, rien que la paix », en soulignant qu'il a été « le premier chef de gouvernement espagnol à autoriser des

contacts directs avec l'ETA ». Il estime aussi que « l'Espagne d'aujourd'hui est dynamique, optimiste, créative et a confiance en elle ». ● LE MANDAT des 350 députés de la Chambre, ac-

tuellement dominée de justesse par le centre droit (38,79 % pour le Parti populaire, et 37,63 % pour le Parti socialiste), sera renouvelé pour quatre ans.

La campagne électorale s'est ouverte dans une Espagne endeuillée et irritée

L'attentat perpétré par l'ETA a provoqué au Pays basque une rupture entre le bloc des partis démocratiques nationaux, les nationalistes modérés et les indépendantistes radicaux. Les bons résultats économiques donnent un avantage au gouvernement sortant de centre droit

MADRID

de notre correspondant

Le terrorisme a fait, à nouveau, irruption dans la politique espagnole. Et c'est sous le signe du deuil, de la violence et de la méfiance que vient de s'ouvrir la campagne électorale pour les élections législatives du 12 mars, où le mandat des 350 députés sera renouvelé pour quatre ans. Mardi 22 février, l'organisation séparatiste basque ETA a fait exploser une voiture piégée, à Vitoria, au Pays basque, tuant un dirigeant socialiste, Fernando Buesa, et son garde du corps. C'est le deuxième attentat meurtrier depuis que l'ETA a mis un terme, le 3 décembre 1999, à la trêve qu'elle observait depuis quatorze mois.

Et même si le thème basque – d'un commun accord entre partis politiques – ne devait pas faire l'objet d'affrontements électoraux, la situation, sur place, a dérapé. Ainsi samedi, au Pays basque, dans un mouvement qui se voulait, à l'origine, un rejet unanime de la violence, cent cinquante mille personnes sont descendues dans la rue, mais en trois manifestations, nettement séparées et hostiles les unes envers les autres. Montrant ainsi avec éclat la rupture qui existe désormais entre le « bloc » des partis démocratiques « natio-

naux » – Parti populaire (PP) de M. Aznar et Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) –, les nationalistes modérés du Parti nationaliste basque (PNV) au pouvoir à Vitoria et les indépendantistes radicaux de Herri Batasuna et Euskal Herriarrak (HB-EH), la « vitrine politique » de l'ETA.

Les premiers ont défilé à Vitoria, aux cris de « ETA, Basta ya ! » (Ça suffit !), derrière une banderole tenue par la veuve et les enfants du dirigeant socialiste assassiné, mais de leurs rangs se sont élevés de nombreux cris, réclamant la démission du chef du gouvernement basque, dominé par le PNV, le *lehendakari* Juan José Ibarretxe.

« CHOISIR SON CAMP »

M. Ibarretxe a rompu mardi, après le dernier assassinat de l'ETA, l'alliance parlementaire qu'il maintenait, contre vents et marées, avec les radicaux de HB-EH. Mais une partie de l'opinion publique estime que cette mesure vient trop tard. D'autres pensent même que le *lehendakari*, qui a écarté l'hypothèse d'élections anticipées, ne représente plus l'ensemble de la société basque, que sa position est ambiguë tant que son propre parti ne rompt pas, lui, les accords de Lizarraga, ces accords de plus en plus décriés qu'il avait conclus avec HB-

EH, à l'automne 1998, en prélude à la trêve de l'ETA. La deuxième manifestation, également à Vitoria, était justement conduite par le Parti nationaliste basque (PNV), derrière un mot d'ordre qui se voulait acceptable pour tous les nationalistes : « Nous avons besoin de la paix. ETA, respecte la vie, arrête ! » Mais très vite, cette manifestation devait tourner en un véritable mouvement de défense en faveur du *lehendakari*. Quant aux indépendantistes de HB-EH, ils ont défilé à Saint-Sébastien, parmi les portraits des détenus de l'ETA, réclamant leur rapprochement dans des prisons au Pays basque.

Et, exception faite du Parti socialiste, qui essaie de ne pas trop jeter d'huile sur le feu pour ne pas rendre irrémédiable cette fracture, néfaste pour l'ensemble du Pays basque, chacun s'efforce de mettre l'autre au pied du mur : M. Aznar a durci le ton et somme le PNV de « choisir définitivement son camp », faute de se rendre « complice » des thèses de l'ETA ; le PNV accuse le ministère de l'intérieur et les services secrets d'avoir « manipulé » les slogans anti-Ibarretxe. De plus, les arrière-pensées électoralistes ne sont, sans doute, pas absentes de ce grand déballage que certains commentateurs n'ont pas hésité à traiter de « lamentable » et « irres-

ponsable » : HB-EH, qui représente 18 % des voix, ayant appelé à l'absentéisme, le 12 mars, nul ne sait qui, des partis « nationaux » (38 % en additionnant PP et PSOE) ou des nationalistes modérés (36 % en tout) ramassera la mise au Pays basque.

En attendant, c'est dans une Espagne endeuillée et irritée que se poursuit la campagne électorale. Aux dernières élections, en mars 1996, le chef de l'actuel gouvernement de centre droit, José Maria Aznar, l'avait emporté de justesse sur le PSOE, par 38,79 % des suffrages contre 37,63 %, mettant fin à quelque quatorze ans de pouvoir

de Felipe Gonzalez. Cette fois encore, M. Aznar, qui, à quarante-sept ans, n'entend plus se représenter, s'il est réélu, est donné favori. Le dernier sondage, publié par le quotidien *Diario 16*, lui donne 5,8 % d'avance sur son opposant, le candidat et secrétaire général socialiste, Joaquin Almunia, cinquante et un ans.

Les socialistes, qui ont connu ces derniers mois de fortes querelles internes et changé de candidat à la présidence du gouvernement – le précédent postulant, José Borrell, a démissionné au printemps –, ont relancé une campagne qui s'annonçait morne et courue d'avance,

en concluant, il y a quelques jours, une alliance, inédite en Espagne, avec la gauche communiste d'Izquierda Unida, menée par Francisco Frutos. Selon cet accord, les deux formations politiques assumeront un programme « progressiste » au sein d'un gouvernement dans lequel se trouveront, en cas de victoire, ministres socialistes et communistes.

José Maria Aznar promet dans son slogan de campagne : « En faire davantage ! » ; les socialistes répondent « L'avenir est à portée de main ». Principal enjeu : les bons résultats de l'économie. M. Aznar se targue d'être aux commandes d'une Espagne « qui va bien » et de l'avoir fait entrer dans le groupe de tête de l'euro. Socialistes et communistes rétorquent en affirmant que la richesse de la croissance n'a profité qu'à quelques-uns – de préférence de grands groupes économiques, dont certains dirigés par des proches de M. Aznar. Ils promettent aussi plus de « transparence » et de « générosité », sur un ensemble de thèmes qui vont du travail des femmes à l'immigration. Dossier à propos duquel de récentes violences racistes, en Andalousie, ont montré que l'Espagne était mal préparée.

M.-C. D.

José Maria Aznar, président du gouvernement espagnol

« Il faut réformer petit à petit, dans le consensus »



JOSÉ MARIA AZNAR

« Quel bilan tirez-vous de quatre ans de gouvernement ?

– L'Espagne d'aujourd'hui est dynamique, optimiste, créative et a confiance en elle. Ma politique était basée sur trois piliers : stabilité macro-économique, préparation à l'euro et réformes de fond (impôts, libéralisation du marché du travail, etc.), dans un souci de dialogue social. Le résultat est là : l'Espagne est dans la zone euro, sa croissance annuelle a été supérieure à 3 % pendant quatre ans et nous avons créé 1,8 million d'emplois, autant que le reste de l'Europe réunie.

» Pour les quatre années qui viennent, si je suis reconduit dans mes fonctions, je vise un surplus budgétaire en 2002, une baisse des dépenses de l'Etat d'un point par an pour les ramener à 40 % du PIB en 2004 et un nouveau volet de réformes. Elles concerneront la fiscalité, avec une baisse des impôts des familles, des PME et des travailleurs indépendants ; le marché du travail, avec des aides à l'emploi des femmes ; et la sécurité sociale. Cela alimentera la croissance.

» Quant au plein emploi, je l'envisage pour 2010. Entre 2000 et 2004, nous allons créer plus d'emplois encore que ces quatre dernières années, ce qui fera passer le chômage sous la moyenne européenne. Je vous fais remarquer que le plein emploi est un objectif déjà atteint, pour les hommes, dans certaines régions. Le gros problème est celui de l'emploi des femmes. Mais nous pouvons y arriver : en 1999, sur 700 000 emplois créés, 450 000 ont concerné des femmes.

– Comment maintenir la paix sociale avec les dures réformes structurelles qui restent à faire ?

– Certains critiquent en disant qu'il faudrait réformer plus vite. Je

dis non : il faut procéder petit à petit, dans le consensus. Chacun comprend que la meilleure politique sociale est de créer des emplois. Quand je suis arrivé au pouvoir, le taux de chômage était de 24 %, il est maintenant de 15 %. La sécurité sociale était en quasi-faillite, elle sera équilibrée en 2000. Voilà mes arguments pour la paix sociale.

– La richesse tirée de cette croissance a-t-elle profité à tous ? Vos adversaires attaquent l'accord entre le BBVA, deuxième banque du pays, et la compagnie de télécommunications Telefonica qui fait émerger, dans un secteur sensible comme la communication, un empire surpuissant, dangereux pour la concurrence et pour la démocratie. De plus, il est dirigé par Juan Villalonga, un ami personnel que vous avez placé à ce poste lors des privatisations. Que répondez-vous ?

– Que la richesse a été distribuée ! 1,8 million d'emplois créés, une baisse d'impôts pour les ménages, qu'est-ce que c'est ? Vous savez, le gouvernement précédent mettait son nez dans la gestion des entreprises et cela finissait souvent par des scandales. Aujourd'hui, si l'opinion discute, c'est seulement de l'opportunité ou non d'un accord entre deux entreprises privées, comme cela se fait aux Etats-Unis ou ailleurs. Je préfère ce genre de débat. Mais je reviens à votre question. On a ouvert les marchés et privatisé. L'Espagne est le pays le plus avancé pour la libéralisation des télécommunications ou de l'électricité. Il n'y a plus de monopole et, de toute façon, je suis contre les monopoles ! Le rôle de l'Etat est triple : définir les règles du jeu, faire respecter la concurrence et veiller à ce que les consommateurs en bénéficient. Voilà ce que nous faisons. Si la commission de la concurrence, qui est saisie, indique que BBVA-Telefonica doit se désinvestir de tel ou tel secteur, eh bien, nous l'exigerons. Mais je n'interviendrai pas dans une fusion de deux entreprises privées.

– L'Espagne a été choquée de voir M. Villalonga et les dirigeants de Telefonica se distribuer d'importants montants de stock-options. Trouvez-vous normal pareil enrichissement ? Cette affaire vous porte-t-elle tort ?

– Telefonica a 1,5 million d'ac-

tionnaires, à eux de juger. Ce n'est pas au gouvernement de déterminer ce que gagnent les chefs d'entreprise. Maintenant, si vous me demandez mon avis personnel, eh bien, c'est clair, cela ne me plaît pas. Il faudrait établir des critères pour ne pas arriver à des excès. Dans leur situation, je n'aurais pas agi comme eux. Alors que chacun assume ses responsabilités ! En période électorale, tout est bon pour attaquer le gouvernement, mais je me sens parfaitement serein.

– L'ETA en est à son troisième mort, depuis la rupture des quatorze mois de trêve qu'elle avait observée. On vous avait reproché votre « immobilisme », à l'époque, sur le dossier basque. Cette trêve est-elle une occasion manquée ?

– Moi, je veux la paix, rien que la paix. Eux non, ils n'ont jamais voulu la paix, mais seulement un partage à la paix. Je n'ai pas cédé quand ils tuaient, je n'ai pas cédé non plus quand ils avaient cessé de tuer : si c'est cela l'"immobilisme", j'en suis immensément orgueilleux ! D'ailleurs, c'est faux de dire que nous n'avons rien fait : j'ai été le premier chef de gouvernement espagnol à autoriser des contacts directs avec l'ETA, nous avons rapproché les prisonniers basques du Pays basque, pris des mesures pour les familles des victimes, permis aux *etarras* vivant à l'étranger de rentrer, à condition qu'ils n'aient pas de problèmes en cours avec la justice.

– Y a-t-il seulement des terroristes contre lesquels vous appliquez une « solution policière » ou un vrai problème basque ?

– Seulement des terroristes qu'il faut arrêter, sans quoi ce serait une démission morale, juridique, éthique de notre démocratie. Maintenant, je sais, il y a des gens qui voient un « conflit » au Pays

basque, qui disent que depuis le XIII^e ou le XIV^e siècle, c'est une nation opprimée... C'est faux, absurde ! Alors que faut-il faire ? C'est comme si, pour maintenir une certaine harmonie, on préconisait dans une famille où il y a un malade que tous le deviennent, pour lui faire plaisir. Non, jamais !

– Ça ne vous a pas empêché de faire un pacte parlementaire avec les nationalistes, il y a quatre ans. Etes-vous prêt à recommencer ?

– Je me permets de vous rappeler que le Parti populaire que je préside est aussi le deuxième parti du Pays basque. Notre accord avec le parti nationaliste basque modéré PNV s'est rompu quand celui-ci s'est radicalisé. Si nous avons gouverné avec l'appui de nationalistes, c'était surtout celui des nationalistes modérés catalans de CIU. Un tout autre style. Si je n'ai pas la majorité, je suis prêt à recommencer la collaboration avec eux. Quant au Pays basque, il ne faut pas se laisser abuser : le vrai problème, ce n'est pas une question d'autogouvernement non satisfait, mais bien la volonté d'implanter, par la violence terroriste, un régime de nationalisme ethnique en Europe. Et ce, contre les Constitutions de deux Etats démocratiques et les droits des citoyens. L'ETA et le terrorisme sont un défi pour la démocratie, mais l'heure de la clarification est venue : d'un côté il y a les démocrates ; de l'autre, les terroristes et ceux qui les appuient. Et les dirigeants actuels du PNV ont eu tort de donner une couverture aux thèses de l'ETA, en s'alliant avec les radicaux.

– Qu'en est-il des récentes violences xénophobes de El Ejido, en Andalousie ?

– Avant, nous étions un pays d'émigrants et d'investissements étrangers ; aujourd'hui, nous recevons un grand nombre d'immigrés et nous sommes devenus exportateurs net de capital : c'est un grand changement, accéléré, et qui ne va pas sans problèmes d'adaptation. Cela dit, El Ejido, c'est un cas particulier, celui de la richesse des cultures sous serres, due largement à la main-d'œuvre immigrée, dans une petite ville où il y a le plus d'entités bancaires par mètre carré. Du côté de la population, il y a eu trois morts et de nombreuses agressions ; du côté des immigrés, des conditions de vie très mauvaises. L'ensemble a provoqué ces troubles. La leçon à en tirer est qu'il est intolérable que quiconque s'arroge le droit de faire justice soi-même.

– Vous étiez contre la loi sur l'immigration votée récemment par le Parlement, car vous la jugez trop « permissive ». Si vous êtes élu, tenteriez-vous de la changer ?

– Il faut modifier cette loi, pour mettre un peu d'ordre dans le processus d'immigration. C'est essentiel. L'Espagne a le taux de natalité le plus bas du monde et a vu sa po-

pulation baisser pour la première fois en 1999. C'est clair, nous allons avoir besoin de la main-d'œuvre immigrée, mais pas n'importe comment si on veut éviter les dérives et consolider l'intégration, tolérance et respect mutuel. Il faut régulariser les « illégaux » qui sont chez nous, mais en même temps éviter que notre territoire, qui est la frontière sud de l'Europe, devienne le champ d'action rêvé des mafias qui organisent le trafic des immigrés illégaux. Cela n'aurait pas de sens qu'au niveau européen je sois le promoteur de l'idée d'une politique commune d'immigration et d'asile contrôlé, pour faire le contraire en Espagne.

– Malgré vos succès, vous ne décollez pas dans les sondages. Quelle en est la raison ? L'Espagne serait-elle, au fond, à gauche ?

– Les sondages me laissent froid. Dans les années 70, l'Union du centre démocratique a gouverné avec 34 % des voix, nous en avons 42 %, malgré la présence de partis nationalistes comme en Catalogne. L'Espagne est de plus en plus au centre et nous le représentons, c'est pourquoi nous sommes au pouvoir. C'est pourquoi nous sommes allés au bout de la plus longue législature de la démocratie. C'est aussi pourquoi les socialistes se sont alliés avec les communistes : ils ne l'auraient sûrement pas fait s'ils avaient pu grappiller un seul vote au centre. Croyez-moi.

– Le Parti populaire européen, dont vous êtes le chef de file, a du mal à choisir une attitude face au dirigeant autrichien d'extrême droite Jörg Haider.

– Je ne connais pas M. Haider, mais je sais, à la lueur d'un précédent célèbre dans l'histoire de l'Autriche, que les gens ne se révoltent vraiment qu'une fois au pouvoir. Alors mieux vaut prévenir que guérir. Le PPE ne peut accepter de pactiser avec des radicaux et l'Europe, si elle est autre chose qu'un simple marché – et pour moi c'est le cas –, ne doit pas rester insensible à la situation interne de chacun de ses membres, surtout si le problème vient de radicaux ou d'extrémistes. Ma position est claire et je n'en changerai pas, ni demain, ni jamais. »

Propos recueillis par Marie-Claude Decamps et Eric Le Boucher

SIGNE D'HOSPITALITÉ

AEROMEXICO

Tel : 01 55 04 90 10 - www.aeromexico.com

La capitale tchétchène « nettoyée » avant l'arrivée d'un émissaire du Conseil de l'Europe

Des réfugiés racontent les violences et les pillages commis par l'armée russe depuis un mois

Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Alvaro Gil-Robles, devait se rendre lundi 28 février à Grozny, la capitale

tchétchène reprise par les forces russes début février après quatre mois de bombardements violents. En Ingouchie, des réfugiés relatent les

exactions commises par les forces russes pendant leur opération de « nettoyage » de la capitale tchétchène, ville déclarée « fermée ».

SLEPTSOVSK (Ingouchie)
de notre envoyé spécial

Le « nettoyage » de Grozny par les troupes russes serait en cours d'achèvement. Face aux pressions internationales, aux demandes répétées de dirigeants occidentaux et de responsables d'organisations humanitaires de pouvoir accéder à la capitale tchétchène, Moscou va se résoudre à entrouvrir la porte sur une ville officiellement déclarée « fermée » le 14 février. Mais de fait, c'est bien avant cette date, dès sa prise durant les derniers jours de janvier, qu'un strict blocus a été instauré. Tandis que dans le reste de la Tchétchénie, les pots-de-vin versés aux soldats russes permettent généralement aux civils (aux femmes surtout) de passer les postes de contrôle, les barrages autour de Grozny sont demeurés à peu près étanches.

Durant un mois, à l'abri des regards, l'armée russe a donc « nettoyé » une ville abritant entre 20 000 et 40 000 habitants. Officiellement, les combats se sont poursuivis : l'état-major a estimé qu'« un millier de terroristes » demeuraient dans Grozny, quand les combattants annonçaient leur retrait total. Ainsi ont été justifiées des opérations maison par maison qui n'ont donné lieu à aucun bilan officiel. Malgré ce huis-clos impo-



chie. Leïla est revenue de Grozny le 21 février, après avoir passé trois jours dans son quartier de la rue Lénine, dans le nord-ouest. Leïla apportait à son beau-frère et au frère de ce dernier des vivres. Sans papiers, les deux hommes n'avaient pu fuir la ville avant l'instauration du blocus. Selon d'autres témoignages, des milliers d'adolescents seraient également dans ce cas. Leïla n'a pu pénétrer

chauffent en arrachant les portes et fenêtres des maisons ou brûlent des meubles. Dans ce quartier, ils contrôlent le point d'eau et la vendent aux habitants, assure-t-elle. La ville a été livrée au pillage, les Russes réclamant partout bijoux et argent. « Le soir ou la nuit, ils rentrent, prennent ce qu'ils veulent, si on résiste, ils tirent. Chez mon voisin, ils ont pris la télé et le magnéscope, ailleurs des tapis. Tout ça est chargé dans des camions Oural ou sur les blindés. »

Se déplacer dans toute la ville est presque impossible. Leïla dit que des habitants réfugiés dans les villages voisins tentent de revenir à Grozny « pour avoir des nouvelles des leurs et sauver ce qu'il peut rester de leur maison ». Les morts ont été sommairement enterrés, des tombes creusées dans les cours des maisons ou les terrains vagues jouxtant les immeubles dévastés. Les autorités russes n'ont rien dit du sort réservé aux blessés comme des moyens médicaux mobilisés pour Grozny. Leïla raconte avoir entendu des blessés agoniser « dans des caves ». « Certaines sont bouchées par les décombres. Ailleurs, les soldats ne laissent pas approcher en disant que tout est miné. »

LE SORT DES BLESSÉS

Rencontrée au poste-frontière Kavkaz, Zara Zakaïeva attend, ce 24 février, de pouvoir retourner à Goïti, proche de Grozny, où des milliers d'habitants de la capitale se sont réfugiés. « D'autres sont venus des montagnes, on ne peut plus rentrer en voiture dans Goïti, tellement il y a de monde, peut-être 30 000, 40 000 personnes. J'ai vu des dizaines d'habitants de Grozny, ils disent que les Russes brûlent les maisons, tuent ; des femmes sont violées », raconte-t-elle. Près du poste, des feuilles de papier ont été épinglées sur un panneau de bois : des familles ont établi une

liste de trente-neuf noms de personnes détenues dans ce qui est présenté comme un camp de « filtration », qui aurait été installé dans le bâtiment du NGDU, un institut de recherche pétrolier à Grozny.

Dans un camp de réfugiés en Ingouchie, Koka raconte avoir pu fuir Grozny juste avant le blocus, fin janvier, pour sauver son fils âgé de dix-sept ans. Faisant elle aussi état d'innombrables exactions, elle dit avoir été « échangée contre des cadavres. On a dû fournir le corps d'un officier russe pour pouvoir passer le poste ». Au terme de leur fuite dans la forêt, elle et son fils sont arrêtés. « Il n'avait pas de papiers, mais j'ai pu le sauver en le rachetant 10 000 roubles. Maintenant personne ne peut quitter la ville, ils cachent ce qu'ils sont en train de faire », dit-elle.

L'inquiétude sur le sort des blessés grandit dans les hôpitaux ingouches. « 90 % de nos malades sont des blessés tchétchènes, dit un médecin de garde de l'hôpital de Nazran, mais depuis dix jours, nous n'en avons plus reçu, sauf, ce soir, un garçon de neuf ans amputé de la main. » A Sleptsovsk, Zina Askhabanov, médecin-chef adjointe, montre ses registres : deux blessés sont arrivés le 12 février, aucun autre depuis. « Tout le monde dit que les postes russes ne les laissent plus passer, or il n'y a rien pour les soigner en Tchétchénie, explique-t-elle. Le MVD (ministère de l'intérieur russe) est venu ici le 11 février, ils ont pris les listes de malades, font des enquêtes. Les blessés arrivés au début du mois étaient souvent atteints de gangrène pour avoir été soignés trop tard, imaginez ce qu'il se passe aujourd'hui. »

A Galachki, dans les montagnes du sud de l'Ingouchie, Mogamed Zanghiev dirige un petit hôpital de soixante lits. « Les blessés ne passent plus », confirme-t-il. Le seul que j'ai reçu, c'est un vieux Russe, arrivé avant-hier, presque mort de froid et de faim et touché par la gangrène. La grande vague est arrivée après les bombardements de janvier. On a vu arriver des gens dans des états affreux, affamés, sales, après des semaines passées dans les caves. »

Les ruines de Grozny seront-elles rendues « présentables » avant les visites d'observateurs internationaux encadrés par les autorités russes ? « Les problèmes techniques », selon Igor Ivanov, ministre russe des affaires étrangères, auraient été levés pour permettre au commissaire des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Alvaro Gil-Robles, de s'y rendre. Pour sa part, Leïla Khadjimouradova se souvient de cet avertissement peint sur un poste de contrôle à l'entrée de Grozny : « Bienvenue en enfer. »

François Bonnet

Violents bombardements dans les montagnes

Les militaires russes ont affirmé, dimanche 27 février, avoir encerclé la région de Chatoï, dernier bastion, selon eux, des combattants tchétchènes, situé dans le sud montagneux de la République. L'état-major fédéral a assuré que l'armée avait repoussé plusieurs tentatives de combattants de sortir de Chatoï et qu'ils avaient pris deux hauteurs dominant le village où 3 000 rebelles seraient encore retranchés. Mais un capitaine, Andreï Frolov, a déclaré que la tâche des troupes russes dans cette zone était « difficile, surtout à Chatoï, où les fortifications de défense (des Tchétchènes) sont encore meilleures qu'à Grozny ». L'artillerie poursuivait ses tirs massifs autour de Chatoï, notamment sur les villages de Kharsenoï, Selmentaouzen, Oulous-Kert et Nihaloi, selon la même source. L'armée affirme avoir pris le contrôle de la région d'Itoum-Kale, entre Chatoï et la frontière géorgienne. Des responsables militaires affirment que les rebelles tentent de fuir la Tchétchénie en direction de la Géorgie. - (AFP, AP)

sé à une ville de la taille d'une grande métropole régionale (450 000 habitants au début des années 90), des éléments ont filtré. Ils témoignent de destructions, de pillages et des exactions contre les civils semblables à celles qui ont été commises dans les villages de l'ouest de la République. Seules quelques équipes de télévisions russes ont été autorisées à travailler dans la ville : leurs images montrent une agglomération en ruines mais ne disent rien du sort de la population, des blessés, ni des méthodes de « nettoyage » utilisées.

Or c'est un récit terrible que fait en pleurant Leïla Khadjimouradova, aujourd'hui réfugiée en Ingou-

che dans Grozny qu'en se cachant et en se faufilant entre les postes russes, faisant les huit derniers kilomètres à pieds. « Dans certaines rues, les cadavres traînent, en partie dévorés par les chiens. D'autres [rues] sont totalement bloquées, les Russes éliminent les corps et nettoient les lieux », dit-elle.

Soldats et blindés continuent à quadriller tous les quartiers de la ville. Certains, selon Leïla, sont entièrement détruits, comme celui de Kataïama, non loin de chez elle. « Là où je vis, les bâtiments ne sont pas tous effondrés, dit-elle, mais dans des rues voisines, ils ont incendié les maisons ou les font sauter à l'explosif. » Les soldats demandent de la nourriture ; ils se

Le journaliste Andreï Babitski a été remis en détention

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

La sinistre « affaire Babitski » semble repartie pour un tour, le Kremlin ne voulant décidément pas libérer un témoin-clé de ses forfaitures, malgré les pressions internationales. La femme et l'avocat du journaliste - détenu depuis six semaines et qui a réapparu vendredi, vivant et apparement « libre », au Daghestan - s'attendaient à une libération, lundi 28 février. Or il y fut mis en détention provisoire pour « usage de faux passeport » puis officiellement incarcéré en vertu de ce nouveau chef d'accusation. Son avocat, Alexandre Zazoulia, l'a annoncé en quittant dimanche le ministère de l'intérieur daghestanais où il a pu s'entretenir avec le correspondant de Radio Svoboda, arrêté une première fois le 16 janvier en Tchétchénie.

Le passeport, au nom d'un citoyen azerbaïdjanais et portant la photo d'Andreï Babitski, « lui a été remis par les inconnus qui l'ont amené de force au Daghestan », a précisé l'avocat. Ce dernier, de

même qu'un autre correspondant de Radio Svoboda, Oleg Kousov, également autorisé à rencontrer Andreï, ont confirmé qu'il n'a jamais été remis à des « combattants tchétchènes » en échange de la libération de soldats russes. Cela contredit ce qui reste la version officielle du Kremlin, à en juger par un nouveau « document », le film d'un interrogatoire de Babitski, dont des extraits ont été diffusés, samedi et dimanche, par les télévisions publiques russes.

APPARENCE DE LÉGALITÉ

Babitski y apparaît éprouvé, fume et porte des cicatrices sur sa joue et près de l'œil. Assis face à un fonctionnaire en uniforme, il répond à des questions anodines et se dit d'accord pour être jugé, « en conformité avec la loi ». Puis il raconte comment on lui a proposé, alors qu'il était détenu au « camp de filtration » de Tchernokozovo, d'être échangé contre des prisonniers russes s'il était remis au commandant tchétchène Tourpal Adgueriev, un lieutenant du président Maskhadov. « J'ai réfléchi,

sans doute dix minutes, et j'ai accepté, parce que je connaissais Adgueriev. Et parce qu'on m'avait dit qu'Adgueriev garantissait ma libération après l'échange. » L'extrait s'arrête sur ces mots, laissant penser qu'il fut ensuite détenu par ce commandant tchétchène. « L'échange » fut filmé et montré auparavant avec un montage qui trahissait déjà la manipulation.

Le journaliste Kousov a confirmé celle-ci : « Quand Andreï s'est aperçu que les hommes masqués qui l'attendaient n'étaient pas ceux d'Adgueriev, il a essayé de refuser, mais il n'était pas libre », a-t-il déclaré à Radio Svoboda. Babitski, selon son ami, fut ensuite gardé dans une maison tchétchène, par des inconnus qui n'étaient « pas très courtois » et « n'étaient pas des membres de la résistance tchétchène ». Il fut finalement emmené au Daghestan, dans le coffre d'une voiture qui n'a pas été arrêtée une seule fois sur ces routes truffées de postes militaires. « Il a craint pour sa vie tous les jours de cette détention, et se trouve maintenant éprouvé, physiquement et moralement »,

Sophie Shihab

Incidents dans le sud de la Serbie

PRISTINA. La multiplication des incidents dans le sud de la Serbie, attribués par Belgrade à des « terroristes albanais » venus du Kosovo voisin, préoccupe la force de paix de l'OTAN (KFOR) qui craint l'émergence d'un nouveau conflit. Samedi 26 février, une attaque contre une patrouille de police serbe, près de Bujanovac, a fait un mort et trois blessés parmi les policiers. Cet attentat est le dernier d'une série d'incidents dans la vallée de Presevo, région frontalière du Kosovo où vivent quelque 75 000 Albanais. Depuis juin dernier, quelque 25 000 Albanais ont fui cette région pour éviter les exactions serbes, selon un rapport du Comité Helsinki pour les droits de l'homme en Serbie.

Un diplomate cubain expulsé des Etats-Unis

WASHINGTON. Un diplomate cubain qui avait été déclaré *persona non grata* par les Etats-Unis mais avait refusé de quitter le territoire américain, a été expulsé samedi 26 février vers le Canada, au terme d'une procédure rarissime dans les relations diplomatiques. Vice-consul à la section des intérêts cubains à Washington, José Imperatori avait été accusé d'espionnage par les autorités américaines après l'arrestation d'un fonctionnaire des services américains d'immigration à Miami. Il n'avait plus d'immunité diplomatique depuis samedi après-midi, échéance qui lui avait été imposée pour son départ du sol américain. Six agents du FBI l'ont escorté de son domicile jusqu'à l'aéroport de Washington où il a pris un avion pour le Canada. La Havane avait refusé de rappeler José Imperatori, qui de son côté a commencé une grève de la faim. Dimanche soir, le diplomate, que les Etats-Unis escomptaient voir prendre l'avion à destination de Cuba, se trouvait toujours au Canada, plongeant les autorités de ce pays dans l'imbroglio diplomatique américano-cubain en cours. - (AFP)

DÉPÊCHES

■ GRANDE-BRETAGNE : chiens et chats de vingt-deux pays seront autorisés, à partir de mardi 29 février, pour la première fois à entrer librement en Grande-Bretagne, sans subir la quarantaine de six mois en vigueur depuis 100 ans. Pour mériter le voyage, les premiers élus devront en outre satisfaire une série de mesures sanitaires draconiennes. Chiens et chats devront ainsi pouvoir être identifiés grâce à une micropuce implantée sous la peau, vaccinés contre la rage, et avoir subi des traitements anti-parasitaires (tiques, vers) 24 à 48 heures avant le départ. - (AFP)

■ ÉTATS-UNIS : deux mille personnes se sont rassemblées dans le calme dimanche 27 février près du siège des Nations unies à New York pour protester contre l'acquittement vendredi des quatre policiers blancs qui avaient criblé de balles le jeune immigré guinéen Amadou Diallo au cours d'une grave bavure policière en février 1999. De son côté, la candidate au poste de sénateur de l'Etat de New York Hillary Clinton a appelé à un meilleur recrutement et à un meilleur entraînement de la police pour qu'elle « reflète la diversité ethnique » de New York. - (AFP)

■ RUSSIE/POLOGNE : des dizaines de nationalistes russes ont manifesté, samedi 26 février, devant l'ambassade de Pologne à Moscou et devant un bâtiment consulaire polonais à Saint-Petersbourg. La tension est montée entre Varsovie et Moscou après les incidents qui ont éclaté le 23 février en Pologne, lorsque des manifestants pro-tchétchènes s'étaient attaqués au consulat de Russie à Poznan. Le ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov, a annulé en signe de protestation une visite prévue en mars à Varsovie, et Moscou a rappelé son ambassadeur en poste en Pologne. - (Reuters.)

La Recherche

DOSSIER

NEURONES À VOLONTÉ

Les enjeux éthiques. Les applications : Parkinson, Alzheimer...

AU SOMMAIRE

Tests génétiques : à qui profite le débat ?

NASA : les raisons d'une explosion

L'aventure des photons passe muraille

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

La CDU limite les dégâts dans le Schleswig-Holstein

Les élections régionales dans ce Land du nord du pays ne révèlent aucune « haidérisation » du débat politique en Allemagne

BERLIN

de notre correspondant

L'Union chrétienne-démocrate (CDU), le parti présidé par Helmut Kohl pendant vingt-cinq ans, a limité les dégâts aux élections régionales du Schleswig-Holstein du 27 février, dans le nord de l'Allemagne. Il s'agissait du premier test électoral depuis qu'a éclaté, en novembre 1999, l'affaire des « caisses noires » de la CDU. La ministre-présidente social-démocrate Heide Simonis, cinquante-six ans, seule femme à diriger un Land en Allemagne, obtint 43,3 % des voix, progressant de 3,3 points. Sa victoire met fin à la série de défaites que le parti du chancelier Schröder avait enregistrée dans les Länder, après son arrivée au pouvoir, en septembre 1998. Le SPD va pouvoir continuer sa coalition avec les Verts, qui ont obtenu 6,2 % des voix, en baisse de 1,9 points.

Contrairement à ce qu'elle pouvait espérer il y a quelques mois encore, la CDU, emmenée par l'ancien ministre de la défense Volker Rühle, cinquante-sept ans, se retrouve loin derrière le SPD, avec 35,2 % des suffrages, en recul de 2 points par rapport à 1996. Le scrutin montre néanmoins que le parti chrétien-démocrate a beau traverser la crise la plus grave de son histoire, il n'a pas été mis hors du jeu politique par les électeurs. La CDU continue d'attirer plus d'un électeur sur trois, fait exceptionnel pour un parti de droite en Europe, confirmant que son existence et son assise profonde dans la population ne sont pas pour l'heure menacées.

LES VERTS EN BAISSÉ

Le scrutin, qui n'a pas apporté de réelle surprise, confirme pour l'instant la solidité du système démocratique allemand. Avec une participation de 70 % environ, en léger retrait par rapport à 1996, aucune désaffection des électeurs vis-à-vis de la politique n'a été perceptible. Alors que le chancelier Schröder avait mis en garde à plusieurs reprises contre une « haidérisation » du débat politique allemand, ces élections montrent que l'Allemagne n'est pas l'Autriche : l'extrême-droite n'a joué aucun rôle dans le scrutin, ne recueillant que 1 % des voix. Attirant 1,2 % des électeurs, les ex-communistes du PDS, qui se présentaient pour la première fois dans la région, n'ont pas profité du scandale de la CDU. Les échanges de voix ont eu lieu entre les partis traditionnels.

Le petit Parti libéral (FDP), donné quasi mort après les législatives de 1998, obtient 7,6 % des suffrages, recueillant les voix des électeurs de

droite déçus par la CDU. Cela renforce son objectif de devenir une alternative crédible aux Verts comme partenaire de coalition du SPD.

Les écologistes sont, eux, soulagés de ne pas passer sous la barre des 5 %, nécessaires pour être représentés au Parlement, comme l'annonçaient certains augures. Mais, en dépit de leur très populaire ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer, les Verts continuent, élection après élection, de perdre du terrain depuis mars 1998, le plus souvent au profit du SPD. Ils souffrent de leur participation au gouvernement Schröder, qui a les a contraints de transformer leur parti protestataire en un parti de gouvernement. Dans le Schleswig-Holstein, les écologistes avaient également perdu une partie de leur crédibilité à cause de leurs débuts indisciplinés dans le gouvernement de M^{me} Simonis et d'une mauvaise réaction lors d'une marée noire sur les côtes de la Baltique, en 1999. Enfin, le SSW, parti représentant des minorités danoises du Schleswig-Holstein, qui n'est pas soumis à la clause des 5 % pour envoyer des députés au Parlement régional, recueille 4,1 % des voix, en hausse de 1,6 points, et aura trois députés.

Le scrutin ne résout pas la crise de succession à la tête de la CDU, qui s'est ouverte après la démission de son président, Wolfgang Schäuble, le 16 février. Deux candidats sont en lice, Volker Rühle et la secrétaire générale du parti, Angela Merkel, quarante-cinq ans, originaire de RDA. La direction du parti, qui consulte actuellement la base, doit proposer un nom le 20 mars, avant le congrès, début avril. Le score enregistré dans le Schleswig-Holstein par M. Rühle ne l'a pas mis hors jeu, mais ne l'impose pas non plus comme candidat incontestable.

Si le parti ne se met pas d'accord sur un des deux noms, un président intérimaire pourrait être nommé, en la personne de Bernhard Vogel, ministre-président de Thuringe et vieux compagnon de route d'Helmut Kohl. A court terme, la CDU a déjà résolu le problème de la direction du groupe parlementaire, qu'elle forme avec les députés bavarois de la CSU. Elle sera prise par le rhénan Friedrich Merz, quarante-quatre ans, spécialiste des affaires économiques et financières. Ce dernier, qui a reçu l'appui du ministre-président de Bavière, Edmund Stoiber (CSU), doit être élu formellement mardi 29 février.

Arnaud Leparmentier

Paris et La Haye entament un rapprochement après plusieurs années de brouille

Jacques Chirac, accompagné d'hommes d'affaires, effectue une visite d'Etat aux Pays-Bas

Le président français refuse toujours de lever les contrôles à la frontière belge, que les accords de Schengen avaient supprimés en juillet 1995 et

qu'il avait rétablis trois mois plus tard, pour protester contre la politique néerlandaise en matière de drogues. Mais la France et les Pays-Bas

devraient renforcer leur coopération, actuellement informelle, en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants.

LA HAYE

de notre correspondant

« Un voyage politique de réconciliation », « un nouveau départ » : à La Haye comme à Paris, les mêmes termes sont utilisés pour commenter la visite d'Etat aux Pays-Bas que Jacques Chirac devait commencer lundi 28 février. Pendant deux jours, le président français et ses hôtes, la reine Beatrix et le premier ministre social-démocrate Wim Kok, devaient célébrer les retrouvailles franco-néerlandaises, après des années de brouilles. Lundi, la visite devait être essentiellement protocolaire. La matinée de mardi sera consacrée aux entretiens politiques et aux affaires économiques.

Le président se déplace avec une dizaine de capitaines d'industrie, dont Serge Dassault, désireux de vendre des avions Rafale pour remplacer les F16 vieillissants de l'armée de l'air néerlandaise. Mardi après-midi, M. Chirac se rendra à la Cour internationale de justice et au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), deux institutions onusiennes présidées par des Français.

NOUVELLE APPROCHE

Jacques Chirac parlera également de coopération avec Carla Del Ponte, procureur du Tribunal, au moment où s'ouvre à La Haye le procès de quatre Serbes de Bosnie accusés de « crimes contre l'humanité » (lire ci-contre). La France a d'ailleurs signé vendredi dernier un accord d'application des peines, permettant d'accueillir les condamnés de la juridiction.

La dernière décennie a été marquée par la multiplication des disputes entre Paris et La Haye : sur la

nomination de ressortissants des deux pays en concurrence pour de prestigieux postes internationaux, sur la reprise des essais nucléaires français, peu appréciés des Néerlandais qui ne se sont pas privés de le faire savoir au sein des instances européennes, et, surtout, sur les drogues. Les Pays-Bas ont dépenalisé la consommation et la vente, à petites doses, du cannabis et de ses dé-

traités les Pays-Bas de « narco-Etat » et Wim Kok insinué que Jacques Chirac n'avait pas toute sa tête), les deux pays ont adopté une nouvelle approche : reconnaître leurs différences respectives et accroître la coopération entre les services de police, de douane et de justice. Un groupe informel de travail a été créé au niveau des hauts fonctionnaires, donnant ainsi naissance à des contrôles

Ouverture du procès de quatre Serbes de Bosnie

Jacques Chirac sera en visite au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) à La Haye mardi, lendemain de l'ouverture du procès de Miroslav Kvočka, Milojica Kos, Mlado Radic et Zoran Zigic, quatre Serbes de Bosnie accusés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre pour leur rôle dans les camps de détention de la région de Prijedor, dans le nord-ouest de la Bosnie, en 1992. Ils sont accusés d'avoir participé aux persécutions de musulmans de Bosnie, de Croates de Bosnie et d'autres non-Serbes dans les camps d'Omarska, Keraterm et Trnopolje, du 24 mai au 30 août 1992. Ces exactions comprennent « le meurtre, la torture et le viol de Musulmans ou Croates de Bosnie », précise l'acte d'accusation. Plus de 6 000 Bosniaques non-Serbes ont été internés, maltraités ou torturés dans ces camps par les forces serbes après la prise de contrôle de Prijedor, le 30 avril 1992. Trois des quatre hommes sont d'anciens policiers. Tous plaident non coupable des faits qui leur sont reprochés. — (AFP)

rivés, et tolèrent l'usage de drogues plus dures. La France rejette cette approche et se plaint du trafic des stupéfiants en provenance de ce pays, devenu lui-même producteur de cannabis et, de plus en plus, de drogues psychédéliques (ecstasy, etc). Voilà pourquoi Jacques Chirac a, en septembre 1995, rétabli les contrôles aux frontières du Nord, que les accords de Schengen avaient supprimés en juillet de la même année.

Après des années d'incompréhension mutuelle et de commentaires peu flatteurs (un sénateur RPR avait

policiers répétés dans les zones frontalières : Paris et La Haye ont échangé des magistrats de liaison, des douaniers, etc... Pour sceller concrètement la réconciliation sur la question des drogues, Jacques Chirac aurait pu annoncer le retour de la libre circulation aux frontières. Mais, dans le seul entretien politique qu'il a accordé à un journal néerlandais, NRC Handelsblad, il affirme que « l'heure n'a pas encore sonné ». Commentaire laconique d'un Néerlandais ayant préparé la visite du président : « Cette histoire est uniquement destinée à

l'opinion publique française ». En revanche, Jacques Chirac et Wim Kok pourraient annoncer la création d'équipes franco-néerlandaises de policiers et de douaniers spécialisées dans la lutte contre le trafic. « Il s'agit de développer, d'institutionnaliser ce qui existe déjà. Nos deux pays ont signé la Convention européenne d'entraide judiciaire qui prévoit ce type d'équipes. Mais nous avons un problème juridique : la Convention n'est pas encore ratifiée, ce qui, théoriquement, nous empêche encore de créer les équipes. Nous cherchons un moyen de contourner le problème », explique-t-on côté néerlandais.

« IMAGE NÉGATIVE »

Il n'en demeure pas moins que l'image de la France et de Jacques Chirac, au sein de la population néerlandaise, n'est pas des meilleures. Ces dernières années, la presse populaire s'est souvent déchaînée contre Paris, que ce soit à l'occasion des cafouillages de la billetterie lors de la Coupe du monde de football ou de la lutte contre le dopage au cours du Tour de France.

Souhaitant redorer le blason français, l'Élysée a organisé une longue rencontre télévisée entre le président Chirac et l'un des présentateurs-vedettes d'une émission télévisée populaire, portant principalement sur « l'homme derrière le président ». Au NRC Handelsblad, le président déclare : « J'ai conscience que mon image aux Pays-Bas est négative. Je tends les bras aux Néerlandais. Je viens leur offrir mon amitié, sans pour autant faire abstraction de ma personnalité, de mes ambitions ou des intérêts de la France. »

Alain Franco

Les Quinze accélèrent la mise en place de l'Europe de la défense

BRUXELLES

(Union européenne)

de notre envoyé spécial

L'Europe de la défense se met en place lentement mais sûrement. Tel est l'avis de Javier Solana, haut-représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) : « Si on considère le temps qu'il a fallu pour créer la monnaie unique, on peut dire qu'en matière de sécurité européenne les choses vont vite », a indiqué « Monsieur PESC » au Monde. En effet, a-t-il expliqué, « depuis Helsinki, beaucoup d'événements sont intervenus qui vont dans la même direction : doter les Européens de capacités communes pour intervenir en temps de crise ». « Nous devons aller de l'avant », a-t-il poursuivi.

Les ministres de la défense des Quinze veulent précisément franchir une nouvelle étape en se réunissant à Sintra (près de Lisbonne), lundi 28 février, pour la première fois depuis le sommet d'Helsinki de décembre 1999, qui a porté sur les fonts baptismaux le projet de créer, d'ici 2003, une « capacité autonome » de défense.

Ce conseil ministériel informel a pour objet de mesurer les progrès accomplis dans la mise en place des trois organes politico-militaires intermédiaires qui doivent donner à l'Europe de la défense une traduction concrète : le Comité politique et de sécurité (COPS), le Comité militaire (qui se réunira pour la première fois le 1^{er} mars) et l'embryon d'état-major militaire.

Les ministres de la défense vont également discuter des scénarios qui justifieraient l'envoi d'une force de réaction rapide dans le cadre des « missions de Petersberg » (missions humanitaires, de maintien ou de rétablissement de la paix), mais aussi de la structure et de l'organisation des forces devant participer à ces futures missions. Enfin, chaque pays donnera des indications préliminaires quant à sa propre contribution à l'objectif commun : la capacité de déployer en soixante jours une force de 60 000 hommes sur un terrain d'opérations.

Les ministres devraient aussi aborder la question de la présidence du COPS, actuellement détenue par le ministre de la défense du pays président l'UE : plusieurs capi-

tales appuient la position de M. Solana, qui souhaite assumer cette fonction en plus de celles de « Monsieur PESC » et de secrétaire général de l'UEO (Union de l'Europe occidentale) ; d'autres estiment que cette délégation d'autorité du conseil des ministres pose problème. « Imaginez une crise comme la Bosnie : est-ce que la solution de la rotation, qui signifie un changement des responsables en pleine crise, est la plus efficace et la plus crédible ? », souligne M. Solana.

SUIJETS DÉLICATS

Le haut-représentant de la PESC ne pense pas, d'autre part, qu'il soit nécessaire de modifier profondément le traité européen pour tenir compte de l'émergence de l'Europe de la défense. Si l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale (CIG) chargée de mener à bien la réforme des institutions européennes le permet, estime-t-il, il serait souhaitable d'apporter quelques « modifications », afin d'officialiser l'autorité du COPS à prendre des décisions en temps de crise.

Deux sujets délicats seront en outre abordés à Sintra : l'institutionnalisation des relations entre l'Union européenne et l'OTAN et le financement de la défense européenne, lequel est loin d'être acquis, vu la propension de nombreux pays (en particulier l'Allemagne) à réduire leurs dépenses militaires.

Jusqu'à présent, les relations entre l'Union européenne — y compris via l'UEO — et l'OTAN étaient quasi inexistantes. Ces derniers mois, dans la logique du sommet d'Helsinki, Javier Solana et Lord Robertson, secrétaire général de l'OTAN, ont pris l'habitude de se rencontrer à peu près une fois par semaine, mais c'est peu dire que la glace n'est pas vraiment rompue entre les deux institutions. Ce devrait être le cas à l'occasion du conseil européen de Maria da Feira, les 19 et 20 juin. La présidence portugaise y présentera un rapport faisant le point des mécanismes tendant à institutionnaliser les relations UE-OTAN. La version provisoire du rapport, qui dresse la liste des « modalités de coopération et de consultation » entre les deux institutions, est loin de faire l'una-

nimité parmi les Européens, tant il donne à l'Alliance atlantique une forte influence sur les décisions d'intervention de l'UE.

Pour plusieurs pays — la France en particulier —, les Européens doivent d'abord se mettre d'accord entre eux sur leur future coopération avec l'OTAN. Les États-Unis, de leur côté, souhaitent que l'Alliance soit associée dès maintenant à ce processus, une insistance dont Paris soupçonne qu'elle n'a d'autre objet que d'impliquer le plus étroitement possible l'administration américaine dans les décisions de la future « défense autonome » de l'Europe.

Le document portugais prévoit à ce sujet qu'une Security Task Force, chargée de proposer des mécanismes communs de « sécurité et de communication », « travaillera étroitement » avec l'OTAN. De même, s'agissant des relations « de routine » (hors période de crise), il est envisagé que des officiers de l'Alliance puissent assister aux réunions ministérielles européennes (y compris informelles) devant traiter du « développement des capacités de défense européennes ». En période de crise, un étroit maillage de relations entre l'OTAN et l'Union est envisagé : ainsi, en cas d'opération militaire menée par les Européens avec l'aide des moyens militaires de l'OTAN, l'adjoint du commandant suprême des forces alliées en Europe assisterait-il aux réunions du futur Comité militaire européen.

Ces propositions étant loin de faire l'unanimité parmi les Européens, un consensus au sommet de Feira n'est envisageable qu'à l'issue d'après négociations.

Laurent Zecchini

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM FULLY ACCREDITED **

*Caractéristiques des seuls programmes * accrédités USA-Europe, exclusivement pour cadres, compatibles avec votre vie professionnelle : les participants ISM : formation initiale : dip. ens. supérieur - 30-45 ans, médiane 39 - 24 nationalités - Nombre d'années d'expérience 9+ - dirigeants, cadres, international 91% - séminaires : langue utilisée anglais 100% - professeurs US. Admissions : janvier, avril, octobre - taille des groupes : 20. Nombre de groupes : 5 par an.*

ieMBA International Executive * Master of Business Administration

- Séminaires mensuels à PARIS
- 1-2 mois à NEW YORK
- 520 heures plus thèse sur 12 mois
- Accrédité ** USA-Europe
- Compatible avec votre vie professionnelle

DBA Doctorate of Business Administration *

- Pour titulaires d'un MBA
- 320 heures de séminaires intensifs plus thèse sur 24 mois
- Accrédité ** USA-Europe
- Compatible avec votre vie professionnelle

MBA Master of Business Administration in International Management

- 10 mois dont 6 mois à NEW YORK
- accrédité ** USA-Europe
- "full-time"

International School of Management
148, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél. : 01-45-51-09-09 - Fax : 01-45-51-09-08
Programmes gérés à New York par ISM USA
Internet : http://www.ism-mba.edu e.mail : ism.paris@wanadoo.fr

ISM

CONCOURS ESG

→ Concours d'entrée en 1^{ère} année après classes préparas : **25 mai 2000**

→ Concours parallèles d'entrée en 1^{ère} année après Bac+2 et en 2^{ème} année après Bac+3 : 3 sessions : **Mars, Juin ou Septembre**

DIPLOME ESG (Bac+5) VISE PAR L'ETAT

Indice notoriété des Grandes Ecoles parisiennes auprès des entreprises

1^{er} : HEC - 2^{ème} : ESSEC - 3^{ème} : ESCP

4^{ème} : ESG

(Classement Nouvel Economiste - Janvier 2000)

ESG 25 rue Saint-Ambroise 75011 PARIS
Tél. : 01 53 36 44 19
Fax : 01 43 55 73 74
Web : www.esg.fr

chapitre.com
VOTRE BIBLIOTHÈQUE SUR INTERNET

Où trouver un livre ancien ou épuisé ?

www.chapitre.com

- 200 000 livres anciens
- Service de recherche gratuit
- 800 thèmes et catalogues thématiques

e-mail : librairie@chapitre.com
Fax : 01 42 97 94 96
3615 Alizé

SYMBOLE DE SERVICE

AEROMEXICO

Tél : 01 55 04 90 10 - www.aeromexico.com

En Egypte, le dialogue du pape avec l'islam a semblé plus facile qu'avec l'orthodoxie

Le chef de l'Eglise catholique a été froidement reçu par les moines grecs du mont Sinai

Pour la dernière étape de sa visite en Egypte, Jean Paul II a été reçu par les moines orthodoxes du monastère Sainte-Catherine du mont Sinai

(Le Monde des 27-28 février). Cette visite a permis de mesurer le fossé qui demeure entre catholiques et orthodoxes. Rentré à Rome, di-

manche 27, le souverain pontife a formulé des vœux pour son voyage en Terre sainte (Jordanie, Israël, Territoires palestiniens) du 20 au 26 mars.

MONT SINAI

de notre envoyé spécial

Le pape n'en a pas fini de ses surprises en foulant pour la première fois (à l'exception de son séjour de 1997 au Liban) les terres sacrées du Proche-Orient. Jamais à ce point la minorité chrétienne d'Egypte (10 % de la population) n'avait semblé aussi bien traitée. La « médiatisation » de son séjour – couverture dans la presse arabe, retransmissions en direct à la télévision – a dépassé tout ce que les responsables chrétiens du pays pouvaient espérer. Elle a renvoyé l'image d'une Egypte conviviale, ce qui correspond aux vœux du président Hosni Mubarak, mais guère à la réalité.

Un succès à double tranchant pour les chrétiens : le quotidien *Al Goumhourriya* pouvait écrire le 25 février que « cette manifestation d'unité nationale ne permettrait plus à quiconque de prétendre qu'une discrimination contre les chrétiens existe, à Al Koheh [théâtre d'affrontements sanglants entre chrétiens et musulmans le 2 janvier] ou

ailleurs ». Si la cordialité manifestée par le cheikh Mohamad Sayed Tantawi, de l'université Al Azhar, a été remarquée au Caire et au Vatican, les fausses notes sont venues, comme prévu, de l'attitude des orthodoxes, grecs et coptes.

Certes, le voyage du pape se voulait d'abord une manifestation de dévotion personnelle au site biblique du mont Sinai, lieu de la Révélation divine à Moïse, vénéré par les trois religions monothéistes, que Jean Paul II a appelées à nouveau samedi à la tolérance, au respect des différences et à la collaboration aux tâches concrètes de la société. Mais le Vatican en escomptait aussi des retombées en termes de rapprochement entre catholiques et orthodoxes, qui entretiennent des rapports très conflictuels dans ce pays, comme dans tout l'Orient. Or, au plan œcuménique, cette visite n'a pas laissé deviner de progrès majeur.

Au monastère de Sainte-Catherine du mont Sinai, Mgr Damianos, métropolitain grec-orthodoxe, et ses vingt-trois moines ont fait le mini-

mum pour recevoir le pape. Dans ce haut lieu de l'orthodoxie, l'« évêque de Rome » a été accueilli comme un pèlerin de marque, mais non comme le chef de l'Eglise romaine, toujours suspecte de vouloir étendre son hégémonie et de faire du prosélytisme. Dans son discours d'accueil, Mgr Damianos a appelé les catholiques à « revenir en toute humilité à la vraie foi ». Après les accolades d'usage, les moines ont boudé la « liturgie de la parole » organisée par les catholiques. Pour que les orthodoxes acceptent de prier avec eux, commentait le métropolitain pour les journalistes, « il faudrait un miracle ! ».

CONFLIT SÉCULAIRE

C'est le sentiment qui prévalait aussi après les deux rencontres au Caire entre Jean Paul II et Chenouda, le « pape » des six millions de coptes orthodoxes (qui avait boudé l'accueil à l'aéroport). Une anecdote symbolique a illustré, vendredi 25, leur conflit séculaire sur la « primauté » de l'évêque de Rome. A l'intérieur de la cathédrale catho-

lique, devant la foule qui manifestait son enthousiasme (« Jean Paul II, nous t'aimons », le patriarche Chenouda a saisi le micro et s'est exclamé avec humour : « Nous aussi, nous aimons Jean Paul II. » Se tournant vers son hôte de Rome, il ajouta : « Tu es Jean et tu es Paul. » Et il se mit à commenter l'action des deux disciples du Christ, sans un seul mot pour « Pierre », le premier des apôtres, celui qui fonde, selon la tradition catholique, la suprématie du pape de Rome.

A chacune de ces rencontres œcuméniques, Jean Paul II en a appelé à l'humilité, au pardon, à la réconciliation. Il a relancé sa proposition de concertation sur les modalités d'exercice de la papauté romaine. Et lancé : « Il n'y a plus de temps à perdre ! » Le pape n'ignore en effet rien des menaces qui pèsent, dans cette région du monde, sur une population chrétienne affaiblie par ses propres divisions autant que par son nombre.

Henri Tincq

Sénégal : second tour probable à l'élection présidentielle

DAKAR. Abdoulaye Wade, leader du Parti démocratique sénégalais (PDS) talonnait, lundi 28 février, le président sortant Abdou Diouf (Parti socialiste) dans l'élection présidentielle, selon des résultats partiels enregistrés en milieu de nuit. En pourcentage, et sur des résultats portant sur sept des neuf régions du Sénégal, Abdou Diouf, qui arrive en tête des huit candidats avec un score légèrement inférieur à 50 %, est talonné par son opposant historique, a précisé la même source.

La probabilité d'un second tour – qui constituerait une première pour une élection présidentielle au Sénégal – se précisait lundi très tôt à la lumière des résultats partiels disponibles. Elle ne sera toutefois confirmée que par la proclamation provisoire des résultats par la commission nationale de recensement des votes, vendredi au plus tard. – (AFP)

Appel en faveur d'un officier emprisonné au Maroc

RABAT. Quatre organisations de défense des droits de l'homme ont demandé, vendredi 25 février, la libération du capitaine Moustapha Adib, trente et un ans, condamné à cinq ans d'emprisonnement pour « diffamation contre l'institution de l'armée » par un tribunal militaire. Il avait été arrêté le 17 décembre, au lendemain de la publication dans *Le Monde* d'un article dans lequel il citait des exemples de corruption parmi ses supérieurs.

Dans un communiqué commun, le Comité des droits de l'homme, la Ligue des droits de l'homme, l'Association des droits de l'homme et l'organisation Transparence Maroc affirment que l'officier a été privé de ses droits élémentaires et que son procès n'a pas été équitable. Ils reprochent à la justice de l'avoir jugé à huis clos et d'avoir refusé d'entendre des témoins de la défense. – (Reuters.)

Le Pakistan accuse l'Inde d'incursions au Cachemire

NEW DELHI. Huit soldats indiens ont été tués, dimanche 27 février, le long de la ligne de contrôle (LOC) qui sépare, au Cachemire, l'Inde du Pakistan. L'armée indienne a accusé les troupes pakistanaises d'avoir franchi la LOC, ce qu'Islamabad a démenti. Cet incident survient quarante-huit heures après que le Pakistan a accusé l'armée indienne d'avoir tué 14 civils pakistanais dans une opération en territoire pakistanais, ce que New Delhi a démenti.

A trois semaines de la visite dans la région du président américain Bill Clinton, les incidents meurtriers opposant les deux armées se multiplient et l'Inde accuse le Pakistan de faire monter la tension pour tenter de provoquer une intervention américaine dans la question du Cachemire, rejetée par avance par New Delhi. L'incertitude demeure sur un arrêt du président Clinton au Pakistan. Au Cachemire, les militants indépendantistes continuent leurs opérations et 3 soldats indiens ont encore été tués dimanche par des explosions de mines au passage de leur convoi. – (Corresp.)

DÉPÊCHE

■ IRAK : les autorités auraient déjoué en janvier une tentative de coup d'Etat et exécuté 38 militaires, a rapporté le journal arabe *El Zaman* basé à Londres, dans son édition du lundi 28 février. Le coup aurait été « fomenté par le général Abdel Karim Hussein El Doulaïmi, chef de la 2^e brigade de la Garde républicaine irakienne ». Le général Doulaïmi et ses officiers projetaient d'« assassiner Saddam Hussein, le 6 janvier, sur son chemin vers le palais présidentiel, où il devait alors décorer des militaires irakiens, à l'occasion de la journée de l'armée », selon le journal. – (AFP)

Israël prépare l'opération « vieil ami » pour accueillir Jean Paul II

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« Opération vieil ami », ce nom de code au timbre chaleureux ne cache pas une intervention spéciale du Mossad en territoire étranger. Il désigne le dispositif de sécurité mis en place par l'Etat juif pour accueillir le pape, du 21 au 26 mars, chef d'une Eglise qui ne fit pas toujours montre de bienveillance par le passé à l'égard des juifs exilés en terre chrétienne. D'ailleurs, des slogans hostiles à la visite de Jean Paul II en Terre sainte – « Le pape est un mal-faisant », « Que son nom soit effacé » – ont été peints ce week-end sur les murs du Grand Rabbinat à Jérusalem.

La police israélienne soupçonne des activistes du mouvement d'extrême droite Kach, initiateur d'un « Quartier général contre la visite en Terre sainte du pape », d'être à

l'origine des slogans. Alors que le Vatican vient de signer un accord de coopération avec le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, qui a déclenché l'ère du gouvernement israélien, cette terminologie – « vieil ami » – traduit la volonté des autorités de rendre hommage à Jean Paul II, artisan de la réconciliation de l'Eglise avec le peuple juif. Jean Paul II est le premier pape à se rendre en terre sainte depuis la guerre de 1967.

Cette visite officielle est la plus compliquée qu'Israël ait jamais eu à organiser, confiait récemment le ministre à la présidence du Conseil, Haïm Ramon, chargé de l'événement. Comparée au séjour du président américain, Bill Clinton, en novembre 1998, qui avait largement mobilisé les forces de sécurité et partiellement paralysé la circulation à Jérusalem, celui-ci dure plus long-

temps et comporte plus de déplacements. En outre, l'âge et l'état de santé du pape compliquent les préparatifs. « Impossible de faire voyager le pape sur des routes cahoteuses », précise-t-on au bureau du ministre. Des chaussées seront donc toiletées et des aires pour hélicoptères spécialement aménagées.

RESTAURATION DES BÂTIMENTS

Dès sa descente de l'avion, la garde rapprochée du pape sera assurée par le Shin Bet, les services spéciaux se substituant ainsi aux forces de sécurité de l'aéroport Ben Gourion, traditionnellement chargées de protéger les personnalités importantes.

Et une armada de policiers et de soldats – le chiffre de vingt mille, divulgué par la presse, n'est ni confirmé ni infirmé par les autorités – sera déployée le long de l'iti-

néraire papal. Outre la sécurité, le gouvernement israélien a décidé d'investir 25 millions de shekels (près de 40 millions de francs) dans la restauration de bâtiments, la réfection de routes et la création de parkings, un budget adopté contre l'avis des ministres ultra-orthodoxes.

La moitié de la somme est allouée à l'aménagement du mont des Béatitudes, surplombant le lac de Tibériade. Là où, selon la tradition, Jésus prononça le Sermon sur la montagne, se tiendra, le 24 mars, le plus grand rassemblement du voyage pontifical. Une messe en plein air sera célébrée devant des milliers de chrétiens. Les estimations les plus optimistes annoncent la présence de cent mille personnes. Un chiffre auquel le nonce apostolique en Israël, Mgr Pietro Sambi, n'ose croire. – (Intérim.)

149 900F.* DIFFICILE D'IGNORER UNE ROVER 75.



NOUVELLE ROVER 75 CLASSIC LINE.



ABS AVEC RÉPARTITION ÉLECTRONIQUE DU FREINAGE (EBD). AIRBAGS⁽¹⁾ CONDUCTEUR, PASSAGER ET LATÉRAUX AVANT. AIR CONDITIONNÉ AVEC FILTRE À POLLEN. ALARME PÉRIMÉTRIQUE À TELECOMMANDE. RADIO CASSETTE 6HP AVEC COMMANDES AU VOLANT. ENTRETIEN GRATUIT 3 ANS OU 60 000 KM⁽²⁾, GARANTIE 3 ANS OU 100 000 KM⁽²⁾ ET ASSISTANCE 3 ANS. *Prix de la Rover 75 1.8 Classic Line. Modèle présenté Rover 75 1.8 Pack Classic Line : 154 900 F. Peinture métallisée en option. Prix exceptionnels valables pour tout véhicule commandé et livré entre le 21 février et le 31 mai 2000, AM 00, chez les concessionnaires participants. Voir les conditions générales du Contrat 3x3 chez votre concessionnaire Rover. ⁽¹⁾ Coussins gonflables de sécurité. ⁽²⁾ Au premier des termes échu.



COHABITATION Lionel Jospin devait être interrogé, mardi 29 février, à l'Assemblée nationale, par une opposition particulièrement virulente, depuis trois jours, dans ses cri-

tiques du voyage du premier ministre en Israël et dans les territoires palestiniens. ● SAMEDI SOIR, à son retour à Paris, M. Jospin a refusé d'appeler au téléphone Jacques

Chirac, comme celui-ci le lui avait demandé. Le chef de l'Etat a provoqué lui-même une conversation téléphonique d'un quart d'heure, dont il a résumé ensuite la teneur dans un

communiqué reprochant au premier ministre d'avoir mis en cause l'« *équilibre* » de la politique française au Proche-Orient. ● DANS LA RÉGION, des manifestations antifrancaises ont

eu lieu au Liban, et de nombreuses réactions se sont fait entendre contre les déclarations de M. Jospin qualifiant de « *terroristes* » les actions du Hezbollah au Liban sud.

Jacques Chirac accuse Lionel Jospin de « désinvolture » à son égard

Le premier ministre se prépare à répondre, à l'Assemblée nationale, à la tempête politique suscitée par ses propos à Jérusalem. Le chef de l'Etat lui a téléphoné pour lui reprocher d'avoir, sans « concertation », rompu l'« *équilibre* » de la politique française au Proche-Orient

L'ÉCHANGE a été sec et rapide. Trois minutes à peine pendant lesquelles Jacques Chirac informe le premier ministre du contenu du communiqué que l'Elysée va rendre public aussitôt. Il est 23 heures, samedi 26 février, et ce fait déjà un moment que le chef de l'Etat attend vainement un appel de Lionel Jospin. Il n'a déjà pas apprécié du tout le sourire ostensiblement affiché du premier ministre à sa descente d'avion, vers 21 h 30, confirmant ce que son entourage avait déjà laissé entendre, à savoir que M. Jospin n'a pas l'intention de se rendre à l'Elysée avant le départ, lundi, de M. Chirac, pour les Pays-Bas.

Les deux responsables de l'exécutif, a déclaré le premier ministre, auront l'occasion de se voir « *mercredi avant le conseil des ministres* », et auront « *sûrement un contact au téléphone avant* ». C'est donc M. Chirac qui décroche finalement son téléphone, exaspéré par la « *désinvolture* » - c'est le mot qu'il emploie devant ses conseillers - du premier ministre à

son égard. Celui-ci est joint alors qu'il est allé dîner à l'extérieur après être rapidement passé par Matignon. Le chef de l'Etat indique à M. Jospin que ses propos ne sont pas conformes à la politique de la France, que la politique étrangère doit être concertée et que la France doit parler d'une seule voix. Le premier ministre prend acte de la déclaration de M. Chirac et se garde de tout propos qui pourrait être interprété par l'Elysée comme un repli ou une amorce d'excuse.

Une demi-heure après cet entretien, le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, informe le directeur du cabinet de M. Jospin, Olivier Schrameck, de la publication imminente du communiqué. « *Le président de la République a téléphoné au premier ministre ce soir (...). Il a réaffirmé la constance de la politique étrangère de la France et l'équilibre qui inspire l'action de notre pays au Proche-Orient (...). Remettre en cause cette impartialité, souligne le communiqué, serait porter atteinte*

à la crédibilité de notre politique étrangère et à la capacité de la France à agir pour la paix. »

Au passage, le communiqué révèle que M. Chirac a déjà écrit à M. Jospin, le 25 février. Un message ferme, transmis vendredi à 18 heures à Matignon et dans lequel, selon l'Elysée, il lui rappelle que la politique de la France doit toujours faire l'objet d'une « *concertation* » et que, lors des nombreuses réunions de préparation de ce voyage du premier ministre en Israël, M. Jospin n'avait en aucune manière informé le chef de l'Etat de cette inflexion en matière de diplomatie française au Proche-Orient. Toujours selon l'Elysée, le président relève, dans ce message écrit, que les propos du premier ministre nuisent à l'équilibre et à l'impartialité de la France au Proche-Orient.

« UNE PHASE AGRESSIVE »

Dimanche, de part et d'autre, on prépare la suite. A l'Elysée, on décide officiellement de faire savoir que « *l'incident est clos* ». Mais les

conseillers de M. Chirac ne se privent pas de commenter la « *désinvolture* » du premier ministre et même son « *irresponsabilité politique* ». « *Et si les attentats reprennent, on sera bien avancé!* », observe même un très proche du chef de l'Etat. Politiquement, l'Elysée considère que la cohabitation est désormais entrée dans « *une phase agressive* » et que l'incident, qui « *révèle la rigidité et l'arrogance de Jospin* », nuira fortement au premier ministre. Le président, avant d'inaugurer le Salon de l'agriculture (lire page 8), et ses conseillers passent également plusieurs coups de téléphone aux fidèles : au président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, et à son homologue à l'UDF, Philippe Douste-Blazy, ainsi qu'à l'ancien premier ministre Alain Juppé. Tous sont chargés de réfléchir à la façon d'interroger le premier ministre lors de la séance des questions au gouvernement, mardi 29 février.

A Matignon, on a pris acte de la consigne affichée par M. Jospin :

calme et sérénité. Pas de réunion de crise. Le premier ministre, dit-on, a repris ses dossiers et prépare, seul, la réunion du Comité interministériel sur l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) qui devait avoir lieu, lundi 28 février, à Nantes. Lui aussi passe plusieurs coups de téléphone. A M. Schrameck, avec lequel la question du Proche-Orient et la réponse à apporter à la polémique sont longuement débattues. A Hubert Védrine, avec lequel M. Jospin achève de mettre au point, comme ils l'avaient commencé dans l'avion de retour, la ligne que le ministre des affaires étrangères va défendre, le soir même au « *Grand Jury-RTL-Le Monde-LCI* » (lire page 19).

« *La prise de position de M. Jospin, indiquera-t-il dans la soirée, est une expression qui est obsédée en quelque sorte, éclairée par la recherche de la paix.* » Elle ne modifie en rien la « *posture* [de la France], qui est celle de l'engagement pour la paix », même si, souligne-t-il, elle marque la volonté

du gouvernement français de « *donner plus de corps et de substance à la relation avec Israël* ». Quant à la cohabitation, dit-il, elle « *continuera* » puisqu'elle est « *une situation de fait créée par les électeurs* ».

M. Jospin, lui, réserve sa réponse à l'Assemblée nationale. « *Nous répondrons mardi au moment choisi et comme nous l'entendons* », faisait-on valoir dans son entourage, lundi matin. Lorsque, à Jérusalem, le premier ministre avait pris connaissance de la réaction de l'Elysée, il s'était montré très combatif devant ses conseillers. Il ne sera pas évident pour l'Elysée, affirmait-il, d'aller trop loin dans la polémique, de prouver que la politique de la France au Proche-Orient a été modifiée, et de prendre le risque d'apparaître comme défendant le Hezbollah. « *Si Chirac me cherche sur ce sujet, il me trouvera* », avait-il lancé à ses collaborateurs.

Raphaëlle Bacqué et Pascale Robert-Diard

Le premier ministre trahi par le candidat

IMAGINONS un instant un scénario différent : en déplacement à Jérusalem, le chef du gouvernement défend une position qui est saluée par l'ensemble de ses interlocuteurs étrangers comme un apport essentiel à l'avan-

ANALYSE

« Je fais ce que je veux », répond Lionel Jospin quand on évoque devant lui la cohabitation

cée du processus de paix. Nul, dans l'opinion, ne se serait alors offensé d'un empêtement du premier ministre dans le « *domaine réservé* » du président de la République. M. Jospin y aurait gagné une stature d'homme d'Etat, et les partisans de Jacques Chirac n'auraient pu, pour leur part, que déplorer l'impuissance d'un président abandonnant au premier ministre un pan essentiel de son rôle.

Le premier ministre sait parfaitement que la Constitution ne reconnaît pas juridiquement l'existence d'un « *domaine réservé* » du président de la République en matière de diplomatie. Inventée par Jacques Chaban-Delmas, imposée par François Mitterrand - sous la forme quelque peu hypocrite du « *domaine partagé* » - à ses deux premiers ministres de cohabitation, Jacques Chirac et Edouard Balladur, cette notion, reconnue et admise par l'opinion, est, avant tout, l'expression d'un rapport de forces politique et personnel entre les deux responsables de l'exécutif.

RAPPORT DE FORCES FAVORABLE

Toute l'habileté de M. Jospin, jusqu'à présent, a été de conforter un rapport de forces favorable avec M. Chirac en lui imposant une conception très large et chaque jour plus élargie de son rôle de premier ministre.

Premier chef de gouvernement à devoir sa nomination à l'échec d'une dissolution décidée par le chef de l'Etat, il a bénéficié, dès le début, d'un pouvoir auquel aucun de ses prédécesseurs - de cohabitation ou pas - n'aurait pu prétendre, avec un président affaibli et une opposition en lambeaux. Depuis bientôt trois ans, M. Jospin invente pas à pas, devant l'opinion publique, une nouvelle définition du premier ministre. Le président de la République, affirme-t-il, ne l'empêche en rien de gouverner. « *Je fais ce que je veux* », répond-il avec agacement lorsqu'on évoque devant lui la cohabitation, en concédant tout au plus que M. Chirac lui complique politiquement la vie, mais guère davantage que ne pourrait le faire une opposition structurée et forte.

Expert au jeu de billard à plusieurs bandes, Philippe Séguin, premier à réagir, le 25 février, aux propos du premier ministre à Jérusalem, ne s'y est pas trompé. Il sait parfaitement qu'en s'en prenant à M. Jospin sa critique atteignait en fait M. Chirac, qu'il a sommé de réagir pour « *rappeler ce que sont ses prérogatives* ». C'était une manière de souligner qu'elles ne sont pas assumées pleinement par l'hôte de l'Elysée. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'ancien président du RPR s'en inquiète. Lorsque, en novembre 1998, à Craonne, M. Jospin avait revisité l'histoire de France en réintégrant dans la « *mémoire collective* » de la Grande Guerre les mutins de 1917, le député des Vosges avait déjà été le premier à s'indigner de cette posture présidentielle, ce qui visait à faire apparaître, a contrario, la faiblesse de M. Chirac.

Pour le premier ministre, ancien haut fonctionnaire du Quai d'Orsay, responsable des relations internationales du Parti socialiste avant d'en devenir, en 1981, le premier secrétaire, la politique étrangère, qui le passionne, ne doit pas échapper à la redéfinition des pouvoirs du titulaire de Matignon. Dans ce domaine,

M. Jospin a toujours avancé fermement, mais avec prudence, notamment pendant le conflit dans les Balkans. Tout en respectant scrupuleusement la Constitution, qui fait du président de la République le chef des armées, il avait pris soin d'apparaître comme le coparain de la position française au Kosovo.

En matière de politique européenne, il a réaffirmé, chaque fois qu'il en avait l'occasion, les prérogatives gouvernementales. Et, à Matignon, ces dernières semaines, on faisait mine de ne pas s'inquiéter du bénéfice politique que le chef de l'Etat pourrait tirer de la présidence française de l'Union européenne, au second semestre de 2000, en soulignant que M. Chirac « *peut dire ce qu'il veut, il ne pourra pas faire* ».

FAIRE ET FAIRE SAVOIR

Mais, peu à peu, dans le domaine diplomatique, la prudence initiale a laissé place à la revendication. Comme le résume un ministre, ce qui relevait jusqu'à présent du « *message subliminal* » - le président parle, le gouvernement agit - est devenu explicite.

En Israël, le chef du gouvernement a affirmé qu'il était « *libre* » de s'exprimer sur la politique étrangère de la France, à l'intérieur d'un cadre qu'il « *contribue à définir* ». Et il a choisi le domaine de la politique étrangère le plus sensible aux yeux des Français pour tenter de faire la démonstration de son autonomie et de sa maîtrise sur ce terrain. Le glissement du « *non-dit* » au « *dit* », perceptible depuis quelques mois à Matignon, est révélateur d'une évolution personnelle de M. Jospin, qui, à mesure que l'échéance présidentielle se rapproche, veut éviter de se laisser cantonner dans ce que de Gaulle appelait l'« *intendance* » et de laisser à M. Chirac le privilège de l'« *essentiel* ». Le premier ministre « *fait* ». Le candidat, lui, a besoin de faire savoir.

Pascale Robert-Diard

Seul Alain Madelin se démarque des réactions virulentes de la droite

APRÈS Philippe Séguin, qui, le premier, vendredi 25 février, avait dénoncé l'« *incursion solitaire et malencontreuse* » du premier ministre dans le domaine de la politique étrangère pour mieux réclamer « *une mise au point ferme du président de la République* » (Le Monde daté 27-28 février), toute la hiérarchie du RPR s'est relayée au cours du week-end pour faire la leçon à Lionel Jospin. C'est « *un domaine que, de toute évidence, il connaît mal* », a affirmé le secrétaire général du mouvement, Adrien Gouteyron. « *Le premier ministre a cherché à se donner une stature d'homme d'Etat. Mais il vient de démontrer qu'il a encore beaucoup de choses à apprendre* », a expliqué Patrick Devedjian, porte-parole du RPR, dans un entretien publié par Le Parisien Dimanche. Pour Alain Juppé, « *la cacophonie diplomatique est ce qui peut nous arriver de pire* ».

Dans une déclaration à l'AFP, la présidente du mouvement, Michèle Alliot-Marie, a affirmé : « *Lorsque le premier ministre se déplace, aux yeux des pays d'accueil, c'est la France qui s'exprime. Il n'y a pas de place pour des variations personnelles ou une improvisation désinvoltée* ». Invité au « *Club de la presse* » d'Europe 1, Edouard Balladur a réclamé « *une déclaration commune* » du président de la République et du premier ministre. Se plaçant sur le terrain institu-

tionnel, l'ancien premier ministre a estimé que « *notre Constitution n'est pas très claire* », et qu'on en est arrivé à la « *notion de domaine partagé* », dans lequel, selon lui, le président de la République dispose d'« *une prééminence fonctionnelle* ». Le président de l'UDF, François Bayrou, juge que « *la logique perverse de la cohabitation continue à faire son œuvre et s'aggrave sans cesse* ». A droite, seul Alain Madelin, président de Démocratie libérale, a justifié les déclarations de M. Jospin en ces termes : « *Il faut réaffirmer que les amis de la France sont les démocraties. Israël est une démocratie. On ne peut sous une forme ou sous une autre cautionner le terrorisme, il n'y a pas de bons terroristes et le président de la République doit prendre garde dans sa rivalité avec Lionel Jospin de ne pas donner le sentiment de cautionner l'inacceptable* ».

A gauche, le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, a dénoncé « *une polémique interne par rapport à des propos qui sont ceux du bon sens et ceux de la recherche de la paix* ». Jack Lang, sur TF 1, a estimé que M. Jospin avait tenu « *un discours de vérité* » qui, « *sur la durée* », aura « *des effets salutaires et positifs* ». Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, a jugé « *singulièrement lamentables* » les « *récupérations politiciennes* ».

Pour les responsables palestiniens, un incident qui agit comme un signal d'alarme

JÉRUSALEM de notre correspondant

Ne pas dramatiser, faire bonne figure, mais ne pas non plus s'illusionner sur le rapport de forces défavorable à la cause qu'exprime le voyage de Lionel Jospin dans la région : samedi soir 26 février, après le départ du premier ministre français, les responsables palestiniens, réunis pour tirer les leçons de ces derniers jours, ont été obligés de convenir que le bilan était contrasté.

Certes, ont-ils reconnu, la politique de la France en direction des Palestiniens n'a guère changé, bien au contraire. Passées quasi inaperçues au milieu de la tourmente provoquée par les propos de M. Jospin sur le Liban et le Hezbollah, les paroles de soutien aux réfugiés palestiniens, comme les vives critiques contre la colonisation israélienne en Cisjordanie et la nécessité de trouver à Jérusalem « *une solution négociée qui respecte les aspirations et les droits, y*

compris politiques, de toutes les parties concernées » ont de quoi satisfaire les responsables palestiniens, qui dénoncent l'immobilisme israélien dans le processus de paix. De même, la significative augmentation du soutien financier français ne peut déplaire.

Autant de gestes qui laissent les Palestiniens espérer qu'il faudra plus que quelques petites phrases scandaleuses pour modifier significativement la politique française dans la région. Mieux, la radicalité même des propos de M. Jospin, comme les réactions qu'ils ont suscitées, risquent, à leurs yeux, d'entraîner le mouvement de rapprochement avec Israël qu'ils étaient censés accompagner.

Mais il demeure que les propos contestés ont été tenus et, pour les Palestiniens, ils témoignent d'un glissement pro-israélien inquiétant constaté dans la politique française comme dans celle de ses partenaires européens. Selon la direction palestinienne, les Européens,

« *captifs d'un effet Barak* », selon le mot d'un proche du ministre palestinien de la coopération internationale, Nabil Chaath, manifestent une forte tentation d'être plus complaisants avec Israël, dans l'espoir que l'Etat hébreu, qui ne jure que par les Etats-Unis, reconnaitra enfin leur rôle dans le processus politique en cours.

« EXASPÉRATION DE LA RUE »

M. Jospin aurait exprimé cette tendance lorsque, sortant d'une entrevue avec M. Barak, il avait estimé que si Israël, à cause de l'« *histoire dramatique* », était aujourd'hui proche des Etats-Unis, « *la géographie, dans la paix, montrerait bientôt qu'Israël était une expression de l'Europe* ». La volonté du premier ministre français de « *découpler* » les relations franco-israéliennes du processus de paix découlerait du même dessein, illusoire selon les Palestiniens, pour qui, ici, tout est lié.

La violence qui a accompagné la

prestation de M. Jospin à l'université de Bir Zeit constitue un autre signal d'alarme pour la direction palestinienne. Comme à l'accoutumée, les autorités policières, politiques et même universitaires parlent d'« *agents provocateurs* » pour expliquer les jets de pierre. Selon un scénario bien réglé, déjà en œuvre lorsque les Israéliens occupaient totalement le terrain,

l'université a été fermée pour trois jours et une quinzaine d'étudiants ont été arrêtés.

Pourtant, les responsables palestiniens ne s'y trompent guère : la lapidation de M. Jospin n'est pas le résultat d'un quelconque « *complot islamiste* », mais bien celui d'une indignation, qui a emporté toutes les familles politiques représentées à l'université. « *Tout le monde a participé à l'affaire, y compris les étudiants du Fatah, le parti d'Arafat* », reconnaît Robert Heacock, professeur franco-américain qui enseigne depuis dix-sept ans l'histoire aux étudiants de Bir Zeit. « *Nous avons sous-estimé l'exaspération de la rue, la tension qui y règne* », renchérit un responsable palestinien, conscient que les blocages du processus de paix, comme les insuffisances multiples des autorités, peuvent désormais s'exprimer, avec violence, à la moindre occasion.

Georges Marion

ÉCOLES DE COMMERCE

CONCOURS COMMUN 7 ISEG SUP Réseau 2000 POUR TERMINALES

PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE



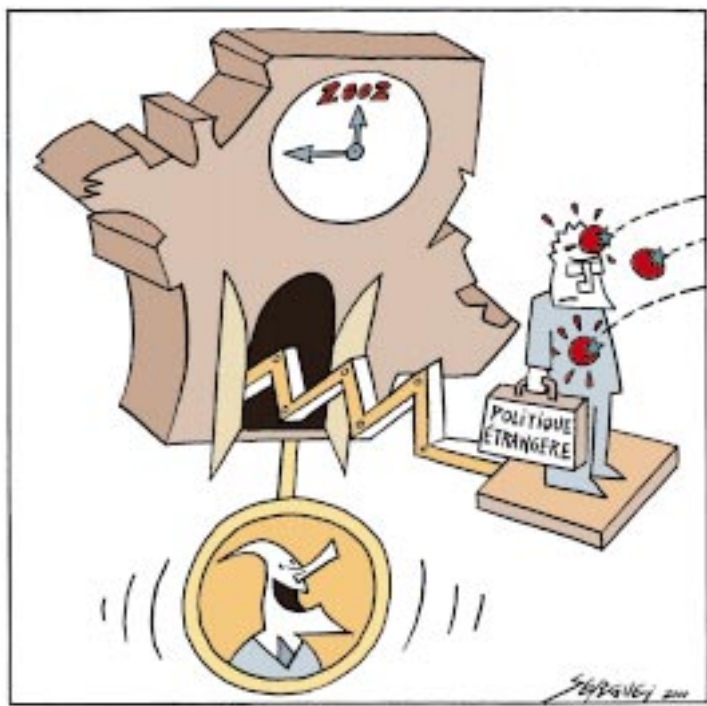
www.concours.iseg.fr

Centre Info Regroupement Candidatures (CIRC) - ISEG Paris 28, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

(33) 01 44 78 88 88

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BACCALAUREAT
► Stages intensifs Pour terminales S, ES et L, pré-rentree, Noël, février, Pâques. Stages de Première (français et maths)
► Terminales ES «pilotes» Orientées HEC ou orientées Sciences Po 100% d'admis au bac 70% de mentions en 1999
PREPASUP
38, rue des Blancs Manteaux 75004 Paris 01 42 77 27 26 Enseignement supérieur et secondaire privé



Damas évite d'attiser la méfiance à l'égard de la diplomatie française

Le rôle de la France au Liban sud pourrait être affecté

DAMAS
de notre envoyé spécial
Les dégâts sont apparemment limités. Trois jours après le tête-à-tête diplomatique de Lionel Jospin, la Syrie a continué d'afficher une certaine sérénité, dimanche 27 février. Le ton mesuré de la presse officielle syrienne avait permis, dès samedi, de constater qu'on se gardait, à Damas, de jeter de l'huile sur le feu. Les journaux du régime, qui ne rechignent pas à l'outrance lorsque celui-ci estime ses intérêts menacés, s'étaient platement contentés de faire part de

leur consternation. Dimanche, le quotidien du Parti Baas a estimé que ces déclarations controversées « n'expriment pas une nouvelle position française », mais traduisent des préoccupations de politique intérieure. L'ambassadeur de France à Damas, Charles-Henri d'Aragnon, a été invité à s'expliquer, samedi. Il a été reçu par la vice-ministre syrienne des affaires étrangères, Siba Nasser, qui a exprimé « l'étonnement et le mécontentement profonds » du gouvernement, après des déclarations qui « encouragent Israël à poursuivre ses attaques » au Liban.

Alors que la Syrie a été présentée par M. Jospin comme seule responsable du blocage des négociations avec Israël, la vice-ministre a témoigné de son étonnement devant une analyse jugée ici pour le moins erronée. Les Syriens estiment que M. Jospin leur fait d'autant plus un mauvais procès qu'ils estiment avoir toujours pris soin de tenir informée la partie française de l'état des discussions. Selon la version syrienne, Damas a pris le risque de reprendre les négociations avec Israël sans avoir l'assurance que ce dernier était prêt à s'engager sur le chapitre qui lui tient le plus à cœur : le tracé qui doit lui permettre de recouvrer la totalité de la terre perdue en 1967. C'est devant la mauvaise volonté témoignée sur ce point par les Israéliens que les discussions se sont retrouvées vidées de sens, selon Damas.

RISQUE DE PARALYSIE

La vice-ministre s'est enfin interrogée sur la compatibilité des propos de M. Jospin avec la responsabilité exercée par la France dans le Comité de surveillance du cessez-le-feu au Liban sud. La présidence de ce comité, que la France partage avec les Etats-Unis, est considérée à Damas comme le dernier grand

succès en date de la diplomatie française. Par une malheureuse coïncidence, l'actuel coprésident français, Laurent Rapin, était d'ailleurs venu dans la capitale syrienne assurer le ministre des affaires étrangères syrien, Farouk El Chareh, de la constance de la position française, juste avant que M. Jospin ne jette le trouble.

Le sinistre diplomatique risque de laisser des traces durables. Premier ministre socialiste, M. Jospin a réveillé une méfiance ancienne envers une formation jugée fondamentalement pro-israélienne. Ce constat peut être d'autant plus amer que cette mauvaise réputation s'était dissipée au fil des mois. Tout d'abord inquiets devant l'arrivée au pouvoir de la gauche, les Syriens avaient constaté la similarité des positions françaises à leur égard. La première prise de contact à Paris, six mois après les élections de juin 1997, entre M. Jospin et le ministre des affaires étrangères syrien, accompagné de l'un des vice-présidents, avait été jugée positive, de même que le discours du premier ministre lors de la visite à Paris du président Hafez El Assad, en juillet 1998.

La presse officielle syrienne avait pris acte de cette nouvelle image, veillant progressivement à mentionner les déclarations du gouvernement et de son chef autant que celles du président de la République, qui continue à bénéficier d'une forte cote de sympathie. « L'incident va paralyser les Français pour un bout de temps », analyse un observateur européen. « Or les discussions de paix peuvent reprendre d'un moment à l'autre, en dépit du blocage actuel, et, dans ces conditions, la France sera bien mal placée pour espérer pouvoir assister, d'une manière ou d'une autre, à un accord de paix », ajoute-t-il.

Gilles Paris

Vers un débloqué des négociations israélo-syriennes ?

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les négociations entre la Syrie et Israël, dont le blocage constituait la toile de fond des propos contestés du premier ministre français sur le caractère « terroriste » du Hezbollah, sont peut-être en voie de reprise. Selon la radio et la télévision israéliennes, Ehoud Barak aurait reconnu, dimanche 27 février, au cours d'un conseil des ministres, qu'Itzhak Rabin, son prédécesseur, avait bien promis de se replier derrière la ligne du 4 juin 1967 sur le Golan, en échange de la paix avec la Syrie.

Cette ligne séparait Israéliens et Syriens à la veille de la guerre de 1967, au cours de laquelle l'Etat hébreu s'empara du plateau du Golan. Depuis 1996, Damas affirme que ses interlocuteurs s'étaient engagés à se replier derrière cette fameuse ligne, condition préalable mise par la Syrie à toute normalisation des relations avec son voisin. A plusieurs reprises, Israël a nié pareil engagement, tout en laissant entendre avoir mené, via les Etats-Unis, des contacts exploratoires sur le sujet. C'est partiellement à cause de cette divergence que les derniers entretiens israélo-syriens de Sheperdstown, aux Etats-Unis, en janvier, avaient abouti à une impasse. Depuis, Damas n'a cessé de réclamer qu'Israël reconnaisse son « engagement » s'il désire reprendre les discussions. Alors que les pourparlers étaient bloqués, la milice chiite du Hezbollah, après plusieurs mois d'interruption de ses activités, avait procédé à plusieurs attaques sanglantes contre les forces israéliennes au Liban sud, mettant Ehoud Barak dans une position politique difficile.

Tactique payante ? Selon la radio israélienne, le premier ministre aurait reconnu, dimanche, que ses quatre prédécesseurs – MM. Shamir, Rabin, Pères et Nétanyahou – avaient bien acquiescé au principe d'un retrait sur la ligne du 4 juin 1967 en échange de la paix, et sous réserve de modifications mineures. « Nous ne pouvons effacer le passé », aurait concédé M. Barak qui aurait également expliqué que les Israéliens pourraient progressivement se retirer du mont Hermon, qu'ils occupent partiellement et qui leur permet, grâce à une station d'écoutes et d'observation, d'observer avec beaucoup de précision ce qui se passe chez leur voisin.

Lundi 28 février, le quotidien *Haaretz* affirmait que des négociations secrètes se sont poursuivies entre les deux pays depuis janvier. La Syrie, qui maintient sa demande concernant la ligne du 4 juin, aurait fait une ouverture à propos des arrangements de sécurité et, surtout, des mesures de normalisation accompagnant le retour de la paix.

Alors que Damas estime traditionnellement que « la normalisation, qui est l'affaire des deux peuples, ne saurait être commandée », Israël demande des initiatives permettant de transformer en paix authentique le retour progressif à la normale. Israël, qui s'est engagé à quitter le Liban au plus tard en juillet 2000, aurait aussi demandé, selon *Haaretz*, que la reprise des négociations se fasse en présence d'une délégation libanaise qui puisse garantir la sécurité de la frontière nord de l'Etat hébreu.

G. M.

Une nouvelle vision des Sciences de la Vie : De la compréhension des mystères de la vie aux innovations porteuses d'avenir

Le code génétique, sur lequel tout repose, est l'un des grands secrets de la vie. En déchiffrant ce code, les chercheurs progressent à une vitesse vertigineuse. Et ces connaissances nouvelles permettent de développer des traitements médicaux d'une efficacité sans précédent. Pour l'agriculture, ces progrès débouchent sur des méthodes intégrées de protection et de production, qui améliorent aussi bien les rendements que la qualité des récoltes. Aventis est l'un des leaders mondiaux des Sciences de la Vie. A ce titre, nous considérons la biotechnologie comme une clé, comme la promesse de découvertes, dédiées à l'amélioration de la qualité de la vie, qui feront date.



Les différentes familles de l'écologie politique peinent à engager le dialogue

José Bové a volé la vedette à Dominique Voynet et à Daniel Cohn-Bendit

Organisés par les Verts, les états généraux de l'écologie politique (EGEP), qui doivent préparer le projet de Verts dans la perspective de l'élec-

tion présidentielle, se sont ouverts, samedi 26 février, à la Plaine Saint-Denis, en présence de Daniel Cohn-Bendit et de José Bové, pré-

sident de la Confédération paysanne. Les intervenants ont tenté de définir le rôle respectif des partis, associations et syndicats.

LA SYNTHÈSE s'annonce difficile entre les Verts et la « société civile », invitée au lancement des Etats généraux de l'écologie politique (EGEP), qu'organisait, samedi 26 février à la Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le parti écologiste (*Le Monde* daté 27-28 février). L'assistance – un millier de personnes rassemblées dans un vaste hangar – a réservé un accueil sans grand enthousiasme à Daniel Le Scornet, président de la Fédération des mutuelles de France, Edgar Morin, directeur de recherche émérite au CNRS, Vincent Espagne, de Droits devant !, ou encore à Gérard Paquet, ancien directeur du Théâtre de Châteauevallon et président de l'Association pour les EGEP.

Au sein même des Verts, la synthèse ne s'est faite que sur la photo, au moment où Daniel Cohn-Bendit et Dominique Voynet se sont croisés. Le premier était déjà reparti lorsque la ministre de l'environnement est intervenue, en prenant soin de ne pas commenter la « troisième gauche verte » du député vert européen. Et il se pourrait que José Bové, cofondateur de la Confédération paysanne, ait été la vraie vedette de la journée.

« Je ne me présente pas à l'élection présidentielle. Voilà, comme ça, on n'en parle plus », a d'emblée déclaré le syndicaliste, en s'attachant à démontrer en quoi il était différent. Pas un intellectuel, mais quelqu'un d'attaché à des racines historiques et idéologiques (*Le Monde* daté 20-21 février), sans lesquelles « on ne peut pas faire un mouvement social ». « A la Confédération paysanne, souvent l'action précède les écrits. On pose des actes pour essayer de transformer la société », a-t-il expliqué, prenant l'exemple des organismes génétiquement modifiés (OGM). Mais M. Bové s'est aussi appliqué à délimiter les pourtours de l'action de chacun : « Je me situe à côté des partis politiques. Quand on est un parti, on est amené à faire des alliances et (...) on est parfois obligé de signer des textes que l'on n'aurait pas signés tout seul », a-t-il déclaré, avant de conclure que la Confédération paysanne était « aux côtés » des Verts et qu'ils avaient « des choses à défendre en commun ».

« Dany » Cohn-Bendit n'avait pas l'intention de paraphraser son manifeste sur la « troisième gauche verte ». « Evidemment, il manque beaucoup de choses dans ce texte,

mais ce qui est important c'est d'assumer une problématique », a-t-il lancé. A ceux qui lui demandaient de revoir sa copie, il a répondu « non » : « C'est ma copie, celle que j'étais capable de faire avec mes amis, faites vos propres copies et débats ! » Puis il est passé aux municipales. « Est-ce que vous voulez échanger un Paris du RPR contre un Paris du PS ? », a-t-il demandé aux Verts, répondant lui-même, dans l'instant, à nouveau « non, évidemment, non ! ». « Proposons au PS de faire de Paris la première métropole écologiste et culturelle. Pour cela il ne suffit pas d'avoir Lang et Delanoë », a ajouté M. Cohn-Bendit.

BRETAGNE ET VENEZUELA, SUITE

Intervenant en fin de journée devant un auditoire un peu lassé, M^{me} Voynet a reconnu qu'il ne serait « pas facile » d'intégrer tous les acteurs dans un mouvement commun et indiqué qu'elle avait « trouvé José un peu lapidaire sur les pouvoirs et les contre-pouvoirs ». Comme elle l'a fait à de nombreuses reprises ces dernières semaines, elle a redit la difficulté qu'il y a à « respecter l'autonomie des pouvoirs et des contre-pouvoirs ». Ainsi dans le dossier des

OGM, domaine dans lequel elle avait signé, comme ministre, un texte qui lui a été beaucoup reproché par ses amis Verts, M^{me} Voynet a-t-elle tenu à rappeler le rôle qu'avaient joué, aussi, les Verts, Greenpeace, les parents d'élèves, « chacun prenant toute sa place, mais sa place ».

Revenant encore sur l'action gouvernementale, la ministre a estimé que ses partenaires de la gauche plurielle n'avaient « pas pris la mesure de ce que représente l'écologie politique ». Dans un de ces rapprochements dont elle a le secret, M^{me} Voynet a estimé que la prochaine convention du PS sur l'environnement risquait de ne pas toucher aux « causes profondes » des problèmes écologiques et aux « structures qui provoquent la mort des enfants au Venezuela et des oiseaux en Bretagne ». « Ce qui va se jouer dans les semaines qui viennent, a-t-elle conclu, c'est de savoir si (...) l'écologie politique n'est que la compagne de route des temps difficiles (...) ou si elle sera la partenaire durable inscrite vraiment dans le projet de transformation sociale d'une majorité réellement plurielle. »

Béatrice Gurrey

Paris : la compétition entre M. Lang et M. Delanoë démarre sur un conflit

Controverse sur la consultation des militants

LA CAMPAGNE d'investiture des candidats socialistes pour les élections municipales de mars 2001 est partie sur un mauvais pied. Vendredi 25 février, une réunion houleuse du bureau fédéral a opposé, trois heures durant, les partisans des deux candidats en compétition, Jack Lang, ancien ministre de la culture, député et maire de Blois, et Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste au Conseil de Paris. L'objet du litige est l'organisation du débat entre les deux candidats et les 3 400 militants parisiens qui doivent les départager le 30 mars. Bertrand Delanoë souhaite que soient organisées, devant les militants, des confrontations directes entre lui-même et M. Lang. Ce dernier ne veut pas de face-à-face avec son concurrent et penche pour la multiplication de réunions en petit comité. Entre les deux, le premier secrétaire fédéral du PS parisien, Patrick Bloche, est visiblement embarrassé.

Lors du bureau fédéral, les choses ont mal tourné. Les partisans de M. Lang ont quitté la réunion, bloquant le vote sur la proposition formulée par Patrick Bloche : la tenue, d'ici au 30 mars, de trois réunions décentralisées avec les militants, en présence des deux candidats, auxquelles s'ajouterait une assemblée générale finale fixée au 23 mars. Les amis de M. Lang, à commencer par sa porte-parole, Lyne Cohen-Solal, et Roger Madec, maire (PS) du 19^e arrondissement, estiment que cette proposition est « inacceptable ». « Impossible d'aller au vote, le 30 mars, en n'ayant eu qu'une seule réunion de confrontation entre les candidats », soutient pour sa part Patrick Bloche, qui devait solliciter, lundi 28 février, une rencontre

entre M. Lang et Delanoë, assistés de Roger Madec et Christophe Caresche, leurs mandataires respectifs. Il leur réitérera sa proposition.

Au milieu de ces grandes manœuvres, les deux candidats ont commencé leur campagne. Dimanche, M. Delanoë a déclaré sur France 3 qu'il fallait, à Paris, « commencer par faire un grand audit des finances de la Ville et pas seulement du budget ». Invité sur TF 1, Jack Lang, de son côté, a assuré que Paris avait besoin « d'une petite révolution pour redevenir une véritable capitale économique, financière et intellectuelle ». L'actuel maire de Blois veut « changer les méthodes et la vision » de la Mairie de Paris, « rendre Paris à ses habitants » et « transformer la vie quotidienne, quartier par quartier ».

Le premier secrétaire fédéral, Patrick Bloche, aura, cette semaine, outre le conflit Lang-Delanoë, un autre problème à régler : celui de la représentation féminine parmi les têtes de liste dans les arrondissements. Une quarantaine de socialistes parisiens se sont portés candidats comme chef de file dans les arrondissements. Problème : au vu des candidatures déposées, seuls deux arrondissements – les 15^e et 17^e – sont assurés d'avoir une représentation féminine, puisqu'ils accueillent des duels de candidates pour l'investiture socialiste. M. Bloche souhaite donc que d'autres candidats déclarés s'effacent au profit d'une femme. Et, pourquoi pas, lance-t-il, dans le 12^e, où M. Lang s'est porté candidat et où se présentent cinq autres postulants, dont deux femmes, Michèle Blumenthal et Edwige Avice ?

Christine Garin

Au Salon de l'agriculture, Jacques Chirac aura trouvé à manger et à lire

LA TRADITION a été restaurée. Jacques Chirac, qui n'avait pas pu, en 1999, pour cause de voyage en Macédoine, inaugurer le Salon international de l'agriculture, mais l'avait clôturé, a passé quatre heures, dimanche 27 février, à sillonner les stands avec un plaisir non dissimulé. Bains de foule, cohue, forêts de micros, distribution de félicitations tous azimuts et de baisers aux enfants juchés sur les épaules de leurs parents, gailards des services de sécurité enfournant dans leurs sacs à dos cochonnailles, fromages, pommes, préparations laitières diététiques et autres présents : le rite a été respecté pour la première journée de ce 37^e Salon, placé sous le signe de la vigilance alimentaire des productions (*lire aussi page 16*).

Le chef de l'Etat lui-même l'a souligné, en inscrivant sur le Livre d'or des chambres d'agriculture : « Ce salon est chaque année plus exemplaire ; les agriculteurs français savent relever tous les défis, notamment ceux de la transparence complète, de la sécurité et de la qualité. » C'est de sécurité précisément que le président s'était entretenu avec les

responsables professionnels, aux stands de la viande et des industries laitières.

Mais comme d'habitude, Jacques Chirac aura passé le plus de temps à admirer les vaches, féliciter les éleveurs et échanger quelques propos complices avec ses amis corréziens. Y compris ceux de la diaspora. Ainsi devant Jean-Pierre Papin, originaire du plateau de Millevaches, qui préside aujourd'hui le Conseil international de la race normande et qui lui demande quelque soutien à l'exportation, Jacques Chirac appelle sa conseillère Anne Duthilleul et lui demande de bien vouloir prendre rendez-vous dès la semaine prochaine. Un peu plus loin, Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche, n'a pas de mal à le convaincre de la qualité des porcs noirs gascons, élevés en pleine nature et pour lesquels est en cours une demande d'appellation contrôlée, « comme pour les meilleurs vins ou fromages ».

On entend qu'il lance à un groupe de Catalans : « Alors, on est venu se perdre à Paris, mais vous avez un bien beau pays et de bien bons produits ! » ; et voilà que le président se

retrouve sur le stand de la FNSEA, où il boit un vin de Corrèze issu des vignes plantées jadis « dans ce qui n'était qu'un désert de pierres » par Charles Ceyrac, ancien président (RPR) du conseil général, décédé en 1998.

Une poignée de main à la princesse Maha Chakri Sirindhorn de Thaïlande, et l'heure du départ approche. Une question est sur toutes les lèvres. Ira-t-il sur le stand de la Confédération paysanne, où José Bové et François Dufour, porte-parole du syndicat, l'attendent ? Et voilà que la foule se fait plus dense, plus mouvementée, car, finalement, le président bavarde quelques minutes avec les deux hommes, qui lui dédicacent leur livre, *Le monde n'est pas une marchandise*. « C'est pour nous une rencontre et un jour historiques, commente José Bové. C'est le début d'un travail de fond car la France peut prendre des initiatives pour défendre les paysans, changer la politique européenne et l'OMC. » Jacques Chirac a promis, avant de rejoindre sa voiture, de lire attentivement l'ouvrage.

François Grosrichard

La Mutualité hisse le drapeau rouge contre la mutation du PCF

ICI, LE DRAPEAU ROUGE est fièrement arboré, il est estampillé de la faucille et du marteau, il a même conservé l'étoile dorée et encerclée, signe du Parti communiste d'URSS. Georges Hage, député du Nord, grand maître de cérémonie de ce rassemblement de communistes fidèles à leur passé, est soulagé. « Loin des sarcasmes de ceux qui critiquent le communisme chaque matin, vous êtes venus nombreux », lance-t-il à la salle

du palais de la Mutualité, à Paris, pleine de neuf cents personnes venues, samedi 26 février, célébrer le 80^e anniversaire du congrès de Tours. Les tempes grisonnantes côtoient des têtes plus jeunes. La fédération du Pas-de-Calais a amené plus de deux cents personnes. Si l'assistance est en quasi-totalité hostile à la « mutation » du PCF, quelques personnalités, comme la journaliste Aline Pailler, sont là.

La dizaine d'orateurs qui se sont succédé deux heures durant à la tribune ont dressé un réquisitoire en règle contre la politique menée par Robert Hue à la tête du PCF. M. Hage s'est d'abord élevé contre « la mise en faillite » du PCF et « les faillits qui la commanditent », avant de dénoncer « l'esbroufe du 30^e congrès ». S'esbroufer veut dire « étaler de grands airs, de manière hardie et tapageuse », explique M. Hage, citation du Robert à l'appui. « Le 30^e congrès va s'appliquer à valider le bilan du gouvernement Jospin. Dans le domaine social, tout ce que Juppé rêvait, Jospin l'a fait », s'indigne-t-il. « Et Gayssot aussi », répond une personne dans la salle.

LAPSUS RÉVÉLATEUR

M. Hage a condamné ensuite le triple abandon « des principes d'organisation d'un parti révolutionnaire », « du marxisme et de la lutte des classes » et « de la référence à la classe ouvrière », avant de fustiger « la disparition différée mais programmée des cellules évoquée par Bloquin [sic] », amalgamant dans un lapsus Pierre Blotin, actuel numéro deux du PCF et bête noire des orthodoxes, et Pierre Juquin, ex-chef de file des renovateurs du PCF et figure honnie des années 80. « Qu'est-ce qui programme la mort du PCF, si ce n'est la mutation réformiste ? », a poursuivi M. Hage. Pour lui, « il faut rompre avec la politique de satellisation avec le PS, rompre avec la participation au gouvernement ». Sur un mode plus humoristique, Remy Auchédé a enfoncé le clou. Constatant que « la mutation est devenue une idée fixe » pour Ro-

bert Hue, il a cité Prévert : « Il suit toujours une idée et s'étonne de faire du surplace. » « Drôle de congrès, où le bilan de la participation au gouvernement et le bilan de la mutation ne seront même pas discutés », s'est exclamé l'ancien député du Pas-de-Calais, qui a reproché au groupe parlementaire communiste de défendre « l'actionnariat salarié ».

Jean-Jacques Karman, de la Gauche communiste, a quant à lui fustigé les parlementaires communistes européens pour avoir voté à Strasbourg, avec « Bayrou et Pasqua », une proposition de directive visant à étudier la faisabilité de la taxe Tobin sur les mouvements de capitaux.

« Lorsque le financement du PCF » dépend « à 30 % des cotisations des militants et à 70 % du financement de l'Etat », a constaté un syndicaliste du Loir-et-Cher, « il vaut mieux être gentil avec les socialistes. » « Citoyens mutants, vous êtes terriblement conservateurs. Dès qu'il s'agit de renover votre stratégie, ce n'est qu'un cri : touche pas au grand frère socialiste. Les yeux fixés sur la ligne rose du second tour », a dénoncé Georges Gastaud, animateur de la Coordination communiste. Enfin, car les communistes orthodoxes connaissent les méthodes d'un meeting réussi, la dernière interlocutrice était une militante étudiante à la Sorbonne, qui a marqué son indignation. « Qui de plus vieux que ce parti de notables que l'on nous propose ! », s'est-elle exclamée.

Alain Beuve-Méry

35 heures : pas d'accord-cadre dans la fonction publique

À L'EXCEPTION de la FSU, qui rendra son verdict le 8 mars, les six autres fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, FO, UNSA, CFTC, CFE-CGC) devaient donner leur réponse, lundi 28 février, sur le projet d'accord-cadre relatif aux 35 heures dans la fonction publique. Seule la CFDT devait donner son aval à ce texte (*Le Monde* du 26 février). Même sans accord, « le dialogue de qualité engagé depuis plusieurs mois avec les syndicats se poursuivra », a assuré à l'AFP le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli. « L'exercice était intéressant, il méritait d'être tenté », souligne le ministre, qui exclut de renégocier le texte « pour l'améliorer à la marge ». Une partie des dispositions prévues dans le projet d'accord, notamment celles traitant du calcul du temps de travail sur une base annuelle de 1 600 heures, des 35 heures hebdomadaires moyennes, des maxima quotidiens et hebdomadaires seront, toutefois, appliquées dans la fonction publique d'Etat. Les syndicats seront consultés, ajoute le ministre, assurant que le dossier « précarité », qui intéresse les trois fonctions publiques, « fera l'objet d'une concertation ».

DÉPÊCHES

■ **HÔPITAUX : les négociations** entre les syndicats d'agents hospitaliers (CGT, CFDT, FO, UNSA, SUD-CRC, CFTC et CFE-CGC) et le ministère de l'emploi et de la solidarité sur l'octroi de moyens supplémentaires aux hôpitaux doivent s'achever mardi 29 février par une rencontre avec Martine Aubry. Après dix-sept heures de discussions, la quatrième réunion de travail, qui s'est tenue vendredi entre les fédérations nationales de santé et les représentants du ministère, a été « la plus sérieuse et la plus positive depuis un mois », s'est félicité François Chérèque, de la fédération CFDT Santé-Sociaux. « Le texte final devrait inclure les amendements que les syndicats ont déposés, ainsi que les mesures financières. On verra, alors, si ça suffit », a-t-il ajouté.

■ **INTERNET : les députés devaient voter**, mardi 29 février, le projet de loi reconnaissant, dans le code civil, la validité juridique de la signature électronique au même titre que la signature manuscrite, une exigence pressante face au développement rapide du commerce sur Internet. L'Assemblée nationale devait adopter sans modification le projet de loi de la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, approuvé à l'unanimité par les sénateurs le 8 février (*Le Monde* du 9 février). Le vote conforme, déjà acquis en commission des lois de l'Assemblée, mettrait un terme aux travaux parlementaires sur ce projet de « cyber-signature » qui transpose en droit français une directive européenne adoptée fin 1999.

PROFIL DE CONQUÊTE



Tél : 01 55 04 90 10 - www.aeromexico.com

BAC + 1
RÉORIENTEZ-VOUS VERS UNE
GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE
L'AFIG
(ANNÉE DE FORMATION INITIALE À LA GESTION)
VOUS PRÉPARE À INTÉGRER
L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION
Contactez Marion Maury : 45, rue Spontini - 75116 Paris
Tél. 01 56 26 26 26

Tempêtes et marée noire : plus d'un milliard de francs supplémentaires

Lionel Jospin a réuni, lundi 28 février, à Nantes, deux comités interministériels. Les mesures annoncées ont un fort contenu environnemental. Il s'agit notamment de venir en aide aux professionnels du tourisme des régions sinistrées, tout en augmentant les crédits du plan Polmar

Lors du comité interministériel de l'aménagement et de développement du territoire (CIADT), réuni, lundi 28 février, autour de Lionel Jospin, à Nantes, le gouvernement a annoncé une nouvelle série de mesures

pour venir en aide aux régions touchées par les tempêtes et la marée noire. Avec une enveloppe de plus d'un milliard de francs, le gouvernement entend notamment venir en aide au secteur touristique

et surtout s'engager dans un développement écologique du littoral atlantique avec le rétablissement de la biodiversité des milieux naturels. L'Etat prévoit aussi des avenants aux contrats de plan pour les dix

neuf régions touchées par les intempéries. Le même jour était réuni, toujours à Nantes, le comité interministériel de la mer (CIM). Le gouvernement a décidé d'augmenter les moyens de contrôle dans les

ports et au large ; le nombre d'inspecteurs devrait passer à 107 en 2002 (contre une cinquantaine actuellement) tandis qu'un programme de renouvellement des remorqueurs sera lancé.

L'ATTENTE est forte. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), prévu à Nantes, lundi 28 février et couplé avec un comité interministériel de la mer (CIM) aurait pu se dérouler dans un contexte plus favorable pour le gouvernement.

Deux mois et demi après le naufrage du pétrolier maltais *Erika*, le 12 décembre 1999 au sud de la Bretagne, de nombreux pêcheurs ou conchyliculteurs se plaignent de ne pas voir reçu les indemnités promises. Les plages, contrairement à ce qu'avait prédit Jean-Pierre Chevènement au lendemain des premières pollutions, sont loin d'être nettoyées. Les bénévoles ramassant le fioul s'interrogent sur les risques pour leur santé. Les hôteliers sont inquiets à l'idée d'une saison touristique gâchée. Et l'on ne sait toujours pas avec certitude si l'épave ne fuit plus.

Le CIADT, qui devait donc être une seconde étape du plan annoncé le 12 janvier par Lionel Jospin, se présente aussi pour l'Etat comme une session de rattrapage après les dysfonctionnements du plan Polmar et les carences constatées dans la prévention de la catastrophe. Sa décentralisation à Nantes est symbolique du souci de M. Jospin d'associer les élus et « le terrain » à la mise en place des mesures. La capitale des Pays de la Loire, tenue par Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, est la ville de la région qui a ramassé le plus fort tonnage de fioul sur ses côtes.

Présentée comme hors jeu à la suite de ses propos malencontreux sur la catastrophe de l'*Erika*, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, n'en est pas moins restée présente sur le dossier, pour faire aboutir ses propositions. Aujourd'hui, le CIADT a un fort contenu environnemental. Les mesures présentées, pour un total de plus d'un milliard de francs (152 millions d'euros), vont au-delà de la réparation des dégâts. Elles dénotent un

véritable projet écologique pour le développement du littoral, de Brest à Hendaye, et pour le rétablissement de la biodiversité des milieux. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement se voit confier de nouveaux moyens et de nouvelles missions. L'action en faveur du tourisme est l'autre point fort du CIADT.

● **Plan Polmar** : 300 millions de francs sont affectés au plan Polmar, déjà crédité de 260 millions. Six cents contrats à durée déterminée pour le nettoyage des sites pollués s'ajouteront aux 300 premiers. Une mission de retour d'expérience sur le plan Polmar est confiée à la mission d'inspection spécialisée de l'environnement (MISE), sous tutelle du ministère de l'environnement.

● **Intervention du Fonds d'indemnisation des pollutions marines (Fipol)** : Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement devra présenter un mémorandum au Fipol qui dispose d'1,2 milliard de francs pour accélérer les procédures d'indemnisation.

● **Contrats de plan** : L'Etat s'engage à signer des avenants aux contrats de plan avec les 19 régions touchées par la marée noire et les tempêtes. Prévus sur une période de trois ans, ils seront avalsés lors d'un prochain CIADT, fin avril. Ils pourront financer la restauration du patrimoine naturel et forestier, le patrimoine naturel, la restructuration des filières bois, pêche, activités touristiques. Pour les régions du littoral, ils financeront la restauration écologique des sites, des plages, la remise en état des ports et les actions en faveur des artisans et des commerçants.

● **Mesure d'aide au tourisme** : 90 millions de francs pour l'indemnisation des préjudices non assurables, 50 millions de prêts sans intérêts, 30 millions pour la restauration des sentiers de randonnée, 20 millions d'aides à la trésorerie, campagne de communication sur le tourisme en France (16 millions), 117 millions pour la modernisation du secteur tourisme

sur le littoral, valorisation environnementale des villages de vacances, promotion des classes de mer pour les jeunes. Au total, plus de 300 millions de francs ont trait aux activités touristiques.

● **Restauration des sites et des côtes** : 40 millions de francs sont affectés au conservatoire du littoral pour les rivages, de la baie d'Audierne à l'estuaire de la Gironde. Soixante millions sont destinés à la

réalisation de digues et de cordons dunaires sur les littoraux qui ne dépendent pas du conservatoire. Près de 10 millions pour l'entretien des plages.

● **Estuaire de la Gironde** : une première enveloppe de 25 millions de francs est allouée pour l'endiguement de cette zone vulnérable aux inondations.

● **Plan Loire-Grandeur nature** : près de 30 millions de francs

L'activité touristique durement touchée

Le secteur touristique n'a pas été épargné par les effets conjugués des intempéries et du naufrage de l'*Erika* dans les départements concernés du littoral nord-Atlantique. Dans ce secteur, il apparaît que le domaine des équipements de tourisme social et associatif, l'hôtellerie de plein-air et les hébergements de tourisme rural ont subi un certain nombre de préjudices.

Ce sont près de 1 000 campings qui ont été détruits de 60 % à 80 % dans la large zone touchée d'ouest en est par la tempête et près de 5 000 autres équipements légers qui ont été emportés par le vent ou détruits par la chute des arbres, équipements non assurables ou donnant lieu à une très faible indemnisation. Pour ce qui concerne les équipements de tourisme rural de type gîtes et chambres d'hôtes, les dégâts matériels portent essentiellement sur des éléments non assurables : environnement paysager, clôtures, volets et surtout la signalétique.

Inspecteurs, navires et hélicoptères en plus pour renforcer la sécurité en mer

ALORS que les mesures annoncées le 15 février par le premier ministre sur la sécurité maritime constituaient le programme que la France propose à la communauté internationale et, notamment, à ses partenaires de l'Union, le Comité interministériel de la mer (CIM) du 28 février se veut intégralement franco-français. Une série de mesures visant à renforcer les contrôles dans les ports et la navigation au large des côtes devaient être présentées par Jean-Claude Gaysot, qui a en charge la coordination de l'action de l'Etat pour tout ce qui touche aux affaires maritimes. La réorganisation des compétences de chaque ministre intéressé devait faire l'objet d'un premier échange de vues délicat, puisque de vives critiques ont été faites sur l'application des plans Polmar.

Le nombre des inspecteurs et contrôleurs dans les centres de sécurité devrait passer à 107 en 2002 (contre une cinquantaine actuellement). Ils seront formés essentiellement à l'Ecole de la marine marchande de Nantes, où le corps professoral sera renforcé. Les capitaineries de ports le seront également, ainsi que les moyens nautiques et techniques de balisage des côtes et abords des ports.

Des fonctionnaires supplémentaires viendront grossir les effectifs des centres régionaux opérationnels de sécurité et de secours (Cross) installés par exemple à Ouessant, Cherbourg, Gris-Nez, Toulon, qui suivent les navires transitant au large. A Jobourg, au nord du Cotentin, le gouvernement veut progressivement installer un centre européen de surveillance du trafic maritime, dans cette mer très fréquentée, où les risques de collision sont nombreux.

Par ailleurs, les procédures seront

accélérées, notamment avec la Marine nationale, pour acheter deux nouveaux remorqueurs de haute mer très puissants destinés à remplacer les *Abeille-Flandres* et *Abeille-Languedoc*, qui prennent de l'âge. Un projet a été présenté par la société Abeilles International, qui dépend du groupe Bourbon, mais le coût de l'opération a jusqu'à maintenant retardé les décisions. Il est aussi prévu d'acheter un nouvel hélicoptère d'intervention et un navire dépollueur.

DONNER L'EXEMPLE

Le bureau des enquêtes accident/mer (BEA) verra ses pouvoirs d'investigation renforcés par un projet de loi, à l'image de ce qui existe dans le cas des accidents d'avion. Quant aux conventions internationales, celle de Bâle (1992) sur le transport des déchets dangereux et celle de Barcelone (1978) sur la pollution en Méditerranée, la France fera pression pour qu'elles soient mises à jour et effectivement appliquées.

Le gouvernement ne devait pas annoncer de disposition obligeant les pétroliers qui fréquentent les ports français à être équipés du système des doubles coques ou pont intermédiaire. Mais comme la flotte pétrolière française est âgée, les pouvoirs publics ont décidé d'élaborer un système fiscal incitatif, par exemple le GIE, pour que les armateurs de grands navires de 200 ou 300 000 tonnes transporteurs de pétrole brut ou ceux, plus petits, de la taille de l'*Erika*, achètent des bâtiments modernes. La France n'aurait en effet aucune chance de faire approuver ses initiatives de « moralisation » du transport pétrolier si elle-même ne faisait pas le ménage chez elle.

François Grosrichard

Béatrice Jérôme

Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

« L'expertise est dispersée, difficile à mobiliser quand on en a besoin »

« Les autorités chargées du plan Polmar étaient informées, dès le naufrage de l'Erika, du caractère cancérigène du fioul déversé. Mais aucune indication destinée aux bénévoles ne mentionne explicitement ce risque, comme l'a révélé *Le Monde* du 26 février. Les pouvoirs publics n'ont-ils pas commis une grave négligence en dissimulant l'information ?

- Il n'y a pas eu de dissimulation de la part des pouvoirs publics. La note du centre anti-poison de Rennes, datée du 21 décembre, à laquelle *Le Monde* fait entre autres référence, précise même que le niveau et la durée probable d'exposition [au fioul] semblent suffisamment limités pour négliger les problématiques carcinogènes, en d'autres termes les risques de cancer. Voilà les informations dont disposaient les pouvoirs publics à la veille de la marée noire. C'est à la lumière de celles-ci qu'ils ont diffusé les consignes de sécurité dès le 24 décembre.

- Il reste qu'à aucun moment la mention "peut causer le cancer", contenue dans une fiche transmise par TotalFina au préfet, n'a été signalée sur les affiches destinées aux populations ?

- Ce n'est pas surprenant, compte tenu de ce que je viens de dire. J'ajoute que chaque jour nous

manipulons des produits dangereux : White-Spirit, dissolvants, essence des voitures qui contient du benzène cancérigène sans que les risques soient expressément indiqués sur les emballages. De même, on ne voit pas la mention "cancérigène" sur les paquets de cigarettes !

- Vous avez été la première à faire analyser le produit. Doutez-vous des informations transmises ?

- Je n'ai pas été la première à m'inquiéter des effets du fioul de l'Erika sur la santé. Les directions départementales de l'action sanitaire et sociale [DDASS] concernées l'ont fait dès le lendemain du naufrage, et c'est pourquoi elles ont saisi le centre anti-poison de Rennes. Il était normal de compléter cet avis par d'autres analyses. C'est pourquoi j'ai demandé une note à l'Institut national de l'environnement et du risque (Ineris) sur les risques liés au ramassage des déchets et au nettoyage des oiseaux. Les premiers éléments de cette note confirment la dangerosité du produit, mais aussi le caractère très limité du risque auquel les populations sont confrontées si elles respectent les consignes, notamment le port de gants.

- Etes-vous favorable à un suivi médical systématique des bénévoles ?

- Je suis favorable à ce qu'un sui-

vi épidémiologique soit confié à l'Institut de veille sanitaire. Il faut qu'il porte sur un nombre suffisant de gens ayant participé aux opérations de nettoyage, professionnels ou bénévoles. En particulier, ceux qui ont passé plusieurs jours à manipuler des mélanges émulsionnés de fioul dans une atmosphère humide pour soigner les oiseaux, parfois à mains nues. Des questionnaires sont déjà distribués sur le littoral.

- L'ampleur de la marée noire a mis en lumière les erreurs d'appréciation du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles [Cedre]. Quelles sont les garanties d'indépendance de cet organisme vis-à-vis des compagnies pétrolières ? Et ne faudrait-il pas diversifier les sources d'information sur la pollution marine ?

- Cela me paraît normal qu'il y ait un représentant des compagnies pétrolières au conseil d'administration du Cedre. Les agences de l'eau comportent des représentants des agriculteurs et des industriels ! Personne ne dit qu'elles sont aux mains des professionnels du secteur.

» Cedre est une petite structure, qui a fait ce qu'elle a pu avec les moyens dont elles disposait. Mais l'expertise est dispersée, difficile à mobiliser quand on en a besoin. C'est pourquoi le CIADT prévoit la constitution d'un réseau rassemblant tous les organismes français qui travaillent sur les pollutions marines. Le Cedre en fera partie. La tête de ce réseau sera installée à Brest.

- Deux mois et demi après la catastrophe de l'Erika, les populations du littoral et les collectivités se plaignent de ne pas être indemnisées. Comment expliquer ces retards ?

- Pour les dégâts causés aux communes, le plan Polmar d'indemnisations a été très vite. On a déjà dégage 260 millions de francs. Si elles présentent leurs factures, les communes sont indemnisées. En revanche, le Fipol a eu un vrai retard à l'allumage pour indemniser les professionnels de la mer. Aucun dossier n'a été traité avant le 15 février. Je mesure les difficultés et l'irritation des professionnels. Mais désormais, les premières aides arrivent.

- Globalement, les mesures du CIADT de Nantes sont très environnementales. Ne craignez-vous pas d'être accusée de négliger les mesures d'aides d'urgence aux populations ?

- Les mesures annoncées au CIADT de Nantes complètent les aides aux particuliers annoncées le 12 janvier, qui visaient spécifiquement à compenser les pertes économiques. L'Etat a fait des efforts financiers considérables. Mais il n'a pas vocation à se substituer aux assureurs privés pour les biens assurables et au Fipol pour les dommages économiques. Par ailleurs, c'est bien parce que la catastrophe industrielle a eu des conséquences majeures sur l'environnement qu'il

faut restaurer et prévenir la dégradation de cet environnement pour l'avenir.

- En confiant à Jean-Claude Gaysot une mission sur la marée noire, Lionel Jospin a pu donner l'impression de vous dessaisir du dossier. Comment avez-vous vécu cette décision ?

- J'ai surtout été surprise par la différence entre ce que le premier ministre a dit et ce que certains lui ont fait dire. Il était logique que le ministre chargé des questions portuaires et maritimes orchestre le plan du gouvernement en matière de sécurité et de pollution maritime. Il n'y a jamais eu de défiance



DOMINIQUE VOYNET

de la part du premier ministre par rapport à mon travail. J'ai eu la charge de piloter le CIADT de Nantes. Et c'est à mon ministère que Lionel Jospin confie une enquête sur le fonctionnement du plan Polmar. Cette enquête sera assurée par la Mission d'inspection spécialisée de l'environnement (MISE).

- Il n'y a donc pas de rivalité entre vous ?

- Jean-Claude Gaysot et moi-même avons, depuis longtemps, décidé de ne pas laisser entrer au gouvernement les rivalités qui peuvent opposer nos deux partis par ailleurs. Nous avons souhaité que le CIADT et le comité interministériel de la mer se tiennent au même moment. Ni lui, ni moi n'avons une attitude autiste.

- Ne faudrait-il pas créer un secrétariat d'Etat à la mer ?

- Cette question est posée. On éprouve le besoin de coordonner les actions dans ce domaine. Mais faudrait-il qu'il soit chargé de la sécurité en mer, des activités portuaires et des transports maritimes ou devrait-il être chargé de veiller au maintien des richesses halieutiques et à la qualité du littoral ? Le débat n'est pas tranché.

- Votre ministère ne pâtit-il pas de la faiblesse de ses moyens pour agir sur le terrain ?

- Mon ministère a des moyens dérisoires, au regard des besoins. Mais, par ailleurs, il est soumis aux critiques parce qu'il est présumé faible. Le CIADT de Nantes prévoit des crédits importants qui vont lui permettre de mieux fonctionner. Le renforcement de la présence de mon ministère sur tout le territoire est une nécessité. J'espère obtenir les décisions qui permettront d'y parvenir dans les prochains mois. »

Propos recueillis par Béatrice Jérôme

L'« esprit de Seattle » à Nantes

Les collectifs anti-marées noires rassemblent une cinquantaine d'associations de protection de l'environnement, de mouvements « citoyens », d'organisations professionnelles, de syndicats et de partis de gauche. La coordination qui réunit ceux de Lorient, Nantes, Quimper, Vannes et de Vendée a remis, le 24 février, un mémorandum aux services du premier ministre, résumant leurs « exigences sur le traitement de la catastrophe de l'Erika et sur le transport maritime international ».

« Ce qui réunit des gens très différents au sein des collectifs, c'est l'esprit de Seattle », explique Jean-Claude Hervé, l'un des porte-parole de la Coordination des collectifs anti-marées noires, militant d'Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'aide au citoyen) dans la Loire-Atlantique. L'objectif visé pour le rassemblement prévu lundi après-midi à Nantes n'était pas de faire masse, comme lors de la manifestation du 5 février, mais d'interpeller.

Les collectifs anti-marées noires interpellent le gouvernement

NANTES

de notre correspondant

La réunion, à Nantes, de deux comités interministériels, lundi 28 février, sous la présidence de Lionel Jospin, offrait une occasion aux collectifs anti-marées noires du littoral atlantique de jouer le rôle de « vigilance » et d'« interpellation » qu'ils se sont donné. Les professionnels de la mer promettaient d'agir tout au long de la journée « de façon concrète et spectaculaire », et la Coordination des collectifs anti-marées noires appelait à un rassemblement, devant la préfecture, pour dénoncer la logique économique ultralibérale responsable, selon elle, du naufrage de l'Erika, la responsabilité de TotalFina et les défaillances de l'Etat.

« Nous attendons que le gouvernement mette en œuvre les moyens nécessaires pour que cela ne se reproduise plus, mais, comme le risque zéro n'existe pas, la lutte contre les pollutions maritimes doit être beaucoup mieux préparée », explique Charles Perraud, président de la coopérative des producteurs de sel

de Guérande, qui dénonce, en outre, la cacophonie observée depuis la catastrophe : « empiement de décisions, succession de chargés de missions des différentes administrations venant chacun défendre sa boutique en dénigrant ce que font les autres ».

« UN STATUT RÉGIONAL »

Membre des collectifs anti-marées noires, l'Union démocratique bretonne (UDB) ajoute qu'« il ne suffit pas de changer les règles du jeu, il faut aussi en changer les acteurs ». Souhaitant une politique de sécurité maritime décidée au plan européen et mise en œuvre au niveau régional, l'UDB demande au gouvernement de reconnaître « une exception maritime et culturelle bretonne sous la forme d'un statut régional particulier » pour le territoire, bordé de 1 900 kilomètres de côtes, qui inclut la région administrative Bretagne actuelle et le département de la Loire-Atlantique.

Dominique Luneau

PRÉCARITÉ Un rapport intitulé « *Minima sociaux, revenus d'activité, précarité* », réalisé sous l'égide du Commissariat général du plan, va être remis prochainement à Lionel Jospin.

Rédigé sous la présidence de Jean-Michel Belorgey, conseiller d'Etat, ce document vise à adapter l'ensemble de la protection sociale à la précarité accrue du travail. ● LA COMPLEXITÉ DU

système de prestations et les réformes successives du système d'indemnisation du chômage tendent à pénaliser les plus précaires. ● LE RAPPORT propose d'harmoniser les sys-

tèmes d'allocations et d'indemnisation, plaide pour une meilleure protection contre les passages fréquents par le chômage et en faveur d'une profonde réforme des minima

sociaux ; il prône la création d'une « assurance mobilité » pour les 18-25 ans. ● JEAN-MICHEL BELORGEY se prononce contre la création d'un « revenu d'existence » servi à tous.

M. Belorgey propose à M. Jospin une refonte profonde de la protection sociale

Le document, rédigé sous la présidence de Jean-Michel Belorgey, conseiller d'Etat, propose d'adapter à la précarité accrue du travail le système d'allocations et d'indemnisation. Il plaide pour une meilleure protection des précaires et la création d'une « assurance mobilité » pour les moins de 25 ans

COHÉRENCE : tel est le maître mot du rapport « *Minima sociaux, revenus d'activités, précarité* », réalisé par un groupe de concertation dans le cadre du Commissariat général du plan, qui sera prochainement remis à Lionel Jospin. Sous la présidence de Jean-Michel Belorgey, l'un des pères du revenu minimum d'insertion (RMI), aujourd'hui conseiller d'Etat, des chercheurs, hauts fonctionnaires et partenaires sociaux ont essayé de raccommoier les pans effilochés de la protection sociale à la française. Il s'agit, explique le rapport, d'opposer aux trajectoires hachées, génératrices d'exclusion, la continuité de parcours « sécurisés » articulés nouvelles formes de travail et solidarité.

Le résultat des travaux est une remise à plat inédite du paysage social français, prenant position sur tous les grands thèmes – allocation universelle, revenu pour les jeunes, indemnisation du chômage – qui agitent les acteurs de la lutte contre l'exclusion. « *Même si nous ne prétendons pas arrêter un programme gouvernemental, nous essayons de définir une stratégie d'ensemble* », indique M. Belorgey dans un entretien aux *Actualités sociales hebdomadaires* du 25 février. « *Rarement un rapport a montré, de façon aussi nette, ajoute-t-il, combien la complexité liée à la combinaison de prestations d'inspiration différente et aux fluctuations de situations individuelles rendait les choses invivables pour les usagers.* »

Aux origines de ces dysfonctionnements se trouvent « les

transformations du travail [qui] ont ébranlé fortement notre système de protection sociale assis sur la stabilité de l'emploi du travailleur et de sa famille », rappelle le document, dont *Le Monde* a pu se procurer une version de travail, non encore définitive. Stages, contrats aidés, intérim, CDD, temps partiel, représentent aujourd'hui 20 % de la population active, sans que cet état de fait ait été pris en compte. Le rapport est très critique pour le système d'indemnisation du chômage dont les réformes successives ont eu pour résultat de « *pénaliser les plus précaires* ».

UN EFFORT D'HARMONISATION

Le système d'indemnisation « fonctionne à rebours », soulignent les auteurs, puisque les modifications réglementaires intervenues « *n'ont pas pris en compte les changements du marché du travail* », mais ont contribué, au contraire, « *à les accentuer* ». L'effort d'ajustement a ainsi pesé sur les chômeurs aux durées d'affiliation faibles ou aux salaires faibles dont les droits ont été « *le plus réduits* ».

Le durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation du chômage a eu plusieurs conséquences, pointe le rapport : il a créé une situation « *alarmante* » pour les jeunes (les deux tiers des jeunes chômeurs ne sont pas indemnisés), il va poser des problèmes de retraites et il fait jouer au RMI un rôle qui, au départ, n'était pas le sien : celui d'une troisième composante de l'indemnisation couvrant les jeunes

adultes en attente d'un premier emploi, les chômeurs ayant épuisé leurs droits à indemnisation ou ayant occupé des emplois à trop courte durée pour s'ouvrir des droits à indemnité. « *Du mécanisme conçu comme dernier filet de sécurité, le RMI dérive vers une couverture chômage particulière* », constate le rapport.

Le RMI lui-même n'est que la dernière couche de huit minima sociaux qui se sont stratifiés au cours des années, créant des dis-

continuités dans les revenus des personnes en difficulté qui ont été encore renforcées par « *la combinaison mal maîtrisée de droits individualisés (comme l'assurance-chômage) et de droits plus ou moins familialisés (liés à la composition du ménage et à ses ressources)* », selon M. Belorgey.

Un pavé dans la mare du paritarisme

Avant même d'être rendu public, le rapport piloté par Jean-Michel Belorgey sur les « *minima sociaux, revenus d'activités et précarité* » a tisé la polémique. Le groupe de concertation a été, plus ou moins, déserté par le patronat, invité comme les autres partenaires sociaux à nourrir la réflexion commune. Dès les premières pages, le rapport souligne que si « *le fonctionnement économique ne crée ni inégalités trop criantes, ni précarité, ni pauvreté, il n'y aurait pas à mettre en place de filets protecteurs* ». Mais ce sont surtout quelques petites phrases sur l'assurance-chômage qui font hurler certains partenaires sociaux. « *C'est à l'Etat via sa représentation nationale de définir les objectifs politiques généraux de l'indemnisation du chômage, les partenaires sociaux étant les gestionnaires du régime en tant que service public délégué* », indique le rapport qui plaide pour un renforcement de la concertation tripartite Etat-syndicats-patronat. Certains y voient la menace d'une nationalisation du régime d'assurance-chômage.

Pour en finir avec ces incohé-

rences, le rapport avance une longue série de propositions. A ceux qui miseraient sur la baisse récente du chômage pour résoudre ces difficultés, le groupe de travail rétorque par avance que « *l'amélioration de la situation de l'emploi dans le long terme ne règlera pas "en soi" le problème de la précarité* ».

L'effort d'harmonisation demande d'abord une réforme du droit du travail. Face à la montée de l'intérim, le rapport propose la

création d'un « *droit de la mise à disposition* », assurant aux intérimaires des droits équivalents à ceux des salariés de l'entreprise qui les utilise. Au développement des temps partiels et des contrats à durée déterminée, le groupe de concertation répond par la « *mutualisation de l'emploi au sein de groupements d'employeurs* ». Les auteurs plaident également pour une meilleure protection des passages fréquents par le chômage. Pour « *mieux indemniser les précaires* », il suggère d'assouplir les règles d'accès à l'indemnisation. Il

propose de transformer l'allocation de solidarité spécifique (ASS) en allocation de fin de droits pour le plus grand nombre, ce qui aurait pour effet « *de rejeter vers le RMI un nombre moins élevé de chômeurs longue durée* ». Pour protéger le travail indépendant, il suggère aussi de valider « *les périodes d'activité non salariée* » pour bénéficier de l'ASS. Il prône, enfin, l'instauration d'un guichet unique pour l'ensemble des prestations auxquelles peuvent prétendre les chômeurs, tant au titre du chômage que de la garantie de revenu (complément RMI).

Le rapport défend également une réforme en profondeur du système des minima sociaux, suggérant un « *remodelage d'une large fraction des dispositifs de prestations sociales à la lumière du principe, "à revenu égal, prestations identiques"* ». Il préconise ainsi l'« *intégration* » au RMI de l'allocation de parent isolé (API) et de l'assurance-veuvage.

Le rapport prend clairement position en faveur d'une revalorisation du RMI et de l'API, dont le niveau s'est fortement dégradé par rapport au SMIC. Le groupe de concertation préconise aussi de renforcer à terme le poids du droit individuel par rapport au droit « *familiarisé* ». Ainsi, une réforme ambitieuse permettrait « *de transformer les minima sociaux en minima par personne adulte et de développer le rôle de revenu minimum pour enfant que tiennent de fait les allocations familiales* ». Cette évolution irait de pair avec celle du système fiscal : les allocations seraient distribuées à tous, dès le premier enfant, et intégrées au revenu imposable, le quotient familial étant supprimé. Le rapport attire toutefois l'attention sur « *l'acceptabilité par le corps électo-*

ral d'une telle réforme ».

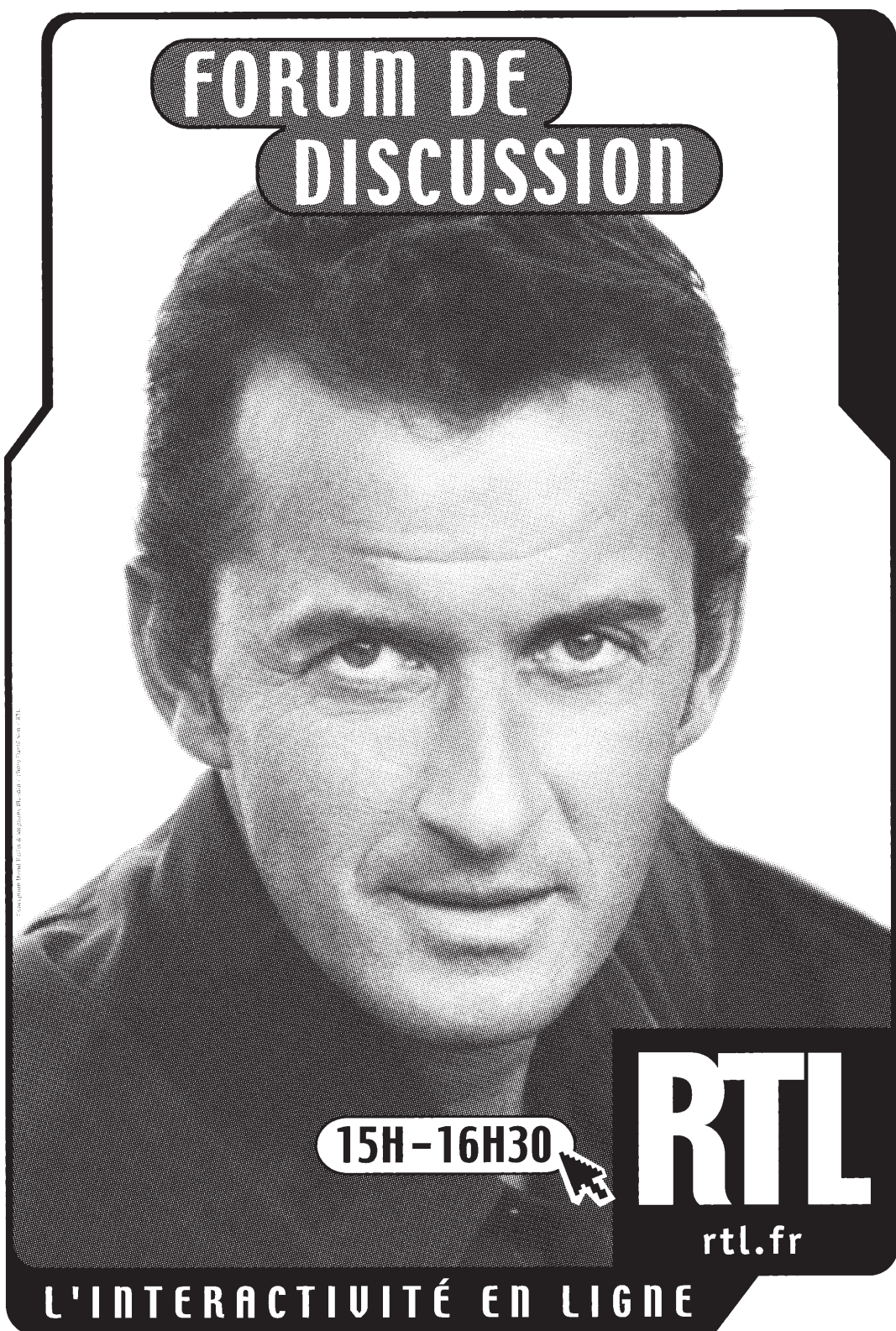
Le texte se prononce également en faveur d'une « *sécurisation* » des revenus issus des transferts sociaux. « *En cas d'incertitude, c'est la prolongation des droits, et non leur suppression, qui doit être la règle* ». Pour éliminer les effets de seuil, la diminution « *en sifflet* » (progressive) des prestations devrait être généralisée en cas de retour à une meilleure fortune. De même, le système d'intéressement, qui permet d'inciter les allocataires à reprendre un emploi, devrait être étendu à tous les minima et amélioré sous la forme d'une « *allocation compensatrice de revenu* ». Le document préconise aussi la fusion des trois allocations logement existantes.

RÉFORMES « PEU COÛTEUSES »

S'agissant des moins de vingt-cinq ans, le rapport propose la mise en place d'une « *assurance mobilité* » qui garantirait un emploi et une formation, gérée au niveau local, dès la sortie du système scolaire. Pour ceux qui échapperaient à ce dispositif, le groupe de concertation se prononce en faveur d'une « *allocation jeunes isolés* ». Le document évalue leur nombre à 70 000, et le coût de la prestation, si elle s'élevait aux 4/5 du RMI, à 1,6 milliard de francs. Globalement, le rapport estime d'ailleurs que les réformes proposées ne seraient « *pas coûteuses* ». A condition, prévient-il, que « *le souci d'être économe des deniers publics ne [conduise] pas à sélectionner quelques mesures parmi d'autres* ». La première vertu de ces propositions demeurant, en effet, leur cohérence.

Jérôme Fenoglio et Caroline Monnot

FORUM DE DISCUSSION



15H-16H30

RTL
rtl.fr

L'INTERACTIVITÉ EN LIGNE

Huit minima sociaux

3,3 millions de personnes perçoivent l'un des huit minima sociaux. En tenant compte des familles, environ 6 millions de personnes en vivent.

- **Revenu minimum d'insertion (RMI)**. Il est accordé à toute personne démunie ayant plus de vingt-cinq ans ou un enfant à charge. Son montant mensuel est de 2 552 francs pour une personne, 3 828 francs pour un couple. Environ 1,1 million d'allocataires.
- **Allocation de solidarité spécifique (ASS)**. Elle est versée aux chômeurs inscrits à l'ANPE ayant épuisé leurs droits ou aux chômeurs de plus de cinquante ans touchant une allocation inférieure au montant de l'ASS, soit 3 362 francs pour une

personne. Complément possible de plus de cinquante ans. 481 000 bénéficiaires.

- **Minimum vieillesse**. Il complète les ressources d'une personne âgée de plus de soixante-cinq ans. Montant maximal : 3 575 francs pour une personne et 6 414 francs pour un couple. 760 000 bénéficiaires.
- **Minimum invalidité**. Il est destiné aux personnes de moins de soixante ans avec une invalidité d'au moins 66 %. Même montant que le minimum vieillesse. 87 000 bénéficiaires.
- **Allocation d'adulte handicapé (AAH)**. Elle s'élève à 3 575 francs à taux plein. L'allocation moyenne versée est de 2 893 francs. 600 000 bénéficiaires.
- **Allocation de parent isolé (API)**. Elle aide les personnes

seules, enceintes ou élevant un ou plusieurs enfants. Généralement versée jusqu'au troisième anniversaire du dernier enfant. Montant maximal : 4 293 francs pour un parent avec un enfant. 1 073 francs par enfant supplémentaire. 160 000 bénéficiaires.
- **Allocation d'assurance-veuvage**. Aide les veuves de moins de cinquante-cinq ans sans avantage de réversion et avec enfant à charge. Dégressive sur trois ans : 3 144 francs la première année. 15 000 allocataires.
- **Allocation d'insertion (AI)**. Il s'agit d'une aide d'un an pour certains chômeurs qui ne remplissent pas les conditions de l'allocation-chômage. Montant : 1 311 francs. 17 500 allocataires.

Le rapport critique le projet de « revenu d'existence »

FAUT-IL instaurer une allocation universelle, ou un « *revenu d'existence* » ou de « *citoyenneté* » ? Le rapport revient sur cette proposition qui avait surgi au moment du mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Une partie des auteurs qui préconisent la mise en place d'une telle allocation fondent leurs propositions sur l'aspiration ou le constat de la « *fin du travail* ». Fin du travail ou fin de l'emploi... Jean-Michel Belorgey n'y croit pas. « *L'évolution démographique pourrait à terme conduire à une diminution de la population active ; de plus, à long terme, volume d'emploi et volume de travail ont toujours eu tendance à s'ajuster* », indique le rapport. Se situant volontairement dans la tradition du droit romain, le groupe de concertation estime que le travail « *est davantage porteur de liberté que d'aliénation* » et doit rester la notion autour de laquelle s'articulent les droits sociaux, « *même si la façon de s'y articuler doit être repensée* ». « *Pour certains*

groupe, soulignent les auteurs, *tels les femmes et les jeunes, pour lesquels l'accès au marché du travail reste problématique, le travail apparaît singulièrement comme un instrument d'émancipation auquel la disposition d'un revenu de remplacement ne serait tenir lieu de substitut.* »

MOINS STIGMATISANT ?

Le rapport souligne que l'allocation universelle, si elle est présentée comme moins stigmatisante que les minima sociaux en raison de son caractère inconditionnel, resterait « *source de discriminations sociales* ». Le choix de l'inactivité, indique le rapport, ne serait pas forcément bien accepté « *dans une société encore fondée sur le travail* ». Du point de vue des personnes pauvres et ne pouvant accéder au travail, estime le rapport, le seul avantage d'une telle allocation est l'assurance d'une plus grande régularité de revenu qu'avec les minima sociaux actuels dont les règles d'application en-

traînent souvent de fortes variations de ressources. Pour autant, si son niveau devait être inférieur ou tout juste égal aux minima, elle scellerait « *le sort des plus faibles pour lesquels il ne resterait guère de ressources disponibles à déclencher par d'autres voies* ».

Outre la révision des normes sociales qu'elle sous-tend, l'allocation universelle a des propriétés redistributives incertaines, constate le rapport. L'idée d'une allocation universelle inconditionnelle n'a pas de sens économique, sitôt que l'on prend en compte la question de son financement, explique-t-il. La mise sous conditions de ressources de nombreuses allocations présente des désavantages (stigmatisation des personnes concernées, perversité des effets de seuil), mais estime-t-il, « *ces risques ne peuvent conduire à préférer le traitement indifférencié des populations au mépris des besoins spécifiques dont elles font droit* ».

C. M.

Deux militants nationalistes mis en examen pour les attentats d'Ajaccio

Le dirigeant de Corsica Viva a été placé en garde à vue

Deux militants de Corsica Viva, Jean-Claude Ampart et François Chabot, ont été mis en examen, dimanche 27 février, pour association de malfaiteurs en relation

avec une entreprise terroriste pour leur rôle dans le double attentat d'Ajaccio, qui avait fait sept blessés le 25 novembre 1999.

L'ENQUÊTE sur le double attentat perpétré, le 25 novembre 1999, à Ajaccio (Corse-du-Sud), contre les bâtiments de l'Urssaf et de la Direction départementale de l'équipement (DDE) a progressé au cours du week-end des 26 et 27 février. Deux militants nationalistes, Jean-Claude Ampart et François Chabot, membres du mouvement Corsica Viva, ont été mis en examen, dimanche 27 février, pour « destruction par explosif ayant entraîné des blessures », « infraction à la législation sur les explosifs » et « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » par les juges anti-terroristes parisiens Jean-Louis Bruguière, Laurence Le Vert et Gilbert Thiel.

Un troisième nationaliste, Simon Salvini, devait être présenté aux magistrats lundi 28 février. Par ailleurs, une dizaine de personnes, dont deux responsables du mouvement Corsica Viva, Joseph Peraldi et Jean-Louis Orlandetti, arrêtés depuis vendredi, étaient toujours placées en garde à vue dans cette même affaire, lundi 28 février en fin de matinée. Les locaux de Corsica Viva, ainsi que les domiciles des personnes interpellées, ont fait l'objet de perquisitions.

Arrêtés par les policiers de la sécurité publique, mercredi 23 février, dans une affaire de droit commun, MM. Ampart, Chabot et Salvini ont été interrogés, le lendemain, par leurs collègues du service régional de police judiciaire d'Ajaccio au sujet du double attentat d'Ajaccio, qui avait fait sept blessés légers. Devant les enquêteurs, Jean-Claude Ampart, âgé de vingt-sept ans, a reconnu avoir

participé à l'attentat commis contre les locaux de la direction départementale de l'équipement qui furent détruits par une charge de près de 40 kilos. Un employé de cette administration, oublié lors de l'évacuation des lieux, était miraculeusement sorti indemne de l'explosion.

François Chabot, un jeune militant de dix-neuf ans, a déclaré qu'il avait lui-même remis au gardien de la station régionale de France 3 Corse le texte revendiquant, au nom du groupe Clandestinu, les deux attaques. Il aurait déclaré parler en raison de son désaccord avec ce double attentat, commis en plein jour, au regard des risques encourus par les usagers et les employés.

CLANDESTINU, « FAUX NEZ »

Pour sa part, Jean-Claude Ampart paraît avoir, aussi bien devant les policiers que lors de son audition face au juge Laurence Le Vert, livré des éléments de première importance. A en croire ses dires, il aurait participé à l'attentat commis contre la direction départementale de l'équipement. Les enquêteurs le décrivent même comme le possible « coordonnateur » de cette action. Par ailleurs, il aurait affirmé avoir reçu des instructions du chef de Corsica Viva, vitrine légale du mouvement clandestin FLNC du 5 mai 1996. Selon lui, Joseph Peraldi, décrit comme le commanditaire, cumulerait des responsabilités au sein du mouvement politique et du mouvement militaire de cette frange du nationalisme corse. Jean-Claude Ampart s'est défini, quant à lui, comme un « exécutant », avant de se rétracter.

Enfin, les déclarations recueillies par les policiers leur ont permis d'interpeller Jean-Louis Orlandetti, cadre du mouvement Corsica Viva, soupçonné d'avoir collaboré à la rédaction du communiqué de revendication du double attentat qui dénonçait « ces symboles de l'oppression fiscale et de la politique de décorsisation menées par l'Etat français ».

Les premiers éléments de cette enquête permettraient, selon les enquêteurs, de définir le groupe Clandestinu comme un « faux nez » du groupe clandestin FLNC du 5 mai 1996. Par ailleurs, selon les enquêteurs, Corsica Viva, non représentée à l'Assemblée territoriale, entendait jouer un rôle de premier plan au niveau clandestin et sur le terrain politique insulaire. Son dirigeant, Joseph Peraldi, était présent, le 22 janvier, lors de la réunion organisée dans les locaux parisiens du Grand Orient de France avec des responsables socialistes francs-maçons. Cette rencontre avait soulevé un certain nombre d'indignations devant les risques de dialogue parallèle.

Le double attentat d'Ajaccio avait précédé de quelques jours le processus de dialogue amorcé le 13 décembre par Lionel Jospin, à Matignon. Dans un entretien accordé au Monde (du 8 février), deux représentants des quatre groupes clandestins – le FLNC-Canal historique, le FLNC du 5 mai, Fronte Ribellu et Clandestinu – avaient réaffirmé leur volonté de maintenir le cessez-le-feu déclaré au mois de décembre 1999 et leur soutien au processus de paix en cours.

Jacques Follorou

La gauche corse ne peut s'entendre sur un projet alternatif commun

Réunis dimanche à Venaco, les élus radicaux, communistes et socialistes ont constaté leurs désaccords au sujet de l'autonomie et du pouvoir législatif des élus de l'île

VENACO (Haute-Corse) de notre envoyé spécial

La journée n'a pas suffi. Réunis pour la première fois dans le village de Haute-Corse de Venaco, fief du président radical du conseil général, Paul Giacobbi, les élus radicaux, communistes et socialistes ont, dimanche 27 février, « affirmé à nouveau leur satisfaction du dialogue engagé par le premier ministre et leur volonté de s'inscrire ensemble dans ce processus » mais ils se sont séparés sans parvenir à s'entendre. Rassemblés sous la présidence du ministre radical de la fonction publique, Emile Zuccarelli, ils se sont donné rendez-vous pour le dimanche 5 mars, soit cinq jours avant la convocation des élus de l'île par le président de l'Assemblée de Corse, José Rossi. Ils tenteront de dégager une « synthèse majoritaire » sur un projet à soumettre au premier ministre, Lionel Jospin.

EFFORT « TARDIF »

Quelques points d'accord ont néanmoins été dégagés. Insistant sur son ancrage républicain, la gauche plurielle a ainsi décidé d'écarter la reconnaissance de jure du peuple corse, tout autant qu'une formulation détournée telle que la « communauté insulaire de la République ». Cette modification de la Constitution de 1958 avait été écartée le 9 mai 1992 par le Conseil constitutionnel. Si le PS entend que tout soit mis en œuvre en vue du rétablissement de la paix, PRG et PC se refusent cependant à « une paix à n'importe quel prix ».

De même, l'accession au pouvoir législatif des élus n'a recueilli que l'assentiment du PS de Haute-Corse, radicaux et communistes soutenant l'argument à leurs yeux

majeur de l'« indivisibilité de la République ». Quant à l'autonomie, « son côté auberge espagnole », selon certains participants, n'a permis aucun accord.

« Les opinions divergent entre les partis et au sein de chaque parti », a déclaré Paul Giacobbi à l'issue de la rencontre organisée en sa mairie. L'un des deux élus socialistes à l'Assemblée de Corse, Laurent Croce, président de la fédération PS de Corse-du-Sud – de loin le plus « évolutionniste » de la rencontre –, a regretté que l'effort de synthèse à gauche soit « tardif ». « Il n'est pas sûr que l'on arrive à une synthèse commune. Rien n'est acquis », a-t-il regretté.

Quant au secrétaire du PCF de Corse-du-Sud, Paul-Antoine Luciani, il a estimé que « l'essentiel était de confronter les idées », laissant entendre que, si la prochaine réunion n'aboutissait pas à une synthèse, chaque formation présenterait son texte à l'assemblée. Rendez-vous a été pris par communiqué « pour approfondir [dans une semaine] les questions en débat à partir des valeurs et des principes qui fondent leur engagement commun » et pour « le moment venu élargir cette discussion à d'autres formations ».

La gauche corse pense surtout à Simon Renucci, président du groupe corse social-démocrate à l'Assemblée de Corse. La veille, à Corte (Haute-Corse), lors de l'assemblée générale de son mouvement, il s'est montré défavorable à la reconnaissance juridique du peuple corse « en raison de la charte de l'ONU, et donc de ses conséquences internationales éventuelles », d'autant qu'on ne « nous a pas encore expliqué ce que cela si-

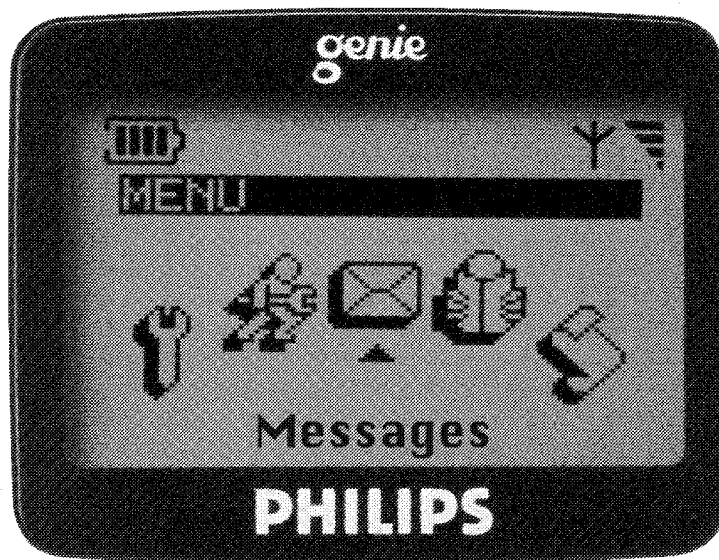
gnifierait ». Pas d'hostilité en revanche à l'affirmation d'une garantie solennelle des droits historiques, économiques et culturels de l'île « dans le cadre de la République française et de la Constitution ». Quant aux transferts de compétence, le Mouvement corse social-démocrate souhaite qu'ils restent seulement réglementaires, redoutant fortement « une dérive ultralibérale » en cas de transfert de compétences législatives. « Nous sommes pour la révolution tranquille », a souligné Simon Renucci en se référant au thème de sa dernière campagne électorale, la « réconciliation des Corses ».

RÉUNION PUBLIQUE

Enfin, le président (RPR) du conseil exécutif, Jean Baggioni, a tenu, vendredi 25 février, à Sainte-Lucie-de-Moriani, en plaine orientale, avec ses amis le député Paul Patriarche, les deux sénateurs – Paul Natali et Louis-Ferdinand de Rocca-Serra –, ainsi qu'une centaine de maires, une réunion publique. « Non à l'autonomie », a-t-il confirmé. Non, évidemment, aux compétences législatives des élus, et même à l'enseignement obligatoire de la langue corse. Le problème posé aux fidèles de M. Baggioni comme à la gauche demeure l'éventualité d'une modification constitutionnelle, qu'il s'agisse de permettre la reconnaissance juridique du peuple corse ou bien la création d'une « communauté insulaire de la République ». Une formule que le président (DL) de l'Assemblée de Corse, José Rossi, souhaite voir soumise à nouveau aux élus territoriaux.

Paul Silvani

Son menu carrousel a séduit tout un jury.
Impossible de lui résister.



1^{er} prix



Design
Award
Winner
2000

Genie 2000 et son nouveau menu en forme de carrousel d'icônes circulaire a remporté le **prix IFDesign remis lors du salon des télécommunications de Hanovre 2000**. Son interface intuitive et ludique vous permet d'accéder en un clin d'œil à toutes les fonctions du menu.

genie 2000



PHILIPS

Faisons toujours mieux.

Les recherches sur le clonage embryonnaire imposent une évolution de la loi, selon un rapport

Les lois de bioéthique de 1994 doivent être révisées à l'automne

Dans un rapport rendu public jeudi 24 février, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) fait le

point sur la recherche concernant les thérapies cellulaires issues du clonage. Il souligne les enjeux commerciaux, mais surtout éthiques,

des manipulations de l'embryon à visée thérapeutique, et évoque la question de l'utilisation des cellules souches adultes.

LA RÉVISION des lois de bioéthique de 1994, qui encadrent les pratiques médicales concernant la reproduction, doit intervenir à l'automne. Pour éclairer le législateur, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst) a effectué un travail préparatoire en procédant à des auditions et en faisant le point sur les connaissances scientifiques en France et à l'étranger.

Alain Claeys, député (PS) de la Vienne, et Claude Huriet, sénateur (UDF) de Meurthe-et-Moselle, ont présenté à la presse, jeudi 24 février, ce rapport intitulé « Clonage, thérapie cellulaire et utilisation thérapeutique des cellules embryonnaires ». Un premier rapport, destiné à évaluer le dispositif législatif de 1994, publié par l'Opecst en février 1999, avait dénoncé les carences des textes concernant le don d'organes, la procréation médicalement assistée, le diagnostic prénatal et le statut de l'embryon (*Le Monde* du 19 février 1999). Le texte présenté jeudi aborde la question de la manipulation des cellules humaines adultes et embryonnaires, qui n'avait pas été évoquée en 1994 car la recherche dans ce domaine n'avait encore obtenu que des résultats très préliminaires.

Le rapport évoque les enjeux des traitements potentiels issus des méthodes de clonage. « Le clonage reproductif est exclu chez l'homme, rappelle André Claeys, mais il a un intérêt chez l'animal pour la recherche biologique fondamentale, pour créer des animaux transgéniques qui permettent de produire des protéines-médicaments ou sur le développement ultérieur de greffes chez l'homme de tissus animaux ou xénogreffes. »

LE STATUT DE L'EMBRYON

Le clonage thérapeutique et l'exploitation des ressources médicales offertes par les cellules embryonnaires dites « pluripotentes » font l'objet de multiples travaux. Ces cellules, qui se différencient sous l'effet de facteurs chimiques ou biologiques, pourraient être utilisées dans le traitement de maladies dues à des lésions cellulaires, telles que le diabète, la maladie de Parkinson, l'insuffisance cardiaque ou les maladies musculaires génétiques.

Le clonage continue de poser le problème éthique du statut de l'embryon. S'agit-il d'une matière première utilisable ou d'une « per-



sonne humaine potentielle », comme le précisent les lois de bioéthique de 1994 ? Le rapport explicatif accompagnant le protocole additionnel à la Convention européenne de bioéthique condamne le clonage reproductif humain mais autorise la technique du clonage de cellules adultes et embryonnaires humaines, utilisant de ce fait des embryons humains comme matière première.

Le document de l'Opecst indique que les embryons congelés issus de la procréation médicalement assistée et conservés en quantités considérables pourraient être utilisés pour la recherche issue du clonage thérapeutique.

La question revêt une dimension nouvelle depuis que la recherche sur les cellules souches issues des tissus adultes permet d'envisager une alternative au tout-clonage. « Avec les progrès des connaissances, on acquiert des solutions alternatives à l'utilisation des cellules embryonnaires, explique Claude Huriet. Il existe dans l'organisme adulte des cellules souches capables de se multiplier presque indéfiniment et d'engendrer non seulement des copies d'elles-mêmes, mais aussi différents types cellulaires. C'est tout un nouveau champ de recherche qui s'est ouvert. Il est important d'en être conscient et de ne pas limiter la recherche de thérapie cellulaire à celle issue de l'embryon. »

Pour les rapporteurs, il est urgent de trancher ces questions car les recherches se développent, essentiellement dans les pays anglo-saxons, et elles mobilisent des sommes considérables. Les enjeux économiques pourraient être une part essentielle de la thérapie à venir. « Il est surprenant que la Commission européenne laisse aux Etats le soin de trancher ces

« D'alléchantes perspectives commerciales »

Les rapporteurs de l'Opecst assurent que « le Parlement ne pourra pas faire abstraction de [l']environnement international » et insistent sur les enjeux industriels de l'utilisation thérapeutique du matériel biologique humain. Ils distinguent les pays anglo-saxons (Grande-Bretagne, Etats-Unis), où « une recherche très dynamique, stimulée par d'alléchantes perspectives commerciales, se déploie avec le soutien conjoint de capitaux privés et publics, tandis qu'une réflexion teintée de pragmatisme sur l'assouplissement d'une réglementation déjà très libérale est en passe d'aboutir » et, de l'autre, les principaux pays membres de l'Union européenne, où « coexistent d'Etat à Etat des législations très diverses, marquées, majoritairement, par une orientation restrictive qui limite les avancées scientifiques ».

questions éthiques appliquant le principe de subsidiarité. Si un pays de la Communauté est plus laxiste, toute la recherche y sera transportée et la communauté nationale n'aura aucun bénéfice de ses propres lois », souligne André Claeys.

Le rapport détaille les dispositions réglementaires qui encadrent, aux Etats-Unis, la recherche sur les cellules souches d'origine embryonnaire ou foétale.

En 1999, sous l'impulsion d'Harold Varmus, alors directeur des Instituts nationaux de la santé, les règles qui interdisaient toute recherche sur l'embryon ont évolué et cette recherche bénéficie aujourd'hui du soutien de fonds fédéraux. Elle pourra se faire uniquement sur les embryons congelés ne faisant plus l'objet d'un projet parental.

« POINT D'ÉQUILIBRE »

La Grande-Bretagne, quant à elle, s'est dotée d'une législation qui établit une distinction essentielle entre l'embryon jusqu'au 14^e jour qui suit la fécondation, sur lequel peut être entreprise de la recherche, et le fœtus, au-delà de cette limite de temps. La fabrication de cellules souches embryonnaires est donc licite. En revanche, aucun agrément n'a été délivré pour des recherches portant sur le développement de la thérapie tissulaire et cellulaire.

En France, insiste le rapport, le législateur aura à « trouver un point d'équilibre entre le respect de la vie dès son origine, qui condamne l'instrumentalisation de l'embryon pour quelque motif que ce soit, et le droit des malades de bénéficier des résultats de recherches dont le développement permettrait de traiter efficacement des maladies aujourd'hui incurables ».

« Doit-on privilégier les demandes de la société de traiter les

maladies graves, au détriment de la vie et de ses origines ? », s'interroge Claude Huriet. La recherche va vite et permet d'entrevoir des ouvertures vers de nouvelles techniques. L'encadrement strict de la recherche sur l'embryon doit permettre de ne pas réifier l'embryon et de laisser une place à cette recherche sur les cellules souches adultes. »

Elisabeth Bursaux

Quatre cyclistes tués dans le Gard, fauchés par une voiture

La sécurité des sorties de groupe à vélo en cause

NÎMES

de notre correspondant

Quatre nouvelles gerbes de fleurs s'ajouteront aux nombreux bouquets mortuaires qui jonchent déjà la départementale 35, entre Vauvert et Ainargues (Gard). Une route bucolique mais dangereuse. Samedi matin, une voiture circulant à très vive allure a percuté, à la sortie d'une courbe, la queue d'un peloton comprenant au total une centaine de cyclistes. Quatre cyclistes, âgés de trente à cinquante et un ans, sont morts et dix-sept autres ont été blessés, dont cinq grièvement.

Les pompiers de Vauvert, en manœuvre non loin, sont intervenus rapidement, découvrant un amas de bicyclettes broyées, de corps meurtris et criblés d'impacts. Dans un bref délai, ils ont été rejoints par 90 pompiers, 16 ambulances, 12 médecins et 6 hélicoptères mobilisés dans le cadre d'un plan rouge déclenché par le préfet quatre minutes après l'accident. Le parquet de Nîmes a aussitôt ouvert une information judiciaire. Le test d'alcoolémie pratiqué sur le conducteur de la voiture s'est révélé négatif. En revanche, ce jeune homme de vingt ans, mécanicien à Nîmes, dont l'identité n'a pas été révélée, a reconnu qu'il roulait « au moins à 120 km/heure ».

Le jour de l'accident, le conducteur essayait, avant de l'acheter, une Honda Civic puissamment motorisée. Lors de son audition, il a expliqué avoir perdu le contrôle de son véhicule en voulant éviter une voiture qui doublait en sens inverse le groupe de cyclistes. La conductrice de cette voiture, entendue dimanche par les gendarmes de Vauvert, a indiqué qu'elle avait déjà dépassé le peloton lorsque la Honda est arrivée à grande vitesse.

DES AXES SPÉCIFIQUES

Placé en garde à vue, le jeune homme devrait être mis en examen, lundi 28 février, pour « homicide involontaire et défaut de maîtrise d'un véhicule ». Dans un communiqué, le ministre des transports, Jean-Claude Gaysot, a adressé « ses condoléances attristées » aux familles des victimes de la collision. Pour Daniel Baal, président de la Fédération française de cyclisme, « cette tragédie rappelle, une fois de plus, combien la sécurité des cyclistes est vulnérable ».

La Ligue contre la violence rou-

tière s'est également déclarée « choquée » par cet accident. Jacques Robin, son vice-président, a déclaré que « pratiquement rien » n'avait été fait depuis un accident similaire, qui avait fait cinq morts et quatre blessés, en juillet 1998, à Niort (Deux-Sèvres). Il a réclamé une politique globale et des axes spécifiques pour que les cyclistes puissent rouler tranquillement. Chaque année, trois cents d'entre eux trouvent la mort sur les routes de France.

« LA LOI DU NOMBRE »

A Nîmes, ils étaient deux cents réunis, dimanche 27 février, pour rendre hommage à leurs collègues disparus. Sous escorte policière, une soixantaine d'entre eux ont rejoint à vélo le funérarium de Gennéac, où reposent les corps des quatre victimes. Tous font partie d'un groupe informel qui, presque chaque week-end depuis vingt-cinq ans, part des Jardins de la Fontaine à l'assaut des routes du département. Jusqu'ici, la question de la sécurité de ce type de sortie ne s'était jamais réellement posée.

Selon tous les témoignages, les cyclistes occupaient samedi matin, en dehors de la piste qui leur est réservée, quasiment toute la largeur d'une voie. Or, pour le code de la route, les cyclistes ne peuvent rouler de front à plus de deux et l'organisation d'une concentration importante de cyclistes doit prévoir un encadrement. Les gendarmes du Gard considèrent que ces sorties, au-delà d'une vingtaine de cyclistes, peuvent se révéler dangereuses.

« Ne faisons pas le procès des cyclistes, mais bien des automobilistes », réplique Daniel Vailher, vice-président de l'amicale vélo-club nîmois. Les cyclistes sont unanimes pour dire que les sorties en grands groupes sont beaucoup moins dangereuses. La loi du nombre dans ce cas-là nous protège un peu et fait ralentir les véhicules, contraints et forcés. « Ce n'est pas certain, conteste Jacques Sabatier, dont le père est à l'origine des rendez-vous des Jardins de la Fontaine. Quand vous doublez un peloton de cent cyclistes, il vous faut 150 mètres de voie, cela veut dire qu'on est sur le fil. Nous n'avons pas su gérer correctement l'évolution grandissante de cette discipline. Peut-être doit-on réfléchir à présent à la nécessité de rouler en plus petite formation. »

Richard Benguigui

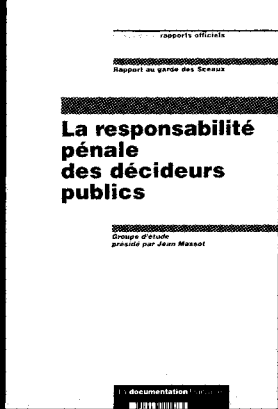
Le réflexe pour s'informer

Médiasid

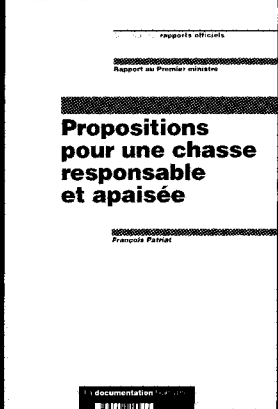
Les 5000 noms de la presse et de la communication 2000

- Les services de presse et de communication
- L'audiovisuel
- Les agences de presse
- La presse écrite nationale et régionale
- Les groupes de presse
- Les organismes syndicaux et professionnels de presse et d'information
- L'international en France

Médiasid 2000
Les 5000 noms de la presse et de la communication
Service d'information du Gouvernement
660 pages, 32,01 € - 210 F



La responsabilité pénale des décideurs publics
Rapport au garde des Sceaux
Groupe d'étude présidé par Jean Massot
Collection des Rapports officiels
128 pages, 10 € - 65,60 F



Propositions pour une chasse responsable et apaisée
Rapport au Premier ministre
François Patriat
Collection des Rapports officiels
168 pages, 12 € - 78,71 F



Le répertoire de l'administration française 2000
58^e édition
La Documentation française
630 pages, 32 € - 209,91 F

Nouveau

Commande et paiement en ligne www.ladocfrancaise.gouv.fr

29-31, quai Voltaire 75344 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 72 30
3615 ou 3616 la doc (1,29 F/mn)

La documentation Française

Listériose : l'origine de l'épidémie n'a toujours pas été identifiée

Deux des trois nouveaux cas sont liés à la langue de porc en gelée mais l'enquête bute sur la complexité des circuits de fabrication et de distribution de la charcuterie industrielle

Alors que trois nouveaux cas de listériose viennent d'être identifiés, l'épidémie qui sévit en France depuis la fin de 1999 ne semble pas terminée, contrairement aux récentes déclarations de Dominique Gillot, secrétaire

d'Etat à la santé et à l'action sociale. On peut craindre que le bilan, qui s'élève à vingt-six cas dont trois décès, ne s'alourdisse, estime-t-on à l'Institut national de veille sanitaire, puisque la période d'incubation de la

maladie peut atteindre huit semaines. Si treize des vingt-six personnes infectées ont déclaré avoir mangé de la langue de porc en gelée, les analyses effectuées ne permettent pas d'incriminer l'un des onze fabricants de

ce produit. Les enquêteurs rencontrent des difficultés liées à la complexité des circuits de fabrication et de distribution de la charcuterie industrielle. « Les Français veulent continuer à manger du fromage au lait cru,

des charcuteries et des poissons fumés, a déclaré Jean Glavany, ministre de l'Agriculture. Il faut donc apprendre à gérer ce risque collectif. Plutôt que de croire naïvement qu'on pourrait s'en débarrasser. »

CONTRAIREMENT à ce qu'avait cru pouvoir affirmer, mercredi 23 février, Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, l'épidémie de listériose qui sévit à l'échelle nationale depuis la fin du mois de décembre 1999 n'est toujours pas éteinte. Trois nouveaux cas viennent d'être formellement identifiés par le Centre national de référence des infections à la *Listeria monocytogenes* que dirige, à l'Institut Pasteur de Paris, le professeur Jocelyne Rocourt. « Ces trois nou-

veaux cas, diagnostiqués au début du mois de février, concernent deux adultes présentant, du fait de leur âge ou de leur statut immunitaire, un facteur de risque à cette infection ainsi qu'un nouveau-né contaminé par voie materno-fœtale, précise-t-on auprès de l'Institut national de veille sanitaire. Le bilan s'élève donc aujourd'hui à vingt-six cas dont trois décès. Si plusieurs éléments nous laissent penser que l'on a dépassé le pic épidémique de la mi-janvier, on peut craindre, du fait de la période d'incubation de la listériose qui peut

aller jusqu'à huit semaines, que de nouveaux cas nous soient encore signalés dans les jours qui viennent. »

L'enquête épidémiologique a permis d'établir que deux des trois nouveaux cas étaient associés à la consommation d'une langue de porc en gelée, résultat qui conforte les soupçons vis-à-vis de ce produit de charcuterie industrielle. Au total treize des vingt-six personnes infectées ont déclaré avoir consommé une langue de porc en gelée. Pour autant, en dépit des multiples investigations conduites

par les services vétérinaires et par ceux de la répression des fraudes, rien, à l'heure actuelle, ne permet d'accuser l'un des onze fabricants qui, à l'échelon national, commercialisent ce produit. « L'hypothèse la plus vraisemblable demeure celle de la contamination initiale d'une langue de porc en gelée suivie de contamination croisée par l'intermédiaire des couteaux servant à la découpe sur les étals », indique-t-on de source proche de l'enquête épidémiologique. Tout laisse donc à penser que l'on est dans une situa-

tion comparable à l'épidémie de 1992 qui avait, entre mars et novembre, fait deux cent soixante-dix-neuf victimes et, au total, provoqué soixante-trois décès.

« UN RISQUE COLLECTIF »

Les enquêteurs confient aujourd'hui que leur tâche est compliquée par l'extrême dispersion géographique des cas ainsi que par la multiplicité des réseaux de distribution alimentaire. Ces enquêteurs doivent, d'autre part, faire face à la complexité des circuits de la charcuterie industrielle qui voit des fabricants vendre certains de leurs produits à différentes sociétés commercialisant ces derniers sous différentes marques dont l'origine est, dès lors, plus ou moins bien identifiée. Il apparaît d'ores et déjà aux yeux des responsables sanitaires qu'il faudra, à l'avenir, parvenir à améliorer la traçabilité des produits de charcuterie de manière à fournir plus rapidement une solution en cas d'alerte sanitaire.

Pour sa part, dans un entretien accordé au *Journal du dimanche*

(daté du 27 février), Jean Glavany, ministre de l'Agriculture, s'est exprimé sur la polémique qui, au sujet de cette épidémie, l'oppose depuis quelques jours à la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Mme Gillot avait, dès le 22 février, mis en cause la possible responsabilité d'une langue de porc en gelée. « Je suis de ceux qui pensent qu'il ne faut parler que lorsqu'on a quelque chose à dire », a déclaré M. Glavany. Pour le ministre de l'Agriculture, l'objectif « zéro *Listeria* » sur les produits de charcuterie est souhaitable. « Dans le même temps, il faut bien dire à nos concitoyens qu'il serait illusoire de croire que cela nous débarrasse de la listériose. Ce n'est pas vrai, affirme-t-il. Je pense que les Français veulent continuer à manger des fromages au lait cru, des charcuteries et des poissons fumés qui représentent l'une des originalités de notre modèle alimentaire. Il faut donc apprendre à gérer ce risque collectif. Plutôt que de croire, naïvement, qu'on pourrait s'en débarrasser. »

A Meaux, les enquêteurs retiennent la négligence d'une charcuterie industrielle

MELUN

correspondance

« J'assume ma responsabilité, mais il s'agit d'une erreur humaine », affirme Jean-Claude Augé, PDG de la Société anonyme de produits Augé Roger (Sapar), soupçonnée d'avoir commercialisé d'importants stocks de charcuterie en dépit de contrôles sanitaires ayant révélé des traces de listériose. Un temps soupçonnée d'avoir été à l'origine de l'épidémie, sa société, dont le siège est situé à Meaux (Seine-et-Marne), a été mise hors de cause (*Le Monde* du 26 février), mais reste sous le coup de plusieurs enquêtes. Interrogé pendant huit heures en qualité de témoin, le 24 février, au commissariat de Meaux, M. Augé s'est défendu d'avoir volontairement écoulé un lot de produits charcutiers dont le gouvernement avait ordonné la destruction. « Il a fallu travailler dans l'urgence, dans la précipitation, nous a-t-il déclaré. C'est extrêmement lourd à organiser pour une petite entreprise comme la nôtre. »

La direction des services vétérinaires de Seine-et-Marne (DSV) avait découvert, le 11 février, dans les locaux de la Sapar, des produits dont les étiquettes attestaient que leur date limite de consommation était dépassée de-

puis le 20 janvier. Un procès-verbal pour « détention de denrées animales reconnues impropres à la consommation en vue de leur utilisation » avait été établi. « Il est clair que ces marchandises rapatriées n'auraient pas dû se trouver là, indique le procureur de la République à Meaux, Philippe Janin. Mais il semble que cela soit dû à une mauvaise organisation, une négligence plutôt qu'à une intention de les remettre en circulation. » L'affaire pourrait se terminer par une série de contraventions pour détention de marchandise corrompue.

« INCENDIE ACCIDENTEL »

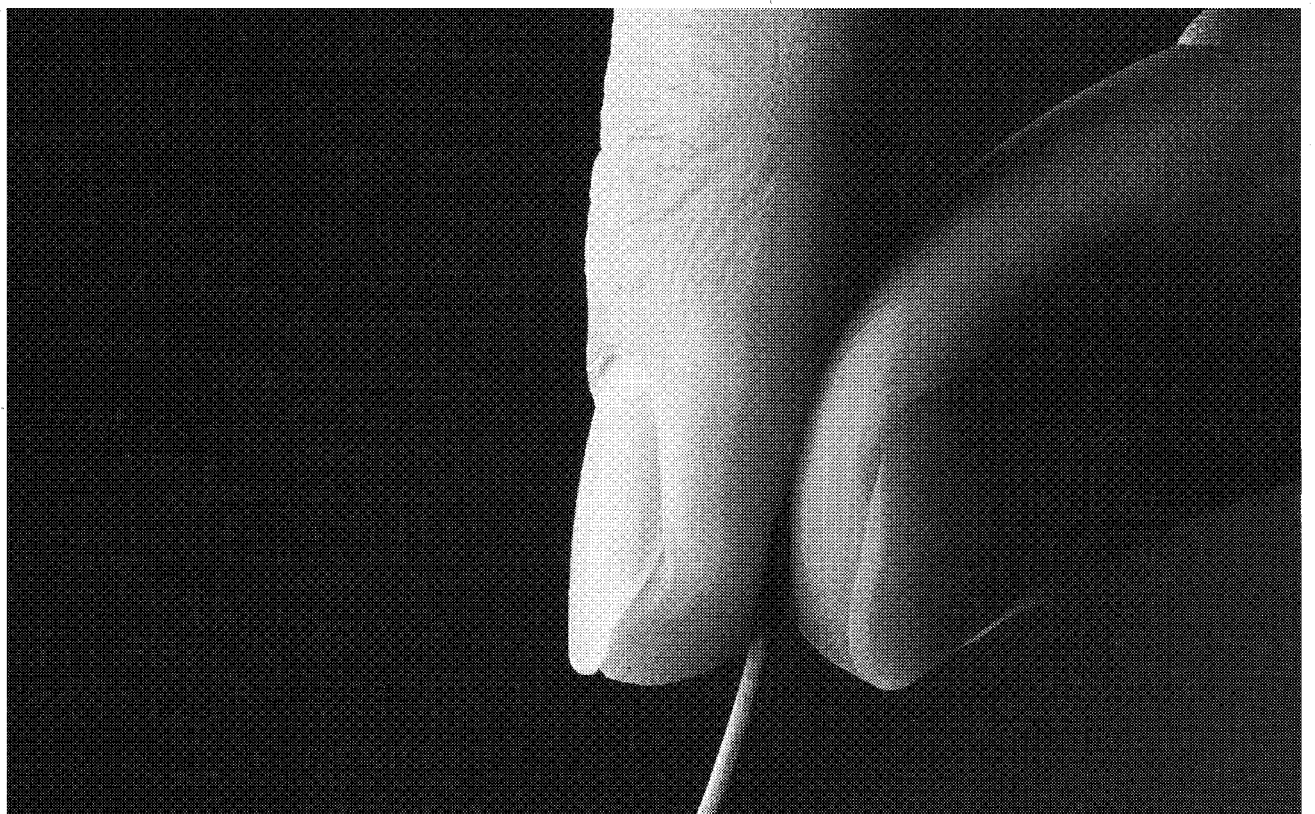
Le parquet semble par ailleurs envisager le classement de l'enquête ouverte à la suite de l'incendie qui avait ravagé les 6 000 mètres carrés de locaux et d'entrepôts de la Sapar, le 21 février, soit deux jours après l'annonce de l'épidémie de listériose, « la thèse de l'incendie accidentel » semblant privilégiée.

Les déclarations du PDG de la Sapar sont contredites par deux témoignages. Une ancienne employée, déléguée syndicale licenciée en 1997, a publiquement dénoncé, la semaine dernière, les pratiques en cours dans l'établissement. Sous couvert d'anonymat, une salariée de la société a

assuré au *Monde* que, « quand les produits étaient périmés, on grattait les étiquettes des bocaux avec un cutter et on en collait de nouvelles ». « Pour les invendus qui nous revenaient, a-t-elle ajouté, on nettoyait, on emballait et cela repartait aussitôt à la vente. Si on n'avait pas le temps de s'en occuper tout de suite, on mettait les produits dans un coin en attendant

de pouvoir les traiter. » « Ce sont des pratiques qui n'ont jamais eu cours chez nous. Je ne comprends pas la motivation de ces personnes », nous a déclaré M. Augé. Aucune des deux femmes n'a été entendue par les enquêteurs de l'antenne de Meaux du SRPJ de Versailles.

Salah Hamdaoui



ELIOR VOUS INVITE A SON CAPITAL

L'introduction d'Elior au Premier Marché de la Bourse de Paris le 8 Mars 2000 lui donne les moyens d'accélérer son développement en Europe.

PARTICIPEZ À LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE ET DE RENTABILITÉ D'ELIOR EN DEVENANT SON ACTIONNAIRE.

Nombre d'actions mis sur le marché : 31.882.365 soit 31% du capital après augmentation.

Fourchette de prix : 10 € / 11,5 €.

Date limite de souscription : 6 mars 2000.

Un prospectus préliminaire visé par la COB le 18 février 2000 sous le n° 00-182 est disponible sans frais auprès de votre intermédiaire financier et au siège social d'Elior : 61/69, rue de Bercy - 75012 Paris

elior.com

ELIOR

N°1 DE LA RESTAURATION CONCÉDÉE EN FRANCE, a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 1 517 millions d'€ et un résultat d'exploitation de 96 millions d'€ sur l'ensemble de l'Europe.

INVENTER LES NOUVEAUX PLAISIRS DE LA TABLE Grâce au savoir-faire de ses 30 719 collaborateurs et à ses 7 458 restaurants, Elior sert chaque jour 1 500 000 convives.

Créé en 1991, Elior exerce les activités de Restauration Collective (Entreprises, Enseignement, Santé) et de Restauration de Concession (Autoroutes, Aéroports, Gares, Musées, Restauration Rapide...).

Elior

Daniel Derguy a arrêté sa grève de la faim au 63^e jour

LE PRISONNIER BASQUE français Daniel Derguy a arrêté sa grève de la faim, dimanche 27 février. Daniel Derguy, quarante ans, condamné à trois reprises pour ses activités avec l'organisation séparatiste basque espagnole ETA, avait été transporté, mercredi 23 février, à l'hôpital civil du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne). Il abordait, dimanche, le 63^e jour d'une grève de la faim commencée le 27 décembre 1999, pour protester contre les conditions de détention des Basques en France et en Espagne (*Le Monde* du 24 février). Daniel Derguy accepte désormais d'être alimenté par voie intraveineuse, selon la coordination des comités de soutien aux prisonniers politiques basques. L'administration pénitentiaire l'a autorisé à rester au Kremlin-Bicêtre, jusqu'à jeudi, date à laquelle il sera reconduit à Fresnes, où il était incarcéré.

Un policier tue sa femme gendarme

UN POLICIER de trente-deux ans a été mis en examen pour meurtre et écoulé, dimanche 27 février, par le juge d'instruction d'Evry (Essonne) Christine Marguerite, après avoir avoué qu'il avait étranglé, puis dépecé sa femme, une gendarme de vingt-deux ans. Ilotier au commissariat d'Evry, il avait été interpellé, vendredi, sur son lieu de travail. Il aurait reconnu avoir étranglé sa femme, Christelle, et l'avoir découpée en morceaux. Les enquêteurs ont découvert la tête et les membres de la victime dans le coffre de la voiture du couple. Le reste du corps a été retrouvé, grâce aux indications du policier, dans un bois des environs.

DÉPÊCHES

■ **ESCROQUERIE** : un homme d'une cinquantaine d'années, suspecté d'avoir escroqué de nombreux pèlerins, a été arrêté par les gendarmes de Lourdes (Hautes-Pyrénées). Vêtu de l'habit sacerdotal, il se disait archevêque et faisait appel à la générosité des pèlerins pour une association imaginaire de lépreux. Selon les enquêteurs, il agissait depuis trois ans à Lourdes, mais également à l'étranger. (- *Corresp.*)

■ **JUSTICE** : les dernières expertises effectuées dans l'enquête sur le meurtre de quatre Néerlandais, en mai 1999, à Monfort (Gers), seraient « négatives » et ne permettraient pas de « prouver la culpabilité » de Kamel Ben Salah, incarcéré depuis le 24 juin, a indiqué, samedi 26 février, l'un des avocats du suspect, M^e Edouard Martial. M. Ben Salah, qui a toujours clamé son innocence, doit être entendu, mercredi, par la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Agen, chargée d'examiner sa cinquième demande de mise en liberté.

■ **ÉDUCATION** : deux inspecteurs généraux de l'éducation nationale devaient se rendre, lundi 28 février, au collège Charles-Fauqueux de Beauvais (Oise), occupé par les parents d'élèves depuis le 31 janvier et dont les enseignants sont en grève depuis le 14 janvier. Ils réclament onze postes d'enseignants pour lutter contre la violence. Les grévistes ont demandé une audience auprès de Ségolène Royal afin de dénouer ce conflit qui dure depuis six semaines.

Des farines animales à la « vache folle »

Depuis l'apparition de l'encéphalopathie spongiforme bovine, les services vétérinaires ont affiné leurs contrôles à tous les niveaux de la filière. Exemple en Bretagne, une des principales régions productrices, où un programme de dépistage systématique va être mis en œuvre

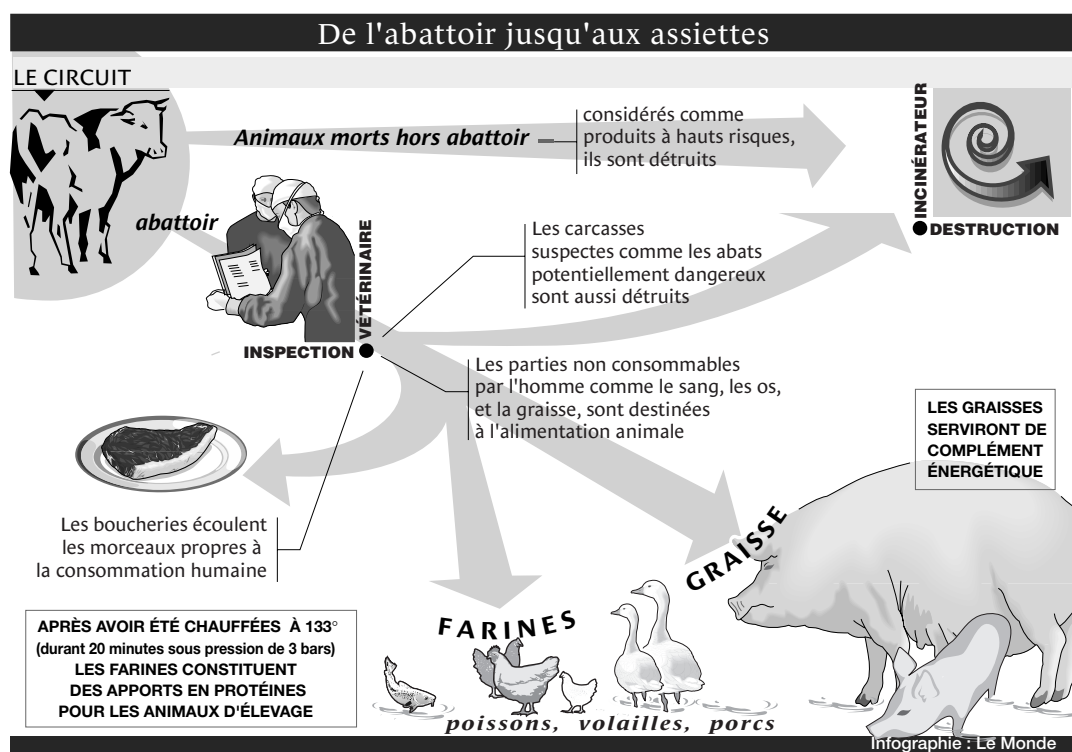
RENNES

de notre correspondante régionale

Sa voiture qui sillonne les petites routes du centre de la Bretagne à l'allure d'un tas de boue. Il en extrait des grosses bottes et des gants longs comme le bras : « Je suis un médecin qui travaille au cul des bêtes. » Voilà comment se présente ce vétérinaire. Il raconte avec émotion le premier cas qu'il a été amené à diagnostiquer, en 1996 : « Elle avait huit ans, allait vèler » et répondait à un doux nom breton qui signifie « bonne chance ». Trois mois après, tout le troupeau de l'éleveur était abattu. Ce vétérinaire refuse de parler de « vache folle » - ce serait « insultant » à l'égard de ces pauvres animaux -, ni d'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine). Il prononce « BSE », à l'anglaise, puisque « c'est une maladie britannique ! »

Le Royaume-Uni a enregistré cent quatre-vingt mille bovins contaminés depuis le milieu des années 80, la France, quatre-vingt-six, regroupés dans le Grand Ouest pour l'essentiel. Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire sont, en effet, les principales régions productrices de bovins. Le ministre de l'Agriculture, Jean Glavany, a annoncé un programme de dépistage qui « pourrait commencer à la fin mars » et serait ciblé « sur certaines populations animales géographiquement plus exposées au risque de contamination, notamment dans plusieurs départements bretons » (Le Monde du 15 février).

Avant même que ne soit choisi le fabricant des quarante mille tests attendus, la filière régionale dé-



nonce ce programme de dépistage, qu'elle perçoit comme un « acharnement » : car si c'est seulement dans cette région que l'on cherche, c'est fatalement dans cette région que l'on va trouver. « Cela risque de se traduire par des distorsions perverses aux yeux du consommateur », note Jean-Claude Guérin, directeur d'Interbovi, la structure regroupant l'interprofession régionale. « Le maximum de transparence constitue notre meilleure assurance », affirme-t-il cependant. Compte tenu de la durée d'in-

cubation de la maladie, du moment où l'importation de farines animales britanniques a été officiellement stoppée et, enfin, de l'interdiction pure et simple d'utiliser des « coproduits animaux » dans l'alimentation des bovins, en juillet 1990, puis dans celle des ovins et des caprins, « nous allons avoir des "vaches folles" jusque en 2001 », pronostique M. Guérin. Mais « un bœuf n'est pas un poulet. C'est plus compliqué, assure-t-il. Les Allemands mangent surtout des morceaux à bouillir et les Français

ceux à griller ; le sud de l'Europe préfère la viande claire des jeunes taureaux, nous la préférons bien rouge... »

En février, l'affaire de la vache atteinte d'ESB retrouvée dans un abattoir près de Pontivy, dans le Morbihan, et qui s'est finalement révélée ne pas être contaminée, a mis le feu aux poudres entre les représentants des éleveurs et les services vétérinaires. Les premiers hurlent à la « manipulation » et s'interrogent : est-ce que « le crime » ne profiterait pas, par ha-

sard, à leurs concurrents d'autres régions, à moins qu'il ne s'agisse d'un zèle malencontreux à la suite du fâcheux rapport de la Commission européenne sur le dispositif sanitaire français (Le Monde du 8 février) ? Les seconds en concluent que leur réseau de surveillance de l'ESB fonctionne bien.

« Les vétérinaires libéraux sont nos yeux et notre bras armé sur le terrain, explique Loïc Gouëlo, directeur des services vétérinaires d'Ille-et-Vilaine. Ils ont été formés à ce diagnostic. Chaque ferme a son praticien, sinon elle ne peut pas fonctionner. » En cas de doute, la procédure est bien rodée. Le vétérinaire coordinateur du département est appelé en renfort. Des prélèvements sont effectués sur l'animal suspect et le reste du troupeau est mis sous séquestre en attendant le résultat des analyses effectuées à Lyon. L'éleveur est généreusement indemnisé.

En cas d'ESB confirmée, le cheptel est estimé afin que l'éleveur puisse redémarrer son activité rapidement, puis tout le troupeau est abattu. Il est même arrivé d'en détruire deux : l'une des bêtes ayant été vendue à une autre exploitation. « Du point de vue scientifique, il est probable qu'il suffirait d'éliminer les filles de la vache contaminée et les animaux de la même génération ou plus âgés, explique un vétérinaire. Mais, aucun boucher ne voudrait des bêtes restantes. »

Débarque alors la brigade nationale d'enquête vétérinaire, basée en Haute-Garonne, qui peut pousser son investigation jusque chez le fournisseur d'aliments. En Bretagne, où ils sont nombreux, il n'y a pas à ce jour de fabricant qui se serait illustré pour la fréquence significative de cas d'ESB dans les élevages de ses clients.

L'étape de surveillance suivante a lieu à l'abattoir. Tout animal présentant des signes de faiblesse quelconque est mis à part et examiné. Plusieurs cas d'éventuelle ESB ont été discrètement repérés ainsi. Jusqu'à présent, ils se sont tous révélés négatifs. Les abats spécifiés à hauts risques sont ôtés de tous les bovins. M. Gouëlo souligne que les pays européens ne le font pas tous. « Nous effectuons en outre des contrôles routiers », complète-t-il. A son avis, l'ensemble de ces mesures offre le « maximum de garanties », mais il serait présomptueux, admet-il en substance, de prétendre qu'aucun cas ne passera jamais à travers les mailles du filet.

Jean-François Gourlaouen, président des marchés organisés de Bretagne, n'affiche pas l'ombre d'un doute. Pour lui, « Il est impossible qu'une vache atteinte d'ESB se retrouve dans la filière alimentaire humaine ». Dans les enclos du site

de Ploërmel, des génisses replètes et des taurillons gras attendent calmement le camion qui les livrera à la boucherie. Le bouvier en chef regarde chacune avec le même amour : « Ça, c'est du beurre », répète-t-il. Mais la fameuse vache de Pontivy, de piètre allure elle, a pourtant été vendue « telle » comme on dit dans le milieu : c'est-à-dire sans garantie et à très bas prix (450 francs) sur un de ces marchés qui sont peu surveillés par les vétérinaires. Cela n'empêche pas M. Gourlaouen et les syndicats agricoles de pousser un retentissant « coup de gueule » et de menacer les services de l'Etat de les poursuivre en justice pour avoir livré à la presse cette vraie fausse « vache folle ».

Débarque alors la brigade nationale d'enquête vétérinaire, basée en Haute-Garonne, qui peut pousser son investigation jusque chez le fournisseur d'aliments

Un syndicaliste du Morbihan renvoie la balle en direction des fabricants d'aliments, contrôlés, eux, par les services des fraudes. Lassés de s'entendre reprocher de possibles contaminations croisées, puisque les farines animales sont toujours autorisées dans les aliments pour volailles et porcs, certains commencent à investir dans des unités séparées par filière. Mais qu'en est-il des risques pendant le transport, des fonds de silos chez les éleveurs, des importations, des « accidents »... ?

Face à tant d'incertitudes, Michèle Delabrosse, de la Confédération nationale du logement et de la consommation, voudrait voir interdire l'utilisation de toutes les farines animales. Elle se dit « révoltée » par l'argument selon lequel cette masse supplémentaire de carcasses entraînerait un sérieux problème d'élimination des déchets, qui se pose en fait déjà. « Les consommateurs n'ont pas à servir de station d'épuration ! », s'emporte-t-elle.

Martine Valo

PROCHAIN ARTICLE : les OGM

Les vertes prairies irlandaises en partie épargnées

LONDRES

de notre correspondant

Pays de vertes prairies s'il en est, la République d'Irlande exporte 90 % de sa production de bœuf, en Russie surtout. Elle n'est pas totalement épargnée par l'épizootie de « vache folle » qui a décimé les troupeaux de son voisin britannique. Depuis 1989, 461 cas ont été répertoriés - quatre fois plus qu'en France, officiellement - sur un cheptel national trois fois moins nombreux, puisqu'il s'élève à environ 7,6 millions de têtes. Est-ce dû à l'amélioration constante des contrôles ? Toujours est-il que le nombre de cas annuellement détectés est en forte augmentation depuis quatre ans, avec 74 bêtes touchées en 1996, 80 l'année suivante, 83 en 1998 et 95 l'an dernier, contre une moyenne de 14 à 19 cas de 1989 à 1995. Depuis début janvier 2000, 14 nouveaux cas ont été enregistrés par le ministère de l'Agriculture, mais celui-ci se console en notant que tous les animaux malades - vaches laitières ou allaitantes - étaient âgés de plus de cinq ans.

Sur les vingt-sept comtés de la République, trois figurent parmi les plus touchés : celui de Cork, qui dispose d'une production laitière développée avec de grandes exploitations culti-

vées, et ceux de Cavan et Monaghan. Les deux derniers, également spécialisés dans la production laitière, sont, de surcroît, frontaliers de la province britannique d'Irlande du Nord, internationalement soumise au même régime maigre que l'île de Grande-Bretagne. Pour expliquer le nombre de cas toujours important, quoique sans commune mesure avec les dizaines de milliers enregistrés au Royaume-Uni, le gouvernement irlandais invoque une mauvaise application des mesures de précaution initialement prises au début des années 90 et tardivement renforcées il y a quatre ans.

ICI, « LES VACHES MANGENT DE L'HERBE »

« Les vaches irlandaises mangent de l'herbe, assure le ministère de l'Agriculture, en ajoutant que, « durant l'hiver, elles sont nourries, essentiellement, de foin et de fourrage. » Les farines animales contenant de la viande ou de l'os sont interdites pour tous les ruminants depuis 1990. Autre précision d'importance : « En accord avec la réglementation européenne, l'importation de bovins en provenance du Royaume-Uni est interdite et tous les animaux précédemment importés de ce pays sont repérés, rachetés au prix du marché à leurs propriétaires, puis abattus et

exclus de la chaîne d'alimentation humaine ou animale. »

Lorsqu'un cas de « vache folle » est suspecté dans l'un des 140 000 troupeaux irlandais, la méthode locale consiste à placer immédiatement l'ensemble du bétail incriminé en quarantaine. Une enquête épidémiologique est effectuée et toutes les bêtes jugées « suspectes » sont abattues puis incinérées, leur cervelle ayant été préalablement retirée pour examen en laboratoire. Un seul cas post mortem, démontré en laboratoire, signifie l'abattage immédiat de l'ensemble du troupeau. Son propriétaire est ensuite dédommagé, au prix du marché, par l'Etat lui-même. L'exploitation incriminée est alors désinfectée à la chlorure et vidée de tous ses hôtes pendant une période de trente jours.

Bref, classé par l'Office international des épizooties comme souffrant d'une « basse incidence sporadique d'ESB », l'Irlande se flatte d'avoir été épargnée par les récentes recommandations de contrôle spécifique adoptées par le comité scientifique vétérinaire de l'Union européenne.

Patrice Claude

A l'origine de l'ESB, les suppléments protéiques sont de moins en moins utilisés

TRAITER de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la « vache folle »), c'est inmanquablement s'intéresser aux farines animales dites « de viande et d'os ». Inconnues du grand public avant la crise internationale, née en mars 1996 avec la confirmation par le gouvernement britannique de la transmission à l'homme de l'agent de l'ESB, ces matières premières, préparées à partir de déchets d'abattoirs et de cadavres, sont devenues la cible de nombreuses critiques. En France, elles sont aujourd'hui toujours autorisées dans l'alimentation des porcs et des volailles.

« Contrairement à un lieu commun à la mode, on n'a pas, avec ces farines, transformé, depuis quelques années les bovins en animaux carnivores, explique un spécialiste de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments. Affirmer cela, c'est oublier, notamment, que les vaches consomment naturellement le placenta après le vêlage. C'est oublier aussi qu'il y a plus d'un siècle déjà que ces farines de viande et d'os ont commencé à être incorporées dans les produits d'aliments pour animaux d'élevage. » C'est surtout à partir des années 30 que l'on a développé à l'échelon industriel la transforma-

tion des cadavres et des déchets animaux en protéines, recyclées dans l'alimentation animale.

Ce procédé offrait un double avantage : il permettait tout d'abord de disposer d'un nouvel apport protéique, à haute valeur énergétique. Il permettait ensuite d'en finir avec l'enfouissement dans le sol de cadavres d'animaux morts de maladie infectieuse, dont l'agent pouvait ultérieurement contaminer d'autres bêtes. On faisait ainsi une croix sur l'époque du charbon et des « champs maudits » d'avant Louis Pasteur. L'essor de ces farines semblait alors irrésistible. C'était compter sans la « vache folle ».

Après les premiers cas d'ESB, observés en 1985, il fallut en définitive peu de temps aux vétérinaires britanniques du laboratoire de Weybridge pour identifier l'origine de cette affection neurodégénérative, jusqu'alors inconnue. Ils établirent notamment que c'était une modification dans les procédés physico-chimiques de fabrication de ces farines qui, à la fin des années 70 ou au début des années 80, avait été à l'origine du recyclage d'un prion pathologique dans les aliments pour animaux d'élevage, puis de sa diffusion dans le cheptel bovin. Depuis 1990, on ne cesse de prendre,

par voie réglementaire, des précautions de plus en plus grandes pour en finir avec ce recyclage, pour briser cette chaîne de contamination.

En France, la première série de mesures a consisté, au début des années 90, à exclure de la fabrication des farines de viande et d'os les

La principale question aujourd'hui est bel et bien celle de l'interdiction définitive

abats bovins (système nerveux central et moelle épinière), connus pour être potentiellement les plus infectieux. En 1994, cette disposition fut étendue à tous les ruminants. En juillet 1996, au plus fort de la crise internationale de la « vache folle », l'exclusion frappa l'ensemble des cadavres d'animaux (soit 15 % de la matière première) qui, jusqu'alors, entraient dans la fabrication de ces farines et qui doivent depuis être détruits par incinération.

Parallèlement, les pouvoirs publics décidèrent de modifier, à partir de 1998, les procédés physico-chimiques de fabrication de ces farines qui, désormais, doivent être exposées à une température de 133 °C pendant vingt minutes et sous une pression de trois bars, seule méthode permettant, selon les experts, d'assurer la destruction de l'agent de l'ESB. Toutes ces mesures de sécurisation font que la France (rejointe par l'Irlande et le Benelux) est le pays de l'Union européenne qui a pris les mesures préventives les plus drastiques. Pour autant, le paradoxe veut que l'ESB ne soit pas encore éradiquée en France, le nombre des cas de bovins contaminés nés après l'interdiction de l'usage de ces farines continuant même d'augmenter. Etant entendu que l'on ne pourra pas aller plus loin, ici, dans le système de protection, la principale question soulevée, actuellement à l'étude au niveau gouvernemental, est bel et bien celle de l'interdiction définitive de l'usage de ces produits de recyclage dans l'ensemble de l'alimentation animale, comme c'est, déjà, le cas en Grande-Bretagne.

Jean-Yves Nau

Charcuterie : possible interdiction de l'usage des boyaux de bovins

SOUJETS depuis quelques jours à la signature de Jean Glavany, ministre de l'Agriculture, un projet d'arrêté, interdisant l'exploitation des intestins des bovins français et imposant leur destruction par incinération, fait trembler les industriels de la boucherie et de la charcuterie traditionnelles françaises. C'est un comité d'experts des maladies à prion qui, dès le 30 juin 1999, avait recommandé cette mesure de prévention : ils estiment que les intestins des bovins comportent différents tissus (lymphoïdes et nerveux) qui doivent être considérés comme potentiellement contaminés par l'agent de la maladie de la « vache folle » et, à ce titre, dangereux pour l'homme.

Jusqu'à présent, sur les trente à trente-cinq mètres d'intestin grêle d'un bovin, on ne retirait que l'iléon distal (soit environ 1,5 mètre) tenu pour potentiellement dangereux. Pour les experts, c'est dorénavant la totalité des intestins des bovins (soit cinquante mille tonnes par an) qui doit être exclue des chaînes alimentaires. S'il est pleinement conscient de la nécessité de suivre les recommanda-

tions des scientifiques, M. Glavany ne méconnaît pas l'impact de cette mesure sur les professions concernées. Car les intestins de bovin sont, avec ceux de porc et de mouton, des abats très largement utilisés en France, notamment dans la fabrication des charcuteries traditionnelles dites de gros calibre comme les andouilles de Vire et de Guéméné, certains saucissons, cervelas, salamis ou autres mortadelles.

ENVELOPPES DE SYNTHÈSE

La publication de l'arrêté ministériel conduira les salaisoniers français soit à avoir recours à des enveloppes de synthèse (avec toutes les conséquences gustatives que l'on imagine), soit à importer de l'étranger les intestins. Mais le gouvernement français, qui ne souhaite pas que les industriels puissent s'approvisionner dans des pays touchés, officiellement ou non, par la maladie de la « vache folle », étudie, d'ores et déjà, des mesures de restriction des importations.

J.-Y. N.

DISPARITIONS

René Pomeau

Le grand spécialiste de Voltaire

LE PROFESSEUR René Pomeau, l'un des plus grands spécialistes de Voltaire, est mort samedi 26 février, dans un hôpital de la région parisienne, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Il y a un an, René Pomeau avait publié ses souvenirs, sous le titre volontairement neutre de *Mémoires d'un siècle* (Fayard). C'était une sorte de profession de foi : « Je n'ai jamais occupé l'une de ces positions dominantes qui permettent de considérer les choses de haut : ministre, général... J'ai vécu ce siècle immergé dans la masse. Je fus avec des millions d'autres entraîné dans la puissante vague de l'histoire. » Un parmi les autres, avec pourtant ce petit quelque chose de plus qui fait qu'on écrit ses Mémoires : une manière de réfléchir, de regarder et surtout de transmettre. René Pomeau était une sorte d'emblème de la fonction enseignante. Un universitaire superlatif : ce qu'il était disparaissait toujours derrière ce qu'il transmettait.

Il est donc tentant de confondre sa vie avec sa carrière universitaire. Les études au lycée Thiers de Marseille à partir de 1928, la faculté des lettres d'Aix-en-Provence avant celle de Paris, Normale sup, l'agrégation de lettres, l'enseignement secondaire aux lycées de Tours et d'Angoulême où René Pomeau et sa jeune femme Colette passent la guerre. Puis le doctorat ès lettres, les facultés de Bordeaux, de Poitiers, puis de Toulouse. Enfin la Sorbonne, à partir de 1963. La progression sur les échelons supérieurs du pouvoir universitaire se poursuit.

En 1979, René Pomeau est élu président de la toute-puissante Société d'histoire littéraire de la France, une manière de trône. Il cumule les présidences - celle de l'Académie des sciences morales et politiques, de la Société internationale d'études du XVIII^e siècle -, les doctorats honoris causa, les missions dans les grandes universités de l'Ancien et du Nouveau Monde. Il est le patron tutélaire des études littéraires françaises. Un mandarin éclairé, le type même de ces « grands profs » dont le mouvement de 1968 avait cru casser le moule mais qui résistent à toutes les tempêtes. Probablement parce qu'ils représentent quelque chose

d'irremplaçable dans la sensibilité pédagogique : chercher, parler, écrire, mais aussi diriger, susciter, encourager, éditer, promouvoir. René Pomeau était un patron. Professeur à Angoulême pendant la guerre, il a été l'un des fondateurs du quotidien *La Charente libre*. Il aimait parler. Il avait le verbe haut, clair, sonore ; le débit ample, le sens du public, c'est-à-dire l'art de se mettre à sa portée, qu'il s'agisse de spécialistes internationaux de Choderlos de Laclos ou d'auditeurs d'une émission de télévision. Aux uns, il proposait de savantes synthèses érudites, aux autres des anecdotes brillantes, avec la même aisance et la même autorité.

René Pomeau aimait écrire et il écrivait bien. Entendez que son savoir, énorme, ne pesait jamais. On le voit mieux qu'ailleurs dans la biographie-monument qu'il a consacrée à son écrivain de prédilection, Voltaire - dont il savait tout. Il a consacré sa vie à l'auteur de *Candide* et au XVIII^e siècle, à travers de nombreux ouvrages, articles, conférences, et bien sûr cours. On retiendra : *La Religion de Voltaire*, *Politique de Voltaire*, *L'Europe des Lumières*, *L'Age classique*, *Laclos ou le paradoxe*, *Beaumarçais ou la bizarre destinée*.

L'aboutissement de son travail, ce sont les quatre gros volumes de sa biographie, *Voltaire en son temps*, publiée par la Fondation Voltaire de l'université anglaise d'Oxford, qui fait le point sur Voltaire pour cinquante ans. René Pomeau n'a pas tout écrit. A son habitude, il a confié des parties du travail à des collaborateurs, des disciples, des confrères. Mais il est repassé partout pour y poser sa patte. Son goût extrême de la précision et de la clarté, sa fidélité à la tradition critique de l'Université dans la lignée de Lanson, une certaine bonhomie du style qui sait accompagner les considérations les plus graves d'un certain sourire.

René Pomeau écrivait dans ses *Mémoires d'un siècle* : « En me retournant une dernière fois vers mon passé, je me dis que j'ai après tout rempli la tâche que j'avais choisie. Aimer la littérature, surtout la française, la faire aimer. »

Pierre Lepape

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 26 février sont publiés :

- **35 heures** : un décret relatif aux conditions de suspension et de suppression du bénéfice de l'allègement de cotisations sociales patronales prévu par la loi du 19 janvier 2000 relative à la réduction du temps de travail.
- **Lille** : un décret portant fusion avec association des communes de Lille et de Lomme (département du Nord).
- **Catastrophe naturelle** : un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements.
- **Vache folle** : un arrêté portant création de la base de données nationale d'identification et de traçage des bovins et de leurs produits.

■ **YOANNA**, ancienne reine de Bulgarie, est morte samedi 26 février à Estoril au Portugal, où elle vivait en exil. Née Giovanna de Savoie, le 13 novembre 1907 à Rome, troisième fille de Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, elle avait épousé le roi de Bulgarie Boris III le 4 octobre 1930. A la mort de Boris III, en 1943, leur fils, Siméon II, accéda au trône à l'âge de six ans et régna sous une régence avant que, en 1946, la famille royale ne soit expulsée de Bulgarie par les autorités communistes à la suite d'un référendum qui instituait la République. L'ex-reine Yoanna n'est retournée qu'une fois en Bulgarie, en 1993, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de son mari. Siméon II, qui vit en Espagne et qui est devenu homme d'affaires, demande en vain la restauration de la monarchie.

AU CARNET DU « MONDE » Naissances

Sarah et Jérôme ASTIER ont la joie d'annoncer la naissance de

Julien,

le 7 février 2000, à Morningside.

Sunninghill - Sandton, 2157 République d'Afrique du Sud.

Anniversaires de naissance

- Dis, Papa,

c'est quoi une année bissextile ?

Joyeux quinze ans, pardon...

soixante.

Olivier, Laurence, Anne-Sophie, Amaury et Fred.

Décès

- Arlette-Elisabeth Achache, née Klausner, son épouse, Marielle et Andrea de Franchis, Cyrille et Christine Achache, Florence Achache, ses enfants, Carlo, Giuliano, Gabriella, Franz et Aurélien, ses petits-enfants, Suzanne Amar, ses enfants et petits-enfants, Jean Benaim et ses enfants, France et Robert Deu et leurs enfants,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Pierre ACHACHE,

avocat à la cour d'appel de Paris, ancien membre du conseil de l'Ordre, ancien secrétaire de la Conférence, président du Palais littéraire et musical.

Les obsèques auront lieu le mardi 29 février, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14^e.

70, boulevard de Port-Royal, 75005 Paris.

- M^{me} Xavier Jacques Aubry, son épouse, Chantal et Benoît Chevallier, Michel Aubry (†), Pierre et Anne Aubry, Hélène Aubry, Anne Aubry, ses enfants, Ses petits-enfants, Ainsi que toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Xavier Jacques AUBRY,

chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945,

le 12 février 2000, à Paris, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

91, rue de Prony, 75017 Paris.

- Bagnolet. Le Pouget. Saint-Cyr-lès-Leclercs. Toulon. Marseille.

Brigitte et Marc Combes, Paolina Combes et Rodolphe Fontenas, Les familles Combes, Théophile, Fontenas, Barès, Berthomieu, Alex, Constan, Dalbin, ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Barbara,

survenu le 24 février 2000, en sa dix-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 1^{er} mars, en l'église Sainte-Catherine du Pouget (Hérault), à 10 h 30.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr.

Eglal Errera, Diane et Oded Henin, Boris Hoffman, Malka Marcovich, Jean-Luc Seigle, Frida Tarrab, ont la grande tristesse de faire part du décès de leur amie,

Rina BENCOIL,

survenue à Jérusalem, le 23 février 2000.

- M. et M^{me} Jean-Pierre Béguerie, M. et M^{me} Jean-Marie Ducroux, M. et M^{me} Jacques Bruneau, M. et M^{me} Bertrand Cavalier, M. et M^{me} Olivier Welti, M. et M^{me} Arnaud Cavalier, leurs enfants et petits-enfants, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. André CAVALIER,

le 25 février 2000, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 29 février, à 14 h 30, en l'église Saint-Séverin, Paris-5^e.

20, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris.

- M^{me} Lucienne Copans, Jean et Michèle, Richard et Marie-Frédérique, Julien et Aline, Johanna, Sylvain, Manuela, Rachel, Louis, Lucie et Nicolas, Les familles Anzalone, Copans, Godiard et Mirsky, France et Robert Deu ont la douleur de faire part du décès, le 22 février 2000, de

Sim COPANS,

né en 1912, à Stamford, Connecticut (Etats-Unis).

Docteur (Ph. D.) Brown University (Providence, Rhode Island, Etats-Unis), animateur des émissions de radio « Jazz en liberté », « Fleuve profond », « La Comédie musicale américaine », fondateur et directeur de l'Institut d'études américaines, cofondateur de l'Association française d'études américaines, fondateur du Festival de jazz de Souillac, docteur honoris causa de l'université de Nancy, officier de la Légion d'honneur.

L'incinération a eu lieu le 25 février, dans l'intimité de la famille.

Chemin des Terruches, 46200 Lanzac par Souillac.

- Les proches, Les amis, Les collègues de

Mireille DUBOIS-WARSZAWSKI,

décédée le 4 février, après une vie de travail consacrée aux personnes privées d'emploi,

et tous ceux qui ont eu la chance de vivre avec elle des relations fraternelles,

sont conviés à se réunir à sa mémoire le 22 mars, de 18 heures à 20 heures.

Précisions au 01-44-38-28-56 ; 01-40-86-33-83 ; 06-86-99-09-86.

- Paris, Coblence.

Robert Haas, Christian et Patricia Haas et leurs enfants, Marion et Stéphane Cozon-Haas et leurs enfants, Pierre et Nicole Kullmann, Micheline Hesse et ses enfants, Juanita Barberia, ont la douleur de faire part du décès de

Nadine HAAS,

leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, belle-fille, sœur et tante,

survenu le vendredi 25 février 2000.

La cérémonie religieuse aura lieu au temple protestant, 19, rue Cortambert, Paris-16^e, le mardi 29 février, à 15 heures.

Vous pouvez adresser des dons à la recherche sur le cancer.

- François et Françoise Lerch, Philippe Lerch, Jean-Robert et Catherine Hennequin, Jean-Michel et Chantal Lerch, Olivier et Carole Lerch, ses enfants, Ses petits-enfants, Ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Raymond LERCH, née Anne de CONINCK,

survenu le 25 février 2000, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

L'inhumation aura lieu au Vieux Cimetière de Poissy (Yvelines), dans l'intimité familiale, et sera suivie d'un culte d'actions de grâce mardi 29 février, à 14 heures, en l'église réformée de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), 32, rue Molière.

« L'Eternel est celui qui te garde, l'Eternel est ton ombre à ta main droite, l'Eternel gardera ton départ et ton arrivée. » Psaume 121.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Conférences

HIGH-TECH EN ISRAËL ACTUALITÉ ET PERSPECTIVES

par - docteur Daniel Rouch, professeur ESCP-EAP, Dean of MBA full time ; - docteur Shimon Amar, directeur du service Développement des ressources humaines chez INTEL-Israël.

Mardi 7 mars, à 19 h 30, à Paris-8^e. Entrée libre. Inscription et détails : Agence juive pour Israël. Tél. : 01-44-15-23-03, ou avik@ajpi.org

Conférences-débats

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Conférence-débat : **M. Nasr Abou Zeid**, professeur à l'université de Leiden, présentera son livre *Critique du discours religieux* (Paris, Sindbad-Actes Sud, 1999), le vendredi 3 mars 2000, à 18 heures, dans les locaux de l'Institut d'études de l'islam et des Sociétés du monde musulman, 96, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle du rez-de-chaussée. Sur inscription et dans la limite des places disponibles.

Colloques

COLLÈGE DES ÉTUDES JUIVES de l'Alliance israélite universelle colloque international :

« **Où est passé le judaïsme sépharade ?** »

Introduction : « Le judaïsme oublié » : S. Trigano ; « Le modèle intellectuel » : H. Zafrani, J. Faur ; « La doctrine rabbinique » : R.-S. Sirat, J. Faur ; « Le défi moderne » : Z. Zohar, J. Chetrit ; « L'évolution des trente dernières années, un déclin programmé ? » : Y. Lupu, Z. Zohar, M. Friedman.

Dimanche 5 mars 2000, de 9 h 30 à 18 h 30, palais du Luxembourg, salle Clemenceau (PAF).

Réservation obligatoire : 01-53-32-88-58. Site Internet : http://www.alu.org

Universités Paris-II et Paris-XIII Colloque : 3 mars 2000

« **La nationalité française, aspects juridiques** » Carré des sciences, 25, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 75005 Paris. Contact : 01-49-40-38-22.

Colloque de l'ACIP :

« **Mémoires juives d'outre-Rhin** », avec S.E. M. Peter Hartmann, ambassadeur de RFA à Paris ; M. Pierre-Christian Taittinger, maire du 16^e arrondissement ; M. Moïse Cohen, président de l'ACIP (Tous des juifs allemands ?) ; le professeur Maurice-Ruben Hayoun, secrétaire-rapporteur de l'ACIP (*Samsou-Raphaël Hirsch*) ; le professeur Michaël Grätz (*Heinrich Grätz*) ; le professeur Catherine Chalier (*Franz Rosenzweig*), et le sous-préfet Alain Boyer, secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme (*Heinrich Heine*). Igal Shamir au violon. Jeudi 2 mars 2000, à 20 h 15, en la salle des mariages de la mairie du 16^e arrondissement, 71, avenue Henri-Martin, 75116 Paris. Renseignements et informations : 01-40-82-26-33.

Stages

STAGES EN ISRAËL dans le cadre des études supérieures

● **Stage ouvrier en kibboutz** : 1-6 mois Objectif kibboutz Tél. : 01-44-15-23-14.

● **Stage en entreprise** : 2-6 mois Agence juive pour Israël. Tél. : 01-44-15-23-09.

Cours

Cours particuliers d'informatique à domicile (Internet, bureautique, multimédia). Tous niveaux. 300 formateurs en IDF. **ALDISA** Tél. : 01-46-10-50-32.

Séminaires

« **Suite et fugue d'un s'en papier** » (Association psych. actuelle)

● **L'expérience contemporaine du déchet** Séminaire de psychanalyse, le jeudi 2 mars et le jeudi 4 mai 2000, à 21 h 15, 4, place Saint-Germain. Renseignements et inscriptions : Nabile Farès : 01-46-33-90-49 ; 01-44-07-38-30.

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires** Maria Letizia Cravetto : « **Précarité et exclusion (suite) : éléments pour une éthique de la représentation** », 8 et 22 mars, 19 avril, amph A ; 3 mai, amph B, et 17 mai, amph A, 20 heures-22 heures. Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Patrice Loraux et Jean Maurel : « **Graphiques et diagrammes de la pensée** », 2, 16 et 30 mars, 20 avril, 4 et 8 mai, 18 h 30-20 h 30, amph Stourdzé. Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Pietro Pucci : « **La fragilité et la force du discours grec archaïque** », 6 mars, 15 mai et 5 juin, 18 heures-20 heures, amph A. Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Stéphane Arguillère : « **Atelier de traduction : Le Trésor de l'élément réel, de Klong-chen rab'byams** », 3, 17 et 31 mars, 28 avril, 12 et 26 mai, 13 h 30-15 h 30, annexe de la 5^e section de l'EPHE, bâtiment du Crous, 29, rue Daviel, Paris.

Alain Badiou : « **Le siècle (II)** », 1^{er}, 15 et 29 mars, 3, 10 et 24 mai, 20 heures-22 heures, amph 45, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Jean-Claude Milner : « **Antiphilosophie (III)** », 2, 9, 16, 23 et 30 mars, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Dominique Flament et Jean-Jacques Szczeciniarz : « **Mathématiques, physique, philosophie : les nombres complexes** », 29 février, 7, 21 mars, 18 avril, salle 215 ; 9 mai, salle 07 ; 23 mai, salle 215, 18 heures-20 heures, Maison des sciences de l'homme, 54, boulevard Raspail, Paris.

● **Hommage à l'œuvre de François Baudry**, sous la responsabilité de J.-J. Blévis, P. Krejbich, A. Soulez, avec la collaboration de M. David-Ménard et D. Vaudène. 4 mars, 9 h 30-18 h 30 ; 5 mars, 10 heures-17 h 30, salle Dussane, ENS, 45, rue d'Ulm, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

DEBARRAS

intégral

- Tous locaux, appartements
- Mise au rebut sur sites agréés
- Récupération

► 01.49.95.95.42

tous les jours Bigues Benes Paris - Banlieue

Abonnez-vous en toute liberté

Vous faites arrêter votre abonnement quand bon vous semble

Vous ne payez rien d'avance

Vous êtes sûr de ne manquer aucun numéro

Après signature de votre autorisation de prélèvement et envoi de votre R.I.B. ou R.I.P., vous n'avez plus à vous soucier des règlements. *Le Monde* s'occupe de tout. De ce fait, vous ne courez plus aucun risque de voir votre abonnement suspendu pour cause de simple oubli.

SPECIAL VACANCES :

J'ai bien noté que je peux faire suspendre ou suivre mon abonnement pendant mes vacances.

Pour les vacances ou un déménagement, un numéro exclusif : 0 803 022 021

Bulletin d'abonnement

Offre à retourner au Monde : Service Abonnements, 24 avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex - Tel : 01 42 17 32 90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

OUI, je désire m'abonner au *Monde* pour seulement 173 F par mois (26,37 €) par prélèvement automatique

Important : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier

M. Mme Mlle 001MQAN2

Prénom :
 Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*. Je pourrai suspendre à tout moment mon service au journal *Le Monde*.
 Date et signature obligatoires :

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031		ORGANISME CRÉANCIER Le Monde 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05	
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom :			
Prénom :			
N° :rue :			
Code postal : Ville :			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N° :rue :			
Code postal : Ville :			
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Établissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

Pour l'an 2000, devenez Citoyen du Monde

Abonnez-vous pour seulement

173F*

par mois



... Et entrez dans un espace privilégié d'information et de réflexion : actualité internationale, économique et politique, technologies, médias, sciences, art et culture... Chaque jour, passionnez-vous pour *Le Monde*

* Offre d'abonnement postal valable uniquement en France métropolitaine jusqu'au 29/02/2000.



SERGE PICARD/AGENCE VU

DANS les tout premiers jours de l'an 2000, Jean-Claude Fasquelle est arrivé 61, rue des Saints-Pères, il a franchi la porte des éditions Grasset et Fasquelle, traversé le service de presse pour rejoindre son bureau comme presque tous les matins depuis quarante ans. Il a décroché le portrait du fondateur, Bernard Grasset, et l'a apporté à Olivier Nora, son successeur à la tête de la maison. Fasquelle s'en va. C'est une page de cinquante ans d'histoire de l'édition qui se tourne. Avec ses succès et ses dérapages, ses légendes noires ou dorées, ses coups de poker et ses crocs-en-jambe, ses énigmes et surtout ses silences.

« D'une impénétrable discrétion et d'un silence absolu » : en écrivant ces lignes, Maupassant ne pensait sûrement pas au petit-fils d'un de ses éditeurs. Pourtant, Jean-Claude Fasquelle, le petit-fils en question, répond parfaitement à la description lapidaire. Grand, massif avec l'âge, le cheveu toujours dru, l'œil plissé, c'est incontestablement l'éditeur le plus « taiseux » des deux rives. Son mutisme est aussi célèbre que celui de Marcel Aymé dont il fut l'ami. On rêve de leurs dialogues, parenthèses semées de points de suspension...

L'éditeur joue de ses silences. Il sait profiter du désarroi de son interlocuteur. Plus les questions se précipitent, plus la réponse met du temps à venir, elliptique, déchargée, souvent réduite à un monosyllabe. Brusquement, comme on se jette à l'eau, Fasquelle se met à parler avec ce léger décalage qui illustre à merveille la fable des paroles gelées de Rabelais. Impassible, il est capable d'avancer de sa voix tranquille quelques extravagances. Puis s'enveloppe à nouveau de silence, comme pour mieux savourer la stupeur de son vis-à-vis désarçonné.

Pourtant, à la saison des prix littéraires, depuis un bon quart de siècle, chacun de ses soupirs est soupsé avec soin. Les éditions Grasset ont pris l'habitude de récolter, à l'automne, une bonne poignée de lauriers (sept Goncourt, huit Renaudot, douze Interallié depuis 1980). Et de consacrer l'ensemble de ses moyens à cette vendange littéraire. Sans état d'âme. Pour les détracteurs du système des prix, Fasquelle est l'un des responsables de ce « pourrissement » de la vie littéraire. On lui reproche de trop bien soigner les jurés, des à-valoir disproportionnés et une propension à publier des livres de journalistes, pour s'attirer les faveurs de leurs supports.

Jean-Claude Fasquelle hausse les épaules : « Tout ce qui fait parler des livres est bon. » Le régime des prix leur permet d'occuper le devant de la scène pendant une demi-saison. De quoi se plaint-on ? Ce qui compte, c'est d'être au service des livres et des auteurs : « Il y a 500 000 personnes à Paris qui peuvent juger de la qualité d'un manuscrit. Il n'y en a pas vingt capables de donner au public l'envie de le lire. » Les à-valoir ? « Il n'y a pas d'à-valoir sans livres. Quant à leur montant, je ne vois pas pourquoi les auteurs n'auraient pas le droit de gagner leur vie. » C'est vrai qu'il les bichonne, ses auteurs, qu'il tisse avec eux des liens amicaux et les reçoit volontiers chez lui. « Ma vie professionnelle, c'est ma vie privée », aime-t-il à répéter.

Une vie professionnelle qui a commencé tôt. « Il est tombé dedans quand il était petit », explique Jean-Jacques Brochier, rédacteur en chef du *Magazine littéraire* – qui appartient à Fasquelle. « Il parle de Zola comme d'un membre de sa famille et de La Revue blanche, la revue de son grand-père, comme d'une maison d'enfance. » Lorsqu'il prend effectivement la direction des éditions Fasquelle, en 1954, il a vingt-quatre ans. Son bureau donne sur un superbe jardin, mais les étages supérieurs de l'immeuble, 11, rue de Grenelle, sont littéralement près de s'effondrer. Les éditions Fasquelle ne vont guère mieux.

Jean-Claude Fasquelle, le « taiseux » de Grasset

L'homme qui quitte la tête de la fameuse maison d'édition est réputé pour ses silences et ses manœuvres. Acteur de l'ombre dans la comédie littéraire, vendangeur de prix Goncourt, Jean-Claude Fasquelle tourne la page

Trois ans auparavant, la vénérable maison était encore dirigée par son grand-père, Eugène, qui la fonda à la fin du XIX^e siècle dans la foulée de la librairie Charpentier. L'éditeur de Mirbeau, des frères Goncourt, d'Edmond Rostand, de Huysmans, de Zola et de Jarry restera fidèle aux goûts de sa jeunesse, tandis que Gaston Gallimard et Bernard Grasset allaient bâtir leurs entreprises avec des auteurs qui se situent aux antipodes du naturalisme.

Le père de Jean-Claude, Charles Fasquelle, entré dans la maison au début des années 30, reste un petit garçon face au terrible Eugène. Il se console avec la production de films documentaires qui lui coûtent fort cher. Quand il succède à Eugène en 1951, le groupe Hachette détient déjà 50 % du capital des éditions Fasquelle. Après trois ans d'une navigation hasardeuse, Charles remet entre les mains de son fils la barre d'un vaisseau qui fait eau de toute part. Jean-Claude Fasquelle est discret sur cette figure fugitive du père, avec lequel il ne voulait pas travailler. Il re-

marque pourtant : « Les deux écrivains dont j'ai été le plus proche à cette époque – Roger Vailland et Kleber Haedens – étaient en âge d'être mon père. »

Mais que faire quand on est à la tête d'une maison plus riche en « âmes mortes » qu'en auteurs bien vivants ? Lancer une collection « ramasse-miettes », suffisamment légère pour ne pas inquiéter ses concurrents, mais assez incisive pour débaucher quelques plumes... Ce sera « Libelles ». Vailland y publiera son *Eloge du cardinal de Bernis*, Dali *Les Cocus du vieil art moderne*, Audiberti *Les Enfants naturels*...

AUTRE piège à auteurs, une revue. Le déficit des *Cahiers des saisons* est comblé par un jeune industriel, futur patron du *Nouvel Observateur* : Claude Perdriel. Le jeune éditeur lit passionnément les cheveu-légers de Saint-Germain-des-Prés : la droite buissonnière, Roger Nimier, Jacques Laurent, mais aussi Bernard Frank ou Claude Roy. Sans oublier de cultiver les racines

de sa maison : Jarry, Zola, Mirbeau. Il apprécie également ceux qu'il appelle les « renâcleurs » : les surréalistes et aussi ceux que leur attitude pendant la guerre oblige à nager à contre-courant : Morand, Chardonne. Il va passer ses jeudis après-midi à Meudon, chez Céline, qui lui fait miroiter la publication de son prochain manuscrit : *D'un château l'autre*. En vain. « *Gaston Gallimard a mis son veto*. » Il aura les mêmes espoirs avec Genet ou Blondin.

Il se lance alors dans une folle aventure : l'édition, sous la direction de son ami François Michel, d'une *Encyclopédie de la musique* avec tout le gratin de la musique contemporaine, Stravinsky, Boulez, Varèse, Messiaen, Britten, Stockausen. Quand on lui demande aujourd'hui de quoi il se sent le plus fier, il cite deux choses : « *Avoir poussé Lucien Bodard dans la voie romanesque, et avoir mené à bien l'encyclopédie musicale, même si ça m'a coûté cher*. » « Ça » lui a simplement coûté sa maison d'édition. Devant le trou engendré par la sortie de ces trois volumes, Hachette décide de rapprocher Fasquelle d'une autre firme du groupe, également convalescente : Grasset, dirigée par Bernard Privat, le neveu du fondateur.

Pour Fasquelle, c'est un « moment très difficile ». Fureur rentrée, il s'installe rue des Saints-Pères, chez Grasset, avec un titre de directeur. Pour assurer ses arrières, il achète les éditions du Sagittaire. Plus tard, Grasset et Fasquelle fusionneront, et le petit-fils d'Eugène recevra 15 % du capital de la nouvelle société. Contre toute attente, l'alliance de la carpe Fasquelle et du lapin Privat va finalement bien fonctionner. Une petite équipe se rassemble autour des deux hommes : Yves Berger, François Nourissier, Dominique Fer-

mandez, Françoise Verny, rejoints au début des années 70 par Bernard-Henry Lévy. Ils forment une bande. Françoise Verny parle de gang, et l'image restera collée à Grasset. Le groupe de la rue des Saints-Pères profite de « la dislocation de certaines banquises » – Juliard, après la mort de son fondateur, Plon après le départ de Charles Orenge – pour récupérer des auteurs : Françoise Mallet-Joris, Christine de Rivoyre, Obaldia, Marie Cardinal... « Tout le monde a mis les mains dans le cambouis et

Jean-Claude Fasquelle n'aime pas l'esprit de la NRF et, par-dessus tout, Sartre, symbole de l'« absolutisme » gallimardien :

« C'est l'homme qui a fait le plus de mal à la littérature française en donnant mauvaise conscience aux gens qui écrivaient bien »

joué les attachés de presse. On a ainsi constitué une maison bulldozer qui a fini par attirer des auteurs.

En 1966, avec *Oublier Palerme* d'Edmonde Charles-Roux, Grasset décroche son premier prix Goncourt depuis la guerre, mais aussi le Médicis et l'Interallié. « *Gallimard avait dû rafter une quinzaine de Goncourt en vingt-cinq ans. Certains jurés comme Bazin ou Lanoux ont commencé à ruer dans les brancards. A l'époque, couronner un titre Grasset, c'était faire de la résistance, comme aujourd'hui récompenser les éditions de Minuit*. » Ce réveil des éditions Grasset irrite Gallimard. Qu'importe, Jean-Claude Fasquelle n'aime pas l'esprit de la NRF et, par-dessus tout, Sartre, symbole de l'« absolutisme » gallimardien : « *C'est l'homme qui a fait le plus de mal à*

la littérature française en donnant mauvaise conscience aux gens qui écrivaient bien. » Grasset vit dans le combat et l'euphorie. A l'heure du whisky, tout le monde se retrouve au bar de l'hôtel des Saints-Pères ou au Twickenham. Le soir, il y a souvent des dîners chez les Privat ou les Fasquelle, qui habitent à deux pas l'un de l'autre dans un recoin villageois du quartier Vaugirard.

En 1980, quand Bernard Privat atteint l'âge de la retraite, Fasquelle lui succède, à l'issue d'une grave crise. Ses relations avec Hachette passent par des hauts et des bas. Il ne perd jamais l'occasion de renforcer sa position, dans la partie de bras de fer feutrée qu'il mène avec son puissant actionnaire.

EN 1970, il achète le *Magazine littéraire* et, un peu plus tard, relance Le Sagittaire. « *On conserve sa liberté dans la mesure où vos partenaires ont le sentiment que vous êtes capable de faire autre chose*. » Après la prise de contrôle d'Hachette par Matra, il entretient de bonnes relations avec Jean-Luc Lagardère : « *Il ne m'a jamais menti*. » Il y a trois ans environ, il lui fait part de son envie de se retirer. François Nourissier a pris ses distances. Yves Berger laisse entendre qu'il songe à la retraite. Et la machine connaît des ratés. La chasse aux prix devient de plus en plus chère, de plus en plus voyante, de moins en moins efficace. Grasset perd de l'argent. Les hussards sont fatigués.

Jean-Claude Fasquelle quitte les commandes de Grasset au moment où l'édition est à un tournant. Le système qu'il a contribué à perfectionner bat de l'aile. Il est désormais président du conseil de surveillance de Grasset et entend rester aussi longtemps qu'il pourra être utile, sans vouloir faire d'ombre à Olivier Nora : « *Je garde mes intérêts et de l'intérêt dans la maison. Je conserve mon bureau pour répondre aux auteurs, mais je n'en suis pas propriétaire*. » Certains de ses amis estiment qu'il ne supportera pas longtemps cette nouvelle vie.

Cet hédoniste, ce farouche individualiste qui n'est pas loin de penser que la société a secrété un certain nombre de métiers, dont le sien, pour freiner l'apocalypse de la normalisation et de la mondialisation, est un adversaire résolu du tout-État. Il a pourtant soutenu la loi sur le prix unique du livre, mais trouve celle sur les trente-cinq heures absurde. Cet amateur de rugby rêve d'une République des copains, fonctionnant en réseaux, compromis du Directoire et de la IV^e République. Alors que Grasset conserve une image de droite, Fasquelle cultive ses amitiés à gauche, voire à l'extrême gauche. « *Ce qui m'intéresse, dit-il, ce sont les idées des autres. Les miennes, je les connais*. » Si on lui demande de se

situer politiquement, il répond qu'il doit être « un des derniers irréductibles de la SFIO de Guy Mollet ». Encore une pirouette.

Derrière l'écran de fumée de ses petites phrases paradoxales, surrées entre deux silences, se cache un redoutable manœuvrier. Il a retrouvé d'instinct l'un des secrets du machiavélisme : apparaître comme simple spectateur de la comédie littéraire dont il est l'un des principaux acteurs. L'idée de publier des Mémoires lui semble incongrue. Alors, plus que jamais, il continuera de se taire. Dans son bureau, à la place du portrait de Bernard Grasset, il a accroché une reproduction du « J'accuse » de Zola, à la « une » de *L'Aurore*.

Emmanuel de Roux et Alain Salles

Robert Boyer, économiste

« L'internationalisation approfondit les spécificités de chaque économie »

Le développement de la mondialisation n'empêche pas la diversité des modèles productifs, qui tiennent compte des particularités sociales et économiques des différents pays. Le Japon est un bon exemple de cette « hybridation » complexe

« La mondialisation engendre un florilège de simplifications sur les modèles économiques, dont l'une des plus prégnantes est leur inéluctable convergence. Quelle est la genèse de ces thèses ?

— Ces simplifications tiennent à un phénomène apparu dans les années 90. Les analystes économiques ont appliqué aux Etats-nations la même grille de lecture que celle qu'ils appliquent aux firmes pour évaluer leur compétitivité : ceux qui n'arrivent pas à adapter leur fiscalité, la propagation des nouvelles technologies ou même leur système éducatif sont condamnés soit au déclin, soit à l'adoption en catastrophe, et faute d'alternative, d'un modèle unique d'organisation, en l'occurrence largement inspiré des Etats-Unis. Cette approche prend le relais d'une autre : une hiérarchisation des économies dont la notion d'« économie émergente » est une clé. Au moment où les Etats-Unis se sont préoccupés de la valorisation de leur épargne à l'échelle mondiale, sont apparues (en Asie, en Europe de l'Est) des économies très prometteuses que l'on a baptisées « émergentes », car il était attendu qu'elles convergent vers un modèle canonique. Se sont ainsi retrouvés dans le même panier la Russie et Taïwan.

» Dernier facteur : les Etats-Unis connaissent leur plus longue expansion et ils ont la majorité des chercheurs en sciences sociales, de sorte qu'ils constituent la référence de la « nouvelle économie ». Aussi tous les pays sont-ils examinés à l'aune des Etats-Unis, pays jeune qui a éradiqué toutes les formes de socialisation antérieures et qui est donc la terre du sujet marchand par excellence. On compare à cette société, figure emblématique du capitalisme, toutes les autres sociétés pour les découvrir « archaïques » ou « émergentes ». En d'autres termes, la plupart des analystes américains vont appliquer aux autres économies les outils conceptuels utilisés pour analyser la société américaine en supposant qu'ils sont nécessaires et suffisants.

» Le dogme d'un modèle unique de référence américain n'a été vio-

lé, temporairement, que dans les années 60-70 avec les succès du Japon et de l'Allemagne, qui triomphaient par d'autres méthodes, et les Américains venaient d'ailleurs prendre des leçons dans ces pays. Avec le renversement de la conjoncture en Allemagne et au Japon, l'appréciation positive de ces pays est devenue brutalement négative et le modèle canonique américain a éclipsé à nouveau les autres.

— Le Japon, qui a la particularité d'être moderne sans être occidental et dont le capitalisme présente des particularités marquées, est un exemple de la validité ou non des thèses sur la convergence. Son économie est en pleine mutation et remet en cause un système de gestion et de relations entre les entreprises qui était le fondement de ce qu'il était convenu d'appeler le modèle japonais. Est-elle pour autant en train de converger vers le modèle américain ?

— Dans la théorie économique classique elle-même, l'avantage compétitif se nourrit des différences entre les pays. De plus, l'internationalisation va approfondir les spécificités de chaque économie, qui peuvent, selon leurs dotations institutionnelles, donner des contenus différents à une même « révolution technologique ». Prenons la révolution informatique : le Japon est en retard. Mais le mariage qu'il est en train d'opérer entre téléphonie portable et Internet pourrait à terme évincer Windows et permettre de rattraper le retard sur les logiciels, voire dépasser les technologies américaines. En fait, à toutes les époques où l'on parle de convergence, c'est qu'un ordre ancien est en train d'être déstabilisé par un nouveau paradigme productif ou une nouvelle phase d'internationalisation. D'un côté, la diversité est assurément réduite du fait des destructions qui en résultent ; mais, dans la mise en œuvre du paradigme émergent, s'ouvrent des chemins très différents débouchant sur des solutions inattendues, innovantes et parfois supérieures en efficacité au modèle de référence.

» On peut qualifier d'hybridation



tion le processus par lequel une innovation, introduite dans une société différente de celle qui l'a vue naître, va être adaptée à cet environnement, au fil de tâtonnements et de bricolages, et ainsi renouveler la diversité. C'est le processus qui est en cours au Japon mais il est silencieux et semble par conséquent accréder la vulgate de la convergence.

— L'hybridation dont vous

parlez ne revient-elle pas à une simple imitation-adaptation ?

— C'est encore une simplification de supposer qu'un modèle productif est donné une fois pour toutes et qu'il suffit au gestionnaire de le mettre en œuvre, tout comme un écolier appliquerait méticuleusement les règles de grammaire latine pour obtenir une note maximale en thème. Selon une telle vision, il y aurait une sorte de « one best way », représentée par un modèle productif optimal unique, quels que soient le contexte et l'époque, de sorte que firmes et nations devraient converger vers des configurations analogues. Les modèles productifs tirent au contraire leur compétitivité de leur spécialisation et de leur différenciation les uns par rapport aux autres.

» Aussi convient-il de reconnaître le caractère relatif de la supériorité productive. Une pluralité de modèles coexiste car ils sont adaptés à des contextes variés. C'est dans ce jeu d'hypothèses que prend sens la notion d'hybridation, qui ne désigne pas une simple adaptation ponctuelle aux résistances de l'environne-

ment mais, bel et bien, un principe de transformation des modèles productifs au contact de systèmes sociaux et économiques différents de ceux sur lesquels ils ont pris leur essor. Une hybridation intervient lorsque des principes productifs nouveaux se combinent à d'anciennes routines : c'est un processus complexe qui s'échelonne de la simple imitation à l'innovation radicale.

— Si tel est bien le processus en cours au Japon, s'il est bien en train de s'inventer un nouveau modèle tenant compte à la fois de la mondialisation et des particularités de son système socio-économique, le nouveau paradigme en gestation ne semble pas très explicite...

— Les pays « suiveurs » ne sont pas capables de produire immédiatement la théorie de ce qu'ils sont en train d'expérimenter. Ce sont souvent des observateurs extérieurs qui la produiront après coup sous les traits d'un modèle — au moment d'ailleurs où celui-ci sera en train d'être dépassé. Au Japon sont en cours de notables transformations, souvent inaperçues. Le problème des Japonais, mais aussi des Européens, est qu'ils n'explicitent guère les objectifs qu'ils visent et la nature du modèle qu'ils construisent. En revanche, dans la constitution des représentations légitimes et modernes, les Américains ont plusieurs longueurs d'avance car ils pensent qu'avec les droits de l'homme, la dé-

mocratie, le marché et la nouvelle économie de l'Internet et de la connaissance, ils sont porteurs de valeurs et d'une organisation de la société à vocation universelle. Ce qui donne une puissance sans égale à leur modèle.

» Du coup, on ne perçoit pas les mutations propres aux autres sociétés mais seulement leurs différences par rapport au modèle de référence. Et on classe les pays en fonction de leur écart par rapport à la modernité américaine. Critère discutable, car ces sociétés souffrent surtout de problèmes qui leur sont propres tels que les douloureuses et durables conséquences de l'éclatement de la bulle financière et les perspectives de vieillissement au Japon ou l'érosion de la compétitivité structurelle et les durables coûts de la réunification pour l'Allemagne.

» La mondialisation révèle les problèmes mais, souvent, elle n'en est pas la cause immédiate. Et les analyses perdent leur pertinence lorsqu'elles essaient de faire apparaître comme des retards ce qui dérive, en réalité, des problèmes originaux et spécifiques. Le manque de connais-

sances sur les sociétés observées (et de réflexivité des sociétés sur elles-mêmes) favorise une analyse qui prend ses références aux Etats-Unis, pays finalement exceptionnel par rapport à la diversité du lien social à l'échelle mondiale.

— En dépit des différences historiques et culturelles des deux pays, peut-on discerner des convergences dans les expériences française et japonaise face au défi de la mondialisation ?

— La France et le Japon ont été des bons élèves du fordisme, dont ils ont nationalisé les méthodes. En France, l'Etat a été le grand médiateur de l'acclimatation de la production de masse.

« Les Américains pensent qu'avec les droits de l'homme, la démocratie, le marché et la nouvelle économie, ils sont porteurs de valeurs et d'une organisation de la société à vocation universelle. Ce qui donne une puissance sans égale à leur modèle »

Au Japon, les grandes entreprises furent à l'origine d'un modèle original, résultat de l'adaptation de ces méthodes à la société locale. Mais dans les deux cas, nous avons affaire à des sociétés déstabilisées par la seconde guerre mondiale qui ont modifié leur organisation économique pour aboutir à une configuration qui soit compatible avec le nouvel environnement international, tout en préservant une large partie de leur héritage sociétal. Dans le détail, les modèles diffèrent mais les élites des deux pays ont manifesté une même volonté de modernisation selon une voie propre. Autre point commun : une certaine timidité à forger une théorie qui rende compte de ces deux trajectoires et les légitime, non pas comme des avatars de la modernité mais comme des expériences à part entière de celle-ci. De nos jours, plus encore qu'hier, l'Europe comme le Japon sont tristement silencieux sur l'universalisme de leur modèle. »

Propos recueillis par Philippe Pons

Un des principaux théoriciens de la régulation

ÉCONOMISTE, directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Robert Boyer est l'un des fondateurs de l'école de la régulation.

Cette école est née au début des années 70 à partir du constat que le ralentissement de la croissance observé ces années-là provenait de l'épuisement d'un mode de régulation, le « fordisme », bâti sur des hausses de salaires permises par les gains de productivité, qui prévalait depuis 1929. La crise est la traduction du passage d'un mode de régulation à un autre.



ROBERT BOYER

Robert Boyer est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *States against Markets: the limits of globalisation* et *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*.

Pour Robert Boyer, le mode de régulation qui émerge aujourd'hui aux Etats-Unis (la « nouvelle économie ») n'est transposable ailleurs qu'à force d'adaptation aux conditions des autres pays : formes institutionnelles, compromis sociaux, avantages comparatifs... Selon lui, le modèle américain n'est pas exportable tel quel, ni en Europe ni au Japon.

Membre, depuis sa création, en 1997, du Conseil d'analyse économique auprès du premier ministre,

Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, au « Grand Jury RTL-« Le Monde »-LCI »

« Au Proche-Orient, M. Jospin a, je crois, laissé parler et son émotion et son cœur »

« Lionel Jospin a-t-il, en Israël, commis une « gaffe » ? A-t-il voulu imprimer une autre orientation à la politique française au Proche-Orient ? Ou bien se démarquer de Jacques Chirac pour se donner une image de présidentiable ?

— Le premier ministre est allé au Proche-Orient en homme habité par l'idée de la paix. Tout ce qu'il a dit et fait et, donc, ses déclarations diverses s'expliquent de cette façon simple.

» Que la démarche soit une démarche de paix ne veut pas dire que le contexte soit toujours pacifique. Il est d'ailleurs assez rare, en réalité, qu'un voyage important au Proche-Orient ait lieu sans qu'il y ait un incident, d'un côté ou de l'autre, telle-ment le terrain est ultra-sensible. Et il l'est à nouveau : je rentre, moi, préoccupé à propos de la situation au Proche-Orient.

— Le propos de M. Jospin, le 24 février, qualifiant de « terroristes » les actions du Hezbollah au Sud-Liban, était-il une erreur de langage ?

— Il faut remettre les choses dans leur contexte. La politique de la France au Proche-Orient concerne les relations israélo-palestiniennes, israélo-syriennes, la question libanaise... A l'intérieur de celle-ci, il y a le Sud-Liban et une zone occupée par l'armée israélienne, dont nous demandons l'évacuation depuis 1978 : c'est la résolution 425 des Nations unies. Il faut donc, face à des réactions disproportionnées, regarder l'ensemble des déclarations du premier ministre. Sa démarche pour la paix l'amène à constater, dans le contexte d'aujourd'hui, que les actes de guerre commis à ce moment-là...

— Vous utilisez les termes « actes de guerre » — qu'il a employés le lendemain, 25 février, pour se corriger...

— C'est vous qui le dites ! A répondre à une question différente ; donc, il a complété sa réponse.

— Vous pensez que le premier ministre ne regrette pas sa première expression ?

— Je ne dis pas cela non plus !

Laissez-moi expliquer pourquoi il s'est exprimé comme il l'a fait, globalement, dans ce voyage, y compris dans cette réponse. Il l'a fait avec conviction ; il a, je crois, laissé parler et son émotion et son cœur.

» Il est arrivé juste après des actions qui ont eu lieu au Sud-Liban, entraînant la mort de jeunes soldats dans des conditions au sujet desquelles on peut discuter sans fin sur le fait de savoir si elles sont conformes ou non aux arrangements de 1996. C'est très compliqué. Il s'est exprimé d'une façon très forte, très vigoureuse, très convaincue, parce que ce qui commande tout, je le répète, c'est la recherche de la paix. Dans ce contexte, ceux qui commettent des actes de ce type le font, évidemment, pour enrayer le processus. Il ne faut pas être naïf dans l'analyse de ce qui se passe...

— Vous parlez donc du Hezbollah...

— Je parle de ce qui se passe au Sud-Liban. Nous sommes dans un

contexte où la sensibilité, la conviction, l'engagement jouent également un rôle, et un grand rôle.

— Le président de la République a publié, samedi 26 février, un communiqué indiquant qu'il avait rappelé au premier ministre qu'il ne faut pas mettre en cause la constance de la politique étrangère de la France au Proche-Orient et son équilibre...

— Je crois pouvoir vous dire qu'il n'y a pas de doute à avoir sur la diplomatie française et sur l'engagement de la politique française au Proche-Orient pour la paix. Il y a beaucoup de pays qui sont prêts à aider une fois que la paix sera faite — c'est facile. Mais, alors que c'est si difficile, que les sensibilités sont à vif, qu'elles le sont, à l'heure actuelle, parce que de nouveau, après l'espérance des derniers mois, on voit l'inquiétude ressortir ; qu'en plus, un discours malencontreux de M. Lévy [le ministre israélien des affaires étrangères], la veille, avait déjà provoqué une réaction très vive au Liban et dans d'autres pays voisins :

dans ce contexte-là, cette démarche de conviction peut, à un moment donné, heurter tel ou tel des partenaires sur tel ou tel plan.

— Le président de la République considère manifestement, lui, qu'il y a eu une expression différente de l'expression habituelle de la politique de la France...

— Il n'y a pas de doute à avoir sur la diplomatie et sur la politique étrangère française. La politique étrangère française est un domaine partagé dans le respect du rôle, à la fois traditionnel et éminent, du président de la République et du fait que, dans la mise en œuvre de cette politique, chacun apporte sa tonalité, sa personnalité, sa sensibilité, sa contribution. Au total, la France parle d'une seule voix.

— Pouvez-vous répondre clairement à la question : M. Jospin a-t-il commis un faux pas, ou bien a-t-il cherché à infléchir la politique française au Proche-Orient ?

— Le premier ministre a rappelé que la France avait toujours

condamné l'occupation du Sud-Liban par Israël et réaffirmé notre attachement à l'intégrité, à la souveraineté du Liban et notre amitié pour ce pays. Sa réaction, à l'intérieur de cette position française, c'est une réaction fondée sur le cœur et la conviction. M. Barak a annoncé qu'il retirerait ses troupes du Sud-Liban comme on le demande depuis 1978. Eh ! bien, à ce moment-là, des opérations qui ont lieu au Sud-Liban n'ont manifestement pour objet que de contrecarrer cette perspective. Ce n'est pas la première fois : depuis qu'il y a un processus de paix au Proche-Orient, que ce soit en Israël ou chez les Palestiniens, ou dans les autres pays, chaque fois que ça avance, des forces extrémistes veulent casser ce mouvement. Je pense que l'expression vigoureuse du premier ministre s'explique de cette façon. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

Berlioz au Panthéon ? Une fausse note !

par Joël-Marie Fauquet

L'ANNONCE officielle faite au cours d'une conférence de presse par Catherine Trautmann, ministre de la culture, du transfert des restes d'Hector Berlioz au Panthéon en 2003, comme devant être un des points forts des manifestations qui célébreront le bicentenaire de la naissance du compositeur français ne peut que susciter la réserve, sinon une certaine indignation.

Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de contester la grandeur de Berlioz, ni de vouloir amoindrir par avance l'éclat de l'hommage qui lui sera rendu.

Apparemment, il semble logique que le musicien qui incarne le mieux l'esthétique du grandiose avec des musiques commandées ou inspirées par le pouvoir sous quatre régimes différents, connaisse une telle consécration. Il n'en reste pas moins vrai que le Panthéon est dédié depuis 1885 à la seule mémoire des grandes figures de la République. Ce qui implique qu'on s'interroge sérieusement sur l'attitude politique de celui qu'on choisit d'y faire entrer, au moment où nous sommes à même, hélas, de constater à quel péril la moindre défaillance de la conscience politique peut exposer les libertés.

A cet égard, la question du transfert de Berlioz au Panthéon est pour le moins embarrassante. Elle nous rappelle qu'un artiste peut être novateur sans faire preuve pour autant d'ouverture et de tolérance sur le plan politique. Car le fait est là : Berlioz qui a inventé l'orchestre moderne se montra sa vie durant un ardent réactionnaire.

Celui qui a orchestré *La Marseillaise* dans l'exaltation toute romantique que déclencha chez lui les Trois Glorieuses est le même qui, dans ses écrits, a toujours exprimé son hostilité à la République, avec quel superbe talent d'écrivain, d'ailleurs. Commencant la rédaction de ses *Mémoires* en 1848, il note : « *La République passe*

en ce moment son rouleau de bronze sur toute l'Europe ; l'art musical, qui depuis si longtemps partout se traînait mourant, est bien mort à cette heure ; on va l'ensevelir, ou plutôt le jeter à la voirie. »

Lui qui a inventé l'orchestre moderne se montra sa vie durant un ardent réactionnaire

Dans le gouvernement républicain issu de la révolution, Berlioz ne voit qu'une « *pléiade de grands* », ce qui ne l'empêche pas de courtiser cette « *République de crocheteurs et de chiffonniers* » afin qu'elle lui conserve la sinécure qu'est pour lui le poste de bibliothécaire du Conservatoire. L'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte comble ses vœux. Elle représente à ses yeux le suprême remède à ce qu'il nomme le « *choléra républicain* ». « *Ce coup d'Etat est un coup de maître, un chef-d'œuvre complet* » qui le fait « *crier de joie et d'admiration* ». De façon ostentatoire, il donne serment d'allégeance au nouveau maître qui, écrit-il à sa sœur en janvier 1852, « *réalise tous mes rêves sur le gouvernement. Il est sublime de raison, de logique, de fermeté, de décision* ». Berlioz avait-il le choix ? Beaucoup d'autres, tel Victor Hugo, ont répondu à la question par l'exil.

Ayant pour ainsi dire fait figure de musicien officiel sous la monarchie de Juillet, Berlioz tentera en vain de conquérir à nouveau cette position sous le Second Empire en postulant notamment pour la direction de la chapelle impériale. Les échecs qu'il endurera de la part d'un pouvoir peu soucieux de l'état de la musique et de son avenir ne feront qu'accroître son amertume et radicaliser ses convictions.

Sans oublier de tenir compte du contexte social, de la précarité du statut du musicien au XIX^e siècle, des outrances de plume, des contradictions qui étaient le propre de la personnalité de cet homme hors du commun qui reste, au sens plein du terme, un admirable artiste tendu désespérément vers un idéal utopique, il est permis de s'interroger sur l'opportunité d'un geste de consécration qui offense la mémoire de ceux qui, parfois au sacrifice de leur vie comme Jean Moulin, ont lutté pour sauver la France de l'autoritarisme et du déshonneur.

Mon propos n'est pas de faire grief à Berlioz de ses opinions politiques, ce qui reviendrait à faire preuve d'une intolérance au moins égale à la sienne et à tomber dans le piège de la pensée unique. Mais on peut légitimement se demander si, les méthodes d'oppression d'aujourd'hui étant les mêmes que celles d'hier, il est réellement compatible avec l'esprit civique que Berlioz repose aux côtés d'un Jean Jaurès.

Le fait même qu'en prenant la décision de déposer les restes de Berlioz au Panthéon on n'ait pas songé à s'interroger sur le profil politique du musicien, alors qu'on

n'aurait sans doute pas oublié de le faire, à juste titre, s'il s'était agi d'un écrivain ou d'un peintre, en dit long sur la conception qu'on se fait encore en France de la musique comme un art littéralement insignifiant donc apolitique, ce qu'il est erroné de croire qu'il soit.

S'agissant du cas de Berlioz, le vrai débat est de savoir si on ne risque pas de verser dans la politique-spectacle quand on oublie d'être attentif à préserver l'intégrité des valeurs républicaines à travers les symboles qui les maintiennent présentes, et parmi lesquels le transfert d'un homme illustre au Panthéon, lieu de mémoire s'il en fut, reste un des plus forts.

Dans le concert des manifestations projetées en vue du bicentenaire de la naissance d'Hector Berlioz, l'initiative, certes spectaculaire, de faire entrer pour la première fois un musicien dans le sanctuaire de la République ne peut être perçue d'ores et déjà par tout citoyen responsable que comme une déplorable fausse note.

Joël-Marie Fauquet est directeur de recherche au CNRS.

AU COURRIER DU « MONDE »

FACE AUX RUSSES

Monsieur le ministre des affaires étrangères, les cris des hommes et des femmes, des enfants, victimes de tortionnaires russes, n'ont-ils pas encore atteint vos oreilles ? (...)

Pourquoi donc s'acharner encore à vouloir donner « *du temps au temps* » ? On a vu les résultats catastrophiques de ce genre de politique aveugle au Rwanda et en ex-Yougoslavie. Bref, M. Poutine rase une capitale, et vous lui donnez un blanc-seing !

Etes-vous assez naïf pour croire que vos déclarations enjoignant à votre interlocuteur de renouer le dialogue avec les Tchétchènes seront suivies d'effet quand le seul langage

qui puisse comprendre un homme tel que M. Poutine est celui de la menace de réelles sanctions ? (...)

Si la dignité humaine n'est intéressante et ne vaut la peine d'être défendue qu'à l'intérieur des frontières de l'Europe, alors cela voudrait dire qu'un citoyen de l'Union européenne vaut plus qu'un Russe ou qu'un Tchétchène. C'est insensé. (...)

Qu'un M. Haider suscite de nombreuses et virulentes réactions, c'est naturellement bienvenu, mais qu'il en vienne à devenir l'arbre qui cache la forêt des atrocités bien réelles commises ailleurs, cela est révoltant. (...)

Pierre-Yves Dambrine
Paris

Assurance et solidarité

La récente levée de boucliers dans le dossier des contrats d'assurance-vie de l'Unapei a révélé une nouvelle fois combien les Français attendent des compagnies d'assurances une attitude de solidarité vis-à-vis des laissés-pour-compte de notre société. Pour beaucoup, la leçon de ces événements est qu'il faut à tout prix empêcher les assureurs de participer aux mécanismes d'assurance à fort effet redistributif. Augmenter l'emprise du secteur d'assurance privé sur les mécanismes de solidarité reviendrait, dans l'esprit de ceux-là, à en organiser inexorablement le démantèlement.

L'argument implicite conduisant à un tel constat est simple. Lorsqu'une compagnie d'assurances supporte pour un segment de ses assurés un rapport sinistre sur prime largement supérieur à l'unité, il faut bien qu'elle compense ses pertes par des gains dans d'autres segments de son marché. En d'autres termes, il faut que les autres assurés acceptent de payer une prime supérieure à ce qu'ils coûtent. Mais cette subvention croisée n'est pas soutenable à moyen terme si la compagnie subit la concurrence d'autres compagnies sur ces segments profitables. Car les compagnies qui ne participent pas à la solidarité n'hésiteront pas à offrir des primes plus favorables. La compagnie solidaire sera alors confrontée à une désaffection de ses assurés profitables.

A terme, elle sera forcée de réviser à la hausse ses contrats subventionnés ou de faire face à la faillite. La concurrence incontrôlée tue la solidarité. Il est donc *a priori* difficile de demander à une entreprise privée d'organiser une solidarité qui n'est pas inscrite dans son ordre de mission. La démarche initiale d'Axa s'inscrivait dans cette logique.

Cela veut-il dire qu'il soit impossible d'organiser la solidarité par le marché ? Cette question prend un relief certain dans un environnement où l'Etat a tendance à délaïser son rôle historique de redistributeur de richesse, sous la pression, notamment, de la concurrence fis-

cale entre nations et des inefficacités engendrées par le poids des impôts. Cette question est au cœur de la refondation sociale, cheval de bataille patronal. Si, comme nous l'avons vu, une concurrence sauvage rend impossible une solidarité par le marché, une concurrence régulée peut, elle, permettre des subventions croisées.

La solidarité en assurance, c'est déconnecter le calcul des primes du niveau de risque subi. Il en est ainsi du système d'assurance des catastrophes naturelles, où la surprime de 12 % payée par tous les assurés est indépendante du risque réel. Un habitant du cinquième étage d'un immeuble paie la même prime d'assurance inondation qu'un habitant les pieds dans l'eau. De cette manière, le premier est solidaire des risques supportés par le second.

Il faut, pour que cela fonctionne, que l'Etat soit capable d'imposer trois principes : une tarification uniforme, une obligation d'assurance des ménages les moins exposés et une interdiction pour les assureurs de se soustraire à l'obligation de couvrir des ménages les plus risqués. Qu'une de ces conditions vienne à manquer, le système s'effondrerait comme un château de cartes selon le scénario présenté ci-dessus.

Car il ne suffit pas de demander aux assureurs de ne pas moduler leurs primes en fonction du risque. Il faut aussi obliger les meilleurs risques à s'assurer, de manière à garantir l'assiette de la redistribution. La pérennité du contrat de l'Unapei a été mise à mal parce qu'aucune de ces trois règles élémentaires de l'organisation de la solidarité par le marché n'ont été mises en œuvre dans le passé. Des formes régulées de solidarité par l'assurance de marché ont montré, elles, leur robustesse : système de catastrophes naturelles, complémentaire de santé et assurance-vie des séropositifs en tête.

La solidarité par les marchés d'assurance est donc possible si elle est convenablement régulée. Est-elle désirable ? Le cas des enfants handicapés ne souffre pas de discussion de ce point de vue, mais

Ici, on s'appelle Gaz de France.



Mexico a choisi

Chaîne du livre : adversaires ou partenaires ?

par Jean-Marie Laclavetine

d'autres solidarités sont *a priori* plus discutables. D'autant plus que, dans bien des cas, le degré de risque supporté par l'assuré n'est pas entièrement exogène. Des efforts de prévention (antivol auto, détecteur incendie, prévention sanitaire...) peuvent souvent permettre de réduire les risques. En situation de concurrence libre, les efforts de prévention vérifiables sont récompensés par des baisses de primes correspondant à la réduction du sinistre attendu. Cela fonctionne comme un système incitatif au bénéfice de tous.

Impossible d'organiser la solidarité par le marché ? Cette question prend un relief certain dans un environnement où l'Etat a tendance à délaissier son rôle historique de redistributeur de richesse

Imposer une solidarité entre assurés de risques différents, c'est empêcher de récompenser les assurés réalisant ces efforts. C'est aussi augmenter les risques supportés par la société. L'exemple de l'assurance de catastrophes naturelles est édifiant de ce point de vue, puisque les constructeurs d'habitation en zone inondable ont transféré le risque à la communauté sans en subir les conséquences les plus néfastes. D'où l'aberration de certaines constructions trop systématiquement sinistrées et indemnisées en France. De plus, dans un tel schéma de fixation non

concurrentielle des prix, qui sera chargé de déterminer le juste niveau des primes ? Ne risquons-nous pas un certain arbitraire dans le choix des classes de risques favorisées ? Et qui incitera les assureurs à garantir une qualité de service suffisante dès lors que le client, obligé de s'assurer, ne pourra quitter les assureurs moins efficaces ? Des formes de régulation avec concurrence sur la qualité peuvent répondre à ces questions.

La solidarité est l'essence de notre vie en société. Dans les sociétés agraires, cette solidarité était assurée par la famille et par la tribu. L'Etat-providence a organisé des distributions gratuites de blé à Rome, et la sécurité sociale plus tard. La crise de l'Etat-providence remet en cause cette organisation de la solidarité. Parce que l'on confond souvent assurance et solidarité, le secteur de l'assurance est au cœur de cette tourmente. Mais la solidarité tente de s'exercer par les prix dans beaucoup d'autres secteurs de notre économie, comme par exemple la politique agricole commune, qui soutient les revenus des agriculteurs pauvres par des prix artificiellement élevés, ou le système de salaire minimum pour soutenir le revenu des catégories professionnelles les moins qualifiées.

Au nom de la solidarité nationale, des redistributions de toutes sortes s'opèrent par les prix. Elles créent des distorsions économiques dont le coût pourrait bien excéder les bénéfices. Une vraie politique sociale passe par une évaluation beaucoup plus précise de ces mécanismes de solidarité, en vue de déterminer la meilleure manière d'atteindre une allocation plus juste de nos richesses. Le capitalisme à visage humain, s'il existe, reste encore à inventer. Il impose en tout cas une régulation de la concurrence entre assureurs. Dans le cas de l'Unapei, elle n'existait pas.

Christian Gollier est économiste, professeur à l'université de Toulouse et à l'Institut universitaire de France.

CERTAINS écrivains ont accepté de signer une lettre type destinée à leur éditeur « pour lui demander de faire respecter [leurs] droits, faute de quoi [ils empêcheront] que l'on continue de les violer ». En clair, il s'agit pour chaque auteur d'interdire le prêt gratuit de ses livres en bibliothèque. Les promoteurs (éditeurs, sociétés d'auteurs) et les signataires de cette déclaration de guerre ne semblent pas percevoir ce que leur initiative peut avoir de maladroit et de choquant.

De quel « viol » s'agit-il, et qui sont donc ces auteurs dont le rapport Borzeix (1998) signale qu'ils ont « l'impression de subventionner la lecture publique sans être payés de retour » ? Sans doute des gens suffisamment bien nés pour, enfants et adolescents, n'avoir pas eu besoin d'une bibliothèque municipale ou d'un bibliobus pour former leur goût et susciter leur passion des livres. Sans doute des gens qui, dès leur premier ouvrage, ont connu le succès : ainsi ont-ils pu se passer du soutien que les bibliothèques apportent à la plupart des auteurs marginaux, méconnus ou débutants en achetant leurs œuvres (ces achats représentent parfois 20 % des ventes totales d'un titre) et en les proposant durablement aux lecteurs, à l'abri des vagues bimensuelles qui lessivent les tables des librairies. Sans doute des gens qui, contrairement à la presque totalité de leurs confrères, vivent entièrement de leur plume, et ont donc des intérêts vitaux à défendre...

Comment expliquer, sinon, une telle ingratitude ? Par la force de persuasion du libéralisme triomphant, selon lequel tout peut être vendu ou acheté, et pour qui il n'est pas d'exception culturelle qui vaille dans le meilleur des mondes marchands ? Par une vision strictement corporatiste du métier d'écrivain, impliquant une défense catégorielle d'intérêts avant tout financiers ?

Ce serait trop simple, bien sûr,

et trop désespérant. La question de la gratuité du prêt des livres se pose bel et bien, et le texte cité plus haut indique à quel point d'exaspération en sont venues les différentes parties dans leur dialogue sur ce sujet.

Deux principes s'affrontent, apparemment inconciliables : le respect du droit d'auteur, d'une part ; le libre accès de tous à la lecture et à la culture, d'autre part. Ce qui me choque, dans la position des tenants du prêt payant telle qu'elle s'affirme aujourd'hui, c'est une conception du droit d'auteur limitée à sa dimension pécuniaire. Or le droit de l'auteur, c'est avant tout le droit d'être lu, et la lecture publique a depuis longtemps démontré qu'elle est dans cette pers-

J'ai trop conscience de ma dette passée et présente envers les établissements de lecture publique pour accepter de signer un texte interdisant le prêt gratuit de mes livres

pective une auxiliaire efficace et indispensable de la librairie.

L'argument de base utilisé par les auteurs du texte incriminé est de mauvaise foi : ils établissent un lien direct entre l'augmentation des prêts en bibliothèque et la baisse des ventes en librairie depuis vingt ans, alors qu'aucune étude sérieuse n'a permis de démontrer une corrélation entre les deux faits. Chacun sait que les emprunteurs sont généralement aussi des acheteurs (dans une proportion faiblissante, c'est vrai. Mais faut-il rappeler que ces vingt dernières années, justement, ont vu s'accroître symétriquement le taux de chômage ? La corrélation ne serait-elle pas plutôt à chercher de ce côté ?).

Ils se basent également sur une interprétation discutable de la directive européenne du 19 novembre 1992, qui reconnaît aux auteurs le droit d'autoriser ou

d'interdire le prêt de leurs livres et d'en obtenir une rémunération équitable. Ils oublient que l'article 5-3 de cette directive autorise les Etats membres à exonérer les bibliothèques du paiement de ce droit. Ils oublient surtout de préciser selon quelles modalités sera organisé le paiement du prêt des livres et comment sera réparti le pactole ainsi obtenu.

Quinze mille auteurs, trois mille éditeurs, huit mille cinq cents bibliothèques, des millions de livres : la comptabilité promet d'être divertissante et de dévorer une bonne part des ressources dégasées. Qui profitera, alors, du reliquat ? Avant tout les « gros tirages », c'est-à-dire ceux qui en ont le moins besoin – surtout dans

C'est ainsi : toutes les défaites infligées par le libéralisme à l'esprit de service public s'accompagnent de la fanfare victorieuse des tenants du progrès. Jean-Marie Borzeix lui-même, pourtant modéré et perspicace, n'annonçait-il pas (*Livres Hebdo* n° 305) l'avènement du prêt payant comme « une manière symbolique et forte de marquer que [la France] cesse d'être une nation sous-développée en matière de lecture publique » ?

L'insatisfaction, voire la colère qui se cristallisent sur la question du prêt payant sont un symptôme de la forte inquiétude des professions du livre face à un avenir incertain. Le rapport Borzeix, très ouvert dans ses conclusions, aurait dû servir de base à une discussion sereine entre les acteurs concernés : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires – sans oublier les lecteurs.

Si le dialogue n'a pas eu lieu, c'est qu'un partenaire essentiel n'a peut-être pas suffisamment joué son rôle. L'Etat est le principal garant de la réalisation des missions de service public. Lui seul peut intervenir désormais pour éviter que les noms d'oiseaux continuent de voler et pour promouvoir des mesures qui ne pénalisent pas les catégories de lecteurs les plus fragiles, qu'une taxation supplémentaire risque d'éloigner des livres. Dans les pays pris en exemple par les défenseurs du prêt payant (exclusivement des pays nordiques, notons-le), c'est l'Etat qui prend en charge le paiement des droits, et non le lecteur.

Une chose est en tout cas parfaitement claire pour moi : bien que soucieux du respect du droit des auteurs, j'ai trop conscience de ma dette passée et présente envers les établissements de lecture publique pour accepter de signer un texte interdisant le prêt gratuit de mes livres.

Jean-Marie Laclavetine est écrivain.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Un satisfecit pour M^{me} Voynet

DOMINIQUE VOYNET a un souci : oublier l'*Erika*, ou plus précisément faire oublier les bévues qu'elle a commises depuis le naufrage du pétrolier, en décembre 1999. De son refus d'interrompre ses vacances à ses premières déclarations sur place, minimisant l'ampleur de la catastrophe écologique due à la marée noire, la ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire avait semé la consternation, jusque dans les rangs de ses propres amis. Dans ce contexte, c'est Jean-Claude Gayssot, ministre (communiste) de l'équipement, des transports et du logement, qui est apparu en première ligne face aux dégâts de la « recherche effrénée du profit » en matière maritime.

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt) réuni à Nantes, lundi 28 février, a offert à Dominique Voynet la bouffée d'oxygène qu'elle attendait et l'occasion de revenir sur le devant de la scène, en raison de sa fonction mais aussi des choix politiques qu'elle incarne. Ministre de l'aménagement du territoire, Dominique Voynet est, d'une façon générale, aux côtés du premier ministre, le personnage principal de ces comités interministériels. Dans le cas précis de la réunion de Nantes, les mesures annoncées traduisent une volonté affichée du gouvernement de donner toute sa place à la thématique de l'écologie et de l'environnement : elles constituent donc un satisfecit personnel pour celle qui reste la seule représentante au gouvernement

du premier parti écologiste. Il serait, d'ailleurs, étonnant que Lionel Jospin, toujours soucieux de ménager les équilibres entre les composantes de la majorité plurielle, n'ait pas eu à l'esprit cette dimension du problème en préparant cette réunion.

Pour autant, l'horizon n'apparaît pas entièrement dégagé devant Dominique Voynet. D'abord parce que les dégâts dans l'électorat pourraient être durables. Quand les Verts vont se lancer dans la campagne électorale municipale, ils pourraient rencontrer quelques difficultés lors des meetings dans certaines villes de la façade atlantique... Ensuite, parce que Dominique Voynet n'a toujours pas réglé ses problèmes avec ses propres amis politiques. Lors des états généraux de l'écologie politique réunis samedi et dimanche en Seine-Saint-Denis, la synthèse ne s'est pas faite avec Daniel Cohn-Bendit autour de la question de la « troisième gauche verte ».

Au demeurant, le vrai héros de ces journées n'a été ni la ministre ni le député européen, mais... José Bové, le cofondateur de la Confédération paysanne et le porte-drapeau du combat contre la « malbouffe », au moment où s'ouvre un Salon de l'agriculture dominé par les questions de sécurité alimentaire. La popularité de son combat aussi bien que l'ampleur du traumatisme causé par la marée noire pourraient inciter à la réflexion les Verts, qui s'interrogent toujours sur la définition de leurs priorités politiques : l'opinion serait-elle en train de donner des leçons d'écologie aux écologistes eux-mêmes ?

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Roynet

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pliatoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les petits à-côtés d'un grand voyage

TANDIS QUE dans les écuries du Royal West Kent Regiment le refrain de *La Marseillaise* continue d'être joué pour la bonne éducation de quelques chevaux du régiment de la reine, les dépêches qui nous viennent d'Angleterre multiplient les détails sur les préparatifs à la veille de la réception à Londres du président de la République et de M^{me} Vincent Auriol.

On pense d'abord au couturier. D'autant que la mode française a sa réputation à défendre. Sans déflorer le secret de tradition en la circonstance, on peut annoncer que M^{me} Auriol, grâce à Jacques Fath, ne portera jamais deux fois la même robe pendant ce voyage, et que, de jersey de soie en manteau de lainage, de brodé argent en satin broché, sous la paille ou la plume, entre des garnitures de renard bleu ou gris, elle épuisera toute la gamme des mauves.

René Puissesseau
(1^{er} mars 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

A Prague, le retour du passé communiste

IL Y AVAIT longtemps qu'une exposition d'arts plastiques n'avait connu une telle affluence ou fait couler autant d'encre en Bohême. Pendant tout le mois de janvier, la galerie Vaclav Spala, au cœur de Prague, n'a pas désempli et a été au centre des conversations.

Le sous-titre de l'exposition du groupe Podedbal – qui doit son nom au titre d'un ready-made de Marcel Duchamp – était : « galerie de la nomenklatura établie ».

C'est-à-dire quelques « échantillons choisis au hasard » d'anciens membres et responsables du Parti communiste tchécoslovaque (KSC) ou d'ex-collaborateurs de la redoutée police politique (StB), qui appartenaient aujourd'hui à l'élite politique, économique et culturelle du pays.

On n'y comptait pas moins de quatre ministres de l'actuel cabinet social-démocrate, le chef du premier gouvernement post-

communiste, des députés, plusieurs capitaines d'industrie, le chef des syndicats, quelques scientifiques et vedettes du petit écran. Leurs parcours sont variés : du jeune ministre des finances, Pavel Mertlik, membre du KSC de 1986 à 1990, à la vice-ministre de l'intérieur Yvonne Streckova, qui a porté dans sa poche son livret rouge de 1952 à 1990. Du chef de la diplomatie tchèque, Jan Kavan, qui a entre-tenu des rapports ambigus avec la StB – un rapport de son agent traitant était affiché derrière une plaque d'aluminium –, au ministre de la défense, Vladimir Vetchy, communiste de 1980 à 1989 et professeur à l'école militaire du pacte de Varsovie. Ou encore du major StB Rudolf Kotal, reconverti avec succès dans les affaires, à l'espion Vaclav Junek, ancien élève du lycée franco-tchèque de Dijon, capitaine déchu du groupe chimique Chemapol en perdition. Certains ont porté plainte pour calomnie.

« TORCHONS ET SERVIETTES »

Le ministre de la culture, Pavel Dostal, a désapprouvé le postulat des cinq jeunes artistes de Podedbal, groupe fondé en 1998. « Ils mélangent les torchons et les serviettes, a-t-il estimé. Je connais depuis longtemps certaines personnes représentées, on ne peut pas les mettre sur le même plan que des agents de la StB ou des dirigeants du KSC. »

Mais de nombreux Tchèques pensent le contraire, comme l'indique l'affluence à l'exposition. Si les œuvres des cinq jeunes artistes de Podedbal n'ont apporté aucune information nouvelle sur le passé des uns et des autres, elle a relancé le débat sur la reconversion des ex-communistes et anciens collaborateurs de la police secrète.

La polémique intervient à un moment où la population, déprimée par une récession économique inattendue et une situation politique bloquée, affiche de plus en plus sa déception devant le manque de renouvellement des élites après la « révolution de velours ». Elle ne comprend pas non plus pourquoi les collaborateurs et dirigeants de l'ancien régime, responsables d'avoir brisé des dizaines de milliers de vies, et parfois d'avoir commis tortures ou meurtres, ne sont pas jugés, à quelques rares exceptions.

Ainsi, le père du chef de l'actuel Parti communiste (KSCM), MI-

roslav Grebenicek, ancien officier de la StB et soupçonné de s'être livré à des tortures sur des prisonniers politiques dans les années 50, se joue depuis dix ans de la justice.

De même, les dirigeants politiques communistes, responsables de l'écrasement par les chars soviétiques du « printemps de Prague » en 1968, coulent une paisible retraite dans des villas confisquées à des Tchèques émigrés à l'Ouest.

L'affichage des portraits d'Egon Krenz, le dernier dirigeant communiste est-allemand, qui a commencé à purger sa peine de six ans et demi de prison, et de Maurice Papon, condamné à dix ans de prison pour complicité de crimes contre l'humanité, était conçu comme une clé pour apprécier l'exposition. Les jeunes artistes tchèques, à l'instar d'anciens dissidents et d'intellectuels, se demandent s'il faudra attendre cinquante ans pour punir les criminels communistes et confronter les élites du pays à leur passé.

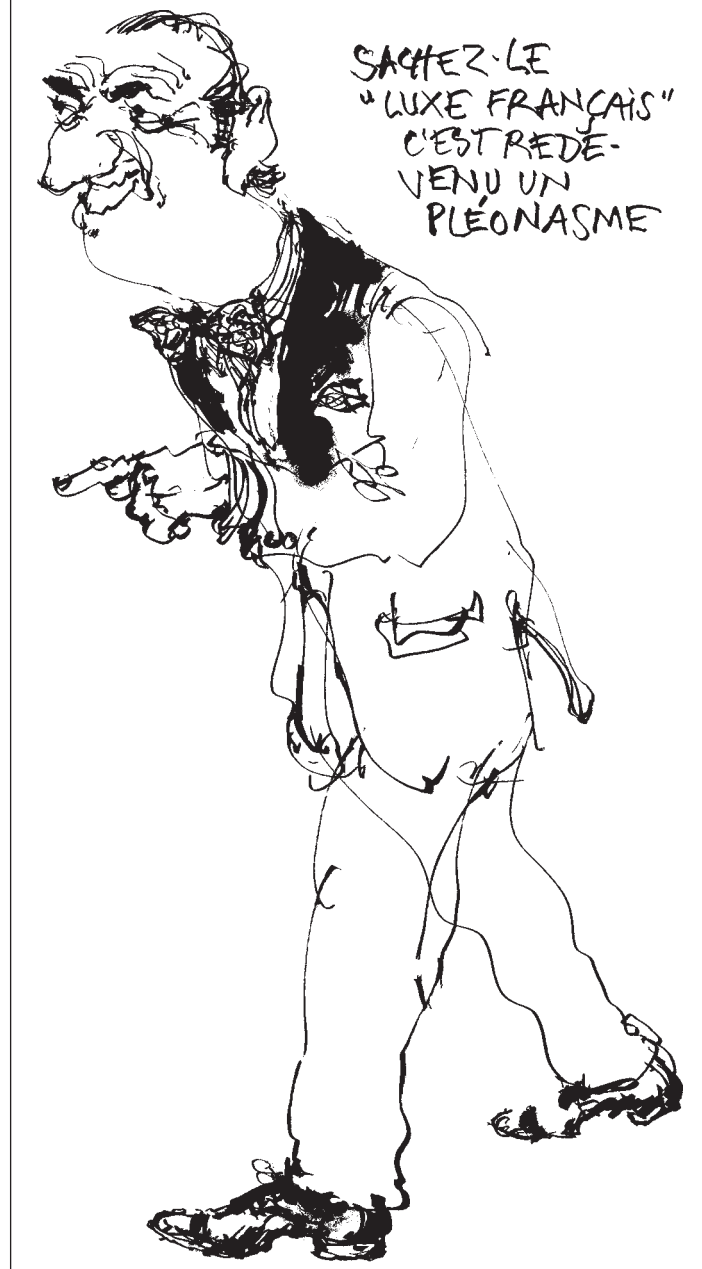
Pourtant, la République tchèque, qui n'a jamais officiellement prôné la réconciliation, s'est dotée d'un des appareils législatifs les plus draconiens pour éloigner de l'administration et de la politique les anciens cadres du PC et de la police politique. Mais les passe-droits et les lacunes, tout comme l'omission du secteur économique, ont entraîné l'émergence d'un sentiment de frustration chez de nombreux Tchèques, qui voient d'un mauvais œil les anciens apparatchiks ou membres ordinaires du PC occuper le devant de la scène et user parfois des mêmes méthodes et du même discours qu'hier.

NOUVELLE LÉGITIMITÉ

Le PC tchèque, seul parti, avec le PC soviétique, à avoir conservé son appellation, a même retrouvé une nouvelle légitimité. Ce parti, dont on annonçait la mort prochaine au lendemain de la « révolution de velours », dispute, dix ans plus tard, la première place dans les sondages au parti libéral de l'ex-premier ministre Vaclav Klaus. Au même moment, le dernier ex-dissident à être engagé en politique, le président Vaclav Havel, se trouve de plus en plus isolé et fragilisé dans ses prérogatives constitutionnelles.

Martin Plichta

Les gens par Kerleroux



Jérusalem, « ville juive » ?

Suite de la première page

Pour expliquer les divers conflits et guerres depuis un demi-siècle, Israël ne manque ainsi jamais de rappeler qu'il avait accepté, lui, le plan de partition onusien de 1947, et que les pays arabes et les Palestiniens l'ont alors refusé. Ce qui est parfaitement exact. Ce faisant, Israël omet systématiquement de rappeler qu'un des éléments-clés de ce même plan excluait Jérusalem du partage, pour en faire une ville sous statut international. C'est la raison pour laquelle, de même que la communauté internationale, à travers la résolution 242 de l'ONU (et quelle que soit l'interprétation, minimaliste ou maximaliste, qu'on en donne), n'accepte pas le maintien sous souveraineté israélienne des territoires conquis en 1967, de même n'a-t-elle jamais reconnu ni son statut de capitale ni le « fait accompli israélien » de l'annexion de Jérusalem-Est.

Cinquante-deux ans après, qu'est-ce qui empêche Washington, Paris ou Berlin de reconnaître Jérusalem comme capitale politique d'Israël ? C'est, bien entendu, le non-règlement de la question palestinienne. Sur ce terrain, les négociations, qu'Ehoud Barak avait souhaité très rapides, sont aujourd'hui bloquées. Elles le sont parce que les négociateurs ne peuvent plus longtemps éluder les questions de fond, dont celle de Jérusalem.

Un regard « realpolitik » froid pourrait faire croire que la question n'est pas si cruciale. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, trouver une solution qui permette à la fois de garder l'unicité physique de la ville, jusques et y compris en maintenant une muni-

cipalité unique, et d'en faire la « capitale » de deux Etats, semble a priori un problème bien moins insurmontable que la définition des frontières et des prérogatives du futur Etat palestinien, ou que de résoudre celle des réfugiés de 1948 et de 1967. Pourtant, c'est peut-être sur Jérusalem que se manifesterait le blocage le plus persistant chez les Israéliens.

« LOIS FONDAMENTALES »

Parce qu'on touche là une fibre qui dépasse de très loin le politique ou le sécuritaire – une fibre identitaire. L'idée que Jérusalem est « la capitale éternelle et indivisible » d'Israël est au cœur de la conception même qu'ont la plupart des Israéliens de leur Etat. Souvent, certains de ses officiels et de ses publicistes utilisent une autre expression, très proche et pourtant fondamentalement différente. Jérusalem, disent-ils, est « la capitale éternelle et indivisible du peuple juif ».

Pour l'observateur extérieur, la nuance est de taille. Mais, pour nombre d'Israéliens, elle est dénuée de sens. Car l'identité même d'Israël n'est rien d'autre que d'être un « Etat juif ». Juridiquement, Israël n'est ni une république (même si elle s'y apparente par beaucoup d'aspects), ni une monarchie, ni une théocratie (dont elle a, par ailleurs, certains référents). Israël n'a pas de constitution, seulement des « lois fondamentales », dont trois stipulent qu'il est un « Etat juif et démocratique ». Il n'existe aucune autre définition de l'Etat hébreu.

Cette définition « ethnociste » de l'Etat marginalise de fait tous ceux qui en sont exclus, n'étant pas juifs : ils forment 20 % de la population. C'est ce qui explique, note le sociologue israélien Baroukh Kimmerling, que, « démocratie » oblige, Israël « accorde aux « minorités » qui ont la « citoyenneté israélienne » les mêmes droits civiques qu'aux Juifs, mais sur une base purement individuelle, jamais collec-

tive ». C'est encore cette définition qui permet par exemple aux statuts du KKL, détenteur de la plupart des terres du pays et dont la mission historique a été de faire de la Palestine une « terre juive », d'interdire la vente de terres à un non-juif. En même temps, cette définition élargit la nature de l'Etat au-delà des citoyens qui le composent, pour en faire « l'Etat des juifs », où qu'ils soient.

Pour la plupart des Israéliens, à commencer par les religieux et les traditionalistes de tous degrés, largement majoritaires, de même que leur Etat est un « Etat juif », de même Jérusalem ne peut être qu'une « ville juive » – comme, dit-on souvent, « les catholiques ont le Vatican et les musulmans La Mecque ». De sorte que ne pas reconnaître la ville comme capitale, s'en prendre à son statut ou admettre qu'elle puisse être « partagée », non pas physiquement, mais entre deux Etats, c'est, au fond, remettre en cause l'identité même d'Israël. Cette définition exclusive de l'Etat est aujourd'hui débattue à l'intérieur d'Israël par certains intellectuels laïques, qui souhaiteraient définir l'Etat comme « l'Etat des citoyens », quelle que soit leur origine – juive, arabe ou autre. Mais ceux-là restent très minoritaires.

MYSTIQUE NATIONAL-RELIGIEUSE

Concernant Jérusalem, nombre d'Israéliens laïques seraient sans doute prêts à un compromis politique, pour peu qu'il leur garantisse la paix et la sécurité. Mais bien peu osent encore exprimer tout haut cette opinion. C'est que, face à une vision « national-religieuse » de l'Etat et de Jérusalem, les laïques sont démunis, expliquait l'historien-journaliste Tom Seguev lors du cinquantenaire de l'Etat hébreu en 1998, parce que « même ceux qui se révoltent contre l'influence politique des religieux se considèrent comme les vrais représentants de l'identité juive ».

En 1999, les Israéliens ont rejeté la politique national-religieuse qu'incarnait le gouvernement de Benyamin Nétanyahou. Pourtant, la mystique national-religieuse imprègne profondément la population juive d'Israël, elle transparaît fortement dans l'éducation donnée à chacun de ses enfants. Elle est aussi constitutive, on l'a vu, de la nature de son Etat, et se focalise, plus que sur tout autre symbole, sur Jérusalem.

Quel homme d'Etat israélien aurait le courage de dire à son peuple que la paix avec les Palestiniens passe par un abandon de cette mystique, et qu'à défaut une paix sans compromis sur Jérusalem ne pourrait être qu'« éternellement » aléatoire et fragile ? Après tout, Israël a bien fini par accepter que l'OLP, organisation « terroriste » avec laquelle il ne serait « jamais question de négocier », devienne un jour son interlocuteur privilégié.

Sylvain Cypel

RECTIFICATIFS

TONY DREYFUS

Contrairement à ce que nous avons écrit dans *Le Monde* du 25 février, Tony Dreyfus, député (PS) de Paris et maire du 10^e arrondissement, ne soutient pas la candidature de Jack Lang à l'investiture socialiste pour les élections municipales de mars 2001. Il figure dans l'équipe constituée par Bertrand Delanoë, rendue publique par ce dernier le 21 février.

MÉMOIRE VIRTUELLE

Le débat sur « La mémoire virtuelle » animé par notre collaborateur Lucas Delattre aura lieu au Goethe Institut (17, avenue d'Iéna, 75116) mardi 29 février à 19 heures, et non lundi 28, comme nous l'avons indiqué par erreur dans « Le Monde des livres » du 18 février.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Dans quelques jours sera lancé le compte à rebours de la troisième génération de téléphonie mobile, à laquelle le client accèdera à partir de

2002. ● DE NOUVELLES licences seront attribuées en Grande-Bretagne, le 6 mars, pour ce nouveau service qui mariera télécommunications mobiles et accès à Internet. ● UNE RÉVOLU-

TION se prépare, à laquelle chacun des intervenants veut prendre sa part. Opérateurs, fabricants d'équipements et sociétés de services sur Internet se disputent le contrôle du client. ● LE

PORTAIL devrait être l'élément décisif de cette bagarre commerciale, à laquelle comptent aussi participer de nouveaux venus, banquiers, distributeurs ou encore constructeurs auto-

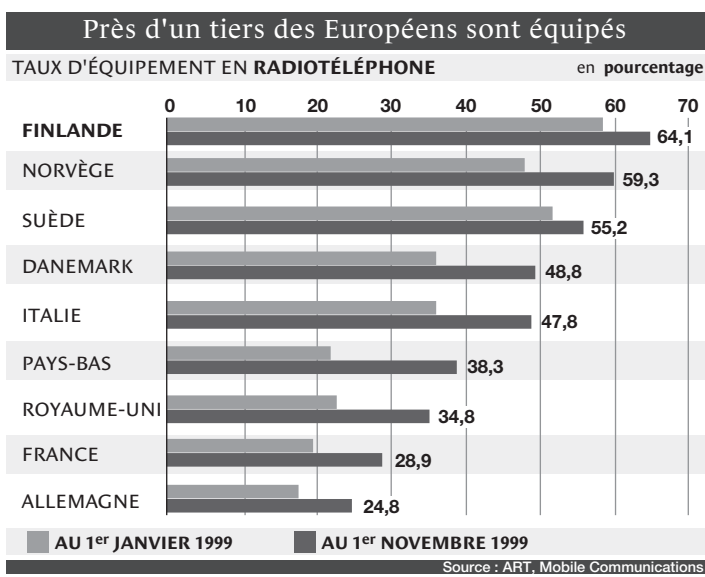
mobiles. ● UN MILLIARD de personnes devraient posséder un téléphone mobile en 2003, dont un tiers aura accès à Internet et fera prospérer le commerce électronique.

La bataille pour la troisième génération de téléphonie mobile commence

Le 6 mars, la Grande-Bretagne attribuera de nouvelles licences. Elle sera suivie, dans le courant de l'année, par l'ensemble des pays européens. En 2002, l'abonné pourra effectuer des achats en ligne à partir de son portable, un énorme marché qui aiguise les appétits

SI LES ÉTATS-UNIS disposent d'une longueur d'avance dans le monde Internet, c'est l'Europe qui fait figure de leader dans le monde de la téléphonie mobile. Une position qu'elle entend conserver à l'occasion du mariage de la téléphonie mobile et d'Internet, qui donnera naissance à la troisième génération de téléphonie mobile, l'UMTS. C'est en 2002 que les abonnés auront accès à cette nouvelle norme, mais pour les opérateurs le compte à rebours commence dès maintenant : à partir du 6 mars, la Grande-Bretagne mettra aux enchères les fréquences nécessaires à ce futur service et, d'ici un an, tous les autres pays européens auront attribué leurs licences UMTS.

La grande force du Vieux Continent est d'avoir su créer un grand marché en imposant, dès les années 80, une norme unique, le GSM. Celle-ci a permis aux opérateurs de séduire plus de 120 millions de clients, qui peuvent



communiquer par-delà les frontières. Aux Etats-Unis, où de nombreuses normes cohabitent, il est parfois impossible de dialoguer à

l'intérieur d'un même État ! La norme GSM permet déjà de transmettre de la voix et des données, sous forme de messages

courts qui transitent par le réseau à la vitesse de 9,6 kilobits par seconde. Près de 2 milliards de messages courts sont échangés chaque mois en Europe, selon le cabinet d'études Forrester Research. Mais cette puissance est insuffisante pour faire passer la masse d'informations contenue sur un site Internet. Pourtant, afin de rentabiliser les énormes investissements consentis dans la construction des réseaux GSM (30 à 50 milliards de francs pour chaque réseau national), les opérateurs veulent offrir toujours plus de services à leurs clients : consultation à partir du téléphone portable des comptes bancaires, des cours de Bourse, de la météo... Mais ils veulent pouvoir le faire à moindre coût.

Pour cela, il faut moderniser les réseaux GSM en ajoutant un logiciel supplémentaire, le GPRS, qui permet de transmettre les données informatiques par paquets, comme sur Internet. Ces investissements ne coûtent que quelques

centaines de millions de francs et devraient être généralisés d'ici à la fin de l'année 2000. Grâce au GPRS, les transmissions de données s'effectueront à la vitesse de 115 kilobits par seconde, soit deux fois la vitesse actuelle des données transmises par un micro-ordinateur équipé d'un modem.

MULTIPLICATION DES FUSIONS

Mais les constructeurs d'équipements téléphoniques, qui ont intérêt à entretenir une course à la puissance des réseaux et des terminaux, ont mis au point une nouvelle génération de téléphonie mobile, l'UMTS, mariant la transmission par paquet et une nouvelle norme radio. Elle impose aux opérateurs de remplacer tous leurs équipements (infrastructures, terminaux, centres de gestion des services abonnés), pour un coût nettement supérieur à celui du GSM. L'UMTS va également rebattre toutes les cartes de la concurrence : il faut attribuer de

nouvelles licences téléphoniques.

C'est l'occasion de faire entrer un ou deux nouveaux concurrents par pays, une perspective qui explique la multiplication des fusions et acquisitions. En un an, le britannique Vodafone s'est hissé au rang de géant mondial en rachetant successivement l'américain Air Touch et l'allemand Mannesmann. Deutsche Telekom a acquis le britannique One2One, tandis que le néerlandais KPN ravissait, au nez et à la barbe de France Télécom, l'opérateur allemand E-Plus. Des sommes gigantesques ont été mises sur la table : Vodafone a offert 180 milliards d'euros (1 200 milliards de francs) pour mettre la main sur Mannesmann.

Ces sommes, apparemment disproportionnées, pourraient apparaître raisonnables si dans quatre à cinq ans le téléphone mobile devient le terminal privilégié d'Internet, comme le prévoient les spécialistes. Vers 2003/2004, il devrait y avoir plus de 1 milliard de possesseurs de portables dans le monde, soit deux fois plus que de propriétaires de PC. Si la révolution Internet conduit la majorité des secteurs économiques à migrer vers la « nouvelle économie », celui qui détient le canal de transmission de ces données devrait être en mesure de faire payer très cher ce « sésame ».

Toutes ces technologies devraient cohabiter : l'UMTS pourrait être réservé aux utilisateurs les plus fortunés des grandes métropoles économiques, le GPRS pourrait être déployé dans les villes de moindre importance, tandis que le GSM survivrait pour véhiculer les appels téléphoniques de ceux qui n'utilisent que ses services et pour les régions les moins densément peuplées.

E. Re.

Enguérand Renault

Lexique

- **Carte SIM** (Subscriber Identification Module) : puce électronique insérée à l'intérieur du téléphone mobile pour identifier l'utilisateur. Cette carte reste la propriété de l'opérateur.
- **GSM** (Global Systems for Mobile) : norme européenne de téléphonie mobile pour la transmission de la voix et des messages courts.
- **GPRS** (Global Packet Radio Services) : technologie permettant de transmettre des informations par paquets comme sur Internet. Le débit de transmission peut atteindre 115 kilobits.
- **EDGE** (Enhanced Data for GSM Evolution) : technologie intermédiaire entre le GSM et l'UMTS, qui offrira aux utilisateurs un

accès rapide à Internet à partir d'un mobile sans obliger les opérateurs téléphoniques à moderniser leurs réseaux.

- **UMTS** (Universal Mobile Telecommunications System) : nouvelle génération permettant le mariage de la téléphonie mobile et de l'accès Internet à haut débit. Les constructeurs n'ont toutefois pas réussi à se mettre d'accord sur une norme universelle, l'Europe et le Japon devraient adopter le standard W-CDMA tandis que les Etats-Unis utiliseront le CDMA 2000.
- **WAP** (Wireless Application Protocol) : standard mis au point par les professionnels pour traduire les pages Internet dans un format lisible sur un écran de téléphone mobile. Il permet à l'abonné de naviguer sur la Toile.

Enchères ou « concours de beauté » ?

POUR L'ATTRIBUTION des licences UMTS, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas ont choisi la mise aux enchères. Le prix d'une licence est estimé en Grande-Bretagne entre 3 et 5 milliards de francs. En revanche, la France, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et l'Italie ont retenu le principe de la sélection comparative ou « concours de beauté ».

Ces deux procédures répondent à deux conceptions radicalement différentes d'un même sujet. La licence mobile repose sur l'attribution de fréquences hertziennes, propriétés des Etats. L'attribution d'une de ces ressources très rares procure à son heureux bénéficiaire une valeur très importante qui se reflète immédiatement dans son cours de Bourse. Aux Etats-Unis, où la Federal Communications Commission (FCC) attribue des centaines de licences téléphoniques, le principe d'enchère est naturel. William Kennard, président de la FCC, estime que « l'argent doit plutôt entrer dans les caisses de l'Etat que dans les

poches des entreprises bénéficiaires. Les enchères évitent toute contestation sur le processus d'attribution : c'est celui qui met le plus d'argent sur la table qui gagne ».

Ce point de vue n'est pas partagé par Bernd Eylert, le président de l'UMTS Forum, un organisme international de réflexion et de coordination. Pour ce dernier, les enchères détournent une partie de l'argent qui pourrait être investi dans le réseau. De même en France, Jean-Michel Hubert, président de l'Autorité de régulation des télécommunications, estime que l'important est de généraliser la téléphonie mobile pour le plus grand bénéfice des utilisateurs et de l'économie nationale. C'est donc celui qui est prêt à investir le plus largement et le plus rapidement possible dans un réseau – et non dans la licence – de troisième génération qui doit l'emporter.

E. Re.

Enguérand Renault

Fidéliser le client est désormais plus important que détenir la dernière technologie

QUI, DES CONSTRUCTEURS d'équipements, des opérateurs téléphoniques ou des sociétés de services sur Internet, sera le principal bénéficiaire de la troisième génération de téléphonie mobile ? Lors des dernières manifestations internationales, chacun a tenté de s'imposer comme l'élément central du marché.

Le temps où les compétences de chacun étaient bien définies semble révolu. A Hanovre, John Davis, le vice-président « e-business » du groupe américain de semi-conducteurs Intel, a résumé l'enjeu : « Le modèle économique sera de plus en plus centré sur le client », et il sera donc plus important d'avoir accès au client que de détenir la meilleure technologie. Jusqu'à présent, les rôles étaient parfaitement définis : Intel, STMicroelectronics ou Gemplus se bornaient à fabriquer des composants électroniques. Nokia, Ericsson, Motorola ou Alcatel fournissaient des équipements de réseaux et des terminaux portables. Les opérateurs de téléphonie mo-

bile, comme Vodafone, Deutsche Telekom ou France Télécom, proposaient des abonnements à leurs clients. Enfin, dans un monde parallèle, celui de l'Internet fixe, se trouvaient les sites Internet fournisseurs d'informations ou de commerce électronique. Avec le mariage de la téléphonie mobile et d'Internet, la valeur ajoutée s'est déplacée vers l'accès au client. C'est ce dernier qui fait désormais toute la valeur d'une société. Dans l'industrie du téléphone mobile, Vodafone n'a pas hésité à déboursier 12 000 euros pour chacun des 14 millions d'abonnés de Mannesmann.

M-BUSINESS

Ce même client est valorisé à 5 000 euros chez Freeserve, le premier fournisseur d'accès gratuit à Internet en Grande-Bretagne. Et MAP (Multi Access Portal), la société commune récemment créée entre Vivendi et Vodafone, est déjà valorisée entre 20 et 40 milliards d'euros par la banque d'affaires américaine Morgan Stanley Dean Witter. MAP

a l'ambition d'offrir à 70 millions de clients un accès à Internet via le téléphone mobile, la télévision numérique ou le micro-ordinateur.

Pourquoi le client vaut-il aussi cher ? Parce qu'avec son téléphone mobile il va faire des achats sur Internet. Baptisé m-business, le commerce électronique via le téléphone mobile pourrait représenter d'ici à quatre ans un volume d'affaires de 14 à 23 milliards de dollars par an, selon les cabinets d'études Strategy Analytics et Durlacher. A la fin de l'année 2000, seule une petite minorité (de 5 % à 7 %) des abonnés européens au téléphone mobile devrait disposer d'un téléphone donnant accès à Internet. Mais, selon Datamonitor, 144 millions de téléphones de ce type devraient être vendus en 2005.

Dans ce schéma, le rôle futur des équipementiers téléphoniques pourrait être réduit à celui de simples fournisseurs de produits banalisés. Pour un géant comme Nokia qui, en s'adjudgeant 26 % du marché mondial des téléphones

portables, s'est imposé comme la deuxième capitalisation boursière européenne avec 242 milliards d'euros, la perte de sa puissance n'est pas acceptable.

Les équipementiers – Nokia, Ericsson, Motorola ou Alcatel – ont deux défis à relever : rendre leur téléphone le plus intelligent possible, et offrir des portails d'accès à Internet. S'ils réussissent sur les deux tableaux, ils auront mis la main sur le client final, reléguant les opérateurs téléphoniques au rang de simple fournisseurs de tuyaux.

PORTALS MOBILES

Pour rendre leur terminal plus intelligent, ces industriels s'inspirent de Netscape et de Microsoft qui se sont imposés, au terme d'une bataille féroce, comme les deux fournisseurs de navigateurs, logiciels permettant aux internautes d'évoquer sur la Toile à partir d'un micro-ordinateur. Les fabricants de téléphones mobiles veulent inclure leur propre navigateur dans leurs terminaux, permettant ainsi aux utilisateurs de visiter tous les sites Internet développés sous la norme WAP (Wireless application protocol).

Les opérateurs téléphoniques ne comptent pas se laisser déposséder de cette fonction essentielle, et cherchent la parade en intégrant ce fameux logiciel non plus dans le terminal portable, mais dans la future carte WIM (qui remplacera la carte SIM) qui reste leur propriété. Une telle carte est actuellement développée par le groupe français Gemplus. Pour les opérateurs, la carte WIM a également un intérêt économique : elle coûte moins d'une centaine de francs, contre plus de 3 000 F pour un terminal. Lorsqu'ils subventionnent l'achat du téléphone portable pour acquérir un client, une telle différence de prix est considérable.

Autre enjeu de la future téléphonie : le contrôle des portails mobiles,

lieux stratégiques où s'effectue la rencontre des clients et des sites Internet. Sur ces portails, l'abonné au téléphone choisira les services – météo, Bourse, banque, jeux, astrologie, musique... – qu'il voudra recevoir. La plupart des grands opérateurs téléphoniques ont annoncé la création de leur portail : le finlandais Sonera a commencé avec son portail baptisé Zed, suivi par le suédois Telia et son portail My Dof (My département of future). France Télécom avec son portail Voilà et MAP, filiale de Vodafone et de Vivendi, sont également dans la course.

Les équipementiers comme Nokia, Motorola et Alcatel ont, eux aussi, des prétentions dans ce domaine, et ils proposent des solutions

clés en main aux opérateurs. Enfin, les acteurs de l'Internet, comme Microsoft et Yahoo!, se sont également mis sur les rangs avec leurs propres portails, MSN Wireless et Yahoo Mobile, qui déclinent leurs services actuels en version mobile.

Le nombre d'acteurs ne devrait pas rester cantonné au petit monde des télécoms et de l'Internet. Banques, constructeurs automobiles et géants de la grande distribution envisagent de lancer de tels portails, seuls ou en partenariat. La banque espagnole BBVA s'est ainsi alliée à l'opérateur Telefonica. Peugeot et Cegetel s'approprient à présenter un portail qui s'adressera aux automobilistes.

E. Re.

Virgin, un trublion dans les télécoms

DES COMPÉTITEURS d'un genre nouveau veulent profiter du marché de la troisième génération de téléphone mobile. Néophytes dans un secteur qui demande une grande maîtrise technologique, dépourvus de réseaux, ils ont pour atout leur parfaite connaissance des clients et leur capacité à leur offrir rapidement des services innovants. On les appelle les *Mobile virtual network operators*, ou MVNO.

Virgin, le conglomérat dirigé par Richard Branson, a été le premier MVNO à se lancer dans la course en créant, en novembre 1999, Virgin Mobile, une société commune avec One 2 One, l'opérateur mobile britannique détenu par Deutsche Telekom. Virgin Mobile a séduit

170 000 clients. Il utilise le réseau téléphonique de One 2 One, mais aussi la chaîne de magasins de distribution spécialisée Virgin. Il s'appuie sur Gemplus, fabricant des cartes SIM insérées dans les téléphones portables. Sur ces cartes, Gemplus a développé un logiciel baptisé GemXplore, qui permet aux utilisateurs d'accéder aux services Internet proposés par Virgin Mobile.

DES ASSOCIATIONS FRAGILES

Ces nouveaux acteurs doivent nouer des partenariats avec les opérateurs téléphoniques. Les plus grands rechignent à les laisser entrer, mais les opérateurs de taille moyenne – qui ont du mal à rentabiliser leurs réseaux –, pourraient

trouver là des alliés. Toutefois, la valeur boursière d'un opérateur téléphonique reposant plus sur le nombre de ses clients que sur la qualité technique de son réseau, les associations entre opérateurs classiques et MVNO risquent de tourner à l'avantage des seconds. Virgin a bien compris la fragilité de ces associations et ne met pas tous ses œufs dans le même panier. Virgin maison mère concourt, au sein du consortium SpectrumCo – qui l'associe à l'opérateur téléphonique finlandais Sonera, au distributeur britannique Tesco et à l'éditeur de musique EMI – aux enchères en Grande-Bretagne.

E. Re.

chapitre.com

Tous les livres français même les introuvables

380 000 livres neufs et 200 000 livres anciens

www.chapitre.com

e-mail : librairie@chapitre.com
41, rue de Richelieu - 75001 Paris
Fax : 01 42 97 94 96
Recherche gratuite de livres anciens ou ogives
 Paiement sécurisé • Livraison rapide partout dans le monde

3615 Alir (2,23F/m)

Victime des anticipations sur les taux d'intérêt, l'euro atteint un nouveau plancher face au dollar

La monnaie européenne est tombée, lundi matin 28 février, à 0,9390 dollar

La devise unique européenne a enregistré, lundi matin 28 février, sur la place de Tokyo, son plus violent mouvement de baisse depuis son lance-

ment. Elle est tombée jusqu'à 0,9390 dollar, un nouveau plancher historique, avant de légèrement se ressaisir. La monnaie unique est victime

des anticipations de remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis et du statu quo monétaire en Europe.

L'EURO a été victime, lundi matin 28 février, d'un très violent trou d'air. Il est tombé, sur la place de Tokyo, jusqu'à 0,9390 dollar, un plus bas niveau historique, avant de légèrement se reprendre. Son précédent plancher s'établissait 0,9665 dollar. Jamais, depuis son lancement, l'euro n'avait connu un tel plongeon face au billet vert. Exprimé vis-à-vis du franc, ce mouvement correspond à une hausse de 20 centimes du dollar en quelques heures, de 6,75 à 6,95 francs.

Devant ce brusque regain de tensions monétaires, le ministre finlandais des finances, Sauli Niinistö, a annoncé lundi matin que ses homologues de l'Union, réunis dans la journée à Bruxelles, avaient décidé d'évoquer la chute de la monnaie unique européenne.

L'euro était pourtant parvenu à se redresser depuis la hausse inattendue, début février, des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE), un geste qui avait eu pour conséquence d'augmenter sa rémunération. Il avait même réussi, mardi 22 février, à se hisser au-dessus de la barre de 1 dollar, les opérateurs pariant sur un resserrement imminent de la politique monétaire européenne.

Mais les propos du vice-président

de la BCE, Christian Noyer, ont brusquement mis fin à ces anticipations. Dans un entretien accordé, jeudi 24 février, au *Wall Street Journal*, celui-ci a jugé que les marchés financiers avaient eu tendance à interpréter trop durement les récentes déclarations des responsables de la BCE, et à conclure de manière inappropriée qu'elles essayaient de les préparer à une nouvelle hausse des taux dans un futur proche. Ce discours a provoqué un recul immédiat de l'euro.

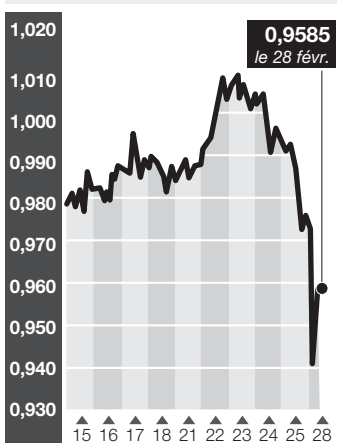
SÉRIE DE MESSAGES

Celui-ci s'est accentué au fur et à mesure que d'autres dirigeants monétaires européens, dans le sillage de M. Noyer, éloignaient la perspective d'un prochain resserrement monétaire dans l'Euroland. A la veille du week-end, Klaus Dieter Kühbacher, membre du conseil de la Bundesbank, a affirmé qu'il ne prévoyait pas de hausse des taux dans la zone euro avant le mois d'avril. Lundi, dans un entretien au *Hamburger Abendblatt*, le président de la Bundesbank, Ernst Welteke, a déclaré qu'il ne voyait pas la nécessité de discuter actuellement d'un changement de la politique monétaire de la BCE.

Confrontés à cette série de mes-

Record de faiblesse

COURS DE L'EURO FACE AU DOLLAR



Source : Bloomberg

La vigueur exceptionnelle de l'économie américaine pèse sur l'euro.

sages en provenance de Francfort laissant entendre qu'une hausse rapide et forte des taux d'intérêt était improbable en Europe, les investisseurs jugent qu'il est plus intéressant de détenir des dollars que des euros. Car il ne fait en revanche guère de doute que la Réserve fédérale américaine (Fed), de son côté, relèvera le loyer de l'argent lors de son prochain conseil, prévu le 21 mars. Le département du commerce a annoncé vendredi que le PIB américain a crû de 6,9 % en rythme annuel au quatrième trimestre 1999, soit un point de plus que l'estimation initiale, soit encore près de deux fois le taux de croissance observé en France.

Le président de la Fed, Alan Greenspan, a souligné à plusieurs reprises le caractère intenable de l'expansion actuelle. Il a estimé que la demande des consommateurs américains, nourrie par les richesses provenant des gains boursiers, progresse plus rapidement que l'offre,

ce qui risque de créer à terme des déséquilibres inflationnistes. Selon M. Greenspan, la Fed doit veiller à éviter, en resserrant progressivement sa politique monétaire, que l'économie soit « comme un bateau se dirigeant vers le quai et qui au lieu de virer va s'écraser ».

REDONNER DU TONUS

Reste que le brusque plongeon de l'euro, lundi matin, pourrait changer la donne monétaire et les schémas d'investissement mis en place par les opérateurs. Les dirigeants de la BCE n'avaient pas caché, début février, que la faiblesse de la monnaie unique, qui a pour conséquence d'augmenter les tensions inflationnistes sur le Vieux Continent, avait joué un rôle majeur dans leur décision de relever leurs taux. Les derniers indices de prix ont confirmé le dérapage. Les prix à l'importation en Allemagne se sont envolés en janvier, affichant, avec 9,2 %, leur plus forte hausse depuis décembre 1981, sous l'effet de la flambée des cours du pétrole. En Italie, l'indice des prix à la consommation a progressé de 2,4 %, sur un an, en février.

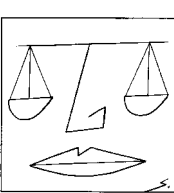
Il se pourrait dans ces conditions que certains membres de la BCE réclament un tour de vis monétaire afin de redonner du tonus à l'euro. Il se pourrait aussi qu'ils reprochent à M. Noyer d'être directement responsable de la chute de l'euro pour avoir délivré un message trop rassurant aux marchés. Déjà, à l'automne 1999, plusieurs gouverneurs de banques centrales nationales n'avaient guère apprécié que M. Noyer prenne l'initiative de révéler, le premier, aux marchés, l'intention de la BCE de relever ses taux. Ils avaient été agacés que le directeur donne ainsi l'impression de dicter sa loi au reste du conseil. A tous points de vue, le prochain conseil de la BCE, qui se tiendra jeudi 2 mars, s'annonce animé.

Pierre-Antoine Delhommais

La jurisprudence encadre les modifications apportées au contrat de travail

Les 35 heures relancent le débat

RÉDUCTION du temps de travail, regroupements d'entreprises, promotions ou sanctions... rares sont les contrats de travail qui ne subissent aucune modification.



EXPERTISE

Mais celles-ci sont-elles légales ? Pour tenter de s'y retrouver dans le maquis législatif et jurisprudentiel, un des meilleurs spécialistes du droit du travail, Jean-Emmanuel Ray, professeur de droit du travail à l'université Paris-I, vient de publier aux éditions Liaisons un ouvrage pédagogique consacré au thème « Mutations de l'entreprise et modification du contrat de travail ». S'il n'apporte évidemment pas de révélations, cet ouvrage a le mérite de présenter très clairement ce sujet essentiel en reprenant de larges extraits de la « politique jurisprudentielle » de la chambre sociale de la Cour de cassation et en tenant compte des modifications les plus récentes, en particulier celles apportées par la deuxième loi Aubry.

Ainsi, concernant le salaire, élément-clé du contrat de travail s'il en est, il est rappelé que « la rémunération contractuelle constitue un élément du contrat de travail qui ne peut être modifié, même de façon minime, sans son accord ». C'est le célèbre arrêt Hertzberg rendu le 3 mars 1998 par la Cour de cassation. Le 14 avril 1999, la même juridiction apporte une utile précision : « Le mode de rémunération d'un salarié constitue un élément du contrat de travail qui ne peut être modifié sans son accord, peu importe que l'employeur prétende que le nouveau mode serait plus avantageux ». La structure du salaire (par exemple entre le fixe et la part aléatoire) ne peut donc être modifiée contre l'avis de l'intéressé. Un employeur peut, en revanche, dénoncer de façon unilatérale un usage - y compris le 13^e mois - si celui-ci n'a pas été contractualisé ou s'il n'a pas fait l'objet d'un accord avec les syndicats. Simplement, l'employeur

doit y mettre les formes : « La modification par l'employeur d'un usage instauré dans l'entreprise est opposable au salarié, à moins qu'il ne soit intégré aux dispositions d'un contrat de travail, dès lors que cette décision est précédée d'une information donnée, en plus des intéressés, aux représentants du personnel dans un délai suffisant pour permettre d'éventuelles négociations » (arrêt Vinci du 7 avril 1998).

SITUATION FLOUE

En revanche, la loi Aubry a considérablement modifié la donne en matière de temps de travail. Passer de 39 à 35 heures sans réduire le salaire contractuel ne constituera pas une modification du contrat de travail. Si un accord collectif a été signé, le licenciement est considéré comme un licenciement individuel. Jean-Emmanuel Ray est convaincu que, « s'il ne s'agit pas d'une modification, la réduction de la durée du travail constitue un simple changement dans les conditions de travail qui peut être imposé au salarié au titre du pouvoir de direction. En cas de refus, il commettrait donc une insubordination pouvant être sanctionnée par un licenciement pour faute : il est probable qu'en l'espèce la chambre sociale n'appliquerait pas son principe (la faute grave) mais l'exception (la simple cause réelle et sérieuse). Seule exception : les représentants du personnel et, à notre sens, les travailleurs à temps partiel qui souhaitent souvent travailler davantage et dont la rémunération est fonction de leur temps de travail ».

En l'absence d'accord, en revanche, la situation reste floue. Le licenciement pourrait être considéré comme un licenciement économique. En l'occurrence, la nature du licenciement dépend moins de la santé économique de l'entreprise que de la politique contractuelle qui y est pratiquée, ce qui est paradoxal. Ce motif économique sera-t-il accepté par le juge même si l'entreprise se porte comme un charme ? Nul aujourd'hui ne connaît la réponse.

Frédéric Lemaître

Diplomatie pétrolière américaine

Le secrétaire américain à l'énergie, Bill Richardson, a quitté dimanche 27 février, l'Arabie saoudite, puis la Norvège, sans avoir obtenu la promesse d'une hausse de l'offre mondiale de brut. L'objectif des Etats-Unis, premier consommateur mondial, est de convaincre les pays pétroliers d'augmenter leur production afin de faire baisser les prix du brut. L'argument avancé est que l'instabilité des cours et leurs niveaux élevés (près de 30 dollars le baril) représentent une menace pour la croissance mondiale.

Selon M. Richardson, « le monde produit actuellement quelque 73 millions de barils de brut par jour et en consomme près de 75 millions. Sans intervention, nous pensons que cette situation va empirer ». Contrairement au Mexique, pays non-membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) favorable à un relèvement, l'Arabie saoudite, premier producteur mondial, et le Koweït ont réservé leur réponse en attendant la réunion du cartel, le 27 mars à Vienne.

L'appétit de la Compagnie des Alpes inquiète le Valais suisse

La CDA a augmenté sa participation au capital du numéro deux helvétique des remontées mécaniques

CHAMBÉRY

de notre correspondant

La Compagnie des Alpes a-t-elle péché par précipitation ? En augmentant de 5 % à 21,8 % fin décembre 1999 sa participation au capital de Télé Verbier, société de remontées mécaniques de la station suisse de Verbier, la filiale de la Caisse des dépôts, cotée en Bourse - numéro un mondial des remontées mécaniques avec près de 1,3 milliard de francs de chiffre d'affaires -, a en tout cas provoqué des réactions de rejet dans le canton du Valais, où on la soupçonne de vouloir mettre la main sur d'autres stations prestigieuses comme Zermatt ou Crans-Montana.

Partie intégrante du domaine skiable des Quatre Vallées - le plus important de Suisse avec 400 kilomètres de pistes -, Télé Verbier est la deuxième société de remontées mécaniques helvétiques avec 150 millions de chiffre d'affaires. Elle a été introduite à la Bourse de Paris en juillet 1999, sur les conseils d'une société de Lausanne, SCL Corporate Finance, bras armé de la Compagnie des Alpes (CDA), selon plusieurs journaux de Suisse romande, avant que cette dernière ne profite d'une augmentation de capital pour en devenir l'actionnaire principal.

« Nous avons le sentiment que l'entrée de Télé Verbier en Bourse a été pilotée de Paris », résume Philippe Lathiond, président de la société des remontées mécaniques de Nendaz, station voisine de Verbier, également reliée au domaine des Quatre Vallées, convoitée, selon lui, par la CDA.

Polémiques savoisiennes

Bête noire des indépendantistes de la Ligue savoissienne qui l'accusent de « régner en maître colonial », la Compagnie des Alpes fait l'objet de violentes attaques de la part de *L'Echo de Savoie*, mensuel de l'organisation vendu en kiosques. Faisant référence aux travaux de la commission Mattéoli et au rôle joué par la Caisse des dépôts dans la dépossession des biens des juifs déportés durant la seconde guerre mondiale, les indépendantistes accusent la CDA et son président Jean-Pierre Sonois de « blanchir dans la neige la spoliation des juifs par le régime de Vichy ».

Selon Patrice Abeille, conseiller régional indépendantiste, c'est l'arrogance dont fait preuve la Compagnie « vis-à-vis des Savoisiens comme de nos amis valaisans » qui a conduit son journal à sortir ce qu'il appelle « une bombe atomique » dont plusieurs organes de presse suisses ont fait mention. « La CDA a été créée en 1989. Quant à moi, je n'étais pas né en 1945. Pareilles accusations sont ignominieuses », riposte Jean-Pierre Sonois, qui envisage d'attaquer *L'Echo de Savoie* en justice.

L'arrivée du « roi des remontées », qui possède les sociétés de nombreuses grandes stations de Savoie (La Plagne, les Arcs, Tignes, Méribel-Alpina, les Ménuires, Peisey-Vallandry) et de Haute-Savoie (Chamonix - Les Grands-Montets, Flaine - Le Grand-Massif) ainsi que celle de Courmayeur dans le Val d'Aoste (Italie), a conduit les responsables des stations valaisannes à unir leurs forces pour tenter de résister à l'offensive. Le 24 février, l'association regroupant les exploitants du canton a annoncé qu'elle lançait une étude sur la création d'une société de financement et de management « à l'exemple des grands groupes américains ou français ».

Introduite à la Bourse de Zurich, cette dernière aurait pour fonction d'éviter que les sociétés de remon-

tées mécaniques valaisannes, qui souffrent d'un manque de fonds propres et qui sont à la recherche de capitaux pour financer leurs investissements, ne tombent dans des mains « étrangères » alors que le marché des loisirs se révèle particulièrement porteur.

« Il est exact que notre présence

pose des problèmes à certains. Nous ne sommes pas des prédateurs. Nous prendrons le temps qu'il faudra pour démontrer que nous sommes compétents et citoyens », affirme Jean-Pierre Sonois, président du directoire de la Compagnie des Alpes. Tout en reconnaissant que des discussions sont en cours depuis plusieurs mois avec les responsables de la station de Crans-Montana, il dément, en revanche, tout contact avec ceux de Zermatt.

OPA SUR MÉRIBEL-ALPINA

La controverse qui agite le Valais en rappelle une autre, en Savoie cette fois. En entrant à hauteur de 36 % au capital de Méribel-Alpina, société gestionnaire de la partie basse de la station de Méribel, fin 1994, la CDA

avait provoqué une réaction assez vive du département - alors présidé par Michel Barnier (RPR) -, propriétaire des remontées mécaniques de Méribel-Mottaret et de Courchevel, site partie prenante des Trois Vallées (Courchevel, Méribel, les Ménuires - Val-Thorens). Le conflit qui s'ensuivit avait conduit la filiale de la Caisse des dépôts à vendre fin 1996 la participation minoritaire détenue à Val-Thorens. Aujourd'hui, l'OPA « amicale » lancée le 7 février par la CDA sur Méribel-Alpina pour en prendre la majorité n'a fait aucune vague. Vigilant, le département de la Savoie a néanmoins verrouillé sa position à Courchevel en décidant, le 14 février, d'acquiescer la dernière petite société privée existante, celle des téléskis de Moriond (Courchevel 1650) appartenant à Laurent Boix-Vives, président du conseil de surveillance de Rossignol.

Estimant son développement dans les Alpes françaises achevé, Jean-Pierre Sonois avait annoncé depuis plusieurs années que son groupe poursuivrait son expansion à l'étranger. Si l'arrivée de la CDA à Courmayeur n'a guère suscité de réaction, il en va manifestement différemment dans le Valais.

Philippe Révil

Echec des négociations chez Boeing

TROIS JOURS de négociations entre la direction et le syndicat des ingénieurs et techniciens du secteur aérospatial de Boeing (SPEEA, Society of Professional Engineering Employees in Aerospace), en présence du responsable du bureau fédéral des médiations, Richard Barnes, ont échoué samedi 26 février peu avant minuit, a déclaré le porte-parole de Boeing, Peter Conte. « Nos négociateurs ont avancé plusieurs idées nouvelles destinées à élaborer un compromis, mais malheureusement ces efforts n'ont pas été acceptés », a-t-il déclaré dans un communiqué. Un responsable syndical, Tom McCarty, a affirmé « qu'il n'y avait pas d'espoir de voir ce conflit prendre fin rapidement ».

Quelque 17 000 membres et affiliés du SPEEA sont en grève depuis le 9 février (*Le Monde* du 11 février). Cet arrêt de travail, le deuxième en cinquante ans d'existence du syndicat, a été provoqué par un désaccord sur les primes et l'organisation du travail.

L'indien Tata achète les thés Tetley

DANS une des plus importantes acquisitions par un groupe indien d'une société étrangère, le groupe Tata Tea a acheté pour 2,9 milliards de francs la deuxième plus grande marque mondiale de thé, Tetley. L'accord, qui verra le nom de Tata apposé sur tous les sachets de thé vendus par Tetley, 2,5 milliards à travers le monde, prévoit la création en Grande-Bretagne d'une filiale possédée à 100 % par Tata Tea, qui s'occupera des affaires de Tetley à travers le monde.

Ratan Tata, le président de Tata Tea et du groupe Tata, présent notamment dans l'acier, l'énergie, l'automobile, l'hôtellerie, le software, a affirmé, dimanche 27 février, que cet accord marquait la globalisation de Tata Tea. Tetley est leader sur les marchés anglais et canadien et numéro trois en France et aux Etats-Unis. (Corresp).

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VÊTEMENT

LEGRAND

Tailleur sur mesures

Depuis 1894

Collections Hommes & Dames

Très grand choix de tissus et de prix

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e

Tél : 01.47.42.70.61

ISTH

Enseignements Supérieurs Privés

PRÉPA. SCIENCES PO.

- Stage de Pâques du 3 au 12 avril, bac+0 et bac+1
- Stage intensif d'été fin juillet / fin août
 - Paris : Bac+0
 - IEP Province : Bac+1

Tél. : 01 42 24 10 72

Internet dynamise le marché de la presse informatique

Les trois principaux groupes du secteur lancent de nouveaux titres et modifient le contenu de leurs publications pour tenir compte du développement de la Toile et de l'intérêt croissant de la presse généraliste pour les nouvelles technologies

CREATE, le magazine informatique de tous les créatifs. Quelque peu ésotérique pour les non-initiés, le titre s'adresse avant tout aux professionnels. A paraître le mardi 29 février, ce bimestriel de la filiale française du groupe américain International Data Group (IDG), leader mondial, est le dernier-né d'une presse informatique en pleine effervescence. Lancements et rachats de titres, changements de formule, gros investissements sur Internet, les projets se multiplient. L'apparition de *Create* intervient un mois après la parution de la nouvelle formule du mensuel *SVM*, leader de la presse informatique grand public détenu par le groupe néerlandais VNU. Il précède le lancement d'au moins quatre autres titres, prévu dans le courant de l'année, par les poids lourds du marché, IDG, VNU et Groupe Tests, le numéro un français.

Sous l'effet du boom de l'informatique au bureau et à la maison, la presse du secteur a envahi les kiosques ces dernières années. Particulièrement mouvante, morcelée et consumériste, elle compte déjà une centaine de publications, parfois éphémères ou liées à l'apparition d'un produit particulier. Pas moins de cinq magazines sont ainsi consacrés au seul logiciel Linux. Aujourd'hui, les grands groupes prennent un tournant pour faire face à une double concurrence, celle du nouveau média Internet et celle de la presse généraliste, qui traite de plus en plus de l'informatique et des nouvelles technologies.

« Quatre-vingts pour cent de nos lecteurs sont connectés à Internet et vont sur la Toile pour s'informer. En même temps, l'engouement pour l'informatique fait que le reste de la presse a considérablement développé sa couverture du secteur. Aujourd'hui, une partie de nos lecteurs potentiels peuvent se contenter de lire les rubriques spécialisées des médias généralistes, ce qui n'était pas le cas auparavant », souligne Anne Pichon, rédactrice en chef de *SVM*. Conséquence directe de ce phénomène, en 1999, le titre phare de VNU a enregistré une baisse de 15 % des ventes en kiosque (80 000 exemplaires).

Difficile à évaluer en raison de la fluctuation des titres, la diffusion totale de la presse informatique se trouve plutôt en phase de stagnation. Dans des journaux souvent

Les trois principaux groupes de la presse informatique en France		
Groupe TESTS ● Chiffre d'affaires : 675 millions de francs		
PRESSE PROFESSIONNELLE	PRESSE GRAND PUBLIC	
● 01 Informatique : 72 000 ex.	● L'ordinateur individuel : 126 200 ex.	
● Décision micro et réseaux : 57 100 ex.	● Micro hebdo : 84 300 ex.	
● 01 Réseaux : 34 300 ex.		
● Internet professionnel : 30 700 ex.		
* Source éditeur		
IDG (Inter. Data Group) ● Chiffre d'affaires : 200 millions de francs		
PRESSE PROFESSIONNELLE		
● Le Monde Informatique : 48 000 ex.		
● Distributive : 21 000 ex.*		
● Info PC : 81 300 ex.		
● Réseaux et télécoms : 25 400 ex.		
● Langages et systèmes : 30 000 ex.*		
● Create : vient de paraître		
* Source : Diffusion contrôlée		
VNU ● Chiffre d'affaires : 180 millions de francs		
PRESSE PROFESSIONNELLE		PRESSE GRAND PUBLIC
● Informatiques magazine : 70 300 ex.		● SVM : 139 900 ex.
● Network News : 40 000 ex.*		● SVM Mac : 62 900 ex.
● Computer Reseller News : 23 800 ex.		● SVM achat : 59 100 ex.
PRESSE PROFESSIONNELLE : Diffusion totale incluant diffusion promotionnelle et qualifiée		
PRESSE GRAND PUBLIC : Diffusion totale payée		

décriés à cause de l'importance des annonces par rapport au contenu rédactionnel, la pagination publicitaire, elle, est clairement à la baisse. Après un recul de 4 % en 1999, elle a chuté de près de 20 % en janvier par rapport à la même période de l'année 1999. Encore marginale, la publicité informatique dans les news magazines généralistes n'en a pas moins augmenté de 45,5 % en 1999. La hausse est de 17 % pour les quotidiens nationaux. « Les annonceurs cherchent à sortir du ghetto informatique, ils veulent toucher le grand public en allant de plus en plus vers la presse généraliste », constate Olivier Blanche, éditeur de VNU publications France.

« MIGRATION » DE LA PUBLICITÉ

Cette « migration » de la publicité touche surtout la presse informatique grand public. Mais la concurrence d'Internet et l'ampleur du phénomène dans la vie privée comme professionnelle obligent tout le secteur à adapter son contenu. Présents dans presque toutes les rubriques, les sujets concernant la Toile constituent désormais une bonne partie de la pagination des titres informatiques. Rebaptisé *Mensuel des nouvelles technologies* et de la nouvelle économie, *SVM* consacre son dossier du mois de mars au haut débit sur Internet. Dans le dernier numéro du *Monde Informatique* (groupe IDG), quatre des cinq sujets annoncés à la « une » sont liés

à la Toile. « Il n'y a pas de rubrique Internet, mais il est présent dans toutes les problématiques et presque dans toutes les pages », explique François Jeanne, rédacteur en chef du *Monde Informatique*.

Les grands groupes du secteur

s'engouffrent résolument dans cette nouvelle niche et souhaitent contrer les titres spécialisés existants en lançant des publications consacrées à Internet. Gérard Adamis, président d'IDG France, annonce la parution, « avant l'été »,

d'un « hebdomadaire de l'économie et de l'Internet destiné aux professionnels du secteur ». La filiale française du groupe néerlandais VNU promet, elle, le lancement de deux nouvelles publications en 2000, sans en préciser le contenu. La maison mère est néanmoins fortement intéressée par le rachat de l'activité presse écrite du groupe américain Ziff-Davis, dont le portefeuille français inclut *Yahoo! Internet life*, magazine spécialisé dans l'actualité de la Toile. Le Groupe Tests, de son côté, par la voix de son PDG, Jean Weiss, annonce « au moins un lancement cette année ». Le contenu du titre préparé n'a pas été dévoilé, mais, selon toute vraisemblance, il devrait être consacré à Internet.

Leader incontesté du marché français, le Groupe Tests revendique 60 % du chiffre d'affaires publicitaire et 54 % de la diffusion totale de la presse informatique professionnelle grâce, notamment, à *01 Informatique*, l'hebdomadaire numéro un du secteur. La filiale de Vivendi-Havas compte bien renforcer cette position en développant sa présence sur la Toile par le biais d'un investissement de

140 millions de francs (21,34 millions d'euros) sur trois ans. M. Weiss a annoncé la création, prévue le 27 mars, de *01net*, site Internet destiné à devenir le portail informatique et nouvelles technologies du pôle Vivendi sur la Toile. « Nous consacrons beaucoup de moyens et d'attention à Internet, mais il est hors de question de ne faire que cela et nous allons continuer à développer la presse écrite », a tenu à préciser le président du Groupe Tests.

Chez VNU France, l'activité Internet dispose d'un budget de 30 millions de francs (4,57 millions d'euros) pour l'année 2000. Rattachée directement à la maison mère, la filiale va pouvoir puiser dans les 250 millions de dollars (autant d'euros) récemment levés pour le développement sur Internet sous la forme d'une augmentation de capital. IDG, de son côté, entend consacrer 70 millions de francs (10,67 millions d'euros) à sa présence sur la Toile et il a commencé à rebâtir ses sites Internet pour les regrouper, d'ici juin, sous un portail unique.

Frédéric Chambon

Prenez place et savourez un grand prix d'interprétation automobile.



ARMANDO TESTA

www.lancia.it

Garantie 24 mois : Les concessionnaires Lancia vous offrent une 2^{ème} année de garantie : "Extension de garantie Lancia" de 12 mois, kilométrage illimité. Offre valable et détails des conditions dans les points de vente participants.

Lancia Lybra SW. Installez-vous et goûtez aux raffinements réservés aux hôtes de choix.

Equipements : Air conditionné automatique avec réglage droite/gauche, autoradio 6 HP avec commandes au volant, ordinateur de bord, lève-vitres avant électriques, verrouillage centralisé, sellerie en Alcantara**, banquette AR 2/3-1/3, système intégré de radionavigation par satellite associé au téléphone GSM*...

Sécurité : ABS, 4 Airbags Lancia®, pré-tensionneurs de ceintures AV, antidémarrage électronique "Lancia Code". **Caractéristiques** : 5 motorisations, 4 et 5 cylindres, essence ou diesel JTD Common Rail.

* selon version ou en option



Il Granturismo
Le Grand Tourisme

LCI et « Télé 7 jours » se retirent des Ithème 2000

LA CHAÎNE thématique LCI et le magazine *Télé 7 jours* ont décidé de ne pas participer aux Ithème 2000, récompenses annuelles des chaînes du câble et du satellite décernées par les professionnels, organisés le 14 mars. Ce double retrait a pour origine « un manque de rigueur de l'organisateur », l'hebdomadaire professionnel *Ecran total*, signale Patrick Mahé, directeur de la rédaction de *Télé 7 jours*. Fort du partenariat du magazine de télévision, la direction d'*Ecran total* avait décidé, peu avant la clôture des inscriptions des chaînes, de créer un prix du public pour distinguer un « nouveau talent audiovisuel ». Toutes les chaînes n'auraient pas été prévenues de cet ajout. Ainsi, LCI n'a pu proposer aucun candidat. En revanche, sa concurrente i-télévision, chaîne info de Canal+ lancée en novembre 1999, est représentée par trois de ses journalistes. Après le forfait de LCI, *Télé 7 jours* a choisi de se retirer « pour ne pas cautionner une manifestation qui ne rassemble pas l'ensemble des acteurs du câble et du satellite ».

DÉPÊCHES

■ **INTERNET** : le groupe britannique United News and Media a annoncé, vendredi 25 février, un investissement de 370 millions de livres (environ 597 millions d'euros) sur deux ans dans Internet. En Europe, United News and Media va rassembler ses activités Internet dans une division baptisée Nouveaux Médias. Le groupe prépare sa fusion avec Carlton pour former le numéro un britannique de la télévision généraliste.

■ **TÉLÉVISION** : le canadien BCE, premier groupe de télécommunications du Canada, a annoncé, vendredi 25 février, le lancement d'une OPA sur CTV, première chaîne privée du pays. L'offre de BCE devrait atteindre 2,3 milliards de dollars (environ 2,3 milliards d'euros).

■ **Game One**, chaîne thématique consacrée aux jeux vidéo, rejoindra l'offre du bouquet numérique Télévision par satellite (TPS) en avril. La chaîne, lancée il y a dix-huit mois et diffusée en exclusivité par CanalSatellite, a aussi annoncé, jeudi 17 février, sa reprise sur les réseaux câblés de Lyonnaise Câble, France Télécom Câble et NTL Câble.

■ **MÉDIAS** : l'Institut européen d'analyse géo-économique (IEAG) a été créé, fin janvier, à l'initiative de plusieurs personnalités dont François Bonnemain, journaliste, Alain Etchegoyen, professeur de philosophie, François Rachline, économiste, et Patrick Wajzman, directeur de la revue *Politique internationale*. L'IEAG sera présidé par Jacques Soppelsa, président honoraire de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 29 FÉVRIER

■ **FRANCE** : indices du chômage et de la construction neuve en janvier ; réserves de change en janvier.

■ **ALLEMAGNE** : indice provisoire des prix à la consommation en février.

■ **JAPON** : production industrielle et chômage en janvier.

■ **ÉTATS-UNIS** : indice de confiance des consommateurs en février.

■ **RÉSULTATS** : comptes annuels de la Sncma.

MERCREDI 1^{ER} MARS

■ **FRANCE** : indice des prix industriels en janvier.

■ **ÉTATS-UNIS** : dépenses de construction et commandes industrielles en janvier.

■ **RÉSULTATS** : comptes 1999 de France Télécom, Schneider Electric, Air Liquide et TF 1.

JEUDI 2 MARS

■ **FRANCE** : enquête de conjoncture auprès des ménages.

■ **ITALIE** : prix de détail en février

■ **RÉSULTATS** : comptes annuels de Havas Advertising, Eiffage, Chargeurs, Seb, Heineken, Glaxo, Adidas-Salomon, Rolls-Royce, Royal and Sun Alliance.

VENDREDI 3 MARS

■ **ALLEMAGNE** : chiffre d'affaires du commerce de gros en janvier.

■ **ÉTATS-UNIS** : taux de chômage et créations d'emplois en février.

■ **RÉSULTATS** : comptes annuels de BAE Systems, Ahold, Aegon, Tractebel, Norwich Union.

AFFAIRES

INDUSTRIE

■ **POWERGEN** : la compagnie britannique de gaz et d'électricité a annoncé, lundi, le rachat de la compagnie américaine LG & E Energy Corp. pour 3,233 milliards de dollars (3,2 milliards d'euros). LG & E est un groupe de gaz et d'électricité basé à Louisville (Kentucky), au cœur d'une région qui représente 25 % du marché de l'électricité américain.

■ **BNFL** : John Taylor, le directeur exécutif de la compagnie publique britannique British Nuclear Fuels (BNFL), a remis sa démission, a annoncé, lundi, le ministre à l'industrie Stephen

Byers. Ce départ survient après la publication d'un rapport officiel particulièrement sévère sur les carences de sécurité sur le site de retraitement nucléaire très controversé de Sellafield.

■ **COMPAGNIE EUROPÉENNE DE BATTERIES** : après une semaine de grève, un accord est intervenu, samedi, au sein de la Compagnie européenne de batteries, filiale française du groupe américain Exide. Le conflit portait sur la réduction du temps de travail mais aussi sur les conditions de salaires et de créations de postes entre les usines du groupe et le site de Lille, situé en zone franche. Le travail avait repris lundi matin. (Voir « Le Monde Economie ».)

SERVICES

■ **PACIFIC CENTURY/C-W HKT** : un accord en vue d'une fusion entre la société internet Pacific Century CyberWorks (PCCW) et la principale compagnie téléphonique de Hongkong, Cable and Wireless HKT, pourrait être obtenu dans les deux prochains jours, a annoncé lundi C-W HKT.

■ **EURODISNEY** : la Cour d'appel de Paris a jugé, mercredi, que le parc de loisirs devait appliquer la convention collective nationale française (CCN) des parcs de loisirs et d'attractions. Selon une source syndicale, des négociations doivent commencer ce mardi pour voir comment appliquer cette CCN chez Eurodisney, dont les 10 600 salariés sont actuellement régis par une convention collective d'entreprise.

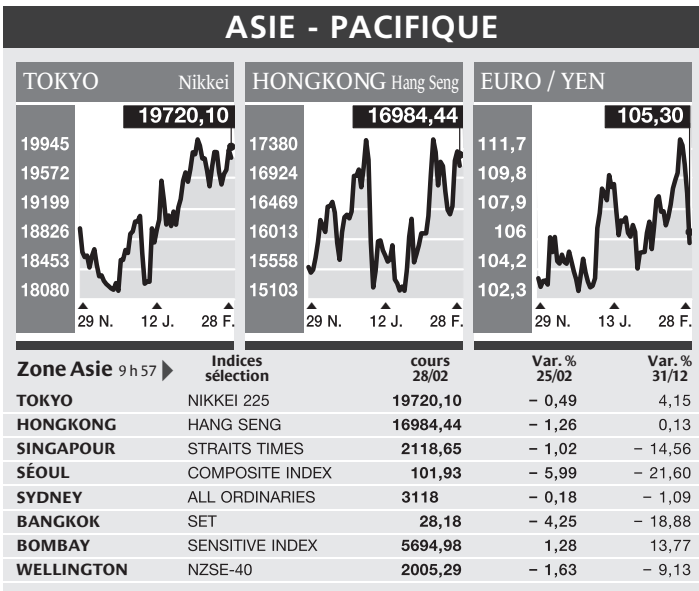
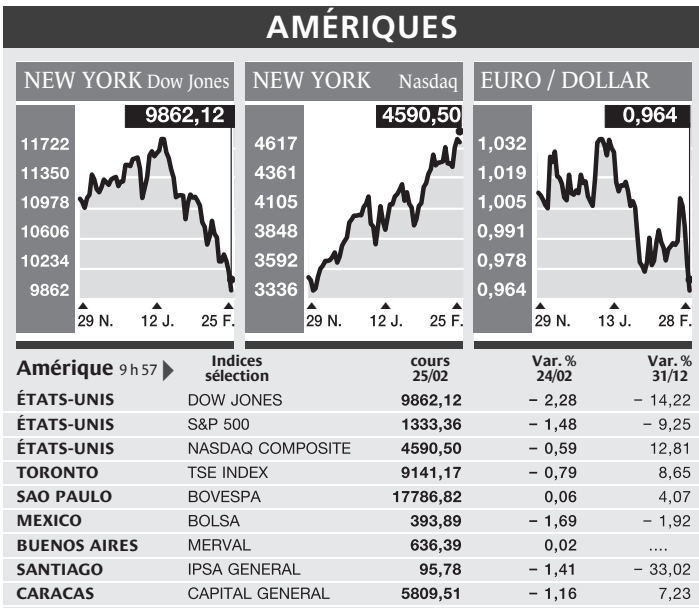
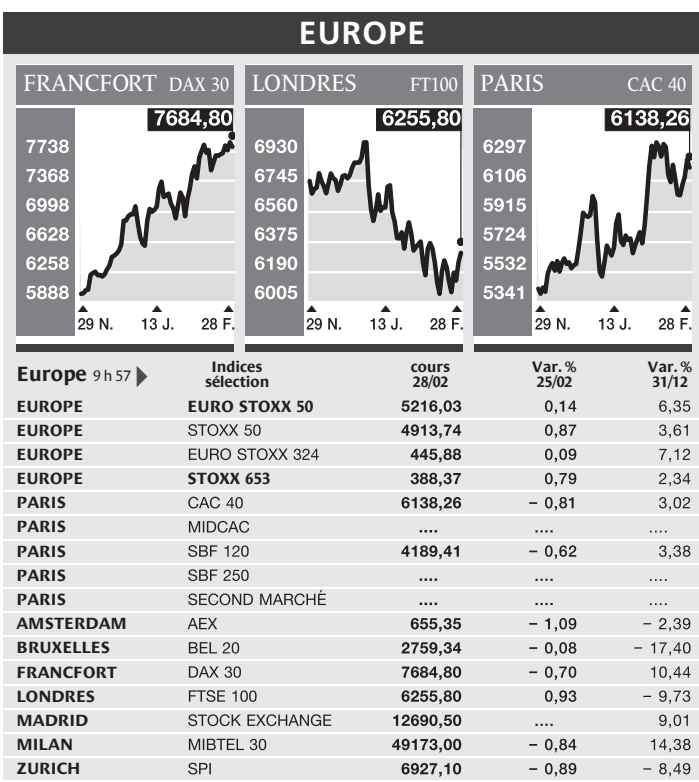
FINANCES

■ **FUJI BANK** : la banque japonaise a annoncé, lundi, qu'elle ne sera plus cotée à Paris et Londres en raison de son alliance avec deux autres établissements nippons, Dai-Ichi Kangyo Bank et Industrial Bank of Japan (IBJ).

RÉSULTATS

■ **DAIMLERCHRYSLER** : le groupe germano-américain a réalisé en 1999 un bénéfice net de 6,22 milliards d'euros, en hausse de 16 %. Le chiffre d'affaires a augmenté de 14 %, à 149,985 milliards d'euros.

■ **REPSOL-YPF** : le groupe pétrolier espagnol Repsol-YPF a enregistré en 1999 un bénéfice net en hausse de 16 %, à 1 milliard d'euros, selon un communiqué publié lundi.



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris a débuté la séance du lundi 28 février sur une baisse de 0,19 % de l'indice CAC 40, qui s'établissait à 6 177,15 points à l'ouverture de la séance. Vendredi, le baromètre de la place parisienne avait terminé en hausse de 1,81 %, à 6 188,64 points.

FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort a ouvert en légère baisse lundi, l'indice DAX cédant 0,07 % dans les tout premiers échanges, pour s'établir à 7 732,9 points. Vendredi, elle avait terminé en hausse à la faveur de l'attrait persistant pour les valeurs technologiques et du rebond des constructeurs automobiles. L'indice DAX s'était apprécié de 1,28 %, à 7 738,68 points.

LONDRES

L'INDICE Footsie des cent principales valeurs cotées à la Bourse de Londres reculait de 0,40 %, à 6 173 points, lundi, lors des premiers échanges. Vendredi, il avait gagné &newlin;1,82 %, à 6 198 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en baisse, lundi, sur des prises de bénéfice. L'indice Nikkei a cédé 0,49 %, à 19 720,10 points. La place japonaise a été affectée par l'appréciation du yen contre les autres principales devises et par la poursuite des dénouements de participations croisées, qui se multiplient avant la fin de l'année fiscale, le 31 mars.

NEW YORK

WALL STREET a sombré dans le pessimisme après la publication des statistiques sur la croissance américaine plus forte que prévu, la surchauffe de l'économie alimentant la perspective d'un relèvement des taux. L'indice Dow Jones a terminé, vendredi 25 février, à 9 862,12 points, clôturant sous le seuil psychologique des 10 000 points pour la première fois depuis le 6 avril 1999. L'indice composite du Nasdaq a également été victime de prises de bénéfice, reculant de 0,59 %, à 4 590,50 points. L'indice Standard and Poor's a abandonné, de son côté, 1,48 %, à 1 333,36 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens reculaient en début de matinée, lundi 28 février, le rendement de l'obligation du Trésor français à 10 ans atteignant 5,64 %.

MONNAIES

ALORS que le dollar reculait face au yen à 109,11 yens, lundi en début de séance, l'euro atteignait un nouveau plus bas contre la devise américaine à 0,9390 dollar. La monnaie unique n'a cessé de décliner depuis les propos, jeudi 24 février, du vice-président de la Banque centrale européenne, Christian Noyer. L'un des membres de la Bundesbank, Klaus-Dieter Kuehbachner, a déclaré, pour sa part, que les données économiques disponibles ne justifiaient pas une hausse des taux à l'heure actuelle, et que le statu quo durerait jusqu'au mois d'avril.

ÉCONOMIE

Zone euro : l'inflation devrait rester inférieure à 2 % en 2000

L'INFLATION dans la zone euro sera contenue cette année sous la barre des 2 %, a pronostiqué l'Institut de conjoncture munichoise Ifo, dans un rapport publié dimanche 27 février. Ifo, qui table sur une inflation moyenne de 1,8 % dans les pays participants à l'euro en 2000, relève que l'objectif de stabilité fixé par la Banque centrale européenne (BCE) sera de cette manière vraisemblablement tenu. Les experts de l'Institut voient toutefois des raisons d'inquiétude dans l'inflation dite importée. Le coût de l'énergie pourrait ainsi non seulement se répercuter directement sur le prix des carburants mais aussi, indirectement, sur les prix de la production industrielle et des services, relèvent-ils.

■ **La croissance dans le BTP** en Europe de l'ouest se ralentira sensiblement ces prochaines années, a pronostiqué l'Institut de recherche économique Ifo de Munich, dans un rapport publié dimanche. Elle ne devrait ainsi atteindre que 1,5 % en 2001 comme en 2002 en raison de la moindre demande de logements.

■ **ALLEMAGNE** : les prix à l'importation se sont envolés en janvier, affichant avec 9,2 % leur plus forte hausse depuis décembre 1981, sous l'effet de la flambée des cours du pétrole, selon un communiqué de l'Office des statistiques de Wiesbaden. L'indice avait augmenté de 8,2 % en décembre et de 5,9 % en novembre, a rappelé l'Office dans un communiqué.

■ **ITALIE** : la diffusion d'internet et des nouvelles technologies peuvent représenter « une occasion historique pour l'Italie » qui, grâce à la « nouvelle économie », peut espérer « répéter le miracle économique des années 50 », a estimé dimanche le gouverneur de la Banque d'Italie, Antonio Fazio, dans un entretien au *Corriere della Sera*.

■ **L'inflation en Italie** a été estimée à 2,4 % en février sur 12 mois et à 0,4 % par rapport à janvier, sur la base de données fournies vendredi par un second échantillon de grandes villes et selon les calculs de l'agence de presse italienne Radiocor.

■ **PAYS-BAS** : l'excédent budgétaire s'est élevé à 4 milliards de florins (1,81 milliard d'euros) en 1999, équivalent à 0,5 % du produit intérieur brut, a annoncé vendredi le

ministère des finances néerlandais. En novembre dernier, le ministère des finances avait prévu un déficit budgétaire équivalent à 0,2 % du PIB.

■ **CHINE** : « Le taux de croissance de l'an 2000 ne sera pas inférieur à celui de l'an dernier », a déclaré Liu Hong, le commissaire du Bureau national des statistiques, au cours d'une conférence de presse. M. Liu a confirmé que le PIB chinois avait progressé l'an dernier de 7,1 % pour atteindre 8 205,4 milliards de yans (environ 991 milliards de dollars), selon des chiffres définitifs.

■ **La population chinoise** a augmenté de 10,99 millions d'habitants l'an dernier pour atteindre 1,259 milliard d'habitants, a annoncé lundi le Bureau national des statistiques. Le taux d'accroissement naturel du pays le plus peuplé du monde est tombé à 0,87 %.

■ **Les ventes d'ordinateurs personnels (PC)** ont enregistré une hausse de 25,6 % l'an dernier en Chine, qui a surtout profité aux fabricants locaux, selon des statistiques rendues publiques dimanche. Selon les chiffres publiés par le quotidien de langue anglaise *China Daily*, 4,94 millions de PC ont été vendus l'an dernier en Chine.

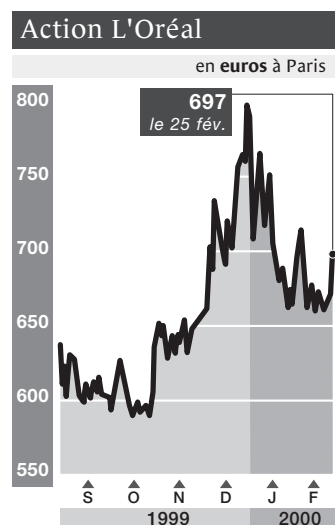
■ **INDE** : la croissance devrait atteindre 5,9 % pour l'année fiscale 1999-2000, selon une Etude économique annuelle officielle publiée lundi. Elle se situe non loin des 6 à 7 % prévus mais en baisse par rapport au taux provisoire de 6,8 % pour 1998-99. Dans cette étude publiée à la veille de l'annonce du budget pour l'année fiscale 2000-2001, le ministère des finances estime qu'une plus forte croissance « dépend de façon cruciale » d'une plus grande discipline en matière fiscale et d'une accélération des réformes.

■ **ÉTATS-UNIS** : la croissance au quatrième trimestre s'est élevée à 6,9 % en rythme annuel, ce qui représente une révision en nette hausse comparativement à une estimation initiale de 5,8 %, a annoncé vendredi le département du commerce. La performance de l'économie américaine pendant les trois derniers mois de l'année dernière a égalé celle du deuxième trimestre 1996 et il faut remonter au dernier trimestre 1987 pour avoir une croissance plus forte (7,2 %).

■ **Les ventes de logements aux Etats-Unis** ont baissé de 10,7 % en janvier par rapport au mois précédent, avec un volume annualisé de 4,59 millions d'unités, a indiqué vendredi l'association des agents immobiliers. C'est la plus forte baisse pour les ventes de logements depuis avril 1995.

VALEUR DU JOUR

L'Oréal rachète l'américain Carson



L'ACTION L'Oréal était en hausse de 1,15 %, à 705 euros, dans les premières transactions, lundi 28 février. Peu avant l'ouverture de la séance, le groupe de cosmétiques français a indiqué qu'il s'appropriait à racheter Carson, le leader mondial des cosmétiques ethniques. Par le biais de sa filiale américaine, Cosmair, L'Oréal reprendra les participations des actionnaires de Carson, qui représentent 80 % des droits de vote, et lancera une OPA sur le reste du capital en Bourse au prix de 5,20 dollars par action. Le montant total de l'opération est évalué, par le groupe, à 250 millions de dollars (1,7 milliard de francs).

Products, spécialisé dans les produits capillaires ethniques, pour près de 100 millions de dollars. Depuis, L'Oréal n'avait pas réalisé d'opération de croissance externe, la stratégie du groupe consistant à procéder à des rachats de manière très sélective pour compléter sa croissance interne. L'acquisition de Carson renforcera « ses positions sur ce marché non seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans le reste du monde, notamment en Afrique, où elle offre à notre groupe de nouvelles et intéressantes perspectives de croissance », a poursuivi M. Owen-Jones. Elle pourrait également donner une impulsion à l'action. Après avoir fortement progressé de 33 % au cours des deux derniers mois de 1999, le titre a chuté de 12,5 % en Bourse depuis le début de l'année.

Cécile Prudhomme

Taux de change fixe zone Euro				Hors zone Euro			
Euro contre		contre franc		Euro contre		25/02	
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4475		
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,1275		
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,5255		
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	35,5250		
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,5834		
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,4265		
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0076		
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97860	DACHME GÉORGIENNE	334,0500		
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS	256,7100		
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	4,0637		

Cours de change croisés						
28/02 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,91655	0,96465	0,14706	1,58935	0,60093
YEN	109,10500	105,30500	16,04500	173,48000	65,59500
EURO	1,03665	0,94962	1,64685	1,64685	0,62295
FRANC	6,79995	6,22925	6,55957	10,80640	4,08635
LIVRE	0,62919	0,57645	0,60725	0,09250	0,37815
FRANC SUISSE	1,66410	1,52495	1,60520	0,24470	2,64455

Taux d'intérêt (%)				Matif			
Taux 25/02	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 9h57	Volume 28/02	dernier prix
FRANCE	3,41	3,31	5,59	5,90	Notionnel 5,5		
ALLEMAGNE	3,31	3,61	5,45	5,83	MARS 2000	26678	84,72
GDE-BRETAG.	5,94	6,08	5,35	6,11	Euribor 3 mois		96,30
ITALIE	3,31	3,54	5,74	6,40	MARS 2000	21	96,30
JAPON	0,75	0,04	1,87	2,46			
ÉTATS-UNIS	5,72	5,80	6,36	6,17			
SUISSE</							

VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre **DaimlerChrysler** a gagné vendredi 25 février 5,96 %, les analystes tablent sur une progression de son bénéfice net à plus de 6 milliards d'euros pour 1999, contre 4,82 milliards l'année précédente.

● L'action du groupe agroalimentaire suisse **Nestlé** a gagné vendredi 41 francs suisses à 2 807 francs après avoir annoncé des résultats 1999 supérieurs aux attentes.

● L'action **Red Electrica de Espana** a terminé la séance vendredi sur une hausse vertigineuse de 40,92 %, à 9,23 euros, après l'annonce de la renégociation du contrat qui permet à Netco Redes (groupe Retevisión) d'utiliser son réseau de fibre optique. La cota-

tion de la compagnie espagnole a dû être suspendue pendant quatre heures dans la matinée en raison de l'afflux d'ordres.

● L'action de l'éditeur **Reed Elsevier**, qui a annoncé un investissement important dans l'Internet jeudi, a perdu 14,36 % vendredi 25 février à la Bourse d'Amsterdam, certains investisseurs estimant que le groupe se lançait bien tard dans ce créneau.

● Le titre **Volkswagen** a bondi vendredi de 5,1 % après avoir atteint son plus bas niveau depuis trois ans en début de semaine. Le président du directoire du groupe, Ferdinand Piech, a annoncé au quotidien allemand *Die Welt* qu'il s'attendait à une bonne année.

28/02 10h10

Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR SE	26,51	+ 2,26
BASF AG BE*	44,80	- 1,54
BMW DE*	26,85	- 1,47
CONTINENTAL AG DE*	16,70	- 0,89
DAIMLERCHRYSLER DE*	68	+ 3,34
FIAT IT*	30,90	- 0,96
FIAT PRIV. IT*	16,15	- 1,94
MICHELIN/RM FR*	32,80	+ 0,46
PEUGEOT FR*	219,60	+ 1,15
PIRELLI IT*	2,57	- 0,39
RENAULT FR*	40,48	- 0,05
VALEO/RM FR*	56,25	- 0,18
VOLKSWAGEN DE*	41,90	+ 0,72
▶ DJ E STOXX AUTO P	230,58	+ 1,25

28/02 10h10

Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
BANQUES		
ABBEY NATIONAL GB	10,46	+ 4,04
ABN AMRO HOLDIN NL*	20,90	- 0,90
ALL & LEICS GB	8,53	+ 3,55
ALLIED IRISH BA GB	13,24
ALPHA CREDIT BA GR	78,28	+ 1,28
ARGENTARIA R ES*	21,97
B PINTO MAYOR R PT*	23,35
BANK AUSTRIA AG AT*	43,60	- 1,58
BANK OF IRELAND GB	9,89
BANK OF PIREAUS GR	22,81	+ 0,66
BK OF SCOTLAND GB	8,32	+ 0,39
BANKINTER R ES*	69,95	- 0,14
BARCLAYS PLC GB	23,07	+ 1,53
BAYR.HYPO-UVÉR DE*	57,50	- 1,71
BCA AG.MANTOVAN IT*	8,13	- 0,85
BCA FIDURAM IT*	15,41	+ 1,85
BCA INTESA IT*	3,55	- 0,84
BCA LOMBARDA IT*	10,15	- 1,46
MONTE PASCHI SI IT*	3,34	- 1,13
BCA P.BERG.-CV IT*	19,84	+ 4,58
BCA P.MILANO IT*	7,61	+ 0,13
B.P.VERONA E.S. IT*	11,50	+ 3,60
BCA ROMA IT*	1,15
BBVA R ES*	15,46	- 1,53
ESPIRITO SANTO PT*	27,45
BCO POPULAR ESP ES*
BCO PORT ATLANT PT*	4,26
BCP R PT*	5,42
BIPOP CARIRE IT*	113,10	+ 0,71
BNL IT*	3,26	+ 0,31
BNP/RM FR*	81,60	- 0,85
BSCH R ES*	10,94	+ 0,64
CCF/RM FR*	119	+ 1,28
CHRISTIANIA BK NO	5,29
COMIT IT*	4,34	+ 0,23
COMM.BANK OF GR GR	69,75	- 0,85
COMMERZBANK DE*	37,40	- 3,73
CREDIT LYONNAIS FR*	36,50	+ 0,27
DEN DANSKE BK DK	98,02	+ 0,83
DEN NORSKE BANK NO
DEUTSCHE BANK N DE*	88,25	- 0,84
DEXIA BE*	144,50	- 0,96
DRESDNER BANK N DE*	50,60	- 0,98
EFG EUROBANK GR	37,87	- 0,63
ERGO BANK GR	83,82
ERSTE BANK AT*	42,80	- 0,47
FORENINGSSB A SE	13,25	- 0,44
HALIFAX GROUP GB	8,94	- 2,65
HSBC HLDG GB	11,71	+ 0,70
IONIAN BK REG.S GR	44,93	- 8,42
KBC BANCASSURAN BE*	41,50
LOYDYS TSB GB	8,74	+ 4,87
MERITA FI*	5,77	+ 0,35
NAT BANK GREECE GR	72,68	+ 0,33
NATEX BQ POP. FR*	66,50	- 0,75
NÄTL WESTM BK SE	17,82	+ 2,52
NORDIC BALTIC H IT*	5,45	+ 0,22
ROLO BANCA 1473 IT*	17,38	+ 0,12
ROYAL BK SCOTL GB	11,75	+ 2,12
SAN PAOLO IMI IT*	14,68	- 0,07
S-E-BANKEN -A SE	10,32	+ 1,15
STANDARD CHARTER GB	13,73	+ 5,10
STE GENERAL-A/ FR*	205,70	+ 0,78
SV HANDBK -A SE	11,85	- 1,46
SWEDISH MATCH SE	3,47	+ 0,34
UBS REG CH	255,55	- 0,12
UNICREDITO ITAL IT*	3,68
UNIDANMARK -A DK	61,09
XIOSBANK GR	21,85	- 1,22
▶ DJ E STOXX BANK P	303,21	- 0,42

28/02 10h10

Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
PRODUITS DE BASE		
ACERINOX R ES*	37	+ 0,76
ALUMINIUM GREEC GR	41,31	- 1,43
ANGLO AMERICAN GB	49,07	- 0,98
ARJO WIGGINS AP GB	2,42
ASSIDOMEN AB SE	15,01	- 1,16
BEKAERT BE*	46,20	+ 0,46
BILLITON GB	4,63	+ 2,52
BOEHLER-UDDEHOL AT*	39,60	+ 1,07
BUNZL PLC GB	4,76	+ 2,45
CORUS GROUP GB	1,80	+ 2,78
ELVAL GR	10,03	+ 0,30
ISPAT INTERNATI NL*	14,20
JOHNSON MATTHEY GB	12,19	- 1,70
MAYR-MELNHOF KA AT*	56,80	+ 2,88
METSAE-SERLA -B FI*	9,40	+ 2,73
HOLMEN -B SE	30,26	+ 1,57
OUTOKUMPU OY -A FI*	11,80	- 1,67
PECHINEY-A FR*	60,30	- 0,33
RAUTARUUKKI K FI*	5,56	+ 3,73
RIO TINTO GB	15,78	- 1,92
SIDENOR GR	12,44	- 3,37
SILVER & BARYTE GR	38,99	- 3,09
SMURFIT JEFFERS GB	2,32
STORA ENSO -A FI*	11,20	- 0,44
STORA ENSO -R FI*	11,30	+ 2,26
SVENSKA CELLULO SE	24,69	+ 0,96
THYSSEN KRUPP DE*	25,50	+ 2
UNION MINIERE BE*	34	- 0,29
UPM-KYMMENE COR FI*	29,50	+ 0,68
USINOR FR*	15,37	+ 2,47
VIOHALCO GR	28,29
VOEST-ALPINE ST AT*	33
▶ DJ E STOXX BASI P	204,22	+ 1,06

28/02 10h10

Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
CHIMIE		
AIR LIQUIDE/RM FR*	147,30	- 0,14
AKZO NOBEL NV NL*	39,40	- 0,51
BASF AG DE*	44,80	- 1,54

Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
PHARMACIE		
ASTRAZENECA GB	34,49	+ 3,36
AVENTIS/RM FR*	54,05	+ 1,03
GLAXO WELLCOME GB	24,53	+ 1,82
NOVARTIS N CH	1328,11	+ 0,05
NOVO NORDISK B DK	136,29	- 0,49
ORION B FI*	26,50	+ 3,31
ROCHE HOLDING CH	13057,27	+ 0,21
ROCHE HOLDING G CH	11188,83	+ 0,22
SANOFI SYNTHELA FR*	40,38	- 0,30
SCHERING AG DE*	126,85	- 0,70
SMITHKLINE BEEC GB	11,44	+ 2,18
UCB BE*	35,51	- 1,09
▶ DJ E STOXX CYC GO P	173,36	+ 0,07

28/02 10h10

Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
CONGLOMÉRATS		
CGIP/RM FR*	65,50	- 3,68
CHRISTIAN DIOR FR*	222,20	+ 0,45
D'IETTEREN SA BE*	300
GAZ ET EAUX/RM FR*	54,45	+ 3,13
GBL BE*	224,90	+ 1,31
GEVAERT BE*	39,19	+ 3,10
HAGEMEYER NV NL*	17,25	- 1,99
INCHCAPE GB	3,92
INVESTOR -A SE	15,13	+ 0,78
INVESTOR -B SE	15,01
MYTILNEOS HOLD GR	15,22
NORSK HYDRO NO	38,14
ORLENKON-BUEHRL CH	258,04	+ 0,73
ORKLA -A NO	16,30
SONAE SGPS PT*	65,98
TOMKINS GB	2,76
VEBA AG DE*	47,80	- 0,62
▶ DJ E STOXX CONG P	319,16	- 0,36

28/02 10h10

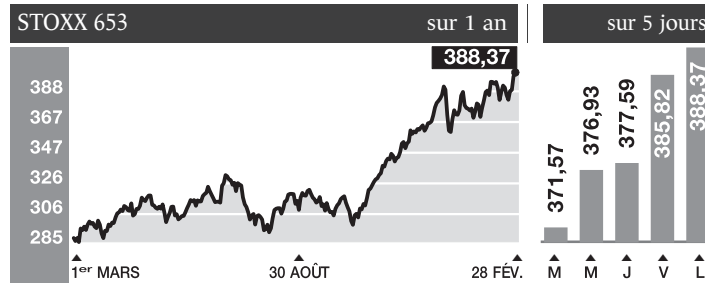
Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
TÉLÉCOMMUNICATIONS		
EIRCOM IR*	4,68
BRITISH TELECOM GB	19,29	+ 5,23
CABLE & WIRELES GB	23,17	+ 4,32
DEUTSCHE TELEKO DE*	90,20	+ 1,35
ENERGIS GB	55,24	+ 5,20
EQUANT NV DE*	118	- 0,84
EUROPOLITAN HLD SE	22,11
FRANCE TELECOM FR*	167,20	- 1,01
HELLENIC TELE (GR	30,68	+ 1,69
KONINKLIJKE KPN NL*	132	- 1,12
MANNESMANN N DE*	349	+ 1,16
PANAFON HELLENI GR	17,65	+ 4,15
PORTUGAL TELECO PT*	15,26
SONERA FI*	86,50	+ 0,12
SWISSCOM N CH	350,06	+ 1,08
TELE DANMARK -B DK	90,37	- 0,59
TELECEL PT*	23,55
TELECOM ITALIA IT*	18,85	- 1,05
TELECOM ITALIA IT*	7,80	+ 2,90
TELEFONICA ES*	29,83	+ 0,20
TIM IT*	14,53	+ 0,35
VODAFONE AIRTOU GB	5,87
▶ DJ E STOXX TCOM P	1493,21	- 0,13

28/02 10h10

Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
CONSTRUCTION		
ACCIONA ES*	45,11	+ 0,02
AKTOR SA GR	16,52	- 5,80
UPONOR -A FI*	18,31
AUMAR R ES*	16,70	- 2,91
ACESA R ES*	9,06	- 1,52
BLUE CIRCLE IND GB	6,99	+ 0,70
BOUYGUES/RM FR*	902,50	- 0,28
BBP GB	4,65
BUZZI UNICEM IT*	8,55	- 0,81
CIMPOR R PT*	15,85
COLAS/RM FR*	182,50	+ 0,16
GRUP DRAGADOS ES*	8,85	+ 0,57
FCC ES*	17,81	- 1,06
GROUPE GTM FR*	80
HANSON PLC GB	6,32	- 1,02
HEIDELBERGER ZE DE*	57,80	+ 2,76
HELLTECHNODOR GR	25,18	- 12,40
HERACLES GENL R GR	29,76	- 1,73
HOCHTIEF ESSEN DE*	24,40	- 2,40
HOLDERBANK FINA CH	1145,31	- 0,11
IMERYS/RM FR*	130	+ 6,30
ITALCEMENTI IT*	8,85	+ 0,23
LAFARGE/RM FR*	77,20	+ 0,39
MICHANIKI REG. GR	12,12	- 1,10
TARMAC GB	9,37	+ 0,52
PILKINGTON PLC GB	1,10	+ 3,03
RMC GROUP PLC GB	11,05	- 7,36
SAINT GOBAIN/R FR*	142	+ 1,43
SKANSKA -B SE	35,31	- 0,33
SUPERFOS DK	21,48
TAYLOR WOODROW GB	2,36	+ 9,02
TECHNIP/RM FR*	114,50	- 1,63
TITAN CEMENT RE GR	47,99	- 1,08
WIENERB BAUSTOF AT*	19,70	+ 0,51
WILLIAMS GB	4,08	+ 1,21
▶ DJ E STOXX CNST P	232,49	+ 0,29

28/02 10h10

Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
CONSUMMATION CYCLIQUE		
ACCOR/RM FR*	36,45	- 0,14
ADIDAS-SALOMON DE*	50,50	+ 1,20
AIR FCE FR*	15,51	- 0,89
AIRTOURS PLC GB	4,52	- 0,36
ALITALIA IT*	2,03	- 2,87
AUSTRIAN AIRLIN AT*	16,50	- 0,60
AUTOGRILL IT*	10,99	- 0,54
BANG & OLUFSEN DK	37,60
BENETTON GROUP IT*	2,12	+ 0,95
BRITISH AIRWAYS GB	4,91	- 1,31
BULGARIA IT*	9,95	+ 0,51
CLUB MED/RM FR*	118,50	+ 1,20
COMPASS GRP GB	11,73	- 2,83
DT.LUFTHANSA N DE*	23	- 1,79
ELECTROLUX -B SE	19,53	- 0,30
EM.TV & MERCHAN DE*	105,50	- 3,21
EMI GROUP GB	11,45
EURO DISNEY/RM FR*	0,81	+ 1,25
GRANADA GROUP GB	10,04	+ 1,98
HERMES INTL FR*	133,80	+ 5,77
HPI IT*	2	+ 5,26
KLM NL*	19,90	+ 3,11
HILTON GROUP GB	3,95	+ 7,52
LVMH/RM FR*	389,70	- 1,02
MOULINEX/RM FR*	6,25	- 0,32
PERSIMMON PLC GB	2,81	- 2,26
PREUSSAG AG DE*	45,80	+ 0,11
RANK GROUP GB	2,40
SAIRGROUP N CH	203,94



Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
SAS DANMARK A/S		
SEB/RM FR*	68,25	- 2,22
SODEXHO ALLIANZ FR*	136,80	+ 1,71
THE SWATCH GRP CH	1105,52	+ 1,60
VOLVO -A SE	23,22
VOLVO -B SE	24,05	+ 0,49
WWW UK UNITS IR*	0,97
WILSON BOWDEN GB	8,19	+ 0,40
WOLFORD AG AT*	32,50	- 1,52
▶ DJ E STOXX CYC GO P	173,36	+ 0,07

28/02 10h10

Code pays	Cours en euros	% Var. 25/02
-----------	----------------	--------------

VALEURS FRANÇAISES

● L'action Renault était quasiment stable en début de journée, lundi 28 février, prenant 0,02 %, à 40,51 euros. Dans une interview à La Tribune, son président, Louis Schweitzer, juge toutes les conditions réunies pour une croissance durable de Renault. Il a affirmé que les synergies avec son partenaire Nissan se mettaient en place et qu'elles seraient totales en 2010.

● Le cours de Bourse d'Aérospatiale Matra, qui fusionnera avec la filiale aéronautique de DaimlerChrysler et l'espagnol Casa au sein d'EADS, recule de 0,15 %, à 19,6 euros, lundi matin. Dans un entretien au journal Les Echos, Rainer Hertrich, le co-président du futur groupe européen de défense EADS, estime qu'une fusion avec BAE Systems n'est pas exclue à long terme.

● L'action Alstom était la plus forte hausse de l'indice CAC 40, lundi matin, bondissant de 5,43 %, à 23,3 euros. Le groupe a démenti vendredi soir les rumeurs selon lesquelles il lancerait une mise en garde sur ses bénéfices, qui avaient fait chuter le titre de 8,07 % sur la journée.

● Le titre Danone cédait 0,19 %, à 212,6 euros, lundi matin. Certaines rumeurs font état d'une offre commune de Danone et Nabisco sur le britannique United Biscuits qu'ils devaient lancer au plus tard mardi matin, en vue de se partager le groupe par la suite.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 28 FÉVRIER

Cours relevés à 9 h 57

Liquidation : 24 mars

Table of stock market data for France, including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and '% Var. 31/12 (1)'. Lists various companies like B.N.P. (T.P.), Renault, and Alstom.

Table of stock market data for various international companies, including columns for company names, previous prices, current prices, and percentage changes.

Table of stock market data for international companies, including columns for company names, previous prices, current prices, and percentage changes.

International

Table of international stock market data, including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and '% Var. 31/12 (1)'. Lists companies like American Express, BARRICK GOLD, and MITSUBISHI CORP.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi date mardi : % variation 31/12; Mardi date mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi date jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi date vendredi : compensation; Vendredi date samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 25 FÉVRIER

Cours relevés à 17 h 35

Table of stock market data for the Nouveau Marché, including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like ADL PARTNER, AB SOFT, and ACCESS COMM.

Table of stock market data for various companies, including columns for company names, previous prices, current prices, and percentage changes.

Advertisement for SAS (Scandinavian Airlines System) featuring the slogan 'Voyager différemment' and 'L'esprit scandinave'. Includes an image of a pilot and text about flight routes and services.

Table of stock market data for the Second Marché, including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like ARKOPHARMA, ASSYSTEM, and FININFO.

SICAV et FCP

Table of SICAV and FCP data, including columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires', and 'Dates'. Lists various investment vehicles like AGIPI, BNP, and CDC Asset Management.

Table of investment funds data, including columns for fund names, previous prices, current prices, and percentage changes. Lists funds like FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS and CREDIT AGRICOLE.

Table of investment funds data, including columns for fund names, previous prices, current prices, and percentage changes. Lists funds like FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS and SG ASSET MANAGEMENT.

SPORTS L'Olympique lyonnais a gagné (2-0), samedi 26 février, le match au sommet de la 27^e journée du championnat de France aux dépens de l'Olympique de Marseille,

grâce à des buts de Tony Vairelles et de Sonny Anderson. ● **CE SUCCÈS** permet à l'OL d'occuper seul la deuxième place au classement, derrière l'AS Monaco, et de rétablir un

climat de confiance après plusieurs contre-performances inattendues. ● **LE CLUB AVAIT INVESTI** 250 millions de francs en juin 1999 dans le recrutement de nouveaux joueurs et

annoncé son ambition d'emporter le titre. ● **JEAN-MICHEL AULAS**, le président du club, admet, dans un entretien au *Monde*, que les résultats sont en dessous des objectifs, ce

qu'il impute à une crise de croissance. ● **IL MILITE POUR UNE REDISTRIBUTION** plus élitiste des droits télévisés afin de concurrencer les clubs anglais, espagnols et italiens.

Pour Jean-Michel Aulas, « l'inégalité de l'élitisme » est une fatalité

Dans un entretien au « Monde », le président de l'Olympique lyonnais évoque la trajectoire de son club, deuxième du classement du championnat de France après sa victoire sur l'OM (2-0), lors de la 27^e journée, et revient sur la question de la répartition des droits de retransmission télévisée

LYON

de notre envoyé spécial

« Avant de battre Marseille (2-0), samedi 26 février, l'Olympique lyonnais a connu une période délicate sur le plan sportif. Etiez-vous inquiet ?

— Examinons les faits : avant notre victoire face à l'OM, nous étions deuxièmes à égalité de points avec le Paris-Saint-Germain et Auxerre. Aujourd'hui, à sept journées de la fin du championnat, nous devançons ces deux équipes. Il y a donc dix-sept clubs qui sont plus malheureux que le nôtre. Si nous terminons la saison dans les quatre premiers et si nous parvenons à atteindre le dernier carré en Coupe de France, il n'y aurait pas matière à faire grise mine même si nous sommes un peu en dessous de notre objectif de départ, le titre de champion de France.

— Regrettez-vous d'avoir formulé des ambitions aussi élevées avant le début du championnat ?

— Non. A l'Olympique lyonnais, nous ne pratiquons pas la langue de bois comme Guy Roux à Auxerre. J'ai agi en homme d'entreprise en déterminant un objectif en adéquation avec les moyens réunis. Cet été, nous avons investi 250 millions de francs dans le recrutement de trois joueurs de haut niveau, avec Sonny Anderson, Pierre Laigle et Tony Vairelles. Le problème, c'est que la mise en route a été laborieuse. Nous avons perdu à domicile dès la première journée de championnat, face à Montpellier (1-2). Le changement de dimension de l'OL, considéré désormais comme un très grand club,

n'a pas été facile à assumer. C'est assez classique pour une entreprise qui mue, mais nous ne raisonnons pas à court terme. Quand Lyon a fini la saison 1994-1995 à la deuxième place, ce fut un coup de poker gagnant. Si nous achevons la saison actuelle au même rang, ce sera le fruit d'une stratégie. Et c'est pour cette même raison que nous serons inéluctablement champion de France dans un proche avenir.

— Votre équipe a été critiquée pour son engagement excessif lors de son match gagné face à Monaco (2-1), le 6 février. L'image du club en a-t-elle souffert ?

— La popularité du football conduit à des excès regrettables de la part de certains médias. Au-delà des aléas circonstanciels, nos choix économiques nous valent une reconnaissance incontestable. Derrière les critiques formulées, se cache souvent de la jalousie. Que « Lyon-la-discrète » ait racheté à Barcelone Sonny Anderson que Monaco n'avait pas pu conserver relève du crime de lèse-majesté. Que, dans le même élan, nous ayons recruté Tony Vairelles convoité par le Paris-SG n'a pu qu'accroître les aigreurs. Et puis il y a Pathé, qui s'est engagée à nos côtés alors qu'on l'attendait davantage à Bordeaux, Monaco ou Paris. Voilà pourquoi on nous attend au tournant en espérant notre échec. Nous exacerbons une jalousie d'enfer.

— Votre entraîneur, Bernard Lacombe, n'a-t-il pas du mal à assumer la pression qui s'exerce sur le club ?

— Bernard est d'une intégrité



Sonny Anderson, ici entouré des marseillais Pierre Issa et Stéphane Dalmat, a inscrit le deuxième but à l'Olympique de Marseille.

exemplaire. Les résultats plaident en sa faveur. A son poste, personne n'a fait mieux que lui depuis trois ans, en bénéficiant, c'est vrai, d'un effectif très compétitif. Il a, bien entendu, une pression énorme sur les épaules, que la stratégie du club lui a imposée. Cette nouvelle donne l'a changé. C'est un angoissé qui vit

tout au premier degré. Les incidents de parcours médiatiques ou sportifs lui pèsent comme une injustice. Je suis là pour le protéger et je peux vous assurer que nous ne changerons pas d'entraîneur avant la fin de la saison.

— Et après ?

— J'observe que la longévité des

entraîneurs en activité dans les grands clubs ne dépasse que rarement trois, quatre années. Mais, en termes de rapport prix-performance, Bernard Lacombe, qui a eu les pleins pouvoirs, est imbattable en France.

— Votre élimination inattendue en tour préliminaire de la Ligue

L'Olympique lyonnais va se donner les moyens de poursuivre son développement

LYON

de notre envoyé spécial

Ni cris ni menaces à l'horizon. Un vrai bonheur, en somme, après des semaines passées à pester contre le mauvais sort. Depuis la victoire (2-0) obtenue, samedi 26 février, face à une équipe marseillaise d'une insigne faiblesse, l'Olympique lyonnais renaît avec une douce quiétude. Oubliés les dix buts encaissés lors des deux derniers déplacements (à Strasbourg et à Nantes), évacuée la polémique née d'un succès (2-1) araché sans vergogne à l'AS Monaco. En s'imposant logiquement grâce à des buts de son duo d'attaquants Tony Vairelles (28^e minute) et Sonny Anderson (52^e), l'OL emporte la mise de cette 27^e journée du championnat de France.

L'équipe entraînée par Bernard Lacombe s'installe seule à la deuxième place, en profitant des infortunes du Paris-Saint-Germain (1-1 devant Nancy) et d'Auxerre (0-2, à Bastia). Dénigrée pour ses insuffisances tactiques et un engagement excessif, elle a su

se mobiliser dans l'adversité, et même l'exclusion de son milieu de terrain défensif Philippe Violeau, survenue dès la 35^e minute, ne l'a pas fait dévier de son opération rachat.

PAIX CIVILE

En accédant depuis l'été au rang des grandes puissances du football français, le club lyonnais découvre l'exigence sourcilieuse qui accompagne le quotidien des nantis. Son classement, quatrième à égalité de points avec le deuxième, avant la venue de l'OM, n'avait rien d'effroyable. Mais quand on ambitionne d'égaliser les meilleurs, le moindre accroissement de la flanc aux commentaires désabusés. Qualifiés de « chèvres » par une partie de leurs supporters lors de la venue de Bastia en Coupe de la Ligue le 19 février, les joueurs ont rétabli la paix civile.

Les excès avaient conduit des excités à s'en prendre à l'un des fils de l'entraîneur, Bernard Lacombe. Pour cerner le climat am-

biant, il convient d'ajouter l'attitude fort peu civile de deux frères de l'un des joueurs à l'encontre d'un responsable d'une association de supporters. Autant de dérapages à mettre au débit d'une crise de croissance qu'il n'est pas aisé de contrôler. En juin 1999, l'OL a débloqué 250 millions de francs pour recruter un milieu de terrain (Pierre Laigle) et deux attaquants (Sonny Anderson, Tony Vairelles) de haut niveau, pointant subitement sur le marché des très grands clubs.

L'investissement n'a pas été réalisé à la hussarde. Jean-Michel Aulas, qui préside l'OL depuis 1987 et qui n'exclut pas de participer à la vie politique lyonnaise, a su s'entourer de partenaires puissants. Jérôme Seydoux, président de Pathé, s'est porté acquéreur de 34 % de la société anonyme à objet sportif Olympique lyonnais pour 100 millions de francs. Bruno Bonnell, président d'Infogrammes (jeux vidéo), s'est impliqué à titre personnel dans le montage financier. Fort de ces appuis, Jean-Michel Aulas, président de la Cegid (logiciels d'entreprise),

a réuni pour la saison en cours un budget de 320 millions de francs. Il entend poursuivre le développement de son club en explorant plusieurs gisements financiers.

Si la prise de participation de 12,5 % du capital du club de basket-ball de l'AS Villeurbanne ne s'est pas révélée concluante en raison de l'omnipotence de la municipalité, le président de l'OL n'a pas renoncé à fédérer une structure omnisports, mais son attention se porte, désormais, davantage sur les équipes de l'agglomération lyonnaise pour suppléer au désengagement financier des collectivités locales.

La priorité repose, cependant, sur l'exploitation commerciale du stade de Gerland. Jean-Michel Aulas espère parvenir à un accord avec la Ville avant les élections municipales de 2001. « *Le cas échéant, soutient-il, je rassemblerai les 450 millions de francs nécessaires à l'édification d'une nouvelle enceinte de 40 000 places.* »

E. B.

Bernard Lacombe ne sera plus l'entraîneur

Même si le président de l'Olympique lyonnais se refuse à l'annoncer officiellement, Bernard Lacombe n'entraînera plus l'équipe lors de la saison 2000-2001. Les deux parties ont convenu qu'il était temps d'introduire un nouveau technicien. Il reste à trouver une place à Lacombe dans l'organigramme. Jacques Santini devrait conserver son poste de directeur technique, à moins que la direction ne trouve pas à l'extérieur le remplaçant de Bernard Lacombe, dont le profil a été cerné. Seul deux entraîneurs français répondent aux critères. Il s'agit de Luis Fernandez (Bilbao) et d'Arsène Wenger (Arsenal). Comme ils ne seront pas libres le 30 juin, il n'est donc pas exclu que l'OL engage un entraîneur étranger. Au moins trois nouveaux joueurs rejoindront le club, avec comme priorité la venue d'un libero. Frank Leboeuf (Chelsea), Frédéric Déhu (Barcelone) et à un degré moindre Bruno Ngotty (Milan AC) figurent sur la liste. Un conseil d'administration doit décider d'ici une semaine de jours du budget de recrutement. Le montant pourrait être aussi élevé qu'en juin 1999, soit 250 millions de francs.

La désinvolture de l'AS Monaco fait le bonheur du RC Strasbourg

Le championnat de France de football de D1									
27 ^e JOURNÉE		CLASSEMENT							
		Points	V	N	D	Diff.	Chngs	Séries	
Strasbourg-Monaco	3-2	55	27	17	4	6 +29	▲	NGP GP	
Lyon-Marseille	2-0	43	27	13	6	8 +1	▲	NPP GP	
Bordeaux-Nantes	3-0	43	27	12	7	8 +6	▼	GNPN	
Montpellier-Lens	1-1	42	27	12	6	9 +2	▲	PGGGN	
Bastia-Auxerre	2-0	42	27	12	6	9 +2	▼	NGPPP	
Rennes-Le Havre	2-1	38	27	10	8	9 +5	▲	NPP GP	
Paris-SG-Nancy	1-1	37	27	9	10	8 +4	▲	GNG PG	
Metz-Sedan	1-1	37	27	10	7	10 +2	▲	GGGGN	
Troyes-Saint-Etienne	0-1	37	27	10	7	10 +1	▲	NGP GP	
		36	27	7	15	5 +6	▼	NGGNN	
		36	27	10	6	11 -4	▲	PPGG	
		36	27	10	6	11 -8	▲	NPP GP	
		35	27	8	11	8 +2	▼	GNP GP	
		32	27	9	5	13 -2	▲	NPNG	
		31	27	8	7	12 -4	▲	PPNN	
		31	27	8	7	12 -13	▼	PNN GP	
		29	27	9	2	16 -19	▼	PGPPP	
		23	27	5	8	14 -10	▼	GNPNP	

LES CARTONS

	Rouges	Jaunes
1 Nantes	0	39
2 Bastia	0	63
3 Monaco	1	68
16 Nancy	7	63
17 Paris-SG	7	68
18 Le Havre	9	52

LES ATTAQUES 1 Monaco 54 buts • 2 Bordeaux 40 buts • 3 Paris-SG 39 buts.

LES DÉFENSES 1 Monaco 25 buts • 2 Metz 26 buts • 3 Auxerre 28 buts.

LES BUTEURS 1 Anderson (Lyon) et Trezeguet (Monaco) 18 buts • 3 Simone (Monaco) 16 buts.

28^e JOURNÉE : Samedi 11 mars : Sedan-Paris-SG ; Marseille-Bordeaux ; Bastia-Montpellier ; Nantes-Strasbourg ; Le Havre-Metz ; St-Etienne-Rennes.
Dimanche 12 mars : Lens-Troyes ; Nancy-Lyon ; Auxerre-Monaco.

EN UN MOIS, le RC Strasbourg aura donc réussi l'exploit de battre à deux reprises l'AS Monaco, dont plus personne ne doute qu'elle sera le champion de France de 2000. Le 19 janvier, les Alsaciens s'imposaient (3-2) en principauté, pour le compte des huitièmes de finale de la Coupe de la Ligue. Dimanche 27 février, le Racing l'a emporté au stade de la Meinau sur le même score, réalisant ainsi l'exploit de la 27^e journée de championnat. Sans vouloir minimiser le mérite des Strasbourgeois, en très nets progrès depuis que Claude Le Roy en est devenu l'entraîneur, l'équipe monégasque a fait preuve à chaque fois d'une criante désinvolture. La preuve, l'ASM s'est créé trois occasions franches après 65 secondes (!) sans parvenir à en conclure une seule.

Après l'ouverture du score grâce au huitième but de la tête d'Olivier Echouafni (17^e minute), Monaco a réagi avec maîtrise et talent. Un doublé de David Trezeguet (23^e et 31^e) a concrétisé la supériorité de son équipe. Mais, après l'égalisation, signée Teddy Bertin (40^e), Strasbourg n'a plus guère été en danger malgré les approximations

des deux défenseurs, Pierre Njanka et Joseph Ndo. Le troisième but, réussi par Brahim Hemdani, a récompensé l'équipe la plus entreprenante. « *Je suis extrêmement déçu, on était ailleurs* », a déploré l'entraîneur monégasque, Claude Puel.

Malgré cette sixième défaite de la saison, le club princier conserve dix points d'avance sur son plus proche poursuivant, Lyon. Le Paris-Saint-Germain a, en effet, perdu sa place de dauphin en étant tenu en échec (1-1) au Parc des Princes par Nancy. Les Parisiens ont égalisé à l'ultime seconde par leur défenseur central, Eric Rabesandratana. Mauvaise opération également pour Auxerre, battu (0-2) à Bastia. « *On a pris un but de promotion de district* », a pesté l'entraîneur, Guy Roux, en faisant allusion au premier but de Pierre-Yves André. Le point du match nul obtenu à Metz (1-1) permet au CS Sedan d'occuper derrière le PSG la quatrième place. Le promu accueillera Paris lors de la prochaine journée, le 11 mars, avec la possibilité de dépasser son adversaire en cas de victoire.

E. B.

— A ce sujet, on vous a prêté l'intention de racheter le stade de Gerland. Qu'en est-il ?

— Je n'ai jamais dit cela, mais j'estime que l'avenir des clubs passe par la propriété des stades ou par la gestion de la concession. J'ai présenté à la municipalité des propositions visant à moderniser le stade, comportant notamment la multiplication par deux des loges, pour un montant avoisinant 100 millions de francs. L'OL est d'accord pour participer au financement si un accord global portant sur l'exploitation du stade accompagne le mouvement. C'est un débat moderne. Si on le freine, ce serait ringard. Le maire de Lyon, M. Barre, est convaincu et les candidats à sa succession que j'ai sollicités partagent ce sentiment.

— L'OL pourra-t-il à moyen terme concurrencer les grands clubs italiens et espagnols ?

— Nous nous y employons. Nos choix économiques sont reconnus. Nous allons poursuivre dans notre stratégie d'élargissement et de renforcement de nos moyens en espérant qu'une législation fiscale nous permettra de mettre le football français au niveau de ses concurrents. »

Propos recueillis par Elie Barth

Sans s'avouer vaincu, Prada Challenge prépare les esprits à la défaite

Le défi italien a annoncé sa participation à la prochaine Coupe de l'America

La quatrième régata de la Coupe de l'America a été annulée, dimanche 27 février, faute de vent. Le défi italien Prada Challenge, qui a perdu les

trois premières manches, semble se résoudre à la défaite face au tenant du titre, Team New Zealand. Patrizio Bertelli, le patron du syndicat

transalpin, a annoncé la participation à la prochaine Coupe de l'America et la reconduction des principaux membres de l'équipage.

AUCKLAND

de notre envoyée spéciale

Au dire de son entourage, Patrizio Bertelli est animé d'un souci maniaque du détail. Mais, dimanche 27 février, Team New Zealand a prouvé au patron de Prada Challenge qu'il avait aussi une longueur d'avance dans ce domaine. Au milieu de plus de 3 000 embarcations, moteur au ralenti ou sous ancre flottante, l'équipage kiwi, qui mène par 3-0, a fait fi de la canicule grâce à une bâche installée sur la bôme comme un taud. Celui de Luna-Rossa n'a pu compter que sur ses casquettes pour s'abriter d'un soleil de plomb pendant trois heures d'une vaine attente. La quatrième régata de la Coupe de l'America n'a jamais été lancée faute de vent, et les Italiens continuent de s'interroger sur la manière de battre les Néozélandais, malgré les discours de motivation et les conseils tactiques de leur entraîneur, l'Américain Rod Davis, skipper du bateau néozélandais à San Diego en 1992.

S'il ne s'avoue pas vaincu, Patrizio Bertelli, riche sponsor et bouillant patron de l'équipe transalpine, prépare les esprits à

la défaite et fait des projets d'avenir. Lundi 28 février, lors d'une conférence de presse annonçant officiellement sa participation à la prochaine Coupe de l'America et la reconduction du barreur italien Francesco De Angelis et du tacticien brésilien Torben Grael dans leurs fonctions, Patrizio Bertelli a employé plusieurs fois le mot « challenge ». Comme s'il ne comptait plus devenir le défendeur. Pour cette prochaine campagne, il gardera aussi vraisemblablement le Français Laurent Esquier comme directeur des opérations et de la logistique, et l'Américain Doug Peterson et l'Argentin German Frers comme architectes.

« UNE FOIS PAR MOIS »

Les prérogatives dont bénéficie le défendeur, qui accommode les règles à sa convenance, ne le choque apparemment pas. Patrizio Bertelli espère se trouver un jour dans sa position et prévient qu'il pourrait alors exiger de ne régater « qu'une fois par mois ». Il s'essaie d'avance à expliquer la supériorité de Team New Zealand : une démarche de conception facilitée par la victoire de 1995 sur des voiliers déjà beaucoup plus rapides que leurs rivaux, et à justifier le « retard » de Prada Challenge, plus « conservateur », car ses bateaux devaient

pouvoir résister à cinq mois de course dans le golfe d'Hauraki. Pour rivaliser, selon lui, les challengers devraient pouvoir disposer de trois voiliers (le règlement actuel n'en autorise que deux), « deux à peu près similaires et un préparé pour des conditions extrêmes ».

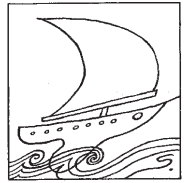
Pour perfectionner la filière technologique créée en Italie pour son actuel défi et garder des troupes mobilisées jusque la prochaine Coupe, il a sérieusement songé à financer un projet dans la course autour du monde en équipage avec escale de septembre 2001 (ex-Whitbread, rebaptisée Volvo Race). Son équipage aurait pu ainsi s'exercer à la « régata océanique » et former la relève dans cette épreuve d'endurance longue de plusieurs mois. Mais les délais lui paraissent courts.

Même s'il est défait à Auckland, Patrizio Bertelli refuse de perdre le contrôle de la situation. Ses compatriotes journalistes le savent. Ils s'ingénient à titiller le colérique bonhomme sur les revers de Luna-Rossa. Les murs de

leur petite salle de presse tremblent de leurs échauffourées verbales parfois conduites dans un vocabulaire orduier. En guise de représailles, Patrizio Bertelli brandit l'arme économique. Plusieurs quotidiens nationaux italiens ont ainsi vu suspendre des campagnes publicitaires de milliers de dollars pour des articles dont il n'aurait pas apprécié la teneur. La presse a même été momentanément interdite d'accès à la base italienne.

Dans ses quartiers de l'Heritage – une résidence hôtelière qui appartient pour moitié à l'homme d'affaires italien et où sont logés les 90 membres de Prada Challenge, leurs conjoints et 45 enfants –, l'équipe italienne ne fanfaronne pas. Patrizio Bertelli paie bien et exige d'être servi à la hauteur de sa générosité. Il a récemment réuni les épouses des membres de son équipe « pour les remercier du travail accompli » et les engager à suspendre les préparatifs du départ.

Patricia Jolly



VOILE

Muriel Hurtis, nouvelle étoile du sprint féminin

GAND (Belgique)

de notre envoyé spécial

Quelques minutes après leurs finales respectives, Muriel Hurtis et Patricia Girard se sont croisées dans les couloirs du stade couvert de Gand (Belgique), où avaient lieu, jusqu'au dimanche 27 février, les championnats d'Europe en salle d'athlétisme. La première, âgée de vingt ans, savourait son titre européen du 200 m, sa première victoire majeure chez les seniors. La seconde, à trente et un ans, venait de céder sa couronne du 60 m haïes à sa compatriote Linda Ferga, assurant cependant un doublé français. « La roue tourne », a glissé dans un sourire la petite Patricia à sa longiligne cadette.

Muriel Hurtis est bien l'étoile montante du sprint français. Son titre de championne du monde juniors du 200 m, obtenu en 1998, avait constitué un premier signal. L'aisance avec laquelle elle a négocié le passage souvent délicat à la catégorie d'âge supérieure, s'intégrant sans difficulté dans le relais français avec lequel elle est devenue vice-championne du monde du 4 x 100 m en août 1999 à Séville (Espagne), dénote une maturité précoce. Une maturité qui lui a permis de gérer une situation difficile, quand, il y a quelques mois, l'entraîneur qui s'oc-

cupait d'elle depuis ses débuts, à l'âge de quatorze ans, lui a annoncé à la fin d'une séance de travail qu'il mettait un terme à leur collaboration en raison du « manque de sérieux » de la jeune femme.

Celle-ci a balancé quelques jours entre désarroi et incompréhension, avant de se reprendre, à un mois et demi des championnats du monde, puis de rejoindre le groupe d'entraînement de Jacques Piasenta, auquel appartient également Christine Arron. Sauf contretemps majeur, la trajectoire de la nouvelle championne d'Europe semble toute tracée : elle dit viser la finale des JO de Sydney, en septembre. Richard Descoux, le directeur technique national, la croit même capable de s'approcher du podium olympique. « Le fait qu'elle n'a pas connu de passage à vide en arrivant chez les seniors est un indicateur extrêmement important », estime-t-il.

Cette belle jeune femme, d'origine antillaise mais née dans la Seine-Saint-Denis, affiche une sérénité de bon aloi face aux attentes qu'elle suscite. « Je prends les choses comme elles viennent et je ne me complique surtout pas la vie, dit-elle. Je m'entends bien avec tout le monde. » Sa réserve naturelle et sa nonchalance hors des pistes pourraient faire croire à un manque de caractère. Mais Muriel Hurtis sait parfaitement se faire violence. Elle l'a démontré, samedi 26 février, en finale du 200 m, quand – dans le dernier virage – elle a senti le podium lui échapper. « Je me suis dit : « Mince, ce n'est pas du tout comme cela j'imaginai les choses », raconte-t-elle. Ça m'a réveillée. J'ai accéléré et j'ai trouvé les ressources pour m'imposer dans la ligne droite. »

Ce titre a rassuré la délégation française, diminuée par les absences de Christine Arron, Eunice Barber, légèrement blessées, Jean Galfione et Stéphane Diagana, qui ont choisi de faire l'impasse sur la saison en salle. Dans la foulée de Muriel Hurtis, on a pu voir à Gand la nouvelle génération de l'athlétisme français prendre sans complexes ses responsabilités, à l'image de Linda Ferga, vingt-trois ans, ou de Marc Raquil, vingt-deux ans, et Mehdi Baala, vingt et un ans, respectivement médaillés de bronze sur 400 m et 1 500 m.

Gilles van Kote

■ **LOTO : résultats des tirages n° 17 effectués samedi 26 février.** Premier tirage : 11, 12, 17, 29, 30, 40 ; numéro complémentaire : 5. Pas de gagnant pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 319 370 F (48 687 €) ; 5 numéros : 5 745 F (875 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 232 F (35,36 €) ; 4 numéros : 116 F (17,68 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 24 F (3,65 €) ; 3 numéros : 12 F (1,82 €). Second tirage : 3, 9, 11, 16, 33, 43 ; numéro complémentaire : 25. Pas de gagnant pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 51 815 F (7 899 €) ; 5 numéros : 4 870 F (742 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 214 F (32,62 €) ; 4 numéros : 107 F (16,31 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 24 F (3,65 €) ; 3 numéros : 12 F (1,82 €).

PARCE QU'UN
ABONNE SFR
N'EST PAS UN SIMPLE
NUMERO

HIVER 2000

Milan célèbre l'élégance avec opulence

MILAN

de notre envoyée spéciale

Luxe, luxe, luxe. Des manteaux de chinchilla de Prada aux visons rasés d'Alberta Ferretti, un vent d'opulence a soufflé sur les collections d'automne-hiver 2000 présentées à Milan du 18 au 26 février. Soixante-dix-huit défilés ont magnifié le savoir-faire de l'industrie du prêt-à-porter italien. Après avoir exploité la veine du sportswear, il remet à l'honneur la femme, telle que la rêvent les Etats-Unis, en pleine euphorie économique. Comme l'explique Alberta Ferretti, à la fois créatrice de deux lignes de prêt-à-porter, et industrielle, fabriquant notamment les modèles de Jean-Paul Gaultier, Narciso Rodríguez, Ozbek : « Aujourd'hui, les pré-collections deviennent de plus en plus importantes. Les femmes qui aiment la mode veulent avoir tout, de plus en plus tôt ». Tel un parfum de poudre de riz, l'élégance libère avec elle des images d'héroïnes, banquières ou excentriques des années 20 et 30, mais à l'heure du Net. Quand on fête le centenaire de Buñuel, les modèles voguent d'un film à l'autre, des robes en mousseline de *L'Age d'or* (1930) aux tailleurs-blouses du *Charme discret de la bourgeoisie* (1972) en passant par les petits manteaux *Belle de jour* (1967), portés sur les podiums par un florilège de blondes « deneuvissimes », un peu tendues et lasses sur leurs talons hauts.

Toutes les décennies d'expansion se télescopent, à l'appel d'un marché américain friand de nouveautés, de « tailleurs d'après-midi », de robes de cocktail portées sous des manteaux-étui. Pour Laura Lusuaradi, coordinatrice mode de Max Mara, une marque présentant chaque saison 300 pièces, l'idée principale de la saison est « le luxe classique : on porte du jour le jour, du soir, le soir. *Le mix, c'est fini* ». Pardessus en poil de chameau finement gansés de crocodile, blazers en swakara gris, et surtout vestes en tweed, blouse à col écharpe et jupe à double plis très « un thé au Ritz avec M^{me} Chanel », révèlent une silhouette



E.P.A./ANSA

que n'aurait pas renié Delphine Seyrig, image de la femme française.

Il est intéressant de noter que la prospérité n'engendre que trop souvent le retour à l'Histoire, là où la crise engendre des avant-gardes... La tendance est au remix pixelisé, au tweed et à la fourrure dynamisés par des couleurs de *drinks*, gin-fizz, whisky avec olives vertes et amandes salées, devant un Warhol ou un Vasarely.

Les imprimés simultanés, constructivistes (Marni), op et pop (Dolce e Gabbana), remplacent la logomania de l'été par un total look, tailleur, sac, souliers assortis. Un manteau en crocodile a été présenté chez Trussardi avec son *beauty case*. Le raffinement à l'italienne naît des détails, à l'image de ce manteau en lapin impression zèbre vert à doublure en soie façonnée croco d'Alberta Ferretti.

BANQUE D'IMAGES

Chacun fait son cinéma, à l'ombre d'une haute couture française mortifiée, dont l'Italie sait habilement exploiter la mémoire. Le Parisien Didier Ludot, antiquaire en vêtements de haute couture, qui vient d'ouvrir au Palais-Royal un nouvel antre consacré à la robe noire, semble une fois de plus avoir servi de banque d'images à Milan. Des robes de madone de sleeping d'Antonio Berardi aux sinuosités hitchcockiennes de Narciso Rodriguez, qui remet à l'honneur la jupe entravée de 5 heures d'où dépasse un jupon de soie « peau » et les talons aiguilles de Marnie, la nostalgie crée des rôles et des emplois.

Ayant déjà sacrifié leur pashmina contre un col de zibeline, leur sac baguette hip-chic Fendi contre un cabas d'autruche cognac de Prada, les rédactrices américaines donnent le ton : sans limousine, autant s'abstenir. Jambes nues dans leurs escarpins de python, elles n'ont pu qu'applaudir ce retour au *strictwear* opulent dont la plus parfaite illustration, au bord de l'académisme, aura été la collection Prada, sur le thème « séduction formelle ». Au programme, une passante du Sans-Souci, finement vêtue de robes en crêpe de Chine, et chaussée de sandales à plate-forme en reptile. Les pensées de mousseline rebrodées semblent voler sur un ciel de velours. Une jupe



STEFANO RELLANDINI/REUTERS



STEFANO RELLANDINI/REUTERS



JAVA

de tulle brodée de paillettes a exigé plus de 200 heures de travail. Tout scintille en demi-teintes, à fleur de nostalgie, dans une évocation très littéraire des années 40. Du beau linge réalisé avec virtuosité, mais qui a créé un léger sentiment de malaise.

Chez Gucci, Tom Ford tente de vampirer la bourgeoise avec un style Chanel-motard, et se perd dans des conjectures couturières qu'illustrent des robes blanches et noires au col très inspiré par les constructions de Viktor and Rolf. Longueurs tue-la-jambe, imprimés de moquette des années 70 ont du mal à aimer le désir. L'arrivée de nouveaux consultants au sein de la marque laisse apparaître les failles d'un empire hautement médiatisé.

Voilà pourquoi, à nos yeux, certaines collections, si contemporaines, si justes, se dégagent haut la main, loin des puceriers et des nanars couture revisités pour les princesses de la 5^e Avenue : celle du Florentin Cesare Fabbri, un *condottiere* du sport chic, celle de la Hambourgeoise Jil Sander, d'une impeccable fidélité à un style dont elle repropotionne les contours d'un trait, et sans chichi, dans une ambiance alourdie par les rumeurs (la nomination par Prada, nouveau propriétaire de la marque, d'Hussein Chalayan, en remplacement de l'amazone démissionnaire...).

Le Parisien Marc Audibert, pour sa première collection chez Ferragamo, a offert une véritable démonstration d'élégance, dans le sens de l'harmonie, de l'intimité d'un vêtement avec sa propriétaire et son époque, des manteaux trapèze de cuir aux jupes de soie portées avec un sweater de cachemire pour le soir. La connaissance de la mode fait ici oublier toutes les parodies de la saison, pour rendre hommage au métier.

Laurence Benaim



D.R.

Prada : col fourrure et ligne années 40 (en haut, à g.) ; **Salvatore Ferragamo** : à la Parisienne (en haut, à d.) ; **Gucci** : cuir « motard », revisité par Tom Ford (ci-dessus, à g.) ; **Giorgio Armani** : le soir précieux (à g.) ; **Trussardi** : fourrures et peaux (ci-dessus) ; **Jil Sander** : proportions et fluidité (à d.).



EPA/ANSA

Pharaonisme italien

Dans Milan où, via MonteNapoleone, un fabricant de poussettes n'hésite pas à placer en vitrine un modèle du soir à carcasse pailletée (3 millions de lires, 1 350 €), rien n'arrête le devoir de démonstration. L'industriel Mario Boselli, président de la Camera della moda - chambre syndicale de la mode italienne -, a présenté à la Fiera dix-sept variations de ses modèles en jersey dans ce qui aurait pu être une salle de musée. Les invités sauront kumquats et champagne dans un décor noir. A la Fondazione Nicola Trussardi, inaugurée en 1996 avec des dessins inédits de Picasso, les héritiers Trussardi présentent jusqu'au 14 avril prochain (premier anniversaire de la mort de leur père) « *Unexpected* » (inattendu), une rétrospective illustrée par des maquettes, des photos (Nicola Trussardi avec Marie-Christianne Marek, l'animatrice mode de Paris Première), des projets. Le dernier en date aura été celui de la « Città della moda » de Milan, un projet de 1 500 milliards de lires (68 milliards d'euros), pour un îlot de 225 000 m² sans voiture, fait de musées, de boutiques, de constructions en verre et de show-rooms, qui pourrait voir le jour en 2006, selon les plus optimistes. Reste à trouver les financements, la ville ne versant pas un centime, comme l'a précisé au cours de la semaine de la mode Maurizio Lupi, adjoint à l'urbanisme. Certains chroniqueurs prennent leur distance : « On est en train de confectionner un costume taille 48 sans savoir s'il conviendra à celui qui le portera. Qui va aller dans ces gratte-ciel ? »

Le Monde
INTERACTIF

<http://www.lemonde.fr>

La lettre hebdomadaire du cinéma : les sorties de la semaine, les critiques des films à l'affiche, les bruits de couloir, les acteurs en vue et les interviews.

Pluie et vent

MARDI. Changement de temps avec l'entrée en scène d'une vaste perturbation pluvieuse descendant dans un flux dépressionnaire de nord-ouest. Elle va mettre 36 heures pour traverser le pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Arrivée d'une zone de pluie dès le matin. Ces pluies persistent jusqu'en soirée. Des rafales de vent s'y ajoutent, à 90 km/h. Températures proches des 10 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Matinée sous le signe des nuages qui annoncent l'arrivée de la pluie dans l'après-midi. Le vent pousse des pointes à 80 km/h. Il fait 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - En Lorraine et Bourgogne des éclaircies agrémentent la matinée. En revanche, il pleut au voisinage du Jura (neige au-dessus de 1 300 mètres). En soirée, de nouvelles pluies concerneront l'ensemble des contrées. Rafales de vent à 70 km/h.

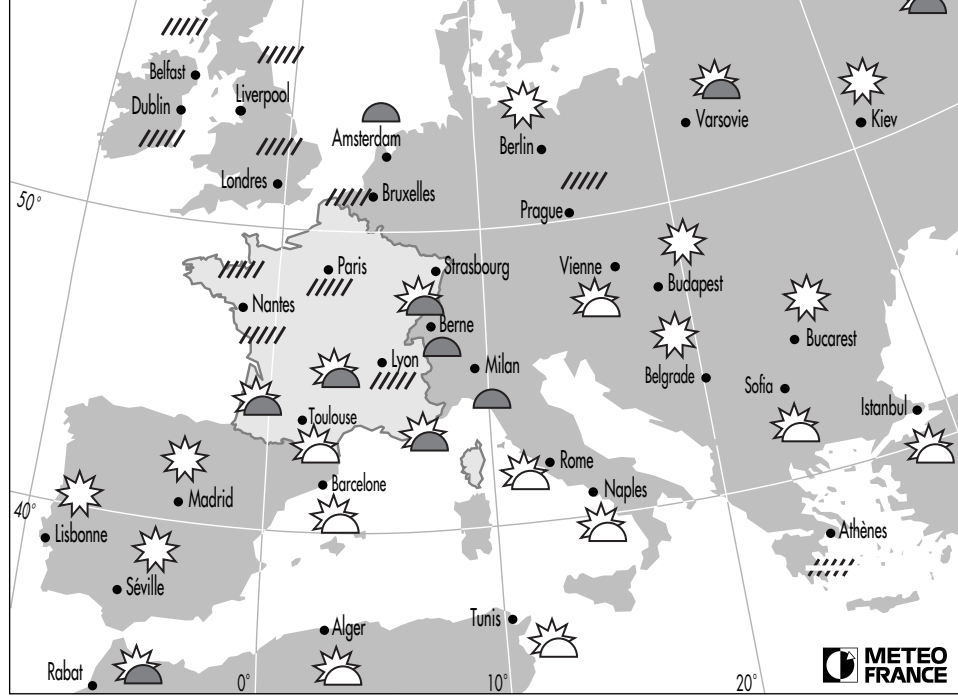
Les températures ne dépassent pas 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Après-midi pluvieuse en Poitou-Charentes. Ciel moins chargé en allant vers le sud et l'on peut même profiter d'un brin de soleil au pied des Pyrénées. Rafales à 80 km/h l'après-midi sur la côte. Températures de 10 à 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Intermède plus agréable le matin en Limousin entre deux zones de mauvais temps. La première donne encore des petites pluies de l'Auvergne aux Alpes. La seconde arrive dans l'après-midi, si bien qu'en soirée les pluies sont quasi généralisées. Neige au-dessus de 1 300 mètres. Il fait de 10 à 13 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - A l'exception du Roussillon et de la Corse, qui préservent leurs éclaircies, les autres régions voient des nuages de plus en plus menaçants et il se met à pleuvoir l'après-midi. Il fait environ 15 degrés.

29 FÉVRIER 2000
Prévisions vers 12h00



(Publicité)

http://www.ebookers.com/fr

Lille
6°C

Rio
27°C

Logo: ebookers.fr
aujourd'hui ici, demain là-bas

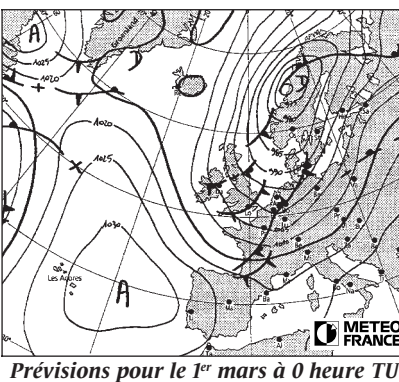
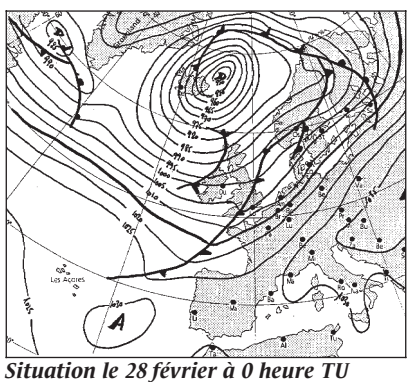
© 2000 ebookers.com s.p.a. Licence 1/0007/2001

PRÉVISIONS POUR LE 29 FÉVRIER 2000
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	5/14 N	NANCY
BIARRITZ	6/12 N	NANTES
BORDEAUX	4/12 P	NICE
BOURGÈS	4/10 N	PARIS
BREST	7/10 P	PAU
CAEN	6/9 P	PERPIGNAN
CERBOURG	6/10 P	RENNES
CLERMONT-F.	4/13 N	ST-ETIENNE
DIJON	5/10 N	STRASBOURG
GRENOBLE	1/13 C	TOULOUSE
LILLE	4/9 P	TOURS
LIMOGES	4/9 N	FRANCE outre-mer
LYON	7/13 P	CAYENNE
MARSEILLE	6/14 N	FORT-DE-FR.
		NOUMEA

PAPEETE	25/31 S	KIEV	-2/4 S	VENISE	4/9 S
POINTE-A-PIT.	20/27 S	LISBONNE	7/14 S	VIENNE	0/10 S
ST-DENIS-RÉ.	24/29 S	LIVERPOOL	5/9 P	AMÉRIQUES	
EUROPE			LONDRES	5/11 P	BRASILIA
AMSTERDAM	4/10 C	LUXEMBOURG	2/6 N	BUENOS AIR.	19/27 C
ATHENES	4/11 P	MADRID	5/18 S	CARACAS	22/27 S
BARCELONE	7/14 S	MILAN	3/10 C	CHICAGO	3/13 S
BELFAST	3/5 P	MOSCOW	-2/3 N	LIMA	20/26 S
BELGRADE	-3/10 S	MUNICH	2/9 P	LOS ANGELES	10/13 C
BERLIN	4/11 S	NAPLES	2/14 S	MEXICO	9/22 S
BERNE	3/7 C	OSLO	-4/3 N	MONTREAL	-3/1 S
BRUXELLES	4/10 C	PALMA DE M.	5/17 S	NEW YORK	2/8 S
BUCAREST	0/8 S	PRAGUE	4/9 P	SAN FRANCIS.	9/12 S
BUDAPEST	3/5 N	ROME	6/14 S	SANTIAGO/CHI	10/27 S
COPENHAGUE	-3/5 N	SEVILLE	9/23 S	TORONTO	-4/5 S
DUBLIN	2/6 P	SOFIA	-4/5 S	WASHINGTON	0/12 S
FRANCFORT	4/9 S	ST-PETERSB.	1/5 *	AFRIQUE	
GENEVE	1/9 P	STOCKHOLM	2/5 N	ALGER	5/20 S
HELSINKI	-2/3 N	TENERIFE	10/14 S	DAKAR	19/25 C
ISTANBUL	2/11 S	VARSOVIE	4/10 N	KINSHASA	22/28 P

LE CAIRE	9/20 S	ASIE-Océanie
NAIROBI	18/29 S	BANGKOK
PRETORIA	18/27 S	BEYROUTH
RABAT	10/18 N	BOMBAY
TUNIS	9/19 S	DIJAKARTA
		DUBAI
		HANOI
		HONGKONG
		JERUSALEM
		NEW DEHLI
		PEKIN
		SEOUL
		SINGAPOUR
		SYDNEY
		TOKYO



ASTRONOMIE

Ciel de mars

LE PRINTEMPS 2000 nous proposera un ballet d'une rare beauté entre les plus visibles des planètes du système solaire. Le mois de mars sera l'occasion d'une sorte de répétition générale. Premier rendez-vous dans la nuit du 3 au 4, avec une conjonction entre **Vénus** et **Uranus**, rapprochement qui ne pourra s'observer qu'avec un instrument, Uranus étant quasi invisible à l'œil nu. Cette même nuit, les rares habitants de l'Antarctique et du sud des océans Indien et Pacifique pourront même voir ce couple éclipsé par la Lune. Notre satellite se distinguera les jours suivants puisque son croisement naissant ira rejoindre **Mars**, Ju-

pter puis **Saturne**, respectivement les 8, 9 et 10 mars.

Mais les promenades nocturnes ne doivent pas s'arrêter à l'observation de ces astres errants que sont les planètes. Dans son récent ouvrage intitulé *Le Ciel est mon jardin* (éd. Flammarion, 226 p., 120 F, 18,29 €), l'astronome Paul Couteau défend celles à qui il a consacré toute sa carrière, essentiellement à l'Observatoire de la Côte d'Azur, à Nice : les étoiles doubles. Ce qui représente des nuits entières derrière l'oculaire, un exercice fatigant que n'acceptent plus aujourd'hui qu'une poignée de professionnels : « Ils sont peu nombreux, ils vont peut-être disparaître, et ce sera la fin de toute une page des sciences, l'astronomie visuelle : le ciel ne sera plus regardé, regrette Paul Couteau. Pourtant, l'œil (...) est toujours capable d'apporter son concours précieux, voire indispensable, à la science du XXI^e siècle naissant. En veut-on des exemples ? Il y a des étoiles, d'un éclat supérieur à nombre d'astres visibles à l'œil nu, qui restent à découvrir dans les champs célestes. Je le sais, car l'aventure m'est arrivée plusieurs fois. Ce sont des "compagnons" d'étoiles brillantes, parfaitement accessibles à des ama-

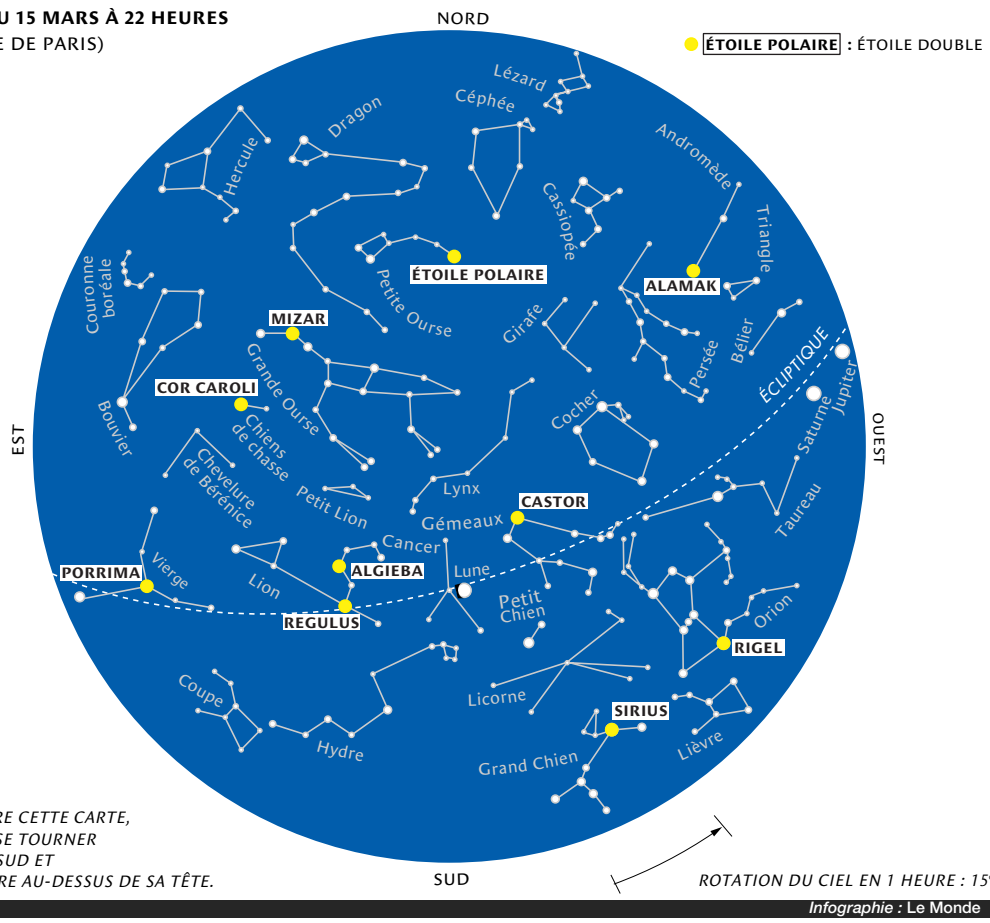
teurs moyennement outillés, et qui sont restés inconnus au-delà de l'ère spatiale. »

Ces discrets compagnons, Paul Couteau en a découvert 2 700, qui portent son nom, sa « moisson d'or », dit-il. La plupart échappent évidemment à l'instrument de l'amateur moyen. Mais si ce dernier veut partir à la découverte des couples célestes, qu'il sache que des pépites l'attendent derrière des étoiles parfois très connues et dont une dizaine sont reportées sur la carte du ciel, ci-contre. S'il ne perd pas la patience indispensable à l'exercice, il commencera par Mizar, dans la Grande Ourse, la plus célèbre des étoiles doubles, ou Castor, un des phares des Gémeaux. Puis, s'enhardissant, il se lancera à la poursuite d'Alamak, « orange et émeraude » dans la constellation d'Andromède, il pistera Cor Caroli, « jaune d'or et lilas », dans les Chiens de chasse, ou traquera Algiba du Lion et ses « deux diamants jaunes translucides ». Le jardin de Paul Couteau regorge de fleurs-joyaux qui ne demandent qu'à être cueillies.

Pierre Barthélémy

Dix étoiles doubles à capturer avec un petit instrument

CIEL DU 15 MARS À 22 HEURES
(HEURE DE PARIS)



POUR LIRE CETTE CARTE, IL FAUT SE TOURNER VERS LE SUD ET LA METTRE AU-DESSUS DE SA TÊTE.

ROTATION DU CIEL EN 1 HEURE : 15°
Infographie : Le Monde

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00-051

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

HORIZONTELEMENT

I. Débordement difficile à contrôler. - II. Grande suite pour faire avancer sa demande. En semaine. - III. Passer à table. Composition théâtrale. - IV. Rivière d'Asie. Témoin de nos confidences. Forme de pouvoir. - V. Trouvées par un père qui avait des pépins. - VI. Voyelles. Bel chez Maupassant. Pianiste français. - VII. Bulbes bataves. Avance dans l'eau. - VIII. Fin d'infinif. Celui de la veille est chaque jour en dernière page. - IX. Spécialiste.

Danse à deux temps. - X. Pour revoir en détail. Fond de cours. - XI. D'un auxiliaire. Ne lâchera pas le morceau.

VERTICALEMENT

1. Toujours prêts à lâcher le morceau. - 2. Impossible à surpasser. Article. - 3. Sanctionnée. Le faux est bien vrai. - 4. Dans un sens ou dans l'autre, elle est la première. Hommes de pouvoir. - 5. Machin ou Chose. - 6. Résistible sur les planches. Conduit sans excès de vitesse. Personnel. -

7. Circulent sans contrôle. Se fait sentir à la fin. - 8. Clair et pur. Stratégie asiatique. - 9. Portée à bout de bras pour les travaux hors de portée. - 10. Manifesta bruyamment. Pour le monter, il faut suivre le plan. - 11. Coureurs mais pas voleurs. Elevée en mer.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00-050

HORIZONTELEMENT

I. Numérologue. - II. Otologie. Sl. - III. Mil. Urbaine. - IV. Blessée. Bec. - V. Rites. Et. - VI. Ite. Entre. - VII. Le. Bué. Tri. - VIII. Is. Are. Naïf. - IX. Bis. Gobai. - X. Moue. Grillé. - XI. Est. Dièrèse.

VERTICALEMENT

1. Nombrilisme. - 2. Utilités. Os. - 3. Moleté. But. - 4. El (le). Se. Baie. - 5. Rousseurs. - 6. Ogre. Née. Gl. - 7. Liberté. Gré. - 8. Oea. Er. Noir. - 9. Ib. Etable. - 10. Usnée. Rials. - 11. Electrifée.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunschbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 161

Les garnements et le gâteau

DEUX GARNEMENTS doivent se partager un gâteau sans qu'aucun des deux s'estime lésé.

Et comment devraient procéder dix garnements ?

Comment ? La solution est simple : Le premier coupe le gâteau en deux parts qu'il estime égales, et le second choisit sa part.

Comment trois garnements peuvent-ils se partager un gâteau en trois parts sans qu'aucun des trois s'estime lésé ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 2000

Solution dans *Le Monde* du 7 mars.

Solution du problème n° 160 paru dans *Le Monde* du 22 février.

2⁴⁶ et bien d'autres puissances de 2 commencent par 7. C'est assez facile à trouver, même sans calculatrice, en partant de 2⁶ = 64 et en remarquant que 2¹⁰ = 1 024.

Il s'agit de multiplier 64 autant de fois qu'il le faut par 1 024 pour arriver à un nombre commençant par 7.

Cela revient à multiplier suffisamment de fois 1,024 par lui-même pour dépasser de peu le rapport 7/6,4 = 1,093... 4 fois

suffisent. 2⁴⁶ est la première puissance de 2 à commencer par 7.

Pour une puissance commençant par 2 000, la réponse est encore oui, mais la justification n'est pas simple, elle fait appel à un « passage » aux logarithmes décimaux : on montre qu'il existe deux entiers K et n tels que K est plus petit ou égal à n log (2) et inférieur à K + log (1,0005). C'est parce que log (2) n'est pas un nombre fractionnaire que c'est toujours le cas.

On en déduit que 2.10 puissance K est plus petit ou égal à 2 puissance n+1 qui est plus petit que 2001.10 puissance K-3, c'est-à-dire que 2 puissance n+1 commence par 2 000...

Chaque mardi avec

Le Monde
DATÉ MERCREDI

retrouvez

LE MONDE INTERACTIF

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corro
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

BRITPOP Le quatrième album d'Oasis, *Standing on the Shoulder of Giants*, paraît officiellement mardi 29 février. Noel Gallagher, guitariste et auteur-compositeur de

la quasi-totalité du répertoire du groupe phare de la pop anglaise, semble avoir retrouvé l'œil clair et l'expression vive. ● **DANS UN ENTRETIEN** au *Monde*, il confirme

avoir « arrêté les drogues » et avoue une « lassitude de ce mode de vie rock'n'roll, des parasites et même des potes célèbres ». ● **LA DISPARITION** du label Creation, qui

a découvert Oasis, le touche, mais il la considère comme « la fin d'un cycle ». ● **ALAN MCGEE**, créateur du label en 1983, vient de fonder Poptones, destiné à être exploité

prioritairement sur la Toile. ● **L'ALBUM** d'Oasis offre un hommage au rock des années 60, plaçant la musique du groupe sous l'influence des géants.

Oasis et Noel Gallagher avec la musique pour seule drogue

« *Standing on the Shoulder of Giants* », le nouveau disque du groupe de Manchester, rend hommage aux maîtres du rock des années 60. Le guitariste et auteur-compositeur de la plupart des chansons confie dans un entretien au « *Monde* » qu'il sortira « sûrement un jour un album solo »

A LA SORTIE de *Be Here Now*, le précédent album d'Oasis, on avait gardé de Noel Gallagher le souvenir d'un rocker empâté, le regard embrumé par les excès, la voix épuisée par les piteuses de son frère, Liam. Rencontré, il y a quelques semaines, dans un grand hôtel parisien, à l'occasion de la publication de *Standing on the Shoulder of Giants*, quatrième album des stars de la britpop, l'aîné des frères Gallagher, 32 ans, a retrouvé la ligne, l'œil clair et l'expression vive d'un auteur-compositeur enfin revenu sur terre.

« Vous semblez en pleine forme ?

« J'ai arrêté les drogues. La perspective d'être bientôt père y est pour beaucoup. Mais aussi la lassitude de ce mode de vie rock'n'roll, des parasites et même des potes célèbres qui gravitaient autour de moi quand j'habitais Londres. Trop de complaisance et d'autodestruction. C'est ce que je raconte dans la chanson *Where Did It All Go Wrong?* Je me sens aujourd'hui une bien meilleure personne. Et en concert je peux enfin écouter ce que je joue (rires)...

« Comme musicien, on vous a vu collaborer ces derniers mois avec des groupes de musique électronique, les Chemical Brothers, Goldie ou Unkle. Mais les « géants » auxquels fait référence le titre de votre nouvel album continuent d'être les pères du classicisme rock ?

« Ça m'amuse beaucoup de jouer avec Goldie ou les Chemical Brothers. Je ne me sens pas intimidé par les musiques électroniques. A Manchester, nous avons bénéficié d'un mélange de cultures entre la tradition rock et l'explosion des musiques de danse. J'ai autant fréquenté les clubs que les salles de concert. » Quand les Chemical m'ont confié la bande de *Setting Sun*, il n'y avait dessus qu'une boucle rythmique et quelques bruitages synthétiques, j'y ai ajouté une guitare et une mélodie vocale qui s'inspirait de *Tomorrow Never Knows* des Beatles. A l'arrivée, cela donne un



Noel Gallagher : « J'ai retrouvé une énorme envie de travailler. »

des meilleurs singles de l'histoire de la pop. Sur leur album suivant, nous avons tenté une deuxième fois l'expérience avec *Let Forever Be*, mais le résultat était un peu redondant.

« Il est amusant de noter que beaucoup de musiciens qui ne s'exprimaient qu'avec des machines front de plus en plus référence aujourd'hui à l'histoire du rock. Death In Vegas, les Chemical Brothers, Prodigy, Moby, dont j'adore le dernier album... Je veux jouer avec ces musiciens, pas leur ressembler.

J'aime cette idée de gang de mecs avec leurs guitares. Notre côté Rolling Stones. Il y a quelques jours, je suis allé voir les Who, qui se reformaient pour un concert de bienfaisance. Quand Pete Townshend a frappé les premiers riffs de *Can't Explain*, j'ai eu la chair de poule !

« Qu'est-ce qui différencie *Standing on the Shoulder of Giants* de *Be Here Now*, son prédécesseur ?

« Je voulais des chansons plus concises ; je voulais privilégier la

basse, les claviers, la guitare sèche par rapport à la guitare électrique. Recourir moins systématiquement aux chœurs. Nous avons aussi renouvelé l'équipe de production et engagé Mark « Spike » Stent, qui a travaillé avec Björk et Massive Attack. Quand je réécoute *Be Here Now*, j'ai l'impression – à l'exception de trois chansons – d'un auteur-compositeur à côté de la plaque. J'étais trop riche, trop saoul... Cet album n'a pas été un échec commercial puisque nous en

avons quand même vendu sept millions, mais un échec critique et artistique. J'ai retrouvé une énorme envie de travailler. J'aime bien *Standing...* mais c'est un album de transition. L'avenir me semble plus excitant.

« On a l'impression que vos textes sont, cette fois, un peu plus personnels.

« J'ai essayé dans des chansons comme *Who Feels Love* ou *Where*

Did It All Go Wrong? de me confier un peu plus. C'est difficile... Dans le nord de l'Angleterre, on ne parle pas volontiers de soi. Et puis, en général, ces textes sont destinés à être chantés par Liam. Si je me livre trop, il a du mal à s'identifier aux paroles. Jusqu'à présent, mes textes étaient surtout composés autour d'une phrase slogan, de clin d'œil à quelques chansons célèbres et de rimes qui allaient avec.

Déjà capté, déjà discuté sur le Web

Plusieurs semaines avant sa sortie officielle, mardi 29 février, le quatrième album d'Oasis était disponible dans son intégralité, pochette comprise, sur différents sites d'Internet souvent discrets sur la manière dont ils ont obtenu les sons et les images. La plupart d'entre eux ferment au bout de quelques jours, surveillés de près par les maisons de disques. Généralement audible au format MP3 ou Real Player, *Standing on the Shoulder of Giants* a été ainsi l'objet de nombreux débats, forums et critiques sur le réseau, reflet de l'intérêt que continue de susciter l'un des groupes les plus populaires des années 90.

Par ailleurs, de nombreuses contrefaçons de l'album étaient aussi disponibles auprès de revendeurs spécialisés en Europe. Le succès du single (250 000 exemplaires vendus en moins d'une semaine en Grande-Bretagne) laisse cependant penser que ce marché parallèle ne mettra pas en péril les ventes de l'album dans le circuit normal.

« Avez-vous été surpris par *Little James*, la première chanson écrite par Liam ?

« Je suis sûr que beaucoup de gens attendaient de lui une chanson arrogante alors qu'elle est très intime. Elle parle du fils de sa femme, Patsy Kensit. Je suis surpris qu'il se soit enfin décidé à en écrire une. Mais cela ne m'étonne pas qu'il ait réussi. Cela fait des années qu'il observe les autres composer.

« Gardez-vous vos chansons les plus personnelles pour un projet solo ?

« J'en ai quelques-unes en stock. Je sortirai sûrement un jour un album solo. Pour l'instant, cela ressemble à un croisement de chansons de Neil Young et de gospel à la guitare acoustique.

« Avez-vous été touché par la fin de Creation, le label qui a dé-

couvert Oasis et imprimé sa marque sur la pop britannique ?

« Cela marque la fin d'un cycle. Tout comme le départ de Bonehead, notre guitariste, et de Guiggy, notre bassiste. C'est un peu triste sur le coup mais cela nous ouvre aussi d'autres perspectives. Nous avons de nouveaux musiciens, Gem et Andy Bell, avec qui nous allons pouvoir explorer des horizons musicaux nouveaux, même si tout deux viennent de groupes signés par Creation (*respectivement Heavy Stereo et Ride*).

« Nous avons aussi monté notre propre label, Big Brother, dans lequel je compte m'impliquer. Je ne voulais pas être complètement récupéré par une major. J'éprouve beaucoup de respect pour Alan McGee, le fondateur de Creation. Il m'a proposé mon premier contrat discographique. Quand il nous a vus pour la première fois dans ce petit club de Glasgow, il était persuadé que nous étions le meilleur groupe du monde. Notre guitariste était chauve, nous ne jouions pas très bien, mais nous avions quelque chose. Lui seul l'a vu.

« On dit que vous partez vivre en Espagne ?

« Je viens d'acheter une maison à Ibiza. Je vais m'immerger en pleine club culture (rires). J'espère pouvoir faire plein de rencontres dont je vais m'inspirer. Je pars là-bas élargir ma vision, pas pour me reposer au bord d'une piscine ou pour payer moins d'impôts. Mon carburant aujourd'hui n'est plus l'argent, la drogue, l'ego ou la compétition entre groupes, mais une motivation purement musicale. »

Propos recueillis par Stéphane Davet

« Standing... », un disque attendu au tournant

S'IL VENAIT de la plupart des groupes qui s'échinent à participer à la ronde du grand cirque du rock'n'roll, cet enregistrement serait probablement accueilli avec quelques louanges. Mais *Standing on the Shoulder of Giants* (« Debout sur l'épaule des géants », titre qui trouve son origine dans la phrase d'Isaac Newton, « si j'ai vu plus loin que les autres, c'est parce que je me tenais debout sur les épaules de géants ») est le nouvel album d'Oasis. C'est le quatrième depuis la parution, en septembre 1994, de *Definitely Baby*, avec lequel l'Oasismania devait commencer. Un disque attendu au tournant après *Be Here Now*, troisième enregistrement brouillon.

Oasis, ou plus exactement Noel Gallagher, guitariste et auteur-compositeur de la quasi-totalité du répertoire, fait de Oasis entre l'hommage référencé aux géants du rock apparus dans les années 60 et les recettes basiques de ce genre musical, trois accords et

un reste de morgue adolescente. Cela donne quelques chansons bien tournées, pas tout à fait au niveau des hymnes *Live Forever*, *Supersonic*, *Slide Away* (du premier disque), *Wonderwall*, *Don't Look Back in Anger*, ou *Champagne Supernova* (du deuxième album (*What's the Story*) *Morning Glory?* paru en octobre 1995). Cela donne aussi des gouffres sans franche direction, où le groupe parvient à n'être qu'un peu moins pompier.

DÉCALQUE DE « BLACK DOG »

Pourtant *Standing on the Shoulder of Giants* démarre bien. Et même par une franche réussite avec *Fuckin' in the Bushes*, décalque de *Black Dog* de Led Zeppelin, les inventeurs britanniques du hard rock. La batterie est mise en avant (Alan White), les guitares aux sons saturés croisent le fer, une petite ritournelle de clavier donne un effet dansant. C'est un morceau simple, tran-

chant, qui en trois minutes dit tout ce qu'il a à dire.

Suit le titre qui a été choisi comme premier single, *Go Let it Out*. Une fantaisie à la manière des Beatles (celle du *Magical Mystery Tour* et du *Sgt Pepper*) avec sonorités de sitar, mises en boucle d'effets sonores, mélange de guitares électriques et acoustiques. Soit ce psychédéisme guilleret qui hante une partie de la musique actuelle en clin d'œil aux bricolages des aînés. *Who Feels Love?* reste dans le même esprit avant *Put your Money Where your Mouth Is* qui replonge vers le mur du son avec grosses guitares, harmonisations feignantes et le ton geignard de Liam Gallagher, chanteur ici en panne d'énergie. Quatre titres qui résument le meilleur et le pire dont est capable le groupe.

Au crédit de Noel Gallagher, des thèmes plus courts, des constructions un peu plus rigoureuses, même s'il ne peut s'empêcher de

surcharger la plupart des mélodies par un amoncellement de guitares. Les morceaux de la veine Beatles sont truffés de citations sonores, d'emprunts même pas déguisés.

L'Américain Todd Rundgren avait poussé le principe à son aboutissement en 1976 en jouant note pour note, et même jusque dans les intonations de la voix, *Strawberry Fields Forever*. S'il ne s'agit que d'un jeu, Oasis s'en sort bien. Mais on peut aussi y entendre une impasse, l'incapacité à se libérer du poids des fameux géants pour être enfin soi-même. L'apport lointain de sons actuels, la grandiloquence qui s'estompent ne sont que des indices pour laisser entendre que le groupe est capable de faire ce pas.

Sylvain Siclier

★ 1 CD Big Brother Recordings RKICD 002P, distribué par Epic-Sony Music.

Après la fermeture de Creation, Alan McGee se tourne vers la Toile

CREATION a fermé boutique : la britpop commence l'an 2000 privée de sa maison de disques de référence. Créé en 1983 par l'Écossais Alan McGee, le label aura connu maintes banqueroutes et fausses intuitions, produit beaucoup de disques confidentiels. Il aura aussi révélé une quantité inégale d'artistes symboles de l'effervescence du rock britannique, parmi lesquels : Jesus and Mary Chain, House of Love, My Bloody Valentine, The Boo Radleys, Ride, Primal Scream etc... Oasis. A travers eux, McGee aura imposé son amour des mélodies et du déluge sonique, de l'innocence et de la provocation, capable de fascination passéiste comme d'anticipation visionnaire. Même si, en 1996, Sony avait acquis la majorité des parts de l'entreprise (après en avoir acheté 49 % en

1994), Creation restait un emblème. Le nouveau Primal Scream (*Xtrmntr*), et trois albums d'Ed Ball (auteur-compositeur excentrique qui fut une des toutes premières signatures du label) seront ses disques d'adieu.

On imaginait une décision déchirante à prendre, mais le truculent highlander semble surtout soulagé. « J'aurais dû prendre cette décision, il y a longtemps, affirme-t-il. En grossissant, Creation avait perdu sa philosophie de label indépendant, ses capacités de réaction, d'intuition. A trop travailler avec une major, on devient soi-même un fonctionnaire de l'industrie du disque. » Les ventes très faibles des dernières références Creation (Bernard Butler, Kevin Rowland, Mishka...) l'ont sans doute poussé vers la porte de sortie. Ces dernières an-

nées, le rouquin magique n'avait-il pas perdu son flair légendaire ? « Le but ultime de Creation a été de fonder le punk rock au psychédéisme. Nous avons atteint ce but en 1996. Après cela, nous tournions un peu en rond. »

« LABEL VEDETTE »

Poule aux œufs d'or, Oasis aura paradoxalement plombé l'inspiration de la maison de disques. « Nous avons vendu 14 millions de disques d'Oasis en Grande-Bretagne. Aucun groupe de rock n'avait fait aussi bien depuis les Beatles. Mais les gens ont ensuite jugé nos disques à l'aune de cette réussite. Ça ne pouvait être que moins bien. A une époque, les 20 000 ventes de l'album de Kevin Rowland, My Beauty, nous auraient semblé un petit succès. Aujourd'hui, il est considéré comme un échec cuisant. »

A quarante ans, Alan McGee ne tire pas pour autant sa révérence. Entrepreneur rusé autant que fan idéaliste, toujours en quête du Graal pop, cet homme à l'accent rocaillieux des faubourgs de Glasgow voit dans Internet le bras armé de la prochaine révolution musicale. Il vient de créer un label, Poptones (baptisé du nom d'un morceau du groupe Public Image Limited), destiné à être exploité prioritairement sur la Toile. Il y retrouve ses sensations de jeunesse. « Le but : monter une équipe légère, sept personnes, qui me permette de sortir les disques que j'aime. Internet permet de se passer d'intermédiaire, de faire baisser les coûts de production. Dans les magasins anglais, les CD coûtent aujourd'hui 15 livres (150 francs). Sur notre site, nous les vendrons 9,99 livres. Nous proposerons la vente

par correspondance et le téléchargement. Les contrats habituels déduisent 25 % de frais de conditionnement du prix sur lesquels les artistes touchent 13 % de royalties. Je supprime ce prélèvement. Je veux déconstruire l'industrie du disque telle qu'elle existe aujourd'hui. » Il ajoute, fiérot. « Je veux créer le premier label vedette du Web. »

PREMIÈRES SIGNATURES

Jamais, selon lui, la scène musicale britannique, n'a été autant en position de se faire bousculer. « L'industrie est prête pour la révolution. Aujourd'hui, si un single n'est pas diffusé sur Radio 1, les maisons de disques refusent de sortir l'album. Cette station FM, incapable d'innovation, semble être la seule clé de la réussite. Internet va changer tout ça. »

Le milliardaire de la britpop sait-il à quoi ressembleront les Sex Pistols de l'ère cybernétique ? « Je n'en ai aucune idée. J'espère trouver un groupe qui corresponde à ma vision anarchisante de l'industrie de la musique. Je n'ai pas non plus envie de m'enfermer dans une direction musicale. Poptones produira autant de femmes que d'hommes, de Noirs que de Blancs, de vieux que de jeunes... Je veux donner une allure tranchante et expérimentale à notre catalogue. Parmi nos premières signatures : d'anciens génies du dub comme Lee Perry et Mad Professor, des gamines comme Ping Pong – un genre de Beastie Boys au féminin –, les Montgolfier Brothers, Trashmonk, Outrageous Cherry, Butterscotch... »

S. D.

Myung-Whun Chung, directeur musical de l'Orchestre philharmonique de Radio France

« La raison d'être d'un orchestre, c'est sa place dans la société »

« Vous prendrez vos fonctions de directeur musical de l'Orchestre philharmonique de Radio France le 1^{er} mai. Heureux de revenir à Paris après votre éviction de l'Opéra-Bastille ?

– Je ne suis jamais parti. J'ai continué de vivre en France. Mon seul regret quand j'ai quitté l'Opéra était que je n'avais pas pu aider les musiciens à participer réellement à la vie de leur orchestre. Ça semble curieux, mais un peu partout dans le monde, les musiciens sont des esclaves. Ils sont contraints d'assurer un certain nombre de services, d'accepter n'importe quel chef. Ils n'ont finalement qu'un droit : celui de faire grève. A Bastille, le blocage ne venait pas de l'administration, mais des musiciens eux-mêmes qui ne voulaient pas tous prendre leurs responsabilités.

– Ceux de l'Orchestre philharmonique de Radio France sont-ils prêts à prendre les leurs ?

– Oui ! De leur travail pendant seize années avec Marek Janowski, ils ont acquis discipline, volonté de

bien faire et autocritique. Cet état de fait est unique à Paris. Un orchestre s'améliore ou se détériore, il ne stagne jamais. Le Philharmonique est en phase ascendante. Pour aller plus loin, les musiciens ne doivent pas être face à moi, mais à côté de moi et au besoin devant moi. Je leur ai demandé de s'investir dans des actions en faveur des écoles, de la jeunesse, des universités, de la pédagogie. La raison d'être d'un orchestre, c'est aussi de trouver sa place dans la société.

– Où en est le Philharmonique aujourd'hui ?

– C'est un orchestre excellent constitué de musiciens qui ne veulent pas se reposer sur leurs lauriers. Je ne savais pas que cette attitude pouvait exister en France, où les talents individuels sont là, mais pas l'esprit communautaire. Quand je suis arrivé à Bastille, il a fallu que je m'attaque à des problèmes qui sont déjà résolus au Philharmonique. Et évidemment, une grande partie des musiciens avaient pris parti contre la remise en cause de

leur mode de fonctionnement. A mon départ, l'état d'esprit avait changé mais pas encore suffisamment. Quand un musicien accepte des responsabilités, il lui faut prendre les obligations, les devoirs qui vont avec. Et ce n'est pas si facile. Mais la situation n'est pas plus rose ailleurs. Je connais un orchestre allemand, dans lequel certains musiciens ne s'adressent pas la parole.

– Quelle différence faites-vous entre un orchestre excellent et un orchestre exceptionnel ?

– C'est assez mystérieux, mais cette différence existe. A ma connaissance, il y a une centaine d'orchestres excellents dans le monde, dont une cinquantaine aux Etats-Unis. En tout cas, il y en a davantage que de chefs pour les diriger ! Mais il n'y a que deux orchestres exceptionnels : les philharmonies de Berlin et de Vienne. Quand on assiste à un de leurs concerts, on a toujours l'impression que les musiciens présentent au public le chef qui les di-



Myung-Whun Chung : « Les musiciens ne doivent pas être face à moi, mais à côté de moi et au besoin devant moi. »

rige comme leur invité du soir. Les années passent, l'esprit de l'institution demeure.

– Et entre un chef invité et un directeur musical ?

– Le premier doit privilégier la qualité du concert au détriment parfois du travail de détail. Le direc-

teur musical doit être capable de faire passer le concert au second plan au profit du travail de répétition.

– Quelle mission vous êtes-vous assignée ?

– Laisser l'orchestre dans un état encore meilleur que celui dans lequel je l'ai trouvé. Ce ne sera pas facile ! Un directeur musical, comme un politicien, a le pouvoir de construire et de détruire. Je suis pessimiste de nature, mais quand je décide quelque chose, je ne renonce pas très facilement. C'est la raison pour laquelle je décline presque toutes les invitations qui me parviennent de l'étranger. Mon agent américain ne comprend pas. Ce n'est pas drôle pour lui de passer son temps à refuser. Mais je sais que j'ai raison.

– Que pensez-vous de la nomination imminente de Kurt Masur à l'Orchestre national de Radio France ?

– S'il vient, ce sera une grande chose pour eux de pouvoir travailler avec un chef de sa stature et de son expérience. L'émulation, pour quoi pas la compétition, entre les deux orchestres de la radio peut faire naître de grandes choses. »

A. Lo.

L'amorce d'une nouvelle politique musicale

JEAN-MARIE CAVADA, PDG de Radio France, aura su résister aux pressions de ceux qui ne voyaient pas d'un bon œil le retour du chef d'orchestre Myung-Whun Chung à la tête d'une institution musicale parisienne – dont Georges-François Hirsch, directeur général de l'Orchestre de Paris, et Hugues R. Gall, patron de l'Opéra national de Paris. Le renvoi du chef sud-coréen de l'Opéra et son amère victoire devant les tribunaux (*Le Monde* du 9 septembre 1994) avaient laissé des traces, y compris dans l'administration : peu après le versement par l'Etat d'une indemnité de licenciement de 9 millions de francs à Myung-Whun Chung, ce dernier et quelques-uns des musiciens qui l'avaient soutenu publiquement faisaient l'objet d'un contrôle fiscal (*Le Monde* du 30 septembre 1994).

Offusqué, en son temps, par l'attitude de la direction de l'Opéra de Paris, qui prétendait dénoncer pour nullité un contrat négocié par elle,

signé par deux ministres et visé par un contrôleur d'Etat, M. Cavada a assuré ses arrières en obtenant du premier ministre, Lionel Jospin, un feu vert qui s'est traduit par la « neutralité bienveillante » de Matignon. Il aura aussi fait vérifier pas à pas par le ministère des finances un contrat que le PDG de Radio France qualifie de « modeste ».

« RIEN NE PRESSE »

De son côté, le ministère de la culture et de la communication ne savait pas, une heure avant que ce contrat ne soit signé par Myung-Whun Chung et Jean-Marie Cavada, le 24 février, à 18 h 30, qu'il allait l'être dans les heures qui venaient. Interrogé par *Le Monde*, la Rue de Valois se disait intéressée par sa teneur : « M^{me} Trautmann veut s'assurer du cadre juridique et financier de ce contrat afin de vérifier le bon usage des deniers publics », mais précisait : « Rien ne

pressé, nous avons encore quelque temps. » Il y a quelques mois, Marc Sadaoui, alors directeur du cabinet de la ministre, disait que M^{me} Trautmann n'avait pas à être consultée sur ce dossier car les orchestres de Radio France n'étaient pas sous sa tutelle.

Myung-Whun Chung arrivera dès le 1^{er} mai pour trois saisons. Jean-Marie Cavada doit bientôt désigner le patron de l'Orchestre national de Radio France. La nomination de l'Allemand Kurt Masur devrait être annoncée dans le courant du mois de mars. Reste un chantier explosif : la qualité problématique et les effectifs pléthoriques (cent douze choristes) du Chœur de la Radio exigent de prendre des décisions courageuses qui auraient pu être évitées à M. Cavada si ses prédécesseurs avaient eu le courage d'effectuer en temps utile les réformes nécessaires.

CHARLES G... ET LE... A4 PRESENTENT

LE GOÛT DES AUTRES

UN FILM RÉALISÉ PAR AGNÈS JAOUI

ANNE ALVARO JEAN-PIERRE BACRI
ALAIN CHABAT AGNÈS JAOUI
GÉRARD LANVIN CHRISTIANE MILLET
VLADIMIR YORDANOFF

SCÉNARIO D'AGNÈS JAOUI ET JEAN-PIERRE BACRI

Avec Anne LE NY, Brigitte CATILLON, Xavier de GUILLEBON, Raphaël DEFOUR, Directeur de la photographie Laurent DAILLAND AFC Chef décorateur François EMMANUELLI, Chef monteur Hervé de LUZE Créatrice de costumes Jackie STEPHENS-BUDIN, Ingénieurs du son Jean-Pierre DURET et Dominique GABORIEAU, Arrangements musicaux Jean-Charles JARRELL, Directeur de production Daniel CHEVALIER Producteur exécutif Jacques HINSTIN, Producteurs délégués Christian BERARD Charles GASSOT, Une coproduction Telem. Les Films A4 et France 2 Cinéma avec la participation de Canal+

www.legoutdesautres.com

1^{er} MARS

SUR LE CÂBLE ET SUR CANALSATELLITE

Huit pianistes en finale du concours de piano d'Orléans

TROIS JAPONAIS, deux Russes, un Italien, un Suisse et une Française ont été retenus, le vendredi 25 février, finalistes du 4^e Concours international et biennal de piano XX^e siècle d'Orléans dirigé par la pianiste Francoise Thinat. Quarante et un candidats issus de dix-huit pays étaient en lice lors des éliminatoires. Les finalistes sont Asuka Iino, Saori Mizumura, Kazuhiko Yazawa, Andrei Soudelski, Alexandre Pirojenko, Andre Corazzari, Andres Schiltknecht et Caroline Esposito. Tous devront jouer *Passacaille*, une œuvre commandée par le concours au compositeur français Eric Tanguy, et diverses pièces pour piano seul ou pour piano et orchestre du XX^e siècle.

Le Concours propose cette année une nouveauté, un concours de composition. Chaque candidat doit présenter une œuvre inédite de sept minutes d'un compositeur de leur choix, né après 1950. Le jury décernera des prix dotés d'un montant total de 363 000 francs (55 338,99 €).

DÉPÊCHE

■ ART : le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) de Bretagne est contesté par le conseil régional, qui lui reproche une dérive parisieniste et un manque de soutien à la création régionale. La contestation est menée par le vice-président chargé de l'identité bretonne, l'Ouessantin Jean-Yves Cozan (ex-UDF), qui s'élève contre la faiblesse de la part réservée aux créateurs bretons. La directrice du Fonds, Catherine Ekart, a reçu, fin janvier, le soutien d'un collectif arts plastiques qui, dans une lettre ouverte signée par cinquante-deux artistes « vivant, travaillant ou intervenant en Bretagne », s'interrogent sur la notion d'« artiste breton ».

CONCERTS

Auditorium du Musée d'Orsay
Michaël Levinas
– récital 29 février - 12h50
– atelier-concert 1^{er} mars - 20h
– concert 2 mars - 20h
© 01 40 49 47 57

SALLE GAVEAU

29 février 2000
Philippe BIANCONI
piano
Beethoven-Chopin
6 mars - 2000-20 h 30
Concert de l'Amitié franco-coréenne
Gérard POULET/violon
J.-P. FOUCHECOURT/ténor
YOUNGOK SHIN/soprano
KUN WOO PAIK/piano
Florent BOFFARD/piano
Quatuor LUDWIG
compositeurs français et coréens
Tél. rés. : 01-49-53-05-07

MERCREDI 8 MARS - 20 H

SALLE PLEYEL
RAFAEL FRÜHBECK DE BURGOS
direction
BÉATRICE URÍA MONZON
mezzo-soprano
CHŒUR RÉGIONAL VITTORIA D'ILE-DE-FRANCE
MICHEL PIQUEMAL
direction musicale
HECTOR BERLIOZ
MAURICE RAVEL



DE 80 F À 290 F - TARIF JEUNES : 50 F

RÉSERVATIONS
• 01 45 61 65 89 •
www.ticketclit.fr

SALLE PLEYEL
Lundi 6 mars - 20 h 30
Ivo POGORELICH
Chopin - Rachmaninov
Rés. : Salle Pleyel ou par tél. : 0-825-000-252
Valmalète

Auditorium du Louvre

CYCLE BACH
mercredi 1er mars à 20h
Daniel Müller-Schott,
violoncelle
LOC : 01 40 20 84 00

cité de la musique
musée, concerts,
centre d'information

Andrea Gabrieli
vêpres vénitienes
Paul Van Nevel, direction
Huelgas Ensemble
Nederlands Kammerkoor
8 mars < 20h

Mitsuko Uchida

récital de piano
Mozart, Webern, Chopin
11 mars < 20h
Mozart - *Sonates palatines pour violon et piano*
Mark Steinberg, violon
12 mars < 16h30
Porte de Pantin
01 44 84 44 84

Théâtre des Champs-Élysées
Lundi 13 mars - 20 h 30
Salvatore ACCARDO
et l'Orchestra da Camera Italiana
Rossini, Vitali, Paganini, Schubert, Mahler
Loc : 01-49-52-50-50
Valmalète

William Sheller à l'Olympia en deux mi-temps

La première partie, déroutante, est suivie d'une heure plus ravissante

William Sheller a « coupé » son nouveau spectacle en deux. La première partie, de douze chansons, se noie dans des complications orchestrales d'ou-

émerge *Moon Down*, ballade brumeusement bretonne, joyau de son nouvel album *Machines absurdes*. La seconde partie est plus Sheller, où l'en-

chaînement contrasté des titres et les dix-neuf musiciens qui l'accompagnent contribuent à remettre le plaisir en place.

WILLIAM SELLER, le 25 février. OLYMPIA, 28, boulevard des Capucines, Paris 9^e. M^o Opéra. Tél. : 01-47-42-25-49. De 180 F à 250 F (27,44 € à 38,11 €). 20 h 30. Jusqu'au 2 mars. Tournée française jusqu'au 12 avril. Prochaines dates : le 4 mars à Lille, le 8 à Mérignac, le 9 à Pau, le 10 à Toulouse, le 11 à Montpellier.

Peut-on rêver plus étrange composition que *Moon Down*, ballade nostalgique, brumeusement bretonne, arrangée aux cordes, basse, guitare électrique et flûte ? William Sheller, l'homme aux baskets compensées et abusives (des Caterpillar, marque prisée des adolescents), a fait de ce joyau l'un des pivots de son nouvel album, *Machines absurdes* - « Sur le chemin montant qui passe au pays d'Arwen entre le diable et le vent... elle est entrée au domaine ».

Cette délicate distance prise envers les machines précisément lui a évité de tomber dans la répétition parfois diffuse qui marque l'art informatisé. Mais *Moon Down* a jeté

un sort sur la première partie du nouveau spectacle de William Sheller. Remis à l'excellente sauce de cette chanson star, bouffée de l'énergie d'autrui, les douze titres chantés lors de la première des deux heures que compte ce récital se noient dans un flot de complications orchestrales. Une heure de mélodies cassées faute d'être immédiatement intelligibles, d'où il est difficile d'extraire la beauté selon Sheller, mélange de chic rock, d'élégance symphonique, d'humour léger. Du flippant *Basket Ball* au triste *Nicolas*, du tube *J'ours tout seul* au très san-sonien *Photo souvenir*, extrait de son premier album paru en 1975, ces chansons habituellement plus droites sont livrées en spirale au milieu des nouvelles (*Moon Down*, donc, *Sun Fool* ou *To You*).

Est-ce leur enchaînement, le choix d'un tempo lent ? On finit par compter les musiciens, qui ne sont pas des moutons, mais sont dix-neuf jeunes joueurs de violon, de trompette, de violoncelle, de cornet, de contrebasse. En jeans déchirés et vestes d'apparat (Nicolas Stevens, violoniste et directeur de l'en-

semble), guitaristes très électriques ou cornettiste guilleret exécutent avec talent des prouesses harmoniques, silhouettes en constant déplacement sur fond de lumières mouvantes (Dimitri Vassiliou).

ÉCLAIRCISSEMENT

Que se passe-t-il à l'entracte ? William Sheller aime la scène car il peut y expliquer la genèse de ses chansons avec une drôlerie et une grâce dont le public ne se lasse pas - « *Mon père [contrebassiste de jazz] s'est retiré en Floride, au bord de la mer, il met trois pulls car il trouve qu'il ne fait pas chaud, c'est un homme heureux.* » Il donne des conseils avant la seconde mi-temps : boire un verre, « *fumer une clope* » avant de revenir à la musique, délaissant ses parures trop incertaines de « *cancer, ascendant balance né à la Cité des fleurs* » (biographie officielle).

Requiqué par une simplicité retrouvée (*Centre-ville* à la voix et au piano, auxquels s'ajoute une trompette pour *Un homme heureux*), William Sheller abandonne son costume de « symphoman » pour

revenir aux charmes de l'année 1976 (*Dans un vieux rock n'roll*, *Le carnet à spirale*), cultiver ceux de son disque le plus pop art, *Albion*, sans oublier d'y inclure le tout nouveau *Indies*, méditation musicalement très orientaliste sur la condition humaine.

Quelle différence y a-t-il avant et après l'entracte ? Les musiciens sont les mêmes, le dosage des chansons (anciennes, nouvelles) identique. Mais les jeunes compagnons de scène de William Sheller interviennent davantage en ordre dispersé. Cet éclaircissement des rangs, doublé d'un enchaînement plus contrasté des titres, suffisent à remettre le plaisir en place. Un quatuor de cordes interprète une pièce composée par Sheller, *Script*, délicate, enjouée, complexe, on ne se lasse pas. Lui, se met au piano et chante « *une vieillie* » par-ci, une farce par-là (*Maman est folle*). Il nous ravit. Ne manque que l'*Aria Dax*, pour siffleuse et orchestre, composé voilà cinq ans pour la comédienne Micheline Dax. Car rien ne sert de partir battant, il faut aussi en rire.

Véronique Mortaigne

SORTIR

PARIS

Castafiore Bazooka

« Polyfolie sans fil »

Cinq filles saisies d'humour et d'ironie qui parodient à tour de bras musiques folk et baroque, twist, chorale, nostalgie, verlan, java et reggae. Un tourbillon de fraîcheur et de bonne humeur.

Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4^e. Du 29 février au 18 mars. Du mardi au samedi, 19 heures. Tél. : 01-42-71-46-50.

Belmondo Big Band

Le saxophoniste Lionel Belmondo et son frère trompettiste Stéphane persistent à maintenir en fonctionnement leur big band. Et ils ont parfaitement raison. Cette

belle machine à swing est un bonheur. Dans les différentes sections, on entend quelques-uns des solistes les plus intéressants du jazz français, on repère de nouveaux venus. Outre les deux frères, l'orchestre comprend notamment les saxophonistes Sylvain Beuf, Guillaume Naturel et François Theberge ; les trompettistes Claude Egea et Christophe Dal Sasso, le tromboniste Denis Leloup...

Rythmique emballante avec Clovis Nicolas (contrebasse), Philippe Soirat (batterie) et Laurent Fickelson (piano).

Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 29, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

(Publicité)

SELECTION OFFICIELLE CANNES 99
"UN CERTAIN REGARD"

THE SHADE

un film de Raphaël NADJARI

AD VITAM

Sortie le 1^{er} Mars

UNE SATIRE PLEINE DE DRÔLERIE

TELERAMA

LE "M.A.S.H." DES ANNÉES 2000

STUDIO MAGAZINE

GEORGE CLOONEY

MARK WAHLBERG

ICE CUBE



LES ROIS DU DESERT

LA DISTRIBUTION AVEC VILLAGE ROADSHOW PICTURES / VILLAGE-A-M FILM PARTNER / SHIP...
www.three-kings.com

VILLAGE ROADSHOW PICTURES

www.three-kings.com

ALLOCI.NÉ.FR
Ca donne envie d'y aller!

ACTUELLEMENT

fun radio

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Voyage au bout de l'enfer (*)

de Michael Cimino, avec Robert De Niro, John Cazale, John Savage, Christopher Walken, Meryl Streep. Américain, 1978, copie neuve (3 h 03). VO : Grand Action, 5^e (01-43-29-44-40).

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Au-delà du compas : la géométrie des courbes

Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8^e. M^o Champs-Élysées - Clemenceau. Tél. : 01-56-43-20-21. De 9 h 30 à 18 heures ; dimanche et fêtes de 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. Du 29 février au 11 novembre. 30 F. Supplément Planétarium : 15 F. 20 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Histoire naturelle de l'esprit (suite et fin)

de Jean-François Peyret, mise en scène de l'auteur, avec Jeanne Balibar, Yannis Baraban, Jacques Bonnaffé, Marie Dabanc, Victor Gauthier-Martin, Laurence Massilliah et Jacques Mazeran. Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier, 35 Rennes. Du 29 février au 11 mars. Tél. : 02-99-31-12-31. 90 F et 130 F.

Bad Boy Nietzsche

de Richard Foreman, mise en scène de Bernard Sobel, avec Catherine Baugué, Sébastien Bravard, Vincent Dissez, Nine de Montal, Sara Louis, Thomas Nedelkovitch et Abdelkader Touati. Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 8 avril.

La Terrible Voix de Satan

de Gregory Motton, mise en scène d'Olivier Maurin, avec Francis Coulaud, Bernard Cupillard, Philippe Du-signe, Stéphane Keruel, Chrystel Petit-gas, Isabelle Randrianatoavina et Rémi Rauzier. Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. A partir du 29 février. Les mardi, jeudi, vendredi, 21 heures ; les mercredi et samedi, 19 h 30. Tél. : 01-42-

02-02-68. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 25 mars.

Michaël Levinas (piano).

Lévinas : *Anaglyphe*. Chabrier : *Bourrée fantasque*. Debussy : *Préludes, premier cahier*. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7^e. M^o Solferino. Le 29, 12 h 30. Tél. : 01-40-49-47-57. 80 F.

Jean-Paul Fouchécourt (ténor).

Jean-Marc Luisada (piano). Œuvres de Fauré. Bordes. Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris 13^e. M^o Quai-de-la-Gare. Le 29, 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.

Carmen

de Bizet. Olga Borodina (Carmen), Gösta Winbergh (don José), Jean-Luc Chaignaud (Escamillo), Mary Mills (Micaëla), Chœur et orchestre de l'Opéra national de Paris, Neeme Järvi (direction), Alfredo Arias (mise en scène), Ana Yepes (chorégraphie).

Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11^e. M^o Bastille. Le 29 février et les 3, 7, 10 et 14 mars, 19 h 30, jusqu'au 30 mars. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 670 F.

L'Italienne à Alger

de Rossini. Vessellina Kasarova (Isabella), Juan Diego Florez (Lindoro), Alfonso Antonozzi (Taddeo), Kristinn Sigmundsson (Mustafa), Jeannette Fischer (Elvira), Anthony Smith (Haly), Maria José Trullu (Zulma), Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, Evelino Pido (direction), Andrei Serban (mise en scène), Niky Wolcz (chorégraphie).

Opéra de Paris-Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9^e. M^o Opéra. Le 29 février et les 6 et 9 mars, 19 h 30 ; le 12 mars, 15 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 670 F.

Vanessa Wagner (piano).

Mozart : *Sonates pour piano KV 310 et 280*. Dusapin : *Etude n° 1 « Origami »*. Scriabine : *Sonate pour piano op. 68 « La Messe noire »*. Chopin : *Andante spianato et « Grande Polonoise »*. Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10^e. M^o La Chapelle. Le 29, 20 h 30. Tél. : 01-46-07-34-50. De 80 F à 140 F.

Philippe Bianconi (piano).

Beethoven : *Sonate pour piano op. 81 « Les Adieux »*. Schumann : *Etudes symphoniques op. 13*. Schubert : *Sonate pour piano D 959*. Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8^e. M^o Miromesnil. Le 29, 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 120 F à 150 F.

Jean-Philippe Viret Trio

Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 29, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F. Alain Jean-Marie, Gilles Naturel, John Betsch

Opus, 167, quai de Valmy, Paris 10^e. M^o Louis-Blanc. Le 29, 22 heures. Tél. : 01-40-34-70-00.

Matthew Shipp, William Parker, Sam Rivers Trio

Le Blanc-Mesnil (93). Forum culturel, 1, place de la Libération. Le 29, 20 h 30. Tél. : 01-49-22-10-11. De 75 F à 95 F.

Brad Mehldau Trio

Pontoise (95). Théâtre Les Louvrais, place Fraternité. Le 29, 20 h 30. Tél. : 01-30-30-46-01. 120 F.

Sara Alexander

Satellit Café, 44, rue de la Folie-Méricourt, Paris 11^e. M^o Oberkampf. Le 29 février et les 1^{er} et 2 mars, 20 h 30. Tél. : 01-47-00-48-87. 50 F.

Argentina Santos,

Maria Da Fe, Camané
Montigny-le-Bretonneux (78). Théâtre de Saint-Quentin, place Georges-Pompidou. Le 29, 20 h 30. Tél. : 01-30-96-99-00. 160 F.

EN VUE

■ Approchée par **Vaclav Havel**, **Madeleine Albright** pourrait se présenter à la présidence de la République tchèque.

■ Selon la chaîne américaine CBS, **Margaret Thatcher** faisait espionner ses ministres par le réseau Echelon, système américain d'écoutes planétaires.

■ En tentant d'apaiser des manifestants albanais, lundi 21 février, aux abords du pont de Mitrovica, le général **Klaus Reinhardt**, commandant de la Force multinationale de paix au Kosovo, s'est fait voler son arme au cœur de la mêlée.

■ Arpentant en simple treillis le pont de Mitrovica, pendant que ses soldats, munis de gilets pare-balles, s'abritaient derrière leurs blindés pour se protéger des snipers, **Pierre de Saqui de Sannes**, général français, commandant la brigade multinationale nord, affirmait récemment : « *Je refuse d'avoir peur des extrémistes.* »

■ Un soldat israélien, avouant sa peur de servir au sud du Liban, a été condamné à vingt-huit jours de cachot pour « *refus d'obéissance* ».

■ Les notes manuscrites d'un discours d'**Hitler**, mises à prix entre 10 000 et 15 000 livres lors d'une vente aux enchères, jeudi 2 mars, à Swindon, en Angleterre, avaient été achetées à un Allemand, pour un paquet de cigarettes, en 1945, sur les ruines fumantes de Berlin.

■ **Henri Coupon**, avocat à la retraite d'Avignon, demande des dédommagements au ministère de la défense pour avoir commencé à fumer des « troupes » pendant son service militaire, en 1952.

■ Pour mieux ferrer les pèlerins de Lourdes, « **Mgr de Rosny** », faux évêque, quinquagénaire de Quimperlé éroué, vendredi 25 février, pour « *escroquerie* » et « *port illégal de décoration* », ajoutait une Légion d'honneur à son habit ecclésiastique.

■ **Don Alfio Pappalardo**, curé de Pedara, en Sicile, effondré sur l'autel au moment de l'eucharistie, hospitalisé dans un état grave, avait bu tout le désherbant versé dans son ciboire par le sacristain, son ennemi.

■ Après l'échec des négociations pour le paiement des heures supplémentaires, le syndicat des prêtres suédois envisage une grève des baptêmes et des mariages dans tout le pays.

■ Le styliste breton **Christian Le Drezen** présente, à l'occasion des collections prêt-à-porter automne-hiver 2000-2001, sa robe de mariée frangée de coulées de mazout.

Christian Colombani

Immigrés : le dialogue entre les cultures

De nombreuses publications s'intéressent à l'immigration et à l'intégration. « La Revue des revues » en propose une recension, qui fait apparaître leur diversité et leur souci commun d'échapper au reproche de « communautarisme »

« **LA REVUE DES REVUES** », mensuel publié par l'association Ent'revues et dirigée par Olivier Corpet, s'emploie, dans sa dernière livraison (n° 27, 100 F), à recenser et à classer les revues « de l'immigration et de l'intégration ». Par cette formule, l'auteur de l'enquête, José M. Ruiz-Funes, entend non seulement les revues issues des communautés immigrées mais aussi celles qui s'intéressent au phénomène migratoire en tant que tel. Les unes et les autres ont en commun de prendre pour objets « *les deux côtés de cette même réalité* », celui du pays de départ et celui du pays d'accueil. « *Ce qui est en jeu*, précise l'auteur, *c'est la modification de la*

perception des relations entre "ici" et "là-bas". »

José M. Ruiz-Funes propose de distinguer quatre sortes de revues. La première est celle des revues d'information ou de réflexion. Certaines ont d'abord le souci de rendre compte de l'actualité de l'immigration : c'est le cas d'*Expression immigrée(s) français(e)s*, publication de la Fasti, *Différences*, bulletin du MRAP, *Actualités migrations*, titre de l'Office de migrations internationales, *Accueillir*, publication du Service social d'aide aux émigrants. D'autres sont plus spécialisées, comme *Plein droit*, organe du Gisti, *Le Furet*, « revue de la petite enfance et de l'intégration »,



Ville-Ecole-Intégration ou *Migrations Santé*. Plusieurs sont des revues de sciences sociales comme *Hommes et migrations*, la doyenne des revues françaises sur l'immigration, *Migrations Société*, *La Revue européenne des migrations internationales* (Poitiers), *Cultures et sociétés* (Strasbourg) ou *Migrance*.

Deuxième catégorie : les revues dites « communautaires » qui offrent à certains groupes de la population des « *outils de liaison, de communication et de réflexion* ».

Ainsi la communauté berbère d'origine algérienne dispose-t-elle de deux revues importantes, l'une associative, *Actualité et culture berbères*, l'autre universitaire, *Awal* (La voix). La communauté turque se retrouve autour d'*Olusum/Genèse* (Nancy), les communautés d'Afrique noire autour de *L'Arbre à palabres* ou d'*Africultures*, les Portugais autour de *Latitudes*, les Algériens autour d'*Algérie littérature/Action*.

La troisième catégorie est celle des revues « transculturelles », qui ne sont pas les porte-parole d'une communauté précise, mais veulent « *relier et articuler* » les expériences des unes et des autres. L'auteur cite *Ecarts d'identité* (Grenoble), *Passerelles* (Thionville), *Confluences Méditerranée*.

Quatrième catégorie : les revues engagées dans une « *réflexion théorique fondamentale* » sur les questions de l'immigration, parmi lesquelles les *Cahiers Intersignes*, fondés par un psychanalyste, Fethi Benslama, afin d'« *ouvrir un espace de libre pensée dans le domaine islamique* », et *Dédale*, qui suit « *le fil d'Ariane du dialogue entre les cultures et les références méditerranéennes* ».

L'article de José M. Ruiz-Funes est suivi d'une table ronde entre les animateurs de quelques-unes de ces revues. En dépit de leurs différences d'approche, ceux-ci soulignent la difficulté de définir des identités culturelles sans s'exposer au reproche de « communautarisme ». Olivier Barlet (*Africultures*) revendique le « *métissage* », la « *multiculturalité acceptée et vécue* ». Tous se réclament d'un projet « *citoyen* » ainsi défini par Philippe Dewitte (*Hommes et migrations*) : « *Faire dialoguer tout le monde afin de mieux comprendre les choses et d'arrêter les anathèmes et les invectives.* »

La diversité et le foisonnement de cette production éditoriale justifient une telle ambition.

Thomas Ferenzi

DANS LA PRESSE

FRANCE INTER

Pierre Le Marc

■ Pour résumer l'affaire du Hezbollah et d'Israël, il faut rappeler que l'Etat hébreu occupe le sud du Liban, et la Syrie de fait, le reste. Le Hezbollah, organisation chiite, obtient aujourd'hui le soutien de tous les Libanais, chrétiens comme musulmans, quand il s'attaque aux soldats israéliens. La France, avec les Etats-Unis, est garante d'un étrange arrangement au terme duquel Tsahal et les commandos libanais peuvent s'entretenir pourvu que des objectifs civils ne soient pas visés. C'est un moindre mal simplement... Et c'est pourquoi les responsables français s'étaient bien gardés, jusqu'à présent, de parler pour le Hezbollah de terroristes ou de résistants. En Is-

raël, du reste, tout le monde est d'accord, Ehud Barak le premier, sur le fait que cette occupation coûte cher en vies humaines et qu'il faut y mettre fin. Dans ces conditions, on peut se demander qui a bien pu souffler à Lionel Jospin l'idée, vraiment très étrange, de marquer de cette façon-là sa solidarité avec Israël.

LE FIGARO

Paul Guilbert

■ Si Jospin venait d'être élu président de la République au suffrage universel, sans doute aurait-il la liberté de reprendre au Proche-Orient, par-dessus les têtes de De Gaulle, de Mitterrand et de Chirac, la politique décidément pro-israélienne du socialiste Guy Mollet : à ses risques et périls, mais en toute légitimité. Le malheur, c'est qu'il ne s'agit que d'un

premier ministre, et même d'un premier ministre de cohabitation. (...) La liberté de parole prise par Jospin au cours de son voyage introduit une rupture de contrat diplomatique et politique, sinon constitutionnel, au sommet de l'Etat. Que cette rupture sans préavis jette le doute sur la politique étrangère de la France et ramène ses divisions internes, on en mesure déjà les effets.

EL HAYAT (quotidien saoudien publié à Londres)

Abdel Wahab Badrakhan

■ Malheureusement, nul au sein de l'Autorité palestinienne n'a eu la présence d'esprit de comprendre que la visite de Lionel Jospin en Palestine commençait au lendemain de ses déclarations qui ont suscité une crise. Si tel avait été le cas, un responsable palestinien aurait été chargé de se

démarrer publiquement des déclarations du premier ministre français sur le Liban. Cela n'aurait rien changé au programme de sa visite (...) mais l'Autorité aurait ainsi circonvenu la réaction des jeunes de Bir Zeit. Elle est par conséquent responsable à la fois d'avoir gardé le silence sur les propos de M. Jospin et de voir son image ternie et ses services de sécurité mis en cause après les jets de pierres des étudiants palestiniens. Il était normal que M. Arafat présente des excuses au premier ministre français qui a été blessé à la tête, mais il aurait été tout aussi normal de lui demander si cela lui a permis de prendre la mesure de sa faute... Il aurait également été sage de se contenter de fermer l'université de Bir Zeit plutôt que d'envenimer le climat social par une campagne d'arrestations.

www.ml.afribone.net

Malgré des conditions précaires, les fournisseurs d'accès du Mali luttent pour faire progresser Internet

« **2 500 ORDINATEURS** connectés à Internet pour un pays de 11 millions d'habitants, c'est peu, mais quand on sait qu'il y a seulement 35 000 lignes téléphoniques dans tout le Mali, on se dit que ce n'est pas si mal. »

Eric Stevance, Français installé au Mali depuis sept ans et pionnier local de l'Internet, est aujourd'hui le PDG de la société de prestation Afribone, basée à Montréal et à Bamako. Malgré l'étroitesse du marché, le Mali compte cinq fournisseurs d'accès, proposant des abonnements de 20 000 à 70 000 francs CFA par mois (200 à 700 francs) – hors de portée de l'immense majorité des Maliens. Les entreprises étrangères et les ONG représentent d'ailleurs une bonne partie de la clientèle. Les internautes individuels, notamment les étudiants, se rabattent sur les quatre cybercafés de la ville, pris d'assaut du matin au soir.

Afribone et ses concurrents se partagent tant bien que mal une liaison satellite perpétuellement saturée, offerte en 1997 par le gou-



vernement des Etats-Unis, et gérée par la compagnie de téléphone nationale Sotelma. Pour contourner ce goulet d'étranglement, M. Stevance a investi plus de 500 000 francs en moins d'un an. Afribone dispose à présent de sa propre liaison satellite, louée auprès d'un opérateur américain,

pour acheminer le trafic en provenance de l'étranger : « *Si l'on attend que tout se fasse dans les règles, on n'arrive nulle part. Il faut bousculer un peu les choses.* »

En revanche, pour les requêtes envoyées du Mali vers l'extérieur, Afribone doit toujours faire appel à la Sotelma : « *Pour être autorisé à*

installer une liaison aller et retour, il faudrait payer cher, et affronter toutes sortes de tracasseries. Notre objectif est d'amener les autorités à changer tout ça. » Par ailleurs, Afribone a ouvert un centre de formation, qui lui procure des revenus complémentaires. Elle assure également l'hébergement de sites : « *Nous créons des pages pour des institutions et entreprises locales. Nous ne les faisons pas payer, les gens ici ne sont pas prêts.* »

Enfin, M. Stevance a entrepris de créer un site-portal d'information et de documentation sur le Mali. On y trouve de nombreux renseignements pratiques ainsi que des dossiers économiques, culturels et politiques. La rubrique d'actualité est encore embryonnaire, avec une revue de presse et un éditorial par semaine, mais M. Stevance espère lancer un mini-quotidien en ligne, qui sera rédigé par des journalistes de Bamako et des villes de province, ainsi que par des enseignants.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

LE FBI PIRATÉ

■ Après une semaine de silence, le FBI a enfin admis que son propre site Web avait été bloqué pendant plusieurs heures le 18 février, à la suite d'une attaque du même type que celle qui avait affecté plusieurs grands sites portails et marchands au début du mois (*Le Monde* du 11 février). L'attaque n'a pas été revendiquée. – (AP) www.fbi.gov

PIRATES BRÉSILIENS

■ Le site du bureau brésilien de l'Unesco a été pénétré par des pirates informatiques, qui y ont affiché des photos de Che Guevara et des messages hostiles au gouvernement brésilien. Par ailleurs, un fournisseur d'accès et un moteur de recherche ont été victimes d'attaques qui ont bloqué toutes les connexions pendant plusieurs heures. – (AP)

INTERNET SANS FIL

■ L'hébergeur gratuit iFrance va proposer à ses abonnés un système permettant de convertir leurs pages personnelles au format WAP (Wireless Application Protocol). Elles pourront ainsi être consultées directement à partir d'un téléphone portable. www.ifrance.com

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

<p>Autorisation de prélèvements</p> <p>J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i>.</p> <p>Je resterais libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature : _____</p> <p>IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.</p>	<p>N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031</p>	<p>ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05</p>
	<p>TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>N° : _____ rue : _____</p> <p>Code postal : _____ ville : _____</p>	
	<p>NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)</p> <p>N° : _____ rue : _____</p> <p>Code postal : _____ ville : _____</p>	
	<p>DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER</p> <p>Code Etablissement : _____ Code Guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : _____</p>	

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99€ TTC/min)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21. bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

For the subscriptions outside the USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2983 USA - Tel.: 001-428-30-03

Du Jospin ou du Mazarin ?

par Alain Rollat

GAFFE ASSUMÉE ou propos réfléchis ? Les images télévisées en provenance de Jérusalem n'autorisent aucune certitude. Elles ne disent pas si Lionel Jospin improvise ses réponses, au cours de sa conférence de presse du 24 février, ou s'il s'exprime en mesurant la charge explosive de sa déclaration quand il assimile à des « *terroristes* » les militants du Hezbollah en guerre contre Israël occupant le sud du Liban.

Le premier ministre apparaît détendu, parle tranquillement, semble peser ses mots. A deux reprises, il baisse les yeux, donne l'impression de se référer à des notes posées devant lui, mais la caméra n'en montre pas davantage. Le récit télévisuel de la scène ne contient donc pas ce que les envoyés spéciaux de la presse française rapporteront ensuite du contexte pour accréditer l'idée que Lionel Jospin, convaincu, sur ce point, de la justesse de

l'analyse israélienne, aurait bel et bien pris, en parfaite connaissance de cause, un risque calculé.

La suite des événements, hélas ! semble se dérouler hors du champ des caméras. Ceux des télé-spectateurs qui ne lisent plus que les journaux n'auront pas su que Lionel Jospin était mécontent qu'on pût confondre l'expression de sa conviction avec un dérapage. Ils auront simplement appris que le premier ministre avait rectifié son propos en retirant le mot « *terroriste* » pour le remplacer par l'expression « *actes de guerre* » et qu'il avait précisé sa pensée en accusant la Syrie de manipuler le Hezbollah. Ils en auront forcément tiré la conclusion, surtout après le rappel à l'ordre venu de l'Elysée, que M. Jospin s'était empressé de réparer une maladresse. Et ce ne sont pas les éclairages complémentaires fournis par Hubert Védrine, mettant la déclaration du

premier ministre sur le compte de son « *émotion* », et par Jack Lang, s'abritant derrière la sémantique pour botter en touche, qui auront dissipé les doutes.

Trop d'explications brillant la compréhension, tout cela finissait par renvoyer au *Bréviaire des politiciens* cher aux disciples de Mazarin : « *Si une phrase malencontreuse t'échappe, si tu commets une bêtise, prétends immédiatement que tu l'as fait exprès pour mettre l'assistance à l'épreuve ou pour singer quelqu'un. Mets-toi à rire comme si tu étais ravi de l'effet produit, ou au contraire montre-toi fâché qu'on ne t'ait pas compris...* » L'image de Lionel Jospin, faisant front, tête haute, sous les jets de pierres, à la sortie de l'université palestinienne de Bir Zeit, n'appelait, en revanche, aucun décryptage. Elle disait sans ambiguïté que résistance et terrorisme deviennent vite synonymes sous l'effet du fanatisme.

LUNDI 28 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 15.10 Le Monde des idées. Thème : Avoir 30 ans. Invité : Christian Baudelot. LCI
- 22.00 Nanotechnologie, les outils du futur. Forum

MAGAZINES

- 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Darja Ritcher, Fatima Lopez, Nino Cinelu, Jacques Dutronc, Jean-Marie Périer. Canal +
- 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. José Bové. LCI
- 20.55 Changez de vie ! Changez de vie pour la donner aux autres. France 3
- 21.05 La Route. Invités : Tonton David ; Etienne Roda-Gil. Canal Jimmy
- 21.55 Les Aventuriers de la science. La météo dans tous ses états. France 3
- 22.30 Argent public. L'argent des chasseurs. Familles d'accueil. HLM : l'Etat change la carotte pour le bâton. Les percepteurs. Invité : Bernard Pivot. France 2
- 22.40 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles de la voyance. TF 1
- 23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Les enfants d'Aléria. France 3
- 0.20 Strip-tease. La guerre du Golfe. Mon Pierre. France 3

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. La Méthode kangourou. Arte

- 20.50 Légendes. Mia Farrow. Sally Field. Téva
- 21.00 Les Grandes Batailles du passé. [13 et 14/14]. Histoire
- 22.30 Et moi et moi Dutronc. Salut Sex ! Canal + Planète
- 23.15 Les Noyés de la Tamise. Il était une fois en Ethiopie. Odyssee
- 23.50 Les Grands Commandants. [3/6]. Napoléon. Histoire
- 0.00 Envoyé spécial en enfer. [3/4]. Mission à Lagos. Planète
- 0.40 Marc Ferro, la passion de l'Histoire. Histoire
- 0.45 Rockpalast. Jacques Higelin. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Rugby à XIII. Championnat de France : Saint-Gaudens - Lézignan. Pathé Sport
- 20.55 Football. Championnat d'Espagne : Real Madrid - Barcelone. Canal + Vert

DANSE

- 20.35 4 Log Volapuk. Ballet. Chorégraphie de Marcia Barcellos. Musique de Biscuit. Muzzik

MUSIQUE

- 20.10 Choral, de Bach. *Wachet auf, ruft uns die Stimme* BWV 140. Par le Trio Loussier. Mezzo

- 21.00 Falstaff. Mise en scène de Luigi Proietti. Par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Jeffrey Tate. Muzzik
- 23.00 Gala de Berlin 98. Mezzo

THÉÂTRE

- 20.55 Le Diamant rose. Pièce de Michel Pertwee. TMC

TÉLÉFILMS

- 20.50 L'Enfant des Terres blondes. Edouard Niermans. France 2
- 22.10 Les Compagnons de Jéhu. Michel Drach [2/3]. Festival
- 22.50 Staline. Ivan Passer [2/2]. TMC

COURTS MÉTRAGES

- 22.10 Scénarios sur la drogue. Kino. Alain Beigel. O. Arte
- 22.15 Court-circuit. O trouble. Sylvia Calle. Le Premier Pas. Florence Vignon. Arte
- 0.10 Scénarios sur la drogue. Quand j'étais petit. Arnaud Sélignac. TF 1
- 0.25 Scénarios sur la drogue. Chienne de vie. H.-P. Korchia. O. France 2

SÉRIES

- 21.50 Les Soprano. Suspicion. O. Canal Jimmy
- 22.30 The PJ's, les Stubbs. Hangin' with Mr Super (v.o.). Série Club
- 23.45 New York District. Star d'un jour (v.o.). 13^{ème} RUE
- 0.40 Mission impossible. La veuve. Série Club

FILMS

- 18.50 Le Voyage fantastique ■■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1966, v.o., 100 min). Ciné Cinémas 1
- 19.10 Mima ■■ Philomène Esposito (France, 1990, 80 min). Cinéstar 2
- 19.15 Les Tontons flingueurs ■■ Georges Lautner (France, 1963, N., 110 min). Cinéfaz
- 19.20 Un été 42 ■■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1971, 100 min). Cinétoile
- 20.30 Nos années sauvages ■■ Wong Kar-Wai (Hong-Kong, 1990, v.o., 95 min) O. Ciné Cinémas 1



- 20.40 A bout de souffle ■■■ Jean-Luc Godard. Avec Jean-Paul Belmondo, Jean Seberg (France, 1959, N., 90 min). Arte

- 20.45 Les Innocents aux mains sales ■■ Claude Chabrol (France, 1974, 130 min) O. 13^{ème} Rue

- 20.55 L'Année du Dragon ■■ Michael Cimino (Etats-Unis, 1985, 140 min) O. M 6

- 21.15 Le Port de l'angoisse ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 100 min). Cinétoile

- 21.05 Fantasia chez les ploucs ■■ Gérard Pirès (France, 1970, 85 min). Cinéfaz

- 22.05 Police python 357 ■■ Alain Corneau (France, 1975, 120 min) O. Ciné Cinémas 1

- 22.40 Le Patient anglais ■■ Anthony Minghella (EU, 1996, v.o., 160 min) O. Cinéstar 2

- 23.30 Van Gogh ■■ Maurice Pialat (France, 1991, 154 min) O. Canal +

- 23.30 La Fille du désert ■■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 95 min). Ciné Classics

- 0.05 Do the Right Thing ■■ Spike Lee (Etats-Unis, 1989, 120 min) O. Ciné Cinémas 1

Le Monde TELEVISION

CANAL+

- 23.30 Van Gogh ■■■■ Un chef-d'œuvre signé Maurice Pialat, qui fut peintre avant d'être cinéaste, et qui conte les derniers mois de la vie de Van Gogh, sans tomber dans l'académisme de la biographie de « l'artiste maudit ». On voit Vincent vivre : chez le docteur Gachet, puis avec Marguerite (sa maîtresse), avec son frère Théo... Un film transfiguré par le jeu de Jacques Dutronc, admirable de retenue.

FRANCE 3

- 23.25 Les Enfants d'Aléria Retour sur ce mois d'août 1975, où la Corse vécut des moments dramatiques, l'Etat ayant décidé de soumettre les régionalistes qui avaient occupé symboliquement la cave viticole d'un rapatrié. Le film de Marie-Ange Poyet, Jean-Michel Vecchiet et Michel Codaccioni jette un éclairage précieux sur les racines et le développement du mouvement régionaliste puis autonomiste.

FRANCE 2

- 0.35 L'Entretien : Simone Veil Invitée de l'émission d'Alain Duhamel « L'Entretien », l'ancienne ministre Simone Veil, qui bénéficie toujours de la plus forte popularité des personnalités politiques auprès des Français, s'exprime librement sur les trois sujets qui lui tiennent le plus à cœur : les femmes et leur place dans la sphère économique et sociale, l'Europe et le devoir de mémoire, lié aux droits de l'homme.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Beria, le maître de la terreur. Forum
- 22.00 Les Secrets de l'eau de vie. Forum
- 23.00 A quoi sert l'ONU ? Forum

MAGAZINES

- 14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société : Etre juré d'assise. Invité : Henri Leclerc. La Cinquième
- 14.58 Questions au gouvernement. En direct. France 3
- 16.05 Saga-Cités. Citoyen d'abord. France 3
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Colette Renard. Renaud. Paris Première
- 17.30 et 20.15 Le Journal de l'Histoire. Histoire
- 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Jean-Louis Murat, Patrick Bosso. Canal +
- 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI
- 19.00 Archimède. L'aspirateur de brouillard. Souris mutantes à Seveso. En finir ou pas avec le dopage. Avalanches : Détection et prévention. Portrait : Tanya Atwater. Arte
- 20.00 et 23.50 Les Défilés prêt-à-porter. Les collections à Paris : Chloé. Paris Première
- 20.55 Hors série. Sur la terre des dinosaures. Les coulisses du film. France 3
- 21.00 Le Gai Savoir. La solidarité est-elle une illusion ? Paris Première
- 21.05 Temps présent. Birmanie : l'exil ou le silence. TV 5
- 22.25 100 % 2000. Invités : Organiz' ; Les jeunes artistes du Théâtre-Cirque. TSR
- 22.35 Le Droit de savoir. Commerces du cœur : mariage à tout prix. TF 1
- 23.20 La Vie à l'endroit. Ces femmes qui les séduisent. France 2
- 23.55 Stùd. Des bras pour le bois. Sculpteurs sur glace. La fête de l'ours. Monte-Carlo. Sud Emploi. Coup de cœur. Sports. Invité : Bernard Blangenois. TMC
- 0.15 Zone interdite. Cigarettes : ça vous dérange ? La femme et la cigarette. J'ai quatorze ans et je fume. J'arrête de fumer. Zone non-fumeur. Guerre du tabac : le western. M 6
- 0.35 T'as pas une idée ? Invité : Bernard Fixot. Canal Jimmy
- 0.50 Courts particuliers. Invitée : Julie Gayet. Paris Première

DOCUMENTAIRES

- 18.00 L'Actors Studio. Laurence Fishburne. Paris Première

Le Monde TELEVISION

ARTE

- 21.40 Le Festival mondial du théâtre de Nancy Vingt ans d'histoire de cette scène théâtrale, creuset de créations, du Bread and Puppet à Pina Bausch et de Bob Wilson à Tadeusz Kantor. Dirigés par Jack Lang, des prospecteurs sillonnèrent le monde entre 1963 et 1983, en quête des créations les plus inventives. Le déclin s'amorça en 1979 et le Festival de Nancy disparut avec le départ du ministre de la culture.

CINÉ CINÉMAS 1

- 22.15 Créatures célestes ■■ Un film profondément troublant du réalisateur néo-zélandais Peter Jackson, qui raconte l'amitié passionnée entre deux jeunes filles qui les mènera jusqu'au meurtre. Mise en scène frénétique qui s'apaise à la fin de ce film, grâce auquel Kate Winslet et Melanie Lynskey obtinrent leur premier grand rôle. Lion d'argent à Venise en 1994, Grand Prix à Gérardmer l'année suivante.

FRANCE 3

- 23.10 L'homme à la main greffée Un documentaire très complet de Richard Vargas et Catherine Cupillard qui décrit l'histoire des différentes greffes d'organes, à l'occasion de la greffe d'un avant-bras pratiquée sur Clint Hallam et qui fut réalisée en septembre 1998, à Lyon, par les professeurs Earl Owen et Jean-Michel Dubernard. Une enquête qui pose honnêtement plus de questions qu'elle ne donne de réponses.

FILMS

- 13.30 Guerre et Paix ■■ Serge Bondartchouk [3/4] (Urss, 1962, 120 min). Histoire
- 13.30 La Haine ■■ Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 105 min) O. Cinéstar 1
- 13.50 Salut l'artiste ■■ Yves Robert (France, 1973, 95 min). Cinétoile
- 14.20 La Fille du désert ■■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1949, N., 95 min). Ciné Classics
- 14.55 Do the Right Thing ■■ Spike Lee (Etats-Unis, 1989, v.o., 115 min) O. Ciné Cinémas 3
- 16.55 Le Patient anglais ■■ Anthony Minghella (Etats-Unis, 1996, 125 min) O. Cinéstar 2
- 17.20 Les Années terribles ■■ Richard Heffron (Europe, 1988, 155 min). Ciné Cinémas 1
- 18.30 Police python 357 ■■ Alain Corneau (France, 1975, 120 min) O. Ciné Cinémas 2



- 18.55 Nos années sauvages ■■ Wong Kar-Wai. Avec Leslie Cheung, Maggie Cheung (Hong-Kong, 1990, v.o., 90 min) O. Ciné Cinémas 3

- 19.10 Crying Freeman ■■ Christophe Gans (France - Canada, 1995, 105 min) O. Cinéfaz

- 20.55 Regarde les hommes tomber ■■ Jacques Audiard (France, 1993, 100 min). Cinéfaz

- 21.00 La Haine ■■ Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 100 min) O. Cinéstar 2

- 21.35 Je hais les acteurs ■■ Gérard Krawczyk (France, 1986, 90 min). Cinétoile



- 22.15 Créatures célestes ■■ Peter Jackson. Avec Melanie Lynskey, Kate Winslet (NZ, 1994, v.o., 100 min). Ciné Cinémas 1

- 22.20 Le Troisième Homme ■■ Carol Reed (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 110 min). Ciné Classics

- 23.50 Le Voyage fantastique ■■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1966, 100 min). Ciné Cinémas 2

- 0.30 Mima ■■ Philomène Esposito (France, 1990, 80 min). Cinéstar 1

- 1.15 Esther et le roi ■■ Raoul Walsh (EU - It., 1960, v.o., 110 min) O. Canal +

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.25 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal.
- 20.43 Le Résultat des courses.
- 20.45 Météo.
- 20.50 Joséphine, profession ange gardien. Une famille pour Noël.
- 22.40 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles de la voyance.
- 0.10 Scénarios sur la drogue. Quand j'étais petit. Arnaud Sélignac.
- 0.15 Football.
- 0.50 Zazie, le tour des anges.

FRANCE 2

- 18.45 Friends.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 L'Enfant des Terres blondes. Téléfilm. Edouard Niermans.
- 22.30 Argent public.
- 0.05 Journal, Météo.
- 0.25 Scénarios sur la drogue. Chienne de vie. Henri-Paul Korchia O.
- 0.35 L'Entretien.

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.48 Un livre, un jour.
- 18.50 Le 19.20 de l'information, Météo.
- 20.05 Fa si la.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.55 Changez de vie !
- 21.55 Les Aventuriers de la science.
- 22.55 Météo, Soir 3.
- 23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Les enfants d'Aléria.
- 0.20 Strip-tease. La guerre du Golfe ; Mon Pierre.

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.40
- 18.14 Lascars.
- 18.15 Flash infos.
- 18.20 Nulle part ailleurs.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.40 Spécial Dutronc. Place Vendôme. Film. Nicole Garcia O. 22.30 Salut Sex ! Un portrait de Jacques Dutronc. 23.30 Van Gogh ■■■■ Film. Maurice Pialat O.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 14.45 Arabesque.
- 15.40 Magnum.
- 16.40 Sunset Beach.
- 17.35 Melrose Place.
- 18.25 Exclusif.
- 19.00 Etre heureux comme...
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Voile, Météo.
- 20.50 Un Indien dans la ville ■■ Film. Hervé Palud.
- 22.35 Le Droit de savoir. Commerces du cœur : mariage à tout prix.
- 23.55 Scénarios sur la drogue.
- 0.00 Les Rendez-vous de l'entreprise.
- 0.25 Football. Ligue des champions, Groupe D : Marseille - Chelsea.

FRANCE 2

- 14.50 Le Renard.
- 15.50 Tiercé.
- 16.00 La Chance aux chansons.
- 16.50 Des chiffres et des lettres.
- 17.20 Un livre, des livres.
- 17.25 Cap des Pins.
- 17.55 Nash Bridges.
- 18.45 Friends.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Rugby, Météo.
- 20.50 Professeur Holland ■■ Film. Stephen Herek.
- 23.15 Un livre, des livres.
- 23.20 La Vie à l'endroit. Ces femmes qui les séduisent.

FRANCE 3

- 14.58 Questions au gouvernement.
- 16.05 Saga-Cités.
- 16.35 Les Minikeums.
- 17.45 Le Kadox.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.46 Un livre, un jour.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Fa si la.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.55 Hors série. Sur la terre des dinosaures. Les coulisses du film.
- 22.35 Météo, Soir 3.
- 23.10 L'Homme à la main greffée.
- 0.05 Cold Squad, brigade spéciale.

CANAL +

- 13.45 Le Mystère des fées Film. Charles Sturridge O.
- 15.20 1 an de +.
- 16.10 Des filles, des garçons et des films.
- 17.00 Kirikou et la sorcière ■■ Film d'animation. Michel Ocelot O.

► En clair jusqu'à 20.15

- 18.15 Flash infos.
- 18.20 Nulle part ailleurs.
- 20.15 Football. Ligue des champions, Groupe D : Marseille-Chelsea.
- 23.44 Le Monde selon Glup. O.
- 23.45 La Nouvelle Eve ■■ Film. Catherine Corsini O.
- 1.15 Esther et le roi ■■ Film. Raoul Walsh (v.o.) O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 Nature. Dans le parc national Hainich, en Thuringe.
- 19.45 Arte info, Météo.
- 20.15 Reportage. La Méthode kangourou.
- 20.40 A bout de souffle ■■■■ Film. Jean-Luc Godard.
- 22.10 Scénarios sur la drogue. Kino. Alain Beigel O.
- 22.15 Court-circuit : O trouble. Sylvia Calle. 22.25 Mort d'un commis voyageur. Volker Schlöndorff (v.o.) O. 0.40 Le Premier Pas. Florence Vignon.
- 1.05 Le jour où le silence est mort Film. Paolo Agazzi (v.o.).

M 6

- 18.30 Sliders, les mondes parallèles.
- 19.20 Cosby Show.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 et 1.05 Mode 6.
- 20.10 Une nounou d'enfer.
- 20.40 Dérochage infos, Cinésix.
- 20.55 L'Année du Dragon ■■ Film. Michael Cimino O.
- 23.15 Love in Paris Film. Anne Goursaud O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Décibels. Enseigner la musique à l'école aujourd'hui.
- 22.10 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la Nuit. Tout mon possible.
- 0.00 Du jour au lendemain. Invitée : Hélène Cixous.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Hector Berlioz. Concert. Par l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. Pinchas Steinberg : œuvres de Liszt, Berg, Strauss.
- 22.30 Jazz, suivez le thème. That Old Black Magic.
- 23.00 Le Conversatoire.
- 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Œuvres de Corelli, Scarlatti.
- 20.40 Oscar Wilde et la musique. Œuvres de Wagner, Beethoven, Zemlinski, Mozart, Schreker.
- 22.40 Les Soirées (suite). Œuvres de Wiseman, Massenet, Ibert, Debussy, Ravel, Strauss.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société : Etre juré d'assise.
- 16.00 Motivées, motivés.
- 16.35 Alfred Hitchcock présente.
- 17.00 Galilée.
- 17.10 Qu'est-ce qu'on mange ?
- 17.30 100 % question.
- 17.55 Côté Cinquième.
- 18.30 Le Faucon pèlerin.
- 18.56 C'est quoi la France ?
- 19.00 Archimède.
- 19.45 Arte info, Météo.
- 20.15 Reportage. USA, le feu sacré.
- 20.40 La Vie en face. Les Anges gardiens.
- 21.30 Scénarios dur la drogue.
- 21.40 Le Festival mondial du Théâtre de Nancy.
- 23.00 Direct ! Pièce de théâtre.
- 0.20 Muriel fait le désespoir de ses parents. Téléfilm. Philippe Faucon.

M 6

- 13.35 Un cœur pour la vie. Téléfilm. Robert Markowitz O.
- 15.15 Central Park West.
- 16.10 M comme musique.
- 17.35 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
- 18.30 Sliders, les mondes parallèles.
- 19.20 Cosby Show.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 et 0.05 Mode 6.
- 20.10 Une nounou d'enfer.
- 20.40 E = M 6 découverte.
- 20.55 Le Troisième Jumeau. Téléfilm. Tom McLoughlin [1 et 2/2] O.
- 0.10 Scénarios sur la drogue.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 In vivo.
- 20.30 Accord parfait.
- 21.30 Fiction 30. Display, de Joseph Danan.
- 12.10 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la Nuit.
- 0.00 Du jour au lendemain. Sylvie Doizelet (La Dame de Pétrarque).

FRANCE-MUSIQUES

- 19.07 A côté de la plaque.
- 20.00 Un mardi idéal. Renaud Capuçon, violon, Nicholas Angelich, piano, Laurent Malot et Martine Fontaine, chanteurs, le trio de jazz Aldo Romano, avec Henri Texier et Louis Scavias, Bratsch, groupe tzigane.
- 22.30 Jazz, suivez le thème.
- 23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

- 19.30 Classique affaires soir.
- 20.15 Les Soirées. L'Ordn, de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. Jiri Belohlavek.
- 20.40 Festival piano aux Jacobins. Récital du pianiste Piotr Anderszewski.
- 22.15 Les Soirées... (suite). Œuvres de Brahms, Grieg, Dvorak, Sibelius.

Les cotes des films

- On peut voir
- A ne pas manquer
- Chef-d'œuvre ou classique
- Les symboles spéciaux de Canal +
- DD Dernière diffusion
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Les pierres de la cohabitation

par Pierre Georges

C'EST tellement plus tranquille, le Salon de l'agriculture ! Ni pierres ni pavés ! Bonjour M. le président, bonjour M. Bové ! L'angélique angélus national, beau comme du Millet revisité traçabilité. La paix des sillons ! Nous sommes tous des paysans français.

Seulement voilà, il s'est passé ailleurs, autre chose de peu ordinaire, d'inouï, et sur lequel, dans l'urgence d'une lapidation verbale et politique, chacun devrait avoir son opinion et l'exprimer à voix haute, claire et tonitruante. Là-bas, Lionel Jospin a, comme l'on dirait porte de Versailles, quelque peu « déparlé » par rapport au discours et au langage diplomatique français. Il a utilisé les mots qui fâchent et reçu, en retour, les pierres qui blessent. Il a appelé, fort imprudemment ou fort délibérément, « actes terroristes » ce que ceux qui les commettent revendiquent comme actes de résistance. Il s'est engagé, d'un lapsus calamiteux, ou au risque du parler vrai, sur un chemin, de Damas en l'occurrence, pour le moins délicat.

A chacun son jugement sur la question. Toute la gamme des réactions s'est exprimée. Cela va de l'indignation la plus véhémente, de l'émotion la plus vive, de la condamnation la plus calculée, de l'exploitation la plus prompte, de la stupéfaction la plus sincère sur ce changement de discours, à l'approbation la plus discrète sur le fait qu'un premier ministre français aurait pu appeler enfin un Hezbollah un Hezbollah. Avant, son effet fait, d'amender le propos.

Inutile donc d'apporter ici, si l'on ose dire, sa pierre à cette cathédrale des mots bâtie dans l'urgence et la fureur cohabitationniste. Car c'est bien là ce qui

frappe le plus, au-delà de l'analyse sur les effets et conséquences diplomatiques du discours sur l'image et l'influence de la France au Proche-Orient : la promptitude avec laquelle toute la classe politique française a rapatrié d'urgence le débat pour en faire un enjeu intérieur. Et cette véritable volée de cailloux ou de secours verbaux qui s'est abattue ou penchée sur le chef endolori du chef du gouvernement.

Hors, bien sûr, Jacques Chirac dans son rôle et son aubaine présidentielle, pas un mot dans l'opposition, pour déplorer et même condamner le traitement indigne infligé à un premier ministre français en visite officielle, caillassé comme l'ami présumé infidèle au Liban. Et une avalanche de considérations peu amènes comme pour justifier l'idée que, tous comptes faits, il n'avait point volé cette mauvaise manière.

On dira que c'est là déplorer l'effet pour la cause. Est-ce si sûr ? Si l'on admet par la voix de Michèle Alliot-Marie que, « lorsque le premier ministre se déplace, aux yeux des pays d'accueil, c'est la France qui s'exprime », on doit admettre aussi que lorsque le premier ministre reçoit des pierres, c'est la France qui les reçoit aussi. Et, que l'on sache, les pierres jugent plus ceux qui les lancent que ceux qui les reçoivent !

D'où le sentiment que la paix au Proche-Orient, cette vieille et têtue idée française, n'est rien en l'affaire. Juste une idée et un prétexte. L'important, ce qui a peut-être tout aussi bien motivé le mot malheureux de Lionel Jospin que sa mise en accusation véhémente, c'est cette manière d'intifada verbale permanente que semble devoir devenir désormais la cohabitation.

Le parti de Jörg Haider exploite la rancœur anti-européenne de nombreux Autrichiens

Le chancelier Schüssel envisage « des démarches juridiques » contre les sanctions

L'AUTRICHE, qui se sent injustement mise à l'écart par ses partenaires, entamera-t-elle une procédure devant la Cour de justice européenne ? Dans un entretien au magazine allemand *Focus*, paru lundi 28 février, le chancelier autrichien Wolfgang Schüssel n'exclut pas le recours « à des démarches juridiques », s'il s'avérait que les sanctions décidées par les quatorze autres membres de l'Union européenne portent atteinte aux droits de son pays. Le leader du parti d'extrême droite FPÖ, Jörg Haider, avait brandi la même menace il y a quelques jours.

Des Autrichiens de tous bords se sentent aujourd'hui blessés par les sanctions des Européens. Cette amertume crée un sentiment anti-européen que M. Haider et quelques-uns de ses amis politiques tentent d'exploiter. Une première salve de propos anti-bruxellois avait été lancée vendredi 24 février. Dans un entretien au magazine suisse *Facts*, le leader de l'extrême droite autrichienne avait qualifié l'euro de « fausse-couche » et souligné que

l'euro n'aurait dû être mis en place qu'« à la fin du processus d'intégration économique » en Europe. Le même jour, le chef du groupe parlementaire du FPÖ au Parlement régional du Burgenland, Wolfgang Rauter, avait souhaité « à titre personnel » un référendum national, dans le but de quitter l'UE.

« IMMENSEMENT DOMMAGEABLES » « Nous voulons rester dans l'Union », a corrigé Jörg Haider ce week-end, et plusieurs dirigeants du FPÖ ont expliqué que l'opinion de M. Rauter ne correspondait pas à la ligne du parti. Au parti chrétien-démocrate ÖVP, partenaire du FPÖ dans la coalition au pouvoir, de nombreuses voix (mais pas celle de Wolfgang Schüssel) se sont élevées pour protester contre la salve « anti-euro » de Jörg Haider. Le commissaire européen à l'agriculture, Franz Fischler (ÖVP), a qualifié les propos de M. Haider d'« énormément dommageables » aux intérêts de l'Autriche.

Le FPÖ devrait pour l'instant rester prudent dans le choix de ses ar-

guments anti-européens. L'un de ceux qui plaît à la presse populaire consiste à rappeler que l'Autriche est un contributeur net au budget de l'Union européenne, et qu'elle ne doit donc pas être marginalisée. Le FPÖ continuera également à faire campagne contre l'élargissement à l'Est : officiellement, Jörg Haider demande que l'entrée de nouveaux membres, comme la Hongrie ou la Slovaquie, soit reportée jusqu'au moment où ces pays auront atteint le même niveau de vie que l'Autriche. Dans certaines régions, comme le Burgenland, le FPÖ va plus loin et publie des affiches où on peut lire : « L'élargissement, non merci ».

Après l'entrée de l'Autriche dans l'UE (1^{er} janvier 1995), puis dans la zone euro (1^{er} janvier 1999), Jörg Haider semblait avoir décidé de mettre un terme à sa rhétorique anti-bruxelloise traditionnelle. Son parti avait tenté, avant chacune des deux grandes échéances européennes, de susciter un mouvement contre l'Europe, échouant à chaque fois. Les Autrichiens ont été 66 % à voter pour l'entrée dans l'Europe,

lors du référendum de juin 1994. L'opinion voit dans l'Europe, comme vient de l'expliquer un responsable du parti chrétien-démocrate, « un facteur d'identité ». Le préambule de l'accord de coalition, adopté le 3 février, contenait un engagement très clair pour l'Europe et la monnaie unique.

Lucas Delattre

■ Franz Fuchs, auteur de violents attentats à la bombe en Autriche entre 1993 et 1997, a été retrouvé mort par pendaison dans sa cellule de prison à Graz, samedi 26 février. Les responsables de la médecine légale ont indiqué qu'il s'agissait d'un suicide. Condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en mars 1999, Franz Fuchs a terrorisé son pays pendant plusieurs mois, envoyant des colis piégés à plusieurs personnalités politiques ou des médias, et accompagnant ses envois de propos racistes. En février 1995, quatre Tziganes avaient péri dans un attentat provoqué par Fuchs à Oberwart, dans le Burgenland.

Le Guide Michelin change de nom

POUR la dernière édition d'un siècle qui l'a vu naître, Le Guide Michelin change de nom et se « met à table » ! Il s'appelle désormais le Guide rouge et livre un bref commentaire sur chacun des établissements cités. Pourquoi ce nouveau titre ? Un choix de marketing éditorial, ou bien ce nom s'est-il imposé pour ne plus lier le destin du guide à celui de l'entreprise qui le sponsorise et dont les démêlés récents avec l'opinion publique sont encore dans les mémoires ?

L'hypothèse d'un probable déperissement des guides « papiers » devant les progrès d'Internet – où le guide pourra être consulté gratuitement jusqu'au 30 juin 2000 – a certainement pesé aussi. En attendant, il est cocasse de voir s'imposer « Le Rouge », ce sobriquet légèrement persifleur, évocateur de la pourpre cardinalice dont Jean-Pierre Quélin ravive régulièrement les couleurs dans sa chronique.

Nos lecteurs savent déjà que Guy Martin, le chef du Grand Véfour, a obtenu la distinction suprême (*Le Monde* du 23 février). Quatre établissements obtiennent deux macarons : le Château de la Chèvre d'Or (06360 Eze), le Château Cordeillan-Bages (33250 Pauillac), La Rotonde du Casino Lyon-Vert (69890 La Tour-de-Salvagny) et le Régence du Plaza-Athénée (75008 Paris).

David Van Laer, au Maxence, obtient une première étoile ; Hélène Darroze et Bath's également. Plus inattendue est l'étoile d'El Mansour, table marocaine luxueuse, à la cuisine sans éclat. Bar et Bœuf (Monaco), piloté par Alain Ducasse, et le Vistamar obtiennent un macaron, ainsi que le Château de Noirieux (49125 Briollay). Une étoile aussi pour Bruno Cirino à l'Hostellerie Jérôme (06320 La Turbie). Au total, quarante nouvelles étoiles et trente-six suppressions.

Les brefs commentaires, qui accompagnent les restaurants cités, s'appliquent au décor plus qu'à la cuisine. Ils sont d'une simplicité

bienveillante, un peu désuets parfois, et non dénués d'humour. L'arrivée à Paris de Jean-Yves et Stéphane Bath, le père et le fils, venus de Clermont-Ferrand, est saluée d'un « c'est bath quand un bougnat monte à Paris ! ». Le Rouge n'échappe pas toujours au style pompier.

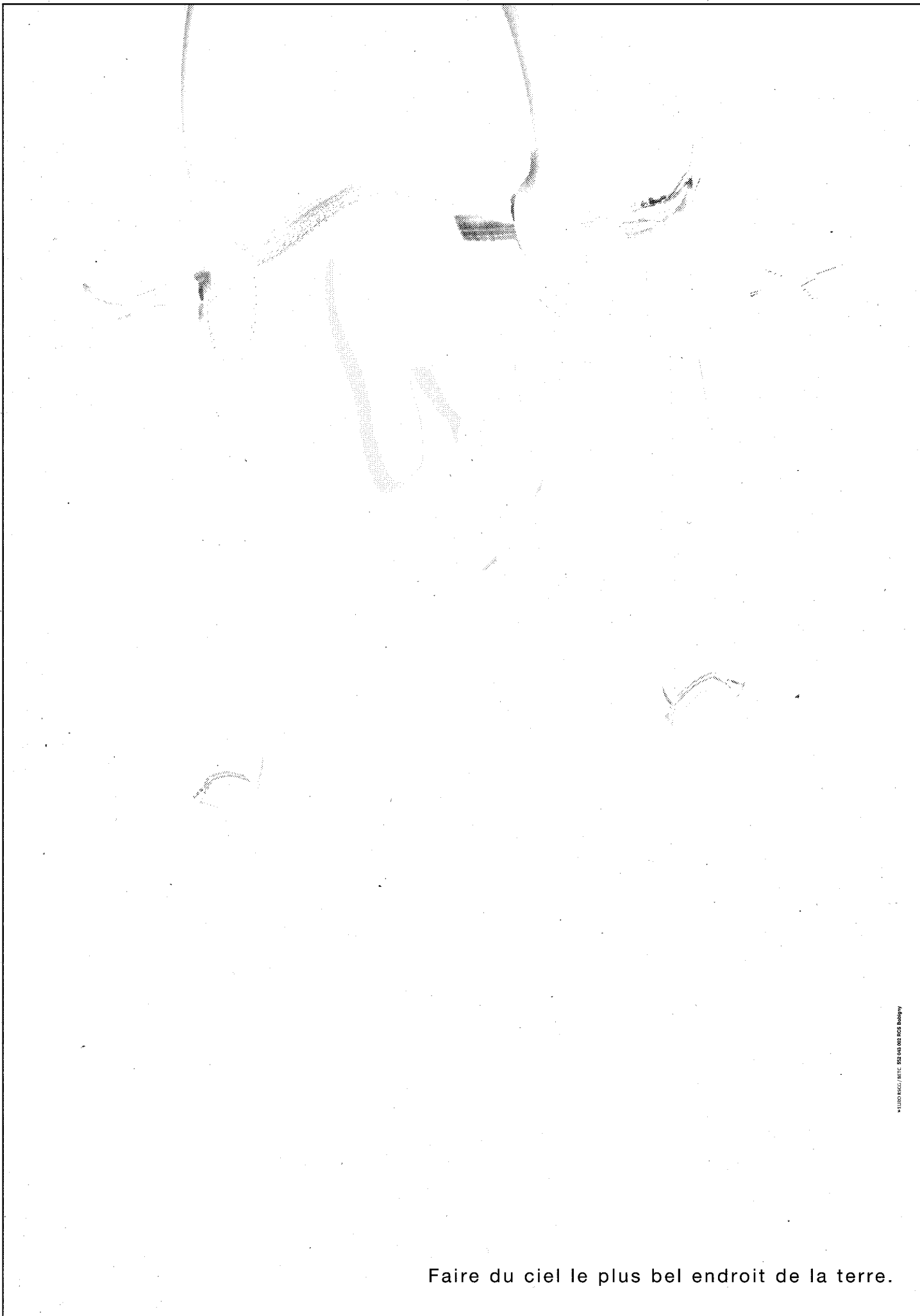
On notera la suppression d'une étoile à l'Hôtel des Pyrénées (64485 Saint-Jean-Pied-de-Port), aux Jardins de l'Opéra (31000 Toulouse), à l'Espadon du Ritz à Paris. Philippe Legendre n'obtient qu'une étoile au « Cinq », la nouvelle table du Georges V. En revanche, Michel del Burgo, qui lui a succédé chez Taillevent, conserve les trois macarons de l'établissement dirigé par Jean-Claude Vrinat.

Parmi les oubliés, La Ferme de Mon Père (Marc Veyrat) à Megève devra se contenter de quatre « fourchettes », la Maison de Briecourt (Olivier Roellinger) à Cancale et la Pyramide à Vienne de leurs deux macarons. Oubliés aussi, à Megève, le talentueux Jacques Mégéan – qui était étoilé à Carpentras –, et, à Paris, Christophe Chabanel (La Dinée).

Paul Minchelli, à Paris, et Jean Bardet, à Tours, tous deux avec deux étoiles, disparaissent du Guide rouge. Une radiation qui intervient pour ce dernier avant la décision de justice qui doit être rendue le 14 mars, après que le parquet a fait appel d'un jugement de première instance le condamnant à une amende à la suite d'une plainte des services de la répression des fraudes. Jean Bardet est pris au piège d'un système où les places sont chichement accordées aux cuisiniers. Plus aisée paraît l'ascension, plus dure sera la chute. Pour un homme, mais aussi pour toute une équipe dépositaire d'un réel savoir-faire.

Jean-Claude Ribaut

★ En librairie mardi 29 février, 130 F (19,82 €).



Faire du ciel le plus bel endroit de la terre.

Le Monde

ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

MARDI 29 FÉVRIER 2000

EUROPE

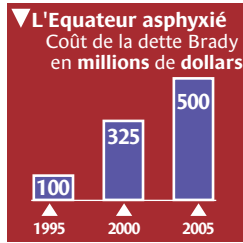


Fritz Verzetnitsch, président autrichien de la Confédération européenne des syndicats, défend

l'Europe sociale à l'heure de la nouvelle économie (page IV)

FOCUS

Les bons Brady, qui ont favorisé la croissance des pays émergents, fêtent leurs dix ans dans une ambiance de crise : leur popularité est en forte baisse et l'Équateur fait faux bond à ses créanciers (page VI)

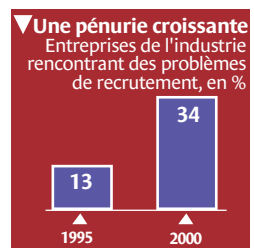


LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● La pénurie de main-d'œuvre résulte en partie du défaut d'anticipation des entreprises ou d'un manque d'effort pour attirer les candidats. Le vrai danger est à venir (page VIII)

● La zone franche de Lille-Sud, dans le fief de Martine Aubry, a attiré les chasseurs de primes sans empêcher les licenciements (page IX)

● **6 millions** Le nombre de salariés français qui seraient victimes de violence psychologique. Les amalgames et les conflits croissants autour du harcèlement moral incitent les experts à définir ses signes cliniques (page X)



ANNONCES CLASSÉES

De la page XI à la page XXXII

La pression est double : la loi va leur imposer la transparence, tandis que les fonds de pension veulent qu'ils justifient leurs gains

Les patrons s'affairent avant de montrer leurs salaires

Des montants à géométrie variable



Infographie : Le Monde

Il avait osé le dire ! Le 2 octobre 1989, Antoine Riboud, PDG de BSN, avait donné sur le plateau de « L'Heure de vérité » son salaire annuel : 5 790 000 francs. Une minirévolution pour un milieu patronal alors sur le gril après la publication dans *Le Canard enchaîné* de la déclaration d'impôt de Jacques Calvet. La presse avait salué cet effort de transparence... « Bel effort, oui, rétorque un banquier, sauf qu'Antoine Riboud ne parlait que de son salaire en France et pas de ce qu'il touchait en tant que président de certaines filiales à l'étranger ! »

Un peu plus de dix ans plus tard, voilà à nouveau les salaires des dirigeants français sous les projecteurs. Cette fois, le Mouvement des entreprises de France (Medef) et l'Association française des entreprises privées (Afev) l'ont promis, « nous ne baisserons pas ». La vérité et rien que la vérité, donc. Un groupe de travail présidé par Paul-Louis Halley, le président de Promodès, est à l'œuvre – dans la plus stricte confidentialité – afin de peaufiner les propositions concrètes attendues pour ce printemps. Des experts ont été mobilisés pour tenter d'harmoniser les pratiques et remettre dans le rang ceux qui se seraient autorisés des libertés un peu trop voyantes.

D'ores et déjà, des difficultés pointent. Faudra-t-il parler des rentes de retraite ? Donner tous les éléments concernant les stock-options ?... Le sujet est complexe, et il y a de multiples façons de pêcher par omission ou par imprécision. Il suffit de voir la diversité des montants qui circulent depuis plusieurs semaines dans la presse pour s'en convaincre. Les fourchettes annoncées varient parfois du simple au triple.

Le capitalisme français a cultivé depuis des lustres l'opacité. La consanguinité des conseils d'administration a contaminé les comités qui décident de la rémunération d'un président et de son comité de direction. Imaginer que, d'un seul coup, la lumière puisse être faite semble illusoire. Finalement, à écouter les fiscalistes, une seule méthode serait fiable : aller consulter à la perception le montant des revenus déclarés par chaque patron. La loi l'autorise, à condition d'habiter dans la même commune ou le même arrondissement, mais toute divulgation est interdite sous peine d'une amende fiscale égale au montant des sommes publiées !

Ce serait payer bien cher, même si les Français ressentent une injustice vis-à-vis de cet argent qu'ils jugent « facile » et terriblement « éli-

tiste » : les stock-options touchent en priorité l'encadrement des 40 grandes sociétés de l'Hexagone, soit... 28 000 personnes. Seulement, dans ce débat, ce n'est pas l'opinion publique qui tire les ficelles, ni même le gouvernement qui, le 15 mars, examinera un projet de loi de régulation économique, visant à donner un cadre juridique à la transparence.

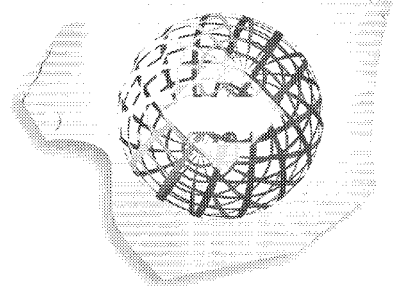
Malgré ces pressions, le « combien ? », aujourd'hui, n'est plus central. Car ce n'est pas lui qui intéresse en priorité les actionnaires et les fonds de pension anglo-saxons. Ceux-ci sont plutôt prêts à saluer l'initiative des patrons français, puisque, en Europe, seule la Suède impose la publication de la rémunération du conseil d'administration et du directeur général. Ils ont même tendance à trouver les rémunérations faibles en comparaison de leurs homologues anglo-saxons. La nouvelle logique de l'actionnaire peut pousser à une hausse des rémunérations, à condition que la clarté soit faite sur leur motif. Oui

aux gros salaires... s'ils sont justifiés eu égard aux performances.

Car c'est bien cela qui intéresse les fonds de pension anglo-saxons, qu'ils s'appellent Calpers ou Fidelity. Et, là encore, sauf exceptions, les entreprises de l'Hexagone ne sont pas particulièrement bien préparées. Les porteurs de parts veulent de la rentabilité et fixent la rémunération d'un dirigeant selon sa capacité à valoriser l'entreprise dont il a la charge. La rémunération doit récompenser les résultats, pas les efforts, « une philosophie encore très controversée en France », reconnaît Christian Herrault, directeur des ressources humaines du groupe Lafarge qui vient de mettre en place une nouvelle méthode, liée à la création de valeur, pour fixer le bonus de 1 000 de ses cadres. La démarche reste rare. Mais les patrons français ont compris que le choix de la transparence n'en était plus vraiment un.

Francine Aizicovici
et Marie-Béatrice Baudet

Stratèges et acteurs



de la net-économie

Retrouvez-nous
en pages centrales



LA STRATÉGIE EN ACTION

REVENUS

Questions-réponses

1 De quoi se compose la rémunération des dirigeants ?

Généralement, on distingue quatre éléments : le salaire de base, qui est une rémunération fixe ; une part variable, appelée prime ou bonus. Elle est fixée en fonction d'objectifs et « peut atteindre entre 30 % et 200 % du salaire de base », précise Jean-Marc Reveau, PDG du cabinet JMR Consulting SA. Il y a aussi les incitations à long terme, pour lesquelles la distribution de stock-options est devenue la règle ; et, enfin, les avantages divers qui se révèlent souvent des compléments importants (voiture de fonction, prise en charge de frais d'études des enfants, des frais de logement, de la couverture médicale, etc.). Sans oublier les notes de frais. Si Pernod Ricard accepte d'indiquer que le montant des frais de son PDG, Patrick Ricard, a atteint 119 823 francs en 1999, en revanche, chez Axa, on ne veut rien dévoiler.

2 Quels sont les avantages lors du départ de l'entreprise ?

En cas de perte ponctuelle ou définitive de son emploi, le dirigeant peut bénéficier de filets de sécurité : le contrat d'assurance-chômage, par exemple, concocté sur mesure, qui lui assure « 40 à 70 % de son salaire net pendant un ou deux ans », estime Alain Breugnon, avocat associé du cabinet Mazars. Ou encore le « golden parachute » lorsqu'il est débarqué et qui, écrit Pierre Bitoun dans son livre *Les cumulards*, « est généralement équivalent à un an de salaire mais peut atteindre jusqu'à quatre ans ».

Parmi les éléments annexes figure aussi la rente-retraite, qui peut être attribuée aux membres du comité exécutif de l'entreprise. « Ce mécanisme, mal connu, coûte très cher à l'entreprise », explique un expert. « Prenez le cas d'un directeur de soixante-trois ans, qui, au bout de dix années de présence, déciderait de partir à la retraite. Si son groupe souhaite lui verser une rente annuelle à vie de 1,2 million, le coût pour l'entreprise sera de plus de 12 millions de francs... »

3 Qu'en est-il des rémunérations perçues à l'étranger ?

Elles peuvent être très importantes lorsque le président d'un groupe international dirige (de près ou de loin) des filiales à l'étranger. Parmi les autres éléments qu'il ne faut pas négliger, il y a également les « jetons de présence » versés aux membres des conseils d'administration et qui améliorent aussi sensiblement l'ordinaire des dirigeants. Leur montant varie de « 50 000 francs à

400 000 francs par an », estime Alain Breugnon. Mais ces « jetons juteux », comme les appelle Pierre Bitoun, peuvent grimper jusqu'à un million de francs par an, estime un expert. Jean Peyrelevalde, PDG du Crédit lyonnais, qui siège dans neuf conseils d'administration (hors groupe), aurait perçu un million de francs au total en 1998, selon la banque. Tandis que Patrick Ricard, PDG de Pernod Ricard, aurait reçu 283 000 francs en 1999 pour des mandats au sein des conseils d'administration de la Société générale et d'Eridania, indique le groupe.

4 Comment évoluent les disparités de revenus ?

Quand les actionnaires – les fonds de pension anglo-saxons en particulier – réclament plus de transparence au monde des affaires français, ce n'est pas au nom de la lutte contre les inégalités. Il se trouve pourtant que les pressions croissantes pour que le voile soit franchement levé sur les pratiques de rémunération des cadres supérieurs interviennent à un moment où l'opinion publique se montre hautement sensible sur ce sujet. Et pour cause. Le siècle se solde sur le constat d'une société française de plus en plus duale. Cette dynamique à l'œuvre depuis le début des années 90 est finement décrite dans une étude publiée par l'Insee en octobre dernier. Elle opère selon un double mouvement touchant aussi bien l'évolution des revenus que des patrimoines. Alors que l'éventail des revenus s'était progressivement réduit de 1970 à 1990, il s'est à nouveau ouvert depuis.

Selon cette étude, dont les dernières données s'arrêtent en 1996, les salariés les plus défavorisés ont connu pendant cette période une baisse absolue de leurs revenus, ce qui n'avait jamais été observé auparavant. Dans le même temps, les revenus des ménages les plus aisés continuaient, certes moins rapidement qu'au cours de la période précédente, de progresser. Cette évolution a été plus que confortée par la répartition du patrimoine détenu par les Français. La moyenne de 801 000 francs de patrimoine par ménage en 1997 donnée par l'Insee ne signifie pas grand-chose quand on précise que les 10 % des Français les plus pauvres n'avaient pas plus de 5 000 francs en réserve, mais que le bas de laine des 20 % les plus riches atteignait en moyenne 1 955 000 francs. Ces économies, placées en Bourse, ont rapidement fructifié au cours des dernières années. Au total, les disparités entre riches et pauvres n'ont jamais été aussi grandes.

L'opacité bien cultivée de la rémunération des dirigeants français

On les a crus loquaces le 20 janvier, voilà qu'ils redevenaient muets. Un peu plus d'un mois après la conférence de presse au cours de laquelle le Mouvement des entreprises de France (Medef) et l'Association française des entreprises privées (Afepe) annonçaient officiellement – par les voix de leurs présidents respectifs, Ernest-Antoine Seillière et Didier Pineau-Valencienne – l'opération « transparence » sur les revenus des dirigeants, la loi du silence prévaut à nouveau. Impossible d'en savoir un peu plus sur les pistes ouvertes par le groupe de travail chargé de faire des propositions concrètes (quels montants publiés ? Comment ?...). « Vous connaissez pourtant bien nos habitudes... On ne communique rien », répond-on à l'Afepe, vers qui le Medef renvoie. On apprend simplement que c'est le très discret Paul-Louis Halley, PDG du groupe Promodès, qui dirige les travaux et qu'il faudra se montrer patients encore quelques semaines.

Cette confidentialité ne parvient cependant pas à cacher l'agitation ambiante. Si les 35 heures font les choux gras des cabinets de conseil en ressources humaines, la transparence est du pain béni pour les experts en rémunération. Que ce soit chez Towers Perrin ou chez Hewitt, par exemple, on confirme « répondre à des demandes de sociétés du CAC 40 qui veulent se préparer à sauter le pas ». Car c'est bien d'un grand bond qu'il s'agit.

La période de transition – les dirigeants ont jusqu'au printemps 2001 pour publier les informations dans leurs rapports annuels – va être mise à profit pour harmoniser les pratiques et les habiller. Jusqu'à

Malgré les promesses de transparence, les grands patrons contrôlent les conseils d'administration et de rémunération

présent, les patrons français avaient plutôt l'habitude de se débrouiller entre eux. « Comme il n'y a pas de règles, chacun fait ce qu'il veut », lance très ouvertement Euan Baird, le PDG de Schlumberger – d'origine anglo-saxonne, il est vrai –, partisan déclaré de la transparence depuis des années.

L'opacité repose notamment sur la consanguinité des conseils d'administration. Dans les grands groupes français, 10 % des administrateurs occupent 35 % des sièges des entreprises, indique une étude de 1999 du cabinet Korn-Ferry Inter-

national. Rien d'étonnant donc si ce « copinage » transparait dans les « comités de rémunération ». Non obligatoires, mais généralement présents dans toutes les sociétés du CAC 40, ces comités sont composés de deux ou trois personnalités, choisies au sein du conseil d'administration à qui ils font des recommandations pour fixer la rémunération du président et de sa garde rapprochée.

Qui trouve-t-on par exemple au sein du comité de rémunération de la BNP ? Alain Joly, le PDG d'Air liquide, Jean-Louis Beffa, de Saint-Gobain, et Philippe Jaffré, l'ex-patron d'Elf Aquitaine, aujourd'hui à la tête d'un cabinet de conseil en rémunération appelé Stock-Option ! Celui de la Société générale est composé d'Ernest-Antoine Seillière, de Guy Dejouany, l'ancien PDG de la Compagnie générale des eaux (devenue Vivendi), et de Pierre Faure, le président de la Sagem. Les deux banques ont le mérite de publier ces informations nominativement dans leur rapport annuel, mais certaines entreprises se font fort

d'entretenir le secret. « Des copains qui ne représentent pas l'intérêt des actionnaires et qui se neutralisent ? C'est exact en partie, convient un patron, lui-même membre de deux comités de rémunération. Mais ces huis clos ne permettent pas tout. Et depuis quelques mois, on sent que les choses bougent. »

Si tous les coups ne sont effectivement pas autorisés, il faut bien relever, néanmoins, quelques pratiques discutables. « Généralement, raconte cet ancien cadre dirigeant, le comité de rémunération fait appel à des experts afin qu'ils le guident dans ses recommandations. Ces spécialistes regardent ce qui existe ailleurs, dans d'autres secteurs ou à l'étranger, étudient les performances de l'entreprise... Tout cela est très bien, sauf qu'il arrive que ce soit le président qui demande au cabinet choisi de préparer l'étude pour son comité de rémunération ! » Pire, il arrive que le président lui-même soit membre du comité de rémunération...

L'idée qui circule afin de lever ce voile sur des méthodes qui sont l'héritage du capitalisme à la française et de ses fameux noyaux durs est de « faire entrer davantage de « sages », c'est-à-dire de personnalités indépendantes, au sein des conseils d'administration », indique Thierry de Beyssac, directeur général de Hewitt Associates. Reste à savoir si ces sages sont véritablement indépendants... Ces conseils commencent à être suivis : en 1998, selon l'étude de Korn-Ferry International, les sociétés du CAC 40 comptaient 28 % d'administrateurs indépendants, une progression de 63 % par rapport à l'année précédente !

Marie-Béatrice Baudet

L'omerta dans le secteur public

Combien gagnent les PDG des grandes entreprises publiques ? Leur rémunération provenant de l'argent des contribuables, on imagine, à priori, que François Roussely, chez EDF, Louis Gallois, à la SNCF, ou encore Jean-Paul Bailly, à la RATP, vont jouer sans difficulté la transparence. Et pourtant... EDF : l'entreprise « ne donne pas le salaire de ses dirigeants ». SNCF : « Le président ne communique pas sur ce sujet. Il le fera lorsqu'il le jugera utile. » A la RATP, impossible d'avoir une information précise. Le *Nouvel Observateur* du 30 septembre 1999 annonçait, pour Jean-Paul Bailly, un salaire annuel de 766 164 francs net. En tant que membre du Conseil économique et social, il percevait, en outre, une rémunération de 18 000 francs par mois, se décomposant en 7 000 francs de salaire (brut ou net ?), ce n'est pas indiqué) et 11 000 francs de frais. Son appartenance à l'Union internationale des transports publics, et donc son éventuelle rétribution à ce titre, ne sont pas mentionnées par l'hebdomadaire.

Un jeu de pistes qui se complique à l'envi

Depuis quelques mois, journaux et magazines publient les revenus de grands patrons français. On sait tout, désormais, de ce que gagnent Claude Bébéar chez Axa, Patrick Ponsole à Eurotunnel ou Serge Tchuruk chez Alcatel. Tout ? C'est peut-être vite dit. Car d'un média à l'autre, les mêmes chiffres divergent pour un même PDG...

Le cas de Claude Bébéar, souvent présenté comme l'un des précurseurs de la transparence, illustre bien le flou ambiant. La revue *Management* d'octobre 1999 lui octroie une rémunération de 19,5 millions de francs pour l'année 1998, bonus inclus. C'est presque la même somme que celle indiquée par *Liberation* du 7 mai 1999 : un salaire de 3,8 millions de francs auxquels s'ajoutent 15,4 millions de francs d'intéressement, plus « 929 715 stock-options qui, au cours de Bourse actuelle, font apparaître une plus-value potentielle de 389 millions de francs ». Mais, quelques mois plus tard, le 21 janvier 2000, ce même quotidien indique un salaire annuel de 13,4 millions de francs pour 1998. Tandis que le magazine américain *Forbes* parle d'un salaire de 6,1 millions de francs.

Un autre chiffre revient souvent : celui de 15,5 millions de francs, avancé par le mensuel *Capital* de février 2000, *Le Monde* du 22 janvier 2000 ainsi que par *Le Nouvel Observateur* du 30 septembre 1999, ce dernier précisant que le patron d'Axa aurait, en outre, gagné 1,6 milliard de francs grâce à ses stock-options. Entre toutes ces sources, la fourchette va donc du simple au triple !

S'agit-il de salaire net ou brut ? Ce n'est pas précisé sauf dans *Le Nouvel Observateur*, pour lequel ce serait un salaire brut. Renseignements pris auprès d'Axa, Claude Bébéar aurait bien perçu, pour ses différentes fonctions dans le groupe, 15,5 millions de francs en 1998 – 3,8 millions en salaire « net » plus 11,7 millions en « intéressement et autres éléments variables ». L'année précédente, il avait perçu 3,9 millions de francs de salaire net et 8,7 millions de francs pour la part variable. Sa rémunération a donc fait, en un an, un joli bond de 2,8 millions.

Cette part variable dépend de la réalisation d'objectifs fixés « par le conseil de surveillance, dans le cadre du comité de rémunération » et liés au cours de la Bourse et à la croissance du bénéfice net par action sur une base dite « totalement

diluée », en clair comprenant les actions et obligations convertibles. Côté stock-options, il n'en aurait reçu aucune en 1998, mais 270 000 en 1997, selon Axa. Il disposerait aujourd'hui de 930 000 stock-options (sur un total de 352 millions d'actions), soit potentiellement 120 millions d'euros au cours de Bourse actuel (787 millions de francs). Et ce indépendamment des stock-options qu'il a déjà exercées.

Siégeant aux conseils d'administration de Paris et de Schneider, Claude Bébéar a en outre perçu 500 000 francs de jetons de présence en 1998, selon le groupe d'assurance. Autre avantage : l'entreprise cotise à un fonds de pension pour Claude Bébéar, « comme pour l'ensemble des directeurs ».

Il dispose par ailleurs d'une voiture de fonction BMW, d'un téléphone portable et de tout le matériel bureaucratique nécessaire. Ses notes de frais entrent « dans la limite fixée par le comité de rémunération », mais celle-ci n'est pas révélée. A-t-on fait le tour ? Comment le vérifier ? Mission impossible.

Francine Aizicovici

Comment lier en France la performance et la rétribution ?

Cet homme vaut-il 200 millions de francs ? », se demandait *L'Express* du 27 octobre 1999, dont la « une » affichait une photo de Philippe Jaffré. La somme était annoncée comme celle perçue par l'ex-patron d'Elf à son départ du groupe pétrolier, après sa bataille perdue contre TotalFina. La question est assez délicate pour empêcher beaucoup de patrons français de dormir sur leurs deux oreilles. Car, si le débat actuel sur la transparence pose la question des montants, il finira inévitablement par aborder le problème des critères d'attribution.

Les montants ? Ernest-Antoine Seillière, le président du Medef, a assuré que « ce serait la transparence sans biaiser ». Certains points restent néanmoins sensibles. Il est prévu, en principe, que les revenus des filiales étrangères, tout comme les jetons de présence, soient pris en compte. En revanche, les informations seront-elles complètes concernant les stock-options et les rentes de retraite ? Il ne suffirait pas ainsi de donner le nombre de stock-options attribuées. Il faut également préciser la date et le montant auquel elles ont été accordées. Cela afin que les spécialistes, habitués au calcul de valori-

Les critères tiennent encore peu compte de l'évolution des résultats et de la préparation de l'avenir

sation des options, puissent en définir la valeur virtuelle. Quant aux super-retraites, pour lesquelles l'entreprise débourse gros (et auxquelles le dirigeant cotise, il est vrai), rien n'est dit sur une éventuelle publicité. Autrement dit, beaucoup de cachotteries resteront possibles.

Mais, à bien y réfléchir, là n'est plus le fond du problème. Les fonds de pension anglo-saxons, habitués aux rémunérations beaucoup plus élevées des patrons américains ou anglais, ne blâment pas vraiment les dirigeants français. En revanche, ils les poussent, comme ils le font déjà outre-Atlantique, à bien expliciter le pourquoi de tel ou tel avantage. « La véritable question, confirme Charles-Henri Le Chevalier, consultant chargé de la rétribution des dirigeants chez Towers Perrin, est de savoir ce qui est rémunéré. » « Dé-

sormais, un patron français va avoir de plus en plus de mal à justifier qu'on lui verse un bonus alors que les résultats de l'entreprise baissent », reprend Edoardo de Martino, expert en rémunération et PDG de Bernard Julhiet Consulting. Une étude menée par la firme de conseil Associés en finance et publiée dans *Le Point* du 28 janvier montre ainsi que « sur la période 1995-1999, compte tenu des performances qu'ils ont obtenues, les dirigeants d'une centaine de grandes sociétés françaises cotées n'auraient dû toucher en moyenne que le quart des stock-options qu'ils ont réellement empochées ».

LAFARGE PRÉCURSEUR

La partie va être donc dure à jouer. Car, jusqu'à présent, peu de groupes hexagonaux ont mis des « rationnels » en face des rémunérations perçues. Il ne suffit plus, par exemple, de relier les parts variables du salaire – de loin les plus motivantes – au bénéfice net par action ou au retour sur fonds propres. Il faut, expliquent les experts, réfléchir systématiquement en termes d'évolution des résultats et indiquer quel pourcentage du bonus, de prime, ou de stock-options sera alors accordé en fonction des objectifs atteints.

Le « qualitatif » peut peser dans la balance en permettant au comité de rémunération de s'interroger sur la manière dont un dirigeant va mener à bien une opération de fusion-acquisition ou sur la façon dont il prépare son groupe à affronter l'avenir en réduisant l'endettement. De même, une période de crise bien maîtrisée peut être lucrative même si les résultats de l'entreprise sont à la baisse. « Mais, rappelle d'expérience Charles-Henri Le Chevalier, depuis douze ans que je suis consultant dans le domaine de la rémunération des dirigeants, je peux vous dire que la préparation du futur n'a pas toujours la

place qu'elle devrait avoir. La simple observation des résultats financiers reste le critère quasi unique. »

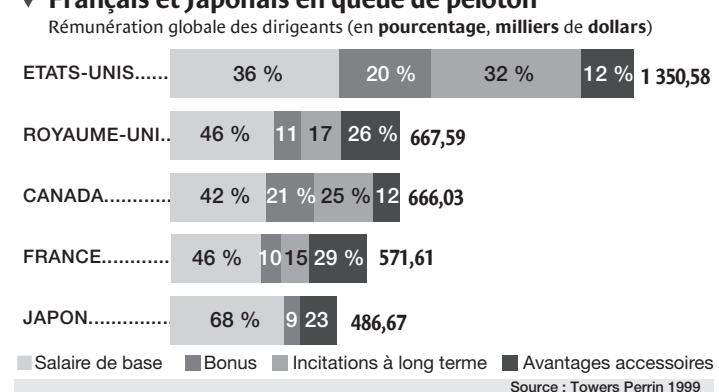
Les patrons français entendront-ils le message ? Bertrand Collomb, PDG de Lafarge et sûrement l'un des plus américanisés d'entre eux, fait figure de précurseur en ayant fait adopter cette année, au sein de son entreprise, le critère de la création de valeur pour l'attribution de bonus à 1 000 de ses cadres (présidence et direction comprises) sur les 8 000 que compte le groupe. Définie précisément (c'est le résultat après frais financiers et impôt, le tout diminué du coût du capital), cette créa-

tion de valeur « dépasse ce qu'attend en général comme rentabilité [15 %, NDLR] les marchés financiers », explique Christian Herrault, directeur des ressources humaines. « Cette démarche est fondamentale car nous sommes dans une industrie hautement capitalistique. Non seulement nos cadres de haut niveau vont être beaucoup plus sensibilisés au coût du capital, mais, en plus, ils vont se réconcilier avec l'idée encore trop largement controversée en France qu'une entreprise doit récompenser les résultats, et non les efforts. »

Lafarge a mis dix-huit mois pour lancer ce chantier, mais ne semble pas regretter cet investissement en temps, qui, « face aux exigences de performance, nous a permis d'affiner nos outils de rémunération ». Un modèle que d'autres groupes vont suivre ? Peut-être, mais ceux qui en sont aujourd'hui capables se comptent sur les doigts de la main. « Pour commencer, certains feraient mieux de ne pas prendre en compte leur performance sur un seul exercice ; après, on verra jusqu'où ils sont prêts à aller », confie un expert. Le chantier de la transparence ne fait que commencer.

M.-B. B.

▼ Français et Japonais en queue de peloton



Paul Israël, vice-président de l'Association psychanalytique internationale « Les Américains sont enclins à exhiber ce que nous avons tendance à cacher »

« Comment interprétez-vous la discrétion, voire le secret, qui entoure la rémunération des dirigeants ?

– Passer du psychisme individuel, qui est l'objet de connaissance des analystes, à la psychologie collective, dont il est question dans les phénomènes de société, est toujours un exercice délicat et fastidieux. On peut néanmoins s'y essayer.

» On le sait, l'argent renvoie, au niveau personnel, à la valeur symbolique de quelque chose de très corporel, les excréments. Ils procurent une satisfaction physique qui associe la rétention, le passage dans les muqueuses, et le jeu entre le dedans et le dehors de soi. Ce « don » de l'enfant à sa mère lui offre une occasion de valorisation, mais aussi un pouvoir inépuisable sur l'autre. Sont ainsi condensées les notions de possession, d'échange et de pouvoir : c'est là que s'articulent l'activité psychique individuelle et la réalité sociale.

» Par la suite, la qualité de cette relation nouée dans la petite enfance va influencer sur le processus de socialisation. Le rapport symbolique de chacun à l'argent est indexé sur les valeurs profondes liées à ses « produits secrets ». Comment essayer de passer d'un phénomène très particulier – chacun aura vis-à-vis de l'argent une attitude reliée à son histoire singulière – à un phénomène collectif ? D'autres disciplines, parmi lesquelles l'histoire, la sociologie, sont centrales, mais on peut cependant essayer d'esquisser quelques pistes.

– Quelles sont-elles ?

– Je voudrais au préalable faire une première remarque. Le problème du secret des rémunérations ne touche pas seulement les plus gros revenus. Elle concerne, globalement, l'ensemble de la société. On peut penser qu'en France, comme dans bien d'autres pays du Vieux Continent, le rapport à l'argent est connoté d'un vague sentiment de saleté hon-

teuse qui renvoie bien au « caché » des excréments. Il suffit pour s'en persuader de considérer le vocabulaire qui va avec : argent sale, propre, blanchiment...

» Cette culture collective du secret s'oppose à une attitude inverse aux Etats-Unis. On peut même parler outre-Atlantique d'exhibition. La symbolique se déplace de l'excrémentiel au phallique, c'est-à-dire au symbole sexuel du pouvoir. La valeur sociale est indexée sur la capacité de gagner de l'argent. Et ce sont plutôt ceux qui ont de faibles revenus qui le cacheraient. Dans l'esprit américain, gagner de l'argent contribue au progrès économique et serait potentiellement possible pour tous.

– Pourquoi réagit-on de manière diamétralement opposée selon qu'on se situe aux Etats-Unis ou en France ?

– Cela montre bien comment l'influence de la culture peut infléchir le sens inconscient d'un même symbole, l'argent en l'occurrence. Les Américains sont en-



Paul Israël

● Membre titulaire de la Société psychanalytique de Paris, Paul Israël a présidé cette société savante de 1990 à 1992.
● Il dirige l'Institut (de formation) psychanalytique de Paris depuis mars 1998 et assure, depuis 1997, les fonctions de vice-président pour l'Europe de l'Association psychanalytique internationale.

clins à exhiber ce que nous avons plutôt tendance à cacher. On pourrait dire, par jeu, que le cacher et le montrer sont les deux faces d'une même médaille. La question est bien : éprouve-t-on honte ou fierté à montrer un élément significatif de notre réussite, un symbole à la fois de son pouvoir et de ses capacités d'échange ?

» Les Américains n'ont pas, au contraire des Français, investi l'argent d'une dimension honteuse car, pour eux, c'est le sale qui est sale. La culture et l'histoire américaines montrent bien le déplacement du sale (excrémentiel) du côté de la sexualité, honteuse et cachée, tandis que l'argent se situe du côté du pouvoir et de son exhibition. Il n'est pas besoin d'insister sur le puritanisme et l'hypocrisie relative au sexe qui prévalent en Amérique du Nord.

– Si on passe de la notion d'argent à celle d'inégalités, comment expliquer qu'on accepte des écarts considérables de rémunérations, notamment dans la société française, où l'argent a cette dimension honteuse ?

– Quittons le registre de la psychanalyse pour donner une explication qui repose davantage sur la psychologie et l'histoire de notre pays. Notre société a fonctionné longtemps selon un système de lutte des classes. La Révolution française, la nuit du 4-Août et l'abolition des privilèges ont laissé une empreinte forte. Le corps social s'est comporté comme si la dénonciation des inégalités pouvait entraîner des catastrophes.

» Pourquoi les dirigeants sont-ils si mystérieux sur leurs rémunérations ? De quoi ont-ils peur ? A priori, ils ont peur de susciter l'envie. Je cache ma fortune pour qu'on ne me la prenne pas et/ou de crainte de susciter des réactions violentes. Les dirigeants peuvent craindre également de susciter une démobilitation. Si j'avoue mes revenus, ceux qui

gagnent moins feront moins bien leur travail.

– Mais qu'est-ce qui explique le silence de celui qui, au sein d'une même entreprise, se situe au bas de l'échelle des salaires ?

– Chez nous, contrairement aux Etats-Unis, le poids des hiérarchies sociales est encore très présent, et la complicité dans le silence est liée à cette difficulté de remettre en question cette hiérarchie. Dans une relation interindividuelle, on peut parler de complicité inconsciente entre oppresseur et opprimé. Le secret partagé sur les revenus par tous les acteurs d'une entreprise est de l'ordre de ce qu'on appelle la « communauté du déni ».

» C'est une façon de ne pas risquer de compromettre un équilibre relationnel que l'on juge viable. Feindre de ne pas voir les différences équivaut à penser magiquement qu'il n'y en a pas. On peut aussi dire que l'on est dans le registre du tabou que l'on ne peut lever sans risque de mettre en danger la communauté. Dénoncer les inégalités trop criantes ferait surgir le spectre des grands conflits. A ce titre, on peut aussi dire que se taire obéit au principe de réalité : un tien vaut mieux que de risquer de tout perdre !

– La transparence financière, en France, serait-elle alors susceptible de modifier les relations dans l'entreprise ?

– Cela signifierait la disparition de ce que je qualifie de complicité implicite entre dirigeants et salariés. Le secret permet de garder un lien privilégié entre le détenteur du secret, le dirigeant, et celui qui en a connaissance, le salarié. La transparence financière pourrait établir, à la place de ce mode de relation, la réalité des différences, ce qui n'est pas facile à accepter. Le mouvement de transparence qui se joue en ce moment peut, dans ce sens, être synonyme de progrès social. »

Propos recueillis par Martine Laronche

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

Retraites : courage, fuyons !

Avu du calendrier social qui attendait le gouvernement pour l'année 2000, il était fatal que tous les rendez-vous prévus ne soient pas honorés à temps. Le choix de faire encore traîner – un peu – le débat sur les retraites ne constitue donc pas une surprise. Pas plus que la décision de reporter à plus tard l'examen du dossier de l'épargne salariale et des stock-options. Les deux sujets étaient tellement imbriqués qu'il y avait un réel danger à les aborder simultanément. Directement ou indirectement, ils auraient obligé à faire le lien avec les fonds de pension, et, par suite, ils menaçaient de raviver la polémique à propos de la retraite par capitalisation.

Si le courage est parfois dans la fuite, il n'est pourtant pas certain que la solution à des problèmes maintes fois énoncés se trouve dans l'étalement de la durée. A preuve, les derniers travaux réalisés par la Dares, le service des études statistiques du ministère de l'emploi, qui viennent d'être publiés (*Premières synthèses*, n° 051) et qui portent sur « les passages de l'emploi à la retraite ».

Qu'y apprend-t-on qu'on ne savait déjà ? Que l'âge effectif de départ à la retraite s'est réduit de quatre ans durant les trente dernières années, mais aussi, ce qui est moins connu, que l'âge de cessation d'emploi a « quant à lui diminué de façon encore plus marquée ». Tant et si bien que les générations nées entre 1932 et 1936 ont tendance à quitter le monde du travail à cinquante-huit ans et que l'écart se creuse entre la fin de l'activité professionnelle et le moment où le salarié est pris en charge par ses caisses de retraite.

Problématique en soi, et pour longtemps, cet écart ne devrait plus s'élargir trop. Mais il y a tout lieu de penser que des phénomènes déjà bien présents vont continuer à agir. Par exemple non seulement les transitions directes de l'emploi vers la retraite deviennent moins fréquentes, mais les générations à venir, et singulièrement les femmes, risquent de connaître des fins de carrière plus aléatoires encore.

La raison ? Quand on retrace les parcours avant cinquante ans, on constate l'emprise grandissante de la précarité et du chômage. Or, avoir connu les CDD, le travail à temps partiel ou l'ANPE accroît le risque de subir une fin de vie professionnelle mouvementée. Ce sont les salariés qui n'ont pas à souffrir d'interruption qui bénéficient le plus des préretraites, les autres renouant avec le chômage ou l'inactivité (pour les femmes). « Toutes choses égales par ailleurs », le risque peut être multiplié par deux.

A terme, si la précarité se maintient malgré l'amélioration de l'emploi, il est par conséquent à craindre que les arrivées à la retraite soient encore plus délicates qu'aujourd'hui, pour les générations qui ont déjà accompli l'essentiel de leur vie professionnelle. Et, dans ces conditions, attendre ne fait qu'aggraver la menace.

Cet obstacle supplémentaire, et jusqu'ici peu reconnu, s'ajoute à une série de difficultés bien identifiées. Car, pendant que le gouvernement tempère, la mécanique patronale, elle, est enclenchée. D'ici à la fin de l'année, le lourd programme de la « refondation sociale » peut produire des tensions, notamment avec la crise du paritarisme et la négociation de l'assurance-chômage.

Opération spéciale
offres d'emploi :

Le monde de la Gestion
et de la Finance
a rendez-vous avec

le lundi 13 daté 14 mars

Patrons sous surveillance aux Etats-Unis

Les indemnités extravagantes de grands patrons ne sont pas un monopole français. Voilà quelques années, Michael Ovitz, président et fondateur de la plus efficace agence d'artistes d'Hollywood, avait pris en main les rênes du Studio Disney. Au bout de quelques mois, il quittait le groupe sans raisons apparentes, un chèque de 100 millions de dollars en poche. D'Hollywood, où l'argent coule pourtant à flots, jusqu'à la côte est des Etats-Unis, l'émotion avait été comparable à celle qui a jailli en France lorsque le montant des stock-options et des indemnités de l'ancien PDG d'Elf, Philippe Jaffré, a été rendu public. Au-delà des similitudes, le cadre économique et surtout juridique de chacune de ces affaires est profondément différent.

Alors qu'en France la rémunération des PDG est un secret aussi jalousement gardé que la préparation d'une OPA, là-bas, l'affaire est publique et hautement contractualisée. Deux particularités du système américain concourent à faire du salaire des dirigeants d'une entreprise cotée en Bourse un élément de débat public.

Le premier est le culte du juridique dans la vie économique et sociale américaine. « La transparence est au fondement de notre approche du droit », explique John Crawford, avocat de la filiale française du cabinet Jones Day. « Qu'il s'agisse du conseil d'administration, de la Bourse ou d'un banal problème de gestion, nous avons le choix entre deux attitudes : ruser avec la loi qui punit, ou bien appliquer le principe de « disclosure », qui oblige chacun à jouer cartes sur table. La règle généralement adoptée aujourd'hui est d'appliquer le principe de « disclosure ». Souvent, lorsque je travaille sur un dossier, je me demande comment telle ou telle déclaration pourrait apparaître à la Une du New York Times, et cela m'aide à trouver la bonne attitude. »

La rémunération des PDG est soumise à des objectifs. Une manière pour les actionnaires de les garder sous contrôle

La seconde particularité qui pousse les relations économiques à la transparence tient aux transformations du capitalisme américain. La reprise progressive du pouvoir par les actionnaires au détriment des managers salariés à la fin des années 1970 a amené les premiers à placer tout naturellement le salaire du haut management sous contrôle. La vague d'OPA qui a secoué Wall Street à partir des années 1980, les raids à la manière de Carl Icahn, qui s'est emparé de TWA, et les « junk bonds » (obligations à haut risque mais à fort rendement), inventés par Michael Milken, qui finançaient ces OPA, ont ainsi été les vecteurs d'une authentique révolution qui a renouvelé en profondeur le monde des entreprises.

LE RÔLE DES FONDS DE PENSION

Ces magnifiques cadres supérieurs, banalisés et anonymes, qui avaient pleins pouvoirs sur les destinées d'empires industriels qui ne leur appartenaient pas (IBM, General Motors, Westinghouse ou Ford), avaient éliminé les porteurs de parts des conseils d'administration. Pour avoir les mains libres, ils y avaient placé leurs amis, clients ou fournisseurs. C'est cet ensemble de pratiques qui a été jeté à bas par le jeu violent des OPA.

Cette conjonction du principe de transparence et du pouvoir tout neuf de l'actionnaire est aujourd'hui au fondement des règles de corporate governance que le capitalisme américain tente d'impo-

ser au reste du monde. Parmi ces règles, deux sont fondamentales : un conseil d'administration doit être composé de personnes indépendantes et la clarté doit régner sur les rémunérations des cadres dirigeants.

Les fonds de pension américains, qui jouent un rôle clé aujourd'hui dans la tenue des cours de Wall Street et des grandes Bourses mondiales, portent donc un regard attentif à la rémunération des cadres supérieurs. « Les salaires relèvent d'une politique d'entreprise. Nous ne nous intéressons jamais au montant proprement dit mais au plan salarial global qui a été négocié entre le conseil d'administration et le PDG. La question est de savoir si la rémunération globale est suffisamment motivante pour inciter le chef d'entreprise à créer de la valeur pour les actionnaires », indique Kim Johnson, directeur juridique du fonds de pension des fonctionnaires du Colorado. Rémunérations, bonus, avantages de retraite, stock-options..., tout est contractualisé, lié à des objectifs de développement et communiqué à la Securities Exchange Commission (SEC), le gendarme de la Bourse, et mis à la disposition des actionnaires.

Le salaire du PDG est ainsi toujours l'affaire du conseil d'administration, qui représente les actionnaires et, au sein de ce conseil, d'un comité ad hoc, le compensation committee. Que Jack Welch, PDG de General Electric, ait touché, en 1998, 10 millions de dollars (10 millions d'euros environ) en salaire et bonus, 500 000 stock-options exerçables après son départ à la retraite et 300 000 stock-options supplémentaires exerçables elles aussi à la cessation de son activité ne gêne aucun actionnaire. Pareils montants ne paraissent pas excessifs, compte tenu de la valorisation de l'entreprise obtenue par M. Welch ces dernières années.

En revanche, l'actionnaire portera un intérêt particulier au fait

que le compensation committee ait bridé les stock-options pour inciter Jack Welch à ne pas relâcher son effort. « L'attribution de ces stock-options en 1998 a eu pour objectif premier de l'inciter vigoureusement à accroître la valorisation de l'entreprise pour le reste de son mandat », peut-on lire dans le rapport du comité. Ce genre de démarche est au cœur de la logique actionnariale des grandes entreprises américaines.

Lorsque Michael Ovitz a quitté Disney avec un chèque jugé trop important, « nous avons écrit une lettre au conseil d'administration pour protester contre l'effet dilutif de cette opération sur le titre Disney », se souvient Kim Johnson. Une missive à ne pas prendre à la légère, car aucun conseil d'administration n'aime voir les gestionnaires d'un fonds de pension – actionnaires généralement fidèles et décidés à jouer la valorisation d'un titre à long terme –, s'inquiéter pour leurs actifs. « Si une anomalie se produit sur la rémunération du PDG, les actionnaires peuvent en conclure qu'elle est le symptôme d'anomalies plus graves qui touchent au fonctionnement de l'entreprise », conclut John Crawford.

Yves Mamou

Bibliographie

- Rapport (2) du Comité sur le gouvernement d'entreprise, AFEP et Medef, juillet 1999.
- Comment les patrons se paient (*Management*, numéro 56, octobre 1999. 20 F, 3,04 €).
- Les Cumulards, de Pierre Bitoun (*Stock*, 1998, 317 p., 120 F, 18,3 €).
- Stock-options, de Jean-Paul Valuet (Joly Editeurs, 1997, collection « Pratique des affaires », 199 p., 250 F, 38,11 €).
- De l'argent en psychanalyse et au-delà, de Serge Videman (PUF, 1993, 155 p., 98 F, 15 €).

DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Brehon

L'astreinte, lourde sanction financière

Cette année commence pour la France avec un nouveau contentieux devant la Cour de justice européenne. La Commission a enclenché en décembre 1999 une procédure d'infraction contre la France pour non-respect de la décision européenne de lever l'embargo contre la viande bovine britannique. La France risque-t-elle de payer pour ce choix ? L'astreinte est une condamnation financière d'un Etat membre, sanctionnant l'inexécution d'un arrêt de la Cour de justice européenne. Cette possibilité, prévue à l'article 228, a été introduite par le traité de Maastricht en 1992. La sanction est lourde mais étroitement réglementée. Il faut distinguer la procédure et la fixation du montant de l'astreinte.

L'astreinte ne peut être prononcée par le juge qu'après que trois conditions ont été réunies. Il faut tout d'abord que l'Etat en question ait déjà été condamné par un arrêt de la Cour, dit de « constatation de manquement », pour inapplication du droit communautaire. Le recours « en manquement » ouvre à un Etat membre ou à la Commission la possibilité de faire traduire un autre Etat membre devant la Cour de justice quand il n'applique pas, ou pas assez, ou pas à temps, une disposition du droit communautaire, qu'il s'agisse des dispositions du traité ou du droit dérivé (règlement, directive, décision).

Il faut ensuite que l'Etat concerné n'ait pas exécuté l'arrêt de la Cour de justice. Une fois l'arrêt prononcé, l'Etat est tenu de prendre les mesures nécessaires pour se conformer au droit communautaire « dans les délais les plus brefs possibles ». Dans le cas contraire, pendant longtemps, une procédure dite de « manquement sur manquement », pouvait être engagée, aboutissant, au mieux, à une nouvelle condamnation juridique, politique. Troisième condition, l'astreinte ne peut être demandée que par la Commission. Dans le cas où l'Etat concerné, déjà condamné pour manquement, n'aurait pas pris les mesures nécessaires pour l'exécution de l'arrêt prononcé à son encontre, la Commission peut demander à la Cour d'infliger le paiement d'une somme forfaitaire, globale, ou d'une astreinte, par jour d'irrégularité, à compter de la notification de l'arrêt.

A supposer que les quatre procédures en cours contre la France et la Grèce aillent à leur terme, que les sommes demandées par la Commission soient retenues par la Cour et que les astreintes soient perçues pendant un an, le montant total s'élèverait à 114 millions d'euros

faute, l'autre des capacités contributives du pays concerné, évaluées par le produit intérieur brut et le nombre de voix au Conseil. L'écart entre les infractions va de 1 à 60, doublé d'un écart entre les pays de 1 à 26,4. Pour la France, l'astreinte quotidienne serait comprise entre 10 550 et 633 000 euros (69 200 et 4 152 200 francs). La décision ultime revient à la Cour, mais ces précisions lui sont particulièrement précieuses.

L'astreinte confère à la Commission, qui est toujours à l'initiative de la procédure, un pouvoir politico-juridique qu'elle ne peut utiliser qu'avec parcimonie. Néanmoins, quatre procédures sont actuellement pendantes devant la Cour de justice. Deux concernent la Grèce pour des affaires relatives à la réglementation environnementale et à la reconnaissance des diplômes, et deux concernent la France. L'une pour non-exécution d'un arrêt de 1988 sanctionnant la non-application d'une directive de 1979 sur la protection des oiseaux sauvages (la France a maintenu un plan de chasse pour le bruant ortolan, migrateur nocturne figurant parmi la liste des oiseaux protégés). L'astreinte demandée par la Commission est de 105 500 euros par jour de retard (692 000 francs). L'autre procédure est liée au maintien d'une législation sur l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie, jugée discriminatoire. Un premier constat en manquement est intervenu en 1997, mais la législation demeure en vigueur. L'astreinte demandée par la Commission est de 142 425 euros par jour (934 000 francs).

Sur le plan budgétaire, ces astreintes sont considérées comme des ressources propres du budget de l'Union. Il va de soi que tel n'est pas le but de la Commission et de la Cour, et que cette sanction est avant tout un moyen de pression pour faire appliquer le droit communautaire. Mais, pure hypothèse d'école, à supposer que ces quatre procédures aillent à leur terme, que les sommes demandées par la Commission soient retenues par la Cour et que les astreintes soient perçues pendant un an, le montant total représenterait une somme de 114 millions d'euros, soit l'équivalent de 90 % du budget annuel de la Cour de justice.

Sur les quatre contentieux, seules les procédures contre la Grèce sont au stade avancé des délibérés. Les affaires contre la France sont encore à la phase écrite, laissant le temps à l'Etat de se conformer à la règle communautaire. Un récent arrêté ministériel devrait permettre de classer l'affaire du bruant ortolan. Une modification de la loi française sur le travail de nuit devrait également intervenir au printemps 2000, arrêtant ainsi probablement la procédure contentieuse devant la Cour. Mais d'autres recours en manquement sont en cours, relatifs notamment aux classements des zones de protection spéciale des oiseaux et aux périodes de chasse. François Patriat, député socialiste de Côte-d'Or, a déjà prévenu que « la condamnation de la France pour non-conformité [avec le droit communautaire] des lois de 1994 et 1998 [sur la chasse] est quasi certaine » dans son rapport remis en novembre à Lionel Jospin. La Commission ne cache pas son irritation devant le mauvais exemple de l'Hexagone, déjà impliqué dans la moitié des dossiers d'astreintes. A 700 000 francs la journée de retard, ces dossiers cessent d'être anecdotiques.

Nicolas-Jean Brehon est enseignant à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

Le Portugal veut faire avancer l'Union sur le droit à une formation tout au long de la vie

SINTRA (PORTUGAL)

de notre envoyée spéciale

Pour encore quatre mois, le gouvernement portugais est à la barre du navire Union européenne. Fin juin, Antonio Guterres, aujourd'hui président en exercice du Conseil européen, devra passer le relais à Lionel Jospin. D'ici là le premier ministre portugais, épaulé par sa conseillère spéciale aux questions économiques et sociales, Maria Joao Rodrigues, entend mener à bien les ambitions portées par Lisbonne. La plus controversée consiste à vouloir imposer aux quinze Etats membres des objectifs contraignants pour lutter contre le chômage et l'exclusion (Le Monde du 23 février 2000). L'autre chantier majeur vise à éviter que le développement de la nouvelle économie sur le Vieux Continent n'emprunte les chemins américains, jugés trop inégalitaires.

Les deux thèmes seront au programme du Conseil européen des 23 et 24 mars, sur « l'emploi, les réformes économiques et la cohésion sociale pour une Europe de l'innovation et de la connaissance ».

Afin d'avancer les travaux, la Commission européenne et la présidence portugaise ont financé l'initiative d'Europe Horizons, un réseau lancé l'année dernière par trois experts, dont le Français Bernard Brunhes, qui a réuni les 18 et 19 février, à Sintra, à quelques kilomètres de Lisbonne, une quarantaine de patrons, syndicalistes, responsables politiques et universitaires. Les résultats du « brainstorming » sont prometteurs.

Il faut dire que, si rien ne bouge, le développement de la nouvelle économie en Europe ne s'annonce pas vraiment sous les meilleurs auspices avec le renforcement prévisible des inégalités. Beaucoup des participants ont ainsi exprimé des craintes vis-à-vis des per-

Celle-ci permettrait d'éviter que la nouvelle économie creuse les inégalités

sonnes âgées, des femmes, et de tous ceux des enfants qui naissent dans des familles pauvres, donc défavoriser pour l'apprentissage des connaissances. De son côté, Michel Bon, le président de France Télécom, n'a pas caché ses inquiétudes concernant un éventuel retournement des marchés boursiers : « Je ne sais pas qui seront les victimes, mais en tout cas il y en aura. » L'importance que devraient prendre le télétravail, rémunéré à la tâche, la volonté des entreprises de disposer de salariés mobiles, donc forcément plus difficiles à protéger socialement, les possibili-

tés de dumping fiscal et social offertes par la délocalisation du travail, sont autant de facteurs déstabilisateurs pour une Europe décidée à se démarquer du modèle américain.

Trouver des solutions ? Le temps presse. Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES), a rappelé à Sintra les conclusions d'une étude menée par Bruxelles, indiquant que « dans dix ans, 80 % des technologies seront nouvelles... Ce qui signifie, a-t-il insisté, que dans dix ans une grande partie des salariés seront dépassés ».

A en croire Bengt-Ake Lundvall, professeur à l'université danoise d'Aalborg, « il ne suffira pas, pour relever le défi de la nouvelle économie, de combiner ou de coordonner les différentes politiques européennes. Il faut les repenser, tout particulièrement celles concernant

l'emploi et la formation ». Cette dernière a d'ailleurs été présentée par Maria Joao Rodrigues comme la priorité des priorités. La proposition de Hans Borstlap, directeur général au ministère hollandais des affaires sociales et de l'emploi, a donc été saisie au vol par la présidence portugaise : « Le XX^e siècle a rendu l'enseignement obligatoire pour les enfants. Instituons au XXI^e l'obligation d'une éducation tout au long de la vie. »

DIALOGUE BLOQUÉ

La refonte des systèmes de protection sociale fut l'autre idée « forte » avancée par les participants. Comment organiser, par exemple, la portabilité individuelle – et non plus rattachée à une entreprise ou à un pays – des droits sociaux ? « Au lieu de nous concentrer sur des financements curatifs, ajoutait Jos Berghman, professeur à l'université catholique de Leuven, privilégions plutôt des investissements préventifs qui permettraient de développer davantage le capital humain. »

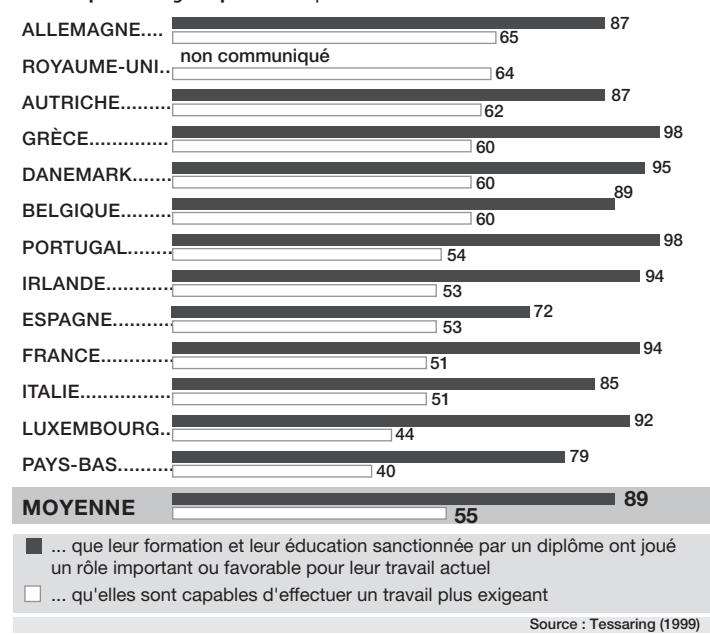
Les partenaires sociaux européens – ainsi que les organisations représentatives de la société civile, et c'est une nouveauté – ont été invités à se saisir de ces thèmes. Si les syndicalistes de la Confédération européenne des syndicats (CES) semblaient plutôt preneurs, l'absence de représentants officiels de l'Unice (le patronat européen) était en revanche une preuve supplémentaire du blocage actuel du dialogue.

Ce n'est pas la moindre des difficultés qui guette la présidence portugaise. Antonio Guterres confiait d'ailleurs en marge de la réunion que « pour passer des mots aux actes, il faudrait nécessairement que la Commission prenne le relais des initiatives qui seront définies à Lisbonne. Sinon, nous émettrons un document de plus ».

M.-B. B.

L'usure des connaissances

En pourcentage de personnes qui considèrent...



Fritz Verzetnitsch, président de la Confédération européenne des syndicats

« Autrefois, un bras pouvait stopper la production ; aujourd'hui, un esprit peut arrêter les ordinateurs »

SINTRA (PORTUGAL)

de notre envoyée spéciale

« Comment la Confédération européenne des syndicats (CES) juge-t-elle l'initiative du gouvernement portugais – qui préside jusqu'à fin juin le Conseil européen – visant à mesurer l'impact social de l'avènement de la nouvelle économie ?

– Si nous mettons à part la situation politique autrichienne, je pense que l'année 2000 devrait être un bon cru pour l'Union, puisque le Conseil européen va être présidé tour à tour par le Portugal et la France, deux pays qui se soucient véritablement des questions sociales.

» Il est important que l'Europe ne copie pas le modèle américain, qui, certes, aboutit à la création de millions d'emplois, sans s'inquiéter pour autant sur la nature de ces derniers. On sait qu'outre-Atlantique la nouvelle économie est fortement génératrice d'exclusion : le nombre très important d'Américains qui se trouvent en prison en est l'un des stigmates.

» L'Europe doit trouver sa propre voie. La Confédération européenne des syndicats entend bien peser sur les choix qui seront faits. Nous ne sommes pas totalement désarmés. Autrefois, quand un bras le voulait, la production était stoppée ; aujourd'hui, si un esprit le veut, ce sont les ordinateurs qui peuvent l'être.

– Vous présidez la CES et vous êtes le responsable de l'ÖGB, la fédération syndicale autrichienne. Comment réagissez-vous face à l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite dans votre pays ?

– Dès que le FPÖ – qui paradoxalement s'appelle « parti libéral » –, est entré au gouvernement, la CES a approuvé une résolution qui affirmait notre op-

position à l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite dans n'importe quel Etat membre de l'Union. Mais je voudrais être bien clair. Cela ne signifiait pas que nous portions l'opprobre sur l'Autriche tout entière.

» J'ai d'ailleurs assuré mes amis de la CES que les organisations syndicales autrichiennes étaient suffisamment puissantes pour s'opposer à toute attaque du parti de Jörg Haider contre les droits fondamentaux européens. Le succès de la manifestation du samedi 19 février est, à ce sujet, tout à fait rassurant.

– Le parti de Jörg Haider est néanmoins très populaire auprès des ouvriers...

– Le chômage en Autriche est faible, puisqu'il ne touche que 4,4 % de la population active, le revenu par habitant est l'un des plus élevés d'Europe, bref nos performances économiques sont bonnes.

» Pour autant, il y a, c'est exact, des ouvriers qui soutiennent Jörg Haider. Ce dernier leur promet monts et merveilles, mais laissons-le prendre les mesures qu'il souhaite véritablement mettre en œuvre, comme le recul de l'âge de la retraite ou l'obligation pour un chômeur d'accepter le premier emploi proposé sous peine de voir ses prestations supprimées, et beaucoup de ses électeurs vont vite déchanter.

» Mais, je vous en supplie, rappelez-vous que deux tiers des Autrichiens ne veulent pas de Haider et de son FPÖ. Je ne dis pas cela pour minimiser ce qui se passe chez nous, mais j'aimerais que l'on soit un peu précis concernant les critiques émises.

» Je suis né en 1945, et j'ai vraiment eu honte que suite à l'arrivée au pouvoir de notre nouveau gouvernement, l'Union européenne ait ressenti le besoin de faire un préambule pour certifier

que l'Autriche était encore un pays démocratique ! Il y a plus d'un an, pendant le second semestre 1998, c'était l'Autriche, je vous le rappelle, qui présidait le Conseil européen... Quelle honte pour notre pays ! Je ne décolère pas.

» Je pense que le débat est mal engagé. Voyez, la présidence portugaise a de très bonnes idées pour que la nouvelle économie se développe en Europe sans pour autant menacer notre cohésion sociale. C'est un dossier majeur. Se trouve-t-il à la « une » des journaux européens ? Non. A la « une » de la presse, vous avez du Haider, du Haider et encore du Haider. Pensez-vous que cela soit le meilleur moyen d'aider l'Autriche ? En ce qui me concerne, je



Fritz Verzetnitsch

● Né en 1945, Fritz Verzetnitsch est le président de la Confédération européenne des syndicats (CES) depuis 1993. ● Plombier pendant dix ans, de 1959 à 1970, il débute sa vie de militant au sein de la fédération des mineurs en 1961. ● En 1986, il entre au Parlement. Depuis 1993, il dirige l'ÖGB, la fédération syndicale autrichienne. Il est également membre de la Commission trilatérale.

ne le crois pas. Encore une fois, il n'est pas dans mon idée de baisser la voix de la contestation, mais ramenons-la à sa juste proportion. Je le répète : deux tiers des Autrichiens ne veulent pas du FPÖ.

– Au sein du gouvernement autrichien, le ministère des affaires sociales est entre les mains du FPÖ. Ne pensez-vous pas que l'Europe sociale, qui a déjà tant de mal à se faire entendre, va s'en trouver pénalisée ?

– Aussi loin que je me souviens, le « social » est inscrit dans le traité de Rome. Mais la construction européenne a largement privilégié l'économie. L'aboutissement de ce choix étant l'avènement de l'Union économique et monétaire (UEM) et donc de l'euro.

» Cette période est terminée. Les gouvernements des Etats membres ne peuvent plus expliquer aux Européens qu'il faut une monnaie forte, nous l'avons déjà ; ou bien qu'il est nécessaire de faire des sacrifices pour renforcer nos économies : la croissance est actuellement au rendez-vous.

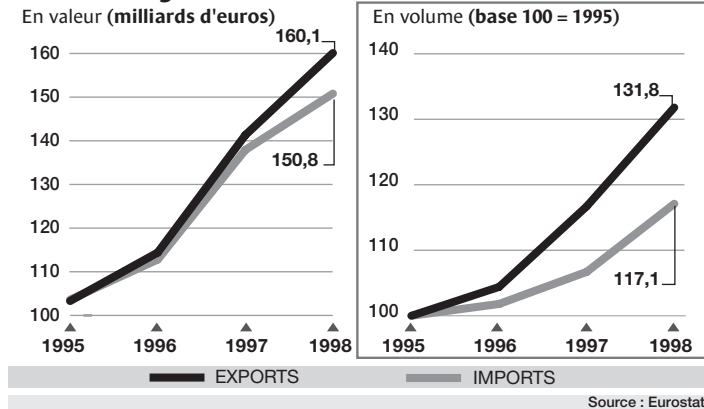
» En revanche, il est grand temps que l'Union se penche sérieusement sur l'emploi, les conditions de travail, ainsi que sur la question de la formation, qui devient centrale avec le développement de la société de la connaissance.

» Vous m'interrogez sur l'attitude d'Elisabeth Sickl, la nouvelle ministre FPÖ des affaires sociales. Encore une fois, nous la jugerons sur ses actes. Et aussi bien au sein de la CES qu'au sein de ma fédération syndicale, nous nous battons avec force contre toute attitude antidémocratique et discriminatoire. »

Propos recueillis par Marie-Béatrice Baudet

EUROPE

Les échanges commerciaux avec les Etats-Unis



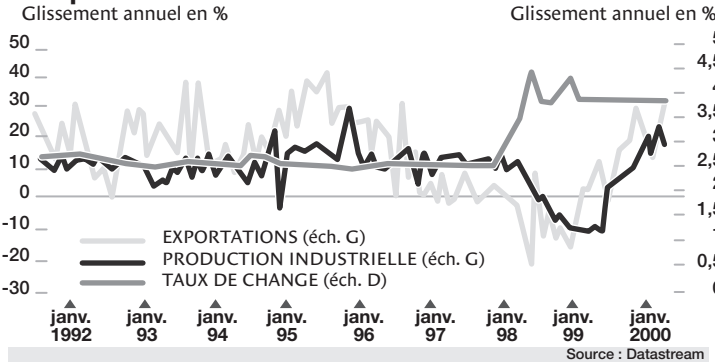
■ **LES ÉCHANGES** commerciaux de l'Union européenne avec les Etats-Unis ont augmenté d'environ 50 % en valeur entre 1995 et 1998, dégageant cette dernière année un excédent de plus de 9 milliards d'euros. En volume (sans prise en compte de l'évolution des prix et du taux de change), la hausse est cependant moins spectaculaire : + 32 % pour les exportations et + 17 % pour les importations. Sur les neuf premiers mois de 1999, l'excédent était déjà de 15 milliards d'euros.

■ **LES ÉTATS-UNIS** sont le principal partenaire commercial de l'Union européenne, intervenant à hauteur de 20 % dans le commerce hors Union ; en revanche, l'Union est le deuxième partenaire commercial des Etats-Unis après le Canada.

■ **LES MACHINES** et véhicules sont les premiers produits échangés. Parmi les Etats membres, l'Allemagne est le premier exportateur vers les Etats-Unis, le Royaume-Uni étant le premier importateur.

PAYS ÉMERGENTS

Reprise en Malaisie



■ **DEPUIS UN AN**, la Malaisie connaît une reprise notable, avec une croissance estimée à 5 % en 1999. Toutes les composantes de la demande sont en hausse, du fait notamment d'une politique monétaire très expansionniste.

■ **L'ACTIVITÉ** bénéficie de la croissance des exportations, liée à la reprise régionale et au maintien d'un taux de change faible. Le ringgit reste fixé à 3,8 par dollar, alors que les monnaies voisines se sont réappréciées. L'excédent commercial dépasse 20 % du PIB. Le marché boursier est en progression et le retour des capitaux étrangers devrait s'intensifier. La surchauffe de l'économie pourrait entraîner une reprise de l'inflation. (Caisse des dépôts et consignations.)

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (nov. 99, en %)											
Sur un an	2,9	2,8	2,3	2,5	4,6	2,9	2,4	-0,5	3,0	4,4	4,3
Sur trois mois	1,2	1,1	0,5	0,9	1,0	1,1	1,1	0,4	1,1	1,0	1,2
PRIX À LA CONSOMMATION déc. 99, en %											
Sur un an	1,7*	1,7*	1,4*	2,1	2,8	1,4*	2,1	1,9*	1,2	2,6 (sept.)	0,3 (août)
Sur un mois	0,4*	0,4*	0,4*	0,4	0,4	0,5*	0,2	-0,5*	0,2	0,4	0,3
PIB EN VOLUME (3^e trimestre 99, en %)											
Sur un an	2,2	2,3	1,3	1,7 (2 ^e t.)	3,7	3,0	1,2	4,0	1,9	4,2	1,0
Sur trois mois	1,0	1,0	0,7	1,6 (2 ^e t.)	1,1	1,0	0,9	1,1	0,8	1,4	-1,0
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1998	-1,4	-1,9	-1,7	-1	-1,8	-2,7	-2,7	-0,8	0,2	1,4	-5,9
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1998	68,7	72,4	60,4	116,2	65,7	57,7	116,8	64,8	48,6	ND	ND
SOLDE COMMERCE EXTERIEUR (en milliards d'euros, nov. 99)											
	-2,6	3,9	5,8 (oct.)	1,6	-2,4 (oct.)	0,9	1,5 (oct.)	0,7	-4,6 (oct.)	-33,7 (août)	5,8 (août)
INVESTISSEMENT (FBCF) (3^e trimestre 99, en %)											
Sur trois mois	1,1	1,2	0,8	2,3 (2 ^e t.)	2,5	1,8	1,5	-0,9 (2 ^e t.)	0,1	1,8	-4,3
* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus											

Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

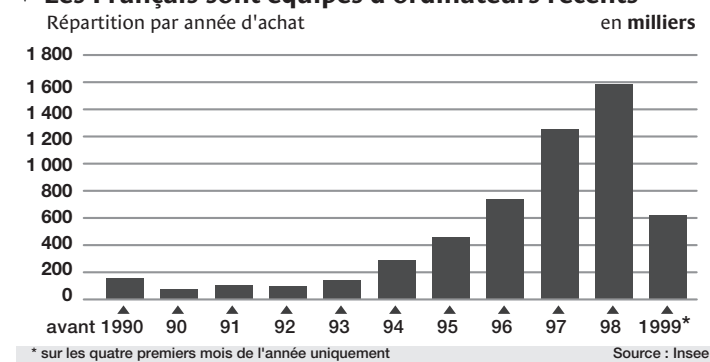
Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
	+ 0,1 % (déc.)	+ 4,8 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	14,7 % (3 ^e trim. 99)	- 0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	- 0,9 % (3 ^e trim. 99)	+ 1,2 %
COMMERCE EXTERIEUR (en milliards de francs) (solde cumulé sur 12 mois)		
	+ 6,4 MdF (janv. 2000)	- 7,7 MdF
	+ 123,9 MdF	- 8,2 MdF
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*		
	- 2 (jan.)	- 8**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production		
	+ 38 (jan.)	- 11**
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
	22 880 (janv.)	+ 1,1%
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***		
	2 969 (nov.)	- 17 %
* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication		

Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

Les Français sont équipés d'ordinateurs récents



■ **EN MAI 1999**, 23 % des ménages résidant en France possédaient un ordinateur, selon une étude de l'Insee publiée en février 2000. 42 % de ce matériel avait été acheté entre le 1^{er} janvier 1998 et le 30 avril 1999. 40 % des propriétaires étaient âgés de 40 à 49 ans et 32 % de 30 à 39 ans. Les Français étaient, en mai 1999, au niveau d'équipement des Américains et des Canadiens en 1993.

■ **LE TAUX D'ÉQUIPEMENT** est lié au niveau de vie : il atteint 20 % pour les 20 % de ménages disposant du niveau de vie le plus élevé, contre 11 % pour les 20 % des ménages disposant du niveau le moins élevé. Le marché de l'occasion reste important : 22 % des ordinateurs domestiques sont des deuxièmes mains.

UN CHIFFRE

17,8

millions

LES VENTES DE VOITURES AUX ÉTATS-UNIS ENTRE JANVIER 1999 ET JANVIER 2000

Preuve que la hausse des prix du pétrole n'affecte pas la confiance des ménages américains, les ventes de voitures n'ont jamais été aussi importantes. Entre janvier 1999 et janvier 2000, les Américains ont acheté 17,8 millions de véhicules neufs, soit un million d'unités en plus que sur l'année 1999 en son entier. Les ventes de voitures de sport, grandes consommatrices d'énergie, ont augmenté de 8 % et les ventes de voitures de luxe, pas plus économes, étaient en hausse de 21 % par rapport à janvier 1999.

Pourquoi la hausse des prix de l'essence à la pompe (+ 30 %) n'affecte-t-elle pas le renouvellement du parc de véhicules ? Parce que, sur les dix années écoulées, c'est la baisse des prix du pétrole de 1998-1999 qui apparaît exceptionnelle. La hausse actuelle n'est en réalité pas en rupture avec la moyenne des prix pratiqués par les distributeurs au cours de ces dix dernières années. Réponse complémentaire : les consommateurs américains jugent la hausse actuelle provisoire.

Mais une hausse des prix de l'essence s'apprécie également au regard de l'ensemble du revenu disponible des ménages. Voici peu, un ménage américain moyen (40 000 kilomètres par an) dépensait 8,5 % de son revenu pour garder le réservoir plein. Il ne lui en coûte aujourd'hui que 3,4 % de son revenu. Il faut ajouter à cela que, à distance équivalente, les voitures consomment moins et que le prix des voitures est resté stable.

La libéralisation en Iran se heurte aux rentes de situation

Les élections législatives ayant conduit à une large majorité pour les réformateurs, le président Khatami dispose maintenant de leviers suffisants pour mettre en place les réformes économiques tant attendues. L'espoir de la population est grand. Depuis la révolution, une inflation élevée a laminé son pouvoir d'achat et elle est obligée de cumuler les emplois pour survivre. D'autre part, un chômage élevé affecte notamment les jeunes.

Le premier problème que devra résoudre le gouvernement avant de lancer des réformes d'envergure est d'abord politique : les autorités devront se convaincre de la nécessité de réformer l'économie. Il n'existe pas de consensus dans la mouvance de Khatami à ce sujet. Ses partisans se situent à gauche de l'échiquier politique iranien. On trouve parmi eux à la fois des partisans d'une certaine étatisation de l'économie et d'autres plutôt favorables à sa libéralisation.

Mais le plus difficile n'est pas là. Engager de véritables réformes impose que Khatami trouve des groupes sociaux le soutenant. Or cela n'est pas évident. En effet, si le président engage une véritable libéralisation économique, il va s'attaquer directement à l'ensemble des rentes de situation qui se sont constituées depuis la révolution. Le cas des *bazaris* (grands commerçants) est significatif. Ce groupe a amplement profité du système économique mis en place depuis vingt ans. La rente pétrolière a, en effet, surtout servi à importer des biens de consommation et d'équipement.

Par ailleurs, les *bazaris*, pouvant exercer un lobbying efficace auprès du gouvernement, ont su obtenir licences d'importation et allocations de change à taux subventionnés, ce qui a permis la constitution d'immenses fortunes. Des réformes privilégiant l'offre productive, une unification du système de change, une libéralisation du commerce extérieur et la mise en place d'un véritable système fiscal constitueront des attaques directes contre ces grands commerçants.

Grands commerçants, religieux et hauts fonctionnaires ont beaucoup à perdre d'une vraie réforme de l'économie

Autre bastion « rentier », les fondations religieuses ne paient pas d'impôts, ne sont pas auditées par le gouvernement et bénéficient de subventions à volonté (financements bancaires gratuits, allocations de change à des taux préférentiels). Ces fondations sont plutôt dominées par des conservateurs, mais le gouvernement actuel est, semble-t-il, parvenu à s'adjoindre la plus importante, la Fondation des déshérités (à l'origine de 10 % de la production industrielle).

Enfin, de nombreux réseaux proches de l'Etat iranien (dont certains responsables d'entreprises publiques ou des hauts fonctionnaires) attendent que les privatisations futures leur profitent d'abord à eux, alors qu'une véritable privatisation irait à l'encontre de leurs intérêts.

Par contre, il est intéressant de constater que les groupes sociaux favorables à une réelle politique de libéralisation sont plutôt des « outsiders » dans la République islamique. Ainsi, le secteur privé industriel (à l'origine de 20 % à 30 % du PIB) était regardé jusqu'à il y a

peu de temps avec une certaine suspicion par le régime. De même, les membres de la classe moyenne compétents sur le plan professionnel se sont souvent écartés du jeu politique depuis la révolution. L'un des objectifs du président Khatami a donc été de réintroduire cette société civile dans le jeu politique intérieur. Il est d'ailleurs probable que de plus amples réformes d'ordres politique et culturel seront nécessaires pour réintégrer les forces sociales pouvant soutenir une politique de libéralisation économique.

UN ATTENTISME TENTANT

S'il n'effectue pas ce travail, une politique de libéralisation économique risque d'aboutir, comme en Russie, à la destruction d'un ordre ancien sans qu'il y ait émergence d'une solution de remplacement. Dans ces conditions, il peut être tentant pour le gouvernement de faire preuve d'un certain attentisme. Cette attitude pourrait être favorisée par la récente hausse du prix du pétrole, qui a contribué à relancer l'économie iranienne depuis le printemps 1999.

En outre, la difficulté du gouvernement ne se situe pas seulement sur le plan politique : il est extrêmement difficile de réformer une économie rentière comme celle de l'Iran. Si une telle économie souffre de nombreux dysfonctionnements (dont notamment la priorité donnée au commerce aux dépens de la production), elle constitue néanmoins un ensemble cohérent. La difficulté est d'abord

de trouver un angle d'attaque qui permettra de lancer ces réformes. Deux grands axes pourraient être privilégiés.

Le premier consiste à développer le secteur privé. Il faudrait tout d'abord privatiser les secteurs industriels qui sont à même de développer leurs exportations. On a en effet remarqué, dans les expériences récentes en matière de libéralisation, que l'ouverture sur l'extérieur pouvait conduire à des enchaînements économiques vertueux. Or des secteurs comme l'agroalimentaire ou la construction ont un grand potentiel d'exportations. Ils devraient donc être privatisés. L'Iran bénéficie de plus d'une situation géographique adéquate pour développer ses échanges extérieurs, avec un accès privilégié sur les économies du Golfe par l'intermédiaire de Dubaï et un contact direct au nord avec les Républiques d'Asie centrale.

L'ouverture de l'Iran sur l'extérieur pourrait également être favorisée par le développement de l'investissement étranger. Les expériences des économies en transition démontrent en effet qu'il existe une relation de causalité entre l'essor de l'investissement étranger et le développement des exportations. Toutefois, un tel objectif nécessitera que le gouvernement arrive enfin à faire voter une nouvelle loi sur l'investissement étranger.

Le deuxième axe pourrait être la mise en place d'un environnement juridique et institutionnel propice au développement du secteur pri-

vé. Ce dernier ne pourra pas se développer si l'ensemble des lois régulant la vie des affaires ne respectent pas différents principes.

Il faut tout d'abord que se développe une certaine transparence. Les privatisations devront être réalisées sans favoritisme et conduire à une structure de la propriété de l'entreprise qui garantisse la gouvernance la plus efficace. Or il est à craindre que, sans des procédures transparentes, les privatisations ne profitent, comme lors de la libéralisation du début des années 90, qu'à quelques happy few à l'affût de nouvelles rentes.

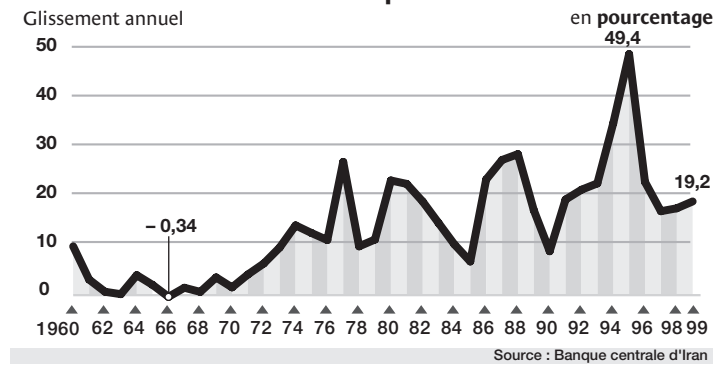
L'environnement juridique devra également être stable. Le développement du secteur productif iranien a été considérablement freiné depuis la révolution par la volatilité des réglementations (notamment en matière de change ou d'importations). La loi doit être la même pour tous. Aucun développement du secteur privé n'est possible si certaines entreprises publiques (ou privées) bénéficient d'avantages indus liés à leur relation avec la sphère politique.

Ce dernier objectif nécessitera notamment la mise en place d'institutions financières capables d'imposer une véritable discipline. L'ensemble de ces mesures ne demandent pas obligatoirement de nouvelles législations, mais plutôt la volonté politique de faire appliquer celles qui existent.

Thierry Coville

Economiste à la chambre de commerce et d'industrie de Paris

Un taux d'inflation élevé depuis la révolution



Source : Banque centrale d'Iran

Salon TOP Get ready for the new millennium !

MBA 2000

Pour tout savoir sur les meilleurs MBA!

Vendredi 17 Mars
MBA Center 15 h - 20 h
13 Passage Dauphine 75006 Paris
Métro : Odéon

invitations: www.mba-center.net Tél: 01 42 30 87 97

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Laurent Fléchaire

La Banque de France,
200 ans de lutte

Je dois être le maître dans tout ce dont je me mêle, et surtout dans ce qui regarde la banque, qui est bien plus à l'empereur qu'aux actionnaires, puisqu'elle bat monnaie. » Voilà ce que déclare Napoléon le 2 avril 1806, à propos de la Banque de France, six ans après l'avoir créée et voulue indépendante. L'institution de la rue de la Vrillière fête ses deux cents ans. Deux cents ans de lutte de pouvoir entre l'Etat et les gestionnaires de la banque. Il faut dire que les enjeux – l'accès de l'Etat à l'emprunt, la maîtrise de la valeur du franc et le contrôle du coût du crédit – ne sont pas minces.

Créée en janvier 1800, la banque commence réellement ses activités le 20 février. Son capital est détenu par des acteurs privés. Elle est dirigée par quinze régents, qui forment le conseil général, et par trois censeurs, qui surveillent sa gestion. Les régents sont élus lors des assemblées générales des deux cents plus gros actionnaires de la banque, les fameuses « deux cents familles » stigmatisées par le Front populaire en 1936.

Mais on n'a pas attendu Léon Blum pour que les hommes de la banque affrontent le pouvoir politique. Dès le départ, la répartition des rôles est ambiguë. La banque est privée, mais doit servir un objectif d'ordre public : assurer le financement de l'économie. Son caractère privé est le gage de sa crédibilité : en disposant d'une indépendance relative, la banque écarte le risque que l'Etat se serve de ses crédits pour creuser ses déficits. Il faut dire que l'utilisation par l'Etat du papier-monnaie a, à l'époque, une terrible réputation, après la faillite du système de Law en 1720 et la banqueroute de l'Etat en 1797, conclusion de l'échec des assignats. Le passé est si lourd que Bonaparte, alors premier consul, affirme en 1800 qu'on « devrait se persuader que le gouvernement favoriserait de tout son pouvoir la Banque de France, non pas pour faire un usage particulier du crédit qu'il pouvait obtenir, mais pour atteindre de grands résultats d'utilité générale ».

Mais Bonaparte ne supporte pas longtemps que le pouvoir lui échappe. Il demande dès 1802 à Jean-Frédéric Perregaux, qui dirige à l'époque l'institution, de lui rendre compte toutes les semaines de la situation de la banque. Le 22 avril 1806, il franchit un pas de plus. Désormais, la banque sera dirigée par un gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, tous trois nommés par l'empereur. Cretet, le premier gouverneur nommé en 1806, avait pourtant affirmé trois ans plus tôt son hostilité à la nomination d'un commissaire du gouvernement auprès de la banque ! Cela ne l'empêche pas de déclarer, lors de sa prise de fonctions, le 25 avril, que grâce à ses nouveaux statuts la banque sera « plus détachée des intérêts privés ».

A la Libération, la Banque de France est nationalisée. Déjà en 1936, les quinze régents avaient été remplacés par des conseillers nommés par l'Etat. Grâce à cette complète mainmise du pouvoir, les impératifs économiques prennent le pas sur les considérations financières. On crée beaucoup de monnaie pour financer la reconstruction

pour contenir l'hémorragie : instituer le « cours forcé ». Dès lors, les billets de la banque pourront être reçus comme mode de paiement au même titre que de la monnaie métallique. La banque n'a donc plus besoin d'échanger ses billets contre de la monnaie.

Bien que la création monétaire doive être proportionnelle au stock de métal qu'elle détient, afin de conserver la confiance du public et de ne pas provoquer d'inflation, la banque doit accompagner le développement économique et la révolution industrielle du XIX^e siècle : au milieu du siècle, elle a tissé son réseau sur l'ensemble du territoire ; sous le Second Empire, ses émissions doublent et passent de 600 millions en 1852 à 1 200 millions en 1869.

Au XX^e siècle, l'Etat intervient de plus en plus dans la vie économique et demande toujours plus d'efforts à la banque. En 1938, celle-ci assume déjà 8 % de la dette publique. En 1944, ce taux passe à 34 %. L'endettement de l'Etat quadruple pendant la guerre, pour atteindre plus de 1 500 milliards de francs. La masse monétaire a été multipliée par 4,5, et ce uniquement pour les besoins de l'Etat, puisque les entreprises privées sont au point mort.

A la Libération, la Banque de France est nationalisée par le général de Gaulle. Déjà en 1936, les quinze régents ont été remplacés par des conseillers nommés par l'Etat. Grâce à cette complète mainmise du pouvoir sur la banque, les impératifs économiques prennent le pas sur les considérations purement financières. On crée beaucoup de monnaie pour financer la reconstruction. En conséquence, les prix et le cours du dollar sont multipliés l'un et l'autre par dix entre 1944 et 1958. Pour l'institution, le casse-tête est toujours le même : il faut soutenir l'action des pouvoirs publics tout en restant garant de la monnaie. Pendant les « trente glorieuses », on assistera à cette même séculaire opposition entre gouverneur et gouvernement : le premier conseille au second d'assainir ses finances ; l'exécutif rétorque qu'il prend des décisions d'ordre politique, qui dépassent le seul domaine monétaire.

Ces dix dernières années, la banque a été maintes fois accusée d'avoir pratiqué des taux trop élevés et d'avoir sacrifié la croissance sur l'autel du franc fort. Mais la décennie 90 a été aussi celle de toutes les réformes : la banque est devenue totalement indépendante en 1993 ; avec la naissance de l'euro en 1999, elle s'est fondue au sein de la Banque centrale européenne (BCE) de Francfort, elle aussi indépendante. Lorsque la BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt au début de ce mois pour stabiliser les prix et la valeur de l'euro, certains hommes politiques européens l'ont accusée de freiner la croissance : la lutte pour le pouvoir monétaire est loin d'être terminée.

Le plan Brady fête ses dix ans
sur un premier défaut de paiements

Alors que les obligations dites Brady fêtent leur première décennie, ce phénomène majeur des années 90 connaît ses premiers défauts de paiements, imputables à l'Equateur, qui a dû renoncer, fin 1999, à rembourser ce type de dette (*lire ci-dessous*). L'émission des premiers titres Brady (du nom du secrétaire américain au Trésor de l'époque, Nicholas Brady) par le Mexique en mars 1990 a profondément modifié le paysage économique et financier des pays en développement et bouleversé leurs conditions d'insertion dans le système financier international.

En annonçant, en mars 1989, un nouveau programme de traitement de la dette des pays en développement, Nicholas Brady souhaitait apporter une solution définitive à la crise qui sévissait depuis le moratoire mexicain d'août 1982 et obérait la croissance économique des pays endettés.

Le plan Brady comportait trois volets. Reconnaissant que les pays endettés affrontaient des problèmes structurels de solvabilité, il imposait aux banques de concéder des abandons de créances afin que les débiteurs puissent consacrer, dans un cadre fixé avec le Fonds monétaire international (FMI), une partie de leurs ressources à une politique de croissance destinée à restaurer leur solvabilité. Afin de contrebalancer les concessions demandées aux banques, le secrétaire au Trésor prévoyait d'assortir les dettes de garanties émises par le Trésor américain et partiellement financées par le FMI et la Banque mondiale. Enfin, il proposait que les créances soient échangées contre des obligations.

Jusqu'alors, les créances étaient représentées par des contrats de prêt aux procédures de cession très fastidieuses. D'une liquidité très réduite, elles étaient essentiellement détenues par des banques. En trisant ces créances, c'est-à-

En transformant leurs dettes en obligations garanties, ce dispositif a favorisé la croissance des pays émergents. La crise de 1997-1999 en a révélé les limites

dire en les transformant en titres obligataires facilement négociables, le plan Brady a permis d'élargir le cercle des créanciers à de nouveaux intervenants : les investisseurs privés, les fonds spécialisés puis les investisseurs institutionnels.

Entre 1989 et 1998, 18 pays d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique et d'Europe de l'Est restructurèrent leur dette dans le cadre de ce plan et près de 200 milliards de dollars d'obligations Brady furent émises. Les plus communes d'entre elles sont les *par bonds* (obligations au pair), qui résultent d'un échange à valeur égale contre des créances d'origine et portent un taux d'intérêt réduit, alors que les *discount bonds* proviennent d'un échange avec une décote, mais portent un intérêt au taux du marché. D'une maturité de trente ans, ces *bonds* sont garantis par des obligations du Trésor américain qui en assurent le remboursement à l'échéance.

Le succès du plan Brady se mesure aussi à l'aune de la réintégration des pays en développement dans les marchés financiers internationaux. Certes, il n'en a pas été le seul facteur. Les politiques de stabilisation macroéconomiques menées par les pays endettés ont aussi conduit à une amélioration de leurs ratios de solvabilité. De même, l'abondante liquidité qui a prévalu sur les marchés internatio-

naux pendant les années 90 a facilité l'orientation des flux de capitaux vers les marchés émergents. Néanmoins, il est clair que les obligations Brady ont joué un rôle de catalyseur pour les investisseurs, qui ont trouvé dans ces titres tout à tour des occasions de diversification, d'augmentation du rendement de leurs portefeuilles, puis, alors que s'affirmait l'embellie économique des pays en développement, des vecteurs d'investissement dans des zones à fort potentiel de croissance.

Dès 1991, les obligations Brady s'appréciaient et donnent naissance à un des marchés les plus liquides et dynamiques au monde. Et les pays endettés, désormais notés par les agences de rating, profitent de l'attrait pour les Brady pour lever de nouveaux financements sous forme obligataire. Après avoir été coupés des marchés de capitaux pendant les années 80, les pays émergents ont réussi à lever plus de 100 milliards de dollars de dette obligataire en 1997. Depuis la crise asiatique, ces montants ont légèrement diminué, mais ils restent encore très élevés et sont attendus à 75 milliards cette année.

NOUVELLES RÈGLES

La garantie offerte par le Trésor américain et le plan de sauvetage du Mexique en 1995, organisé par les Etats-Unis et le FMI, avaient jusqu'alors laissé penser que ces obligations étaient sans risque, et qu'il y aurait toujours un prêteur en dernier ressort pour éviter les défauts de paiements. La crise des marchés émergents de 1997-1999, qui a vu la restructuration des obligations du Pakistan et de l'Ukraine et le premier défaut sur les Brady équatoriens, a fait voler en éclats cette croyance. La crise a aussi mis en lumière les risques inhérents à une ouverture financière trop rapide à travers le potentiel déstabilisateur des capitaux spé-

culatifs, la dépendance des pays émergents envers les marchés pour assurer leurs besoins de financement et leur vulnérabilité aux chocs affectant les autres grands pays émergents.

Les débiteurs et les créanciers tirent aujourd'hui les leçons de ces crises. Les grands pays émergents gèrent de manière plus prudente leur endettement et conduisent des politiques économiques plus transparentes pour préserver la confiance et donc l'accès au crédit. Le FMI et les créanciers officiels du Club de Paris, soucieux de redéfinir l'architecture financière internationale, réfléchissent à de nouvelles règles pour impliquer les créanciers obligataires du secteur privé dans la résolution des crises. Les marchés, quant à eux, apprécient de manière plus fine et mieux différenciée la qualité de crédit des pays émergents. A ce titre, l'absence de contamination enregistrée lors du défaut de l'Equateur est encourageante, car elle démontre la plus grande maturité des investisseurs face au risque-pays.

Dans ce contexte, il est ironique mais rassurant de constater que les Brady perdent aujourd'hui de leur attrait. Dotés de meilleurs outils d'évaluation, les investisseurs préfèrent le risque pur des nouvelles obligations au risque hybride des Brady, dont le rendement est grevé par le poids des garanties qui y sont attachées. Les pays émergents cherchent pour leur part à racheter ces titres marqués des stigmates de leur passé de débiteur défaillant. Au total, plus de 30 % des Brady ont ainsi été amortis, rachetés ou échangés depuis 1996. Si cette tendance se poursuit, le dernier succès des Brady aura donc été de créer les conditions de leur propre extinction.

Christian Deseglise
CCF Marchés émergents, Londres

En faillite et en déroute politique,
l'Equateur fait faux bond à ses créanciers

Pionnier ou cobaye ? L'Equateur, ce petit pays andin de 12,4 millions d'habitants, a pris deux décisions capitales, ces derniers mois, qui l'ont catapulté sur le devant de la scène mondiale. Il est entré en moratoire de fait face à ses créanciers détenteurs des bons Brady, en septembre dernier, alors qu'aucun pays en difficulté ne s'était mis en défaut depuis l'application de ce programme d'allègement du service de la dette.

Puis, le 9 janvier dernier, le président Jamil Mahuad s'est accroché à ce qu'il croyait être sa dernière planche de salut : la « dollarisation » de l'économie équatorienne. Ceci ne l'a pas empêché d'être renversé, douze jours plus tard, par le mouvement indigène et un groupe de colonels. Son successeur, le vice-président Gustavo Noboa, prétend maintenir ce même cap. Dans le premier cas, cette décision téméraire aurait été prise avec l'aval du président Bill Clinton et celui des autorités du Fonds monétaire international (FMI), désireuses de faire partager aux détenteurs des bons Brady une partie du coût de sauvetage d'une nation en train de sombrer. Ou, pour le moins, de tester leurs réactions.

Dans le deuxième cas, cette mesure applaudie par la droite locale n'a soulevé ni l'enthousiasme des institutions multilatérales de financement ni celui des Etats-Unis, qui n'ont pas apprécié d'être mis devant le fait accompli. Cette fuite en avant démontre à quel point la situation est critique en Equateur. Quatre présidents se sont succédé en moins de quatre ans. Le pays est en faillite. S'il est vrai que la chute du prix du pétrole (représentant la moitié des exportations) en 1998, les désastres naturels provoqués par El Niño et les retombées de la crise financière internationale ont accéléré la crise économique et financière. Celle-ci a de surcroît des causes plus profondes liées à la corruption, de la bour-

Le pays est le premier à violer les accords Brady en déclarant un moratoire de sa dette commerciale et à « dollariser » son économie

geoisie et de la classe politique dirigeante.

Le pays bat des records dans tous les domaines : indice de pauvreté (65 %), chômage (17 %), inflation (70 %), déficit fiscal (5,7 %), dévaluation du sucre (250 %) pour 1999. Sa dette *per capita* est de 1 350 dollars en 1999, face à 572 dollars en Bolivie, 854 en Colombie et 1 143 au Pérou. Le montant de la dette publique est de 13,5 milliards de dollars (dont 6 milliards de dette Brady), représentant 100 % du PIB.

Au pouvoir depuis juillet 1998, le président Jamil Mahuad n'est pas parvenu à faire accepter sa politique néolibérale. En mars, puis en juillet 1999, la protestation populaire catalysée par le mouvement indigène menaçant la stabilité de son régime, il est obligé de renoncer à son train de mesures d'ajustement. Et pour amadouer les indi-

gènes qui exigeaient un moratoire de la dette extérieure, M. Mahuad annonce un report de trente jours du remboursement des intérêts des bons Brady pour un montant de 98 millions de dollars.

Un délai pendant lequel il espère conclure un accord avec le FMI qui lui apporterait 400 millions de dollars et, surtout, déblocerait plus d'un milliard de dollars de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement, facilitant ainsi la restructuration de l'ensemble de ses créances. Mais le FMI se montre inflexible, le Congrès équatorien refusant d'approuver le budget d'austérité présenté par l'exécutif pour l'année 2000.

« EFFET DOMINO »

L'Equateur propose alors à ses créanciers de s'honorer que les échéances des bons Brady ne bénéficiant pas de la garantie du Trésor américain, soit 54 millions de dollars sur 1998. Les titulaires des bons Brady ont rejeté ce programme de restructuration, le qualifiant de « discriminatoire », et ils ont voté pour l'accélération du remboursement du principal et des intérêts, obligeant le pays à un moratoire de fait. Le 1^{er} octobre 1999, l'Equateur devient ainsi le premier pays à violer les accords Brady.

L'intransigeance des détenteurs a plusieurs raisons. Elle peut s'ex-

pliquer par la crainte de l'« effet domino » dans la région. En effet, que se passerait-il si le Brésil, l'Argentine, le Mexique et le Venezuela suivaient ce mauvais exemple ? Comment favoriser le remboursement des Brady alors que circulaient de fortes rumeurs à New York selon lesquelles ces titres seraient en grande partie aux mains de banquiers, de spéculateurs et d'anciens fonctionnaires équatoriens ? De plus, le moment est mal choisi pour restructurer une dette alors qu'elle n'est cotée à Wall Street qu'à 20 ou 35 % de sa valeur nominale. Le président Mahuad admet la possibilité de représailles des créanciers, mais il ajoute : « Ils veulent leur dû et nous voulons payer dans la mesure du possible. Le pire qu'ils puissent faire serait de nous asphyxier. »

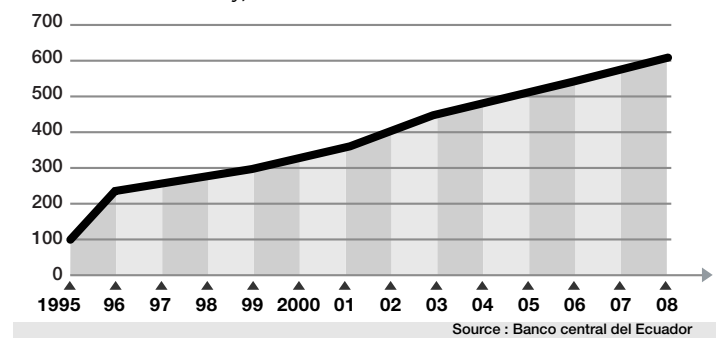
Le moratoire de la dette Brady, suivi du report du remboursement des intérêts des bons en euros (émis en 1997 pour restructurer une dette de 500 millions de dollars), n'étant pas en mesure de sauver le pays de la débâcle, la « dollarisation » fut alors présentée par M. Mahuad comme la potion miracle : « Avec la dollarisation, nous instaurons un nouveau modèle économique – l'inflation et la spéculation disparaissent, les taux d'intérêt baissent, l'appareil productif redémarre, le pouvoir d'achat des salaires se stabilise, la discipline fiscale est assurée, l'investissement étranger augmente – et nous accélérons notre intégration à l'économie mondiale... » Une semaine plus tôt, l'ex-chef d'Etat jugeait pourtant que cette décision serait « un saut dans le vide ».

Le Congrès a un mois pour accepter, amender ou rejeter ce projet de loi, dit « trolleybus », puisqu'il inclut la privatisation des entreprises publiques, la flexibilisation du régime de l'emploi, la loi sur les hydrocarbures... D'ores et déjà, le mouvement indigène a fait savoir qu'il s'y opposerait.

Nicole Bonnet

Un coût très lourd

Service de la dette Brady, en millions de dollars



Effet richesse : l'immobilier plus que la Bourse

par Régis Khaber, Christian Parisot et Jean-Louis Mourier

Source d'inquiétude pour de nombreux analystes, l'« effet richesse », c'est-à-dire l'impact des variations de la valeur de leur patrimoine sur le comportement des ménages, est souvent perçu comme un signe de fragilité économique. La forte et souvent rapide valorisation des actifs pourrait créer à terme un déséquilibre. Comme tout facteur psychologique, les mécanismes de l'effet richesse sont difficiles à mettre en évidence. Les statistiques les plus fréquentes concernent de plus des flux et non des stocks, ce qui rend la mesure encore plus délicate. Des exemples existent et permettent néanmoins de dégager quelques idées.

Dans le Japon de la fin des années 1980, le secteur immobilier connaît une envolée des prix (+22 % par an entre 1985 et 1989). Signe de bulle spéculative, les prix des actifs immobiliers étaient alors corrélés négativement avec les taux d'intérêt. Le gouverneur de la Banque du Japon s'inquiète alors essentiellement de la forte valorisation des actions : le Nikkei est à près de 40 000 points. En dix mois, il relève le taux de base de 3,75 % à 6 %. Le Nikkei va perdre plus de la moitié de sa valeur. Le marché immobilier reste solide encore quelque temps. Les ménages ont été peu affectés par la chute des actions. Elles représentent seulement 5 % de leur patrimoine. Aussi, leur consommation reste-t-elle soutenue malgré la chute du Kabuto-cho, la Bourse nipponne. Mais le gouvernement de l'époque, en instituant de nouvelles lois visant à limiter les transactions immobilières, sonne aussi le glas de la bulle immobilière. C'est la chute des prix. L'effet sur les ménages nippons est alors cette fois très net : le taux d'épargne est en forte hausse et les ventes au détail s'effondrent. Un « effet richesse », négatif, est clairement identifiable.

Quelles sont les leçons de cet exemple japonais ? Premièrement, l'effet richesse représente un risque important pour l'économie réelle lorsqu'il est basé sur une bulle spéculative ; deuxièmement, cet effet se révèle pertinent essentiellement sur la composante immobilière, et non boursière, des patrimoines.

Aux Etats-Unis, la part des actions dans le patrimoine des ménages est plus significatif qu'au Japon. Théoriquement, la consommation des ménages est donc plus sensible aux variations de Wall Street. Toutefois, près de 36 % des ménages possèdent 68 % du total des actions. L'effet richesse lié aux actions ne touche donc qu'une minorité. En revanche, le nombre d'Américains propriétaires de leur habitation principale a fortement augmenté au cours des dernières années pour s'établir à près de 67 %. L'effet richesse immobilier pourrait donc être plus fort et toucher une plus grande partie de la population. De fait, la hausse des prix immobiliers depuis 1992 a créé une appréciation de 30 % du patrimoine des ménages, qui a atteint 1,2 trillion de dollars.

Ainsi, le principal effet richesse aux Etats-Unis pourrait ne pas être boursier mais immobilier. Alan Greenspan, président de la Fed, a mis en évidence ce risque. Une hausse de 1 % de Wall Street générerait à terme une croissance de la consommation des ménages de l'ordre de 3 à 4 %, alors qu'une hausse de 1 % du prix moyen de l'immobilier entraînerait à terme une croissance de la consommation des ménages de 5 %. Enfin, l'effet richesse immobilier est beaucoup moins volatil que celui de la Bourse, et le risque d'un krach est plus faible. Pour l'heure, aucune bulle immobilière n'est observée aux Etats-Unis.

En Allemagne et en France, l'ampleur d'un éventuel effet richesse financier est encore négligeable. Les ménages allemands détiennent 350 milliards d'euros en actions (directement ou par l'intermédiaire d'OPCVM), soit 8,4 % de leur portefeuille financier total. En France, les ménages détiennent 2 200 milliards d'euros en actions, soit 33 % du total de leur portefeuille, mais seuls quelque 12 % sont des titres cotés. De plus, les obligations représentent 28 % de leurs actifs financiers et les liquidités 34 %. Ainsi, en Allemagne et en France, l'impact du profil des actifs financiers sur la consommation des ménages est faible.

De plus, un recensement de différentes études par les services de la Commission européenne ne débouche sur aucune conclusion

définitive quant au rôle de l'effet de richesse dans la dynamique de la consommation des ménages. Faible culture financière ou myopie liée aux régimes de retraite par répartition, les ménages européens semblent rester plus réceptifs à l'évolution de leurs revenus courants qu'à l'anticipation de leurs revenus futurs.

En revanche le krach immobilier de la fin des années 1980 a, dans certains pays d'Europe, bel et bien été suivi d'une contraction de la consommation. Certes, l'impact positif de l'unification allemande sur la demande globale a différé la récession, mais les ménages, en France notamment, ont répondu à la baisse de la valeur de leur patrimoine immobilier par une réduction de leur endettement.

Le comportement d'épargne des ménages a également rompu avec les tendances passées. Le ralentissement du pouvoir d'achat se traduisait traditionnellement par une baisse du taux d'épargne. Or, à la fin de l'année 1992 et en 1993, le contraire s'est produit. L'hypothèse d'une reconstitution du patrimoine après la dépréciation entraînée par la crise immobilière peut sans doute être avancée comme explication au moins partielle de ce phénomène.

Dans la période de redressement des prix des biens immobiliers, on note certes une tendance à l'augmentation de la confiance des ménages, mais de nombreux éléments autres que les cours de l'immobilier peuvent contribuer à l'expliquer, avec au premier chef la reprise des créations d'emplois et l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Par ailleurs, le regain de confiance peut expliquer la reprise des achats immobiliers, comme le bas niveau atteint par les taux d'intérêt et les prix des logements.

On ne peut pas encore évoquer aujourd'hui d'effet de richesse lié au renchérissement de l'immobilier d'habitation en Euroland. En outre, de nombreux primo accédants ont acquis leur logement trop récemment pour ressentir déjà les effets d'un redressement des prix lui aussi très récents. Pour les propriétaires plus anciens, force est de constater que les prix n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise. Ils conservent donc souvent des moins-values.

La Bourse peut donc monter sans inquiétude, à terme c'est l'immobilier qui concentrerait le plus de risques de déséquilibre.

Régis Khaber, Christian Parisot et Jean-Louis Mourier sont économistes à la société de Bourse Aurel-Leven.

LIVRES

par Philippe Arnaud

Citizen Keynes

KEYNES OU L'ÉCONOMISTE CITOYEN, de Bernard Maris, Presses de Sciences-Po, 128 p., 75 F, 11,43 €.

Ce livre de Bernard Maris n'est pas le énième ouvrage sur la théorie keynésienne. Il est un portrait original, rapide, comme au pastel, de celui dont Bertrand Russel a dit qu'il était l'homme le plus intelligent de son siècle. La biographie d'un économiste permet-elle d'éclairer ses partis pris, ses silences, ses oublis ? A l'éternelle question du rapport de la vie et de l'œuvre, l'auteur, professeur d'économie à l'université Paris-VIII, n'entend pas apporter de réponse définitive. S'il ne fournit pas de révélation fracassante sur la vie de Keynes, il permet de le saisir dans sa radicalité : objecteur de conscience, homosexuel, hypocondriaque, collectionneur maniaque... mais aussi esthète, ami de Virginia Woolf, George Bernard Shaw, Ludwig Wittgenstein et grand lecteur de Freud.

Dès les années 30, l'auteur des *Conséquences économiques de la paix* affirme le lien entre l'économie et l'anthropologie. Pour lui, la société n'est pas que la somme des individus qui la composent. On ne saurait concevoir l'économie sans croyances collectives. Les prophéties « s'autoréalisent »... La théorie keynésienne est une « psychologie des foules » et une théorie mimétique de l'action humaine, rappelle Bernard Maris. L'auteur cite l'exemple du concours de beauté de *La Théorie générale*. Il s'agit pour le public de choisir les six plus jolis visages parmi une centaine, le prix étant attribué à celui qui s'approche le plus de la sélection moyenne opérée par les concurrents. Ainsi, écrit Keynes, « chacun cherche à découvrir ce que l'opinion moyenne croit être l'opinion moyenne ».

Mais la plus grande découverte de Keynes concerne l'argent. Celui-ci peut être désiré pour lui-même, affirme-t-il (il le constate). Pourquoi les classiques ne veulent-ils pas l'admettre ? Parce que ce désir est fondamentalement nihiliste. L'argent est « le plus grand motif de substitution », écrit Keynes, *l'ersatz parfait, de ceux qui en fait ne veulent rien*. Keynes est sarcastique, parfois féroce. En témoigne ce jugement sur les Français : « De petits paysans assis sur leur magot. » Mais aussi indulgent : « Il vaut mieux que l'homme exerce son despotisme sur son compte en banque que sur ses concitoyens ; et bien que la première sorte de tyrannie soit souvent représentée comme un moyen d'arriver à la seconde, il arrive au moins dans certains cas qu'elle s'y substitue. »

Keynes se voulait hérétique ; paradoxalement (ou logiquement ?), ce sont ses provocations qui sont le plus datées. Elles trahissent un Keynes un tantinet manichéen, défenseur des bons travailleurs contre les méchants rentiers. Si on enfouissait des bouteilles remplies de billets de banque, et qu'on autorise les particuliers à creuser pour extraire les billets, le chômage pourrait disparaître... « Ce moyen vaut mieux que rien », lance Keynes. Plus loin, il condamne l'héritage. « La transmission héréditaire de la richesse et du contrôle des firmes est la raison pour laquelle les défenseurs de la cause capitaliste sont aussi faibles et stupides. »

Si la pensée de Keynes reste d'une « brûlante actualité », c'est parce que, bien au-delà des politiques de relance, des baisses de taux d'intérêt, « ponts aux ânes » des étudiants en économie, Keynes a constamment un « souci de civilisation », écrit Bernard Maris. Son livre est un intelligent exercice d'admiration.

PARUTIONS

● LES RELATIONS PROFESSIONNELLES EN EUROPE, de Hans Slomp

Hans Slomp est néerlandais, mais il a enseigné aux Etats-Unis. Son texte se fonde sur ses cours donnés aux étudiants américains sur les relations sociales en Europe. Il traite de nombreux thèmes : le tripartisme (syndicats-patronat-gouvernement), les rapports entre organisations syndicales et partis politiques, la négociation collective et le conflit, les instances de représentation des salariés dans l'entreprise et leurs pouvoirs, les conditions d'emploi et de travail, le dialogue social européen et ses retombées. L'auteur fait preuve d'une très bonne connaissance des réalités, en particulier des ressemblances et des différences entre pays ou groupes de nations (Royaume-Uni, Europe germanique, Europe latine). Il se livre à une analyse de qualité tout en indiquant les données de base des rapports sociaux sur notre continent, puisqu'il s'adressait, au départ, à des jeunes auxquels ils ne sont pas familiers. Une lecture certainement utile également à beaucoup de Français (traduit de l'américain par Hugues Blassel, les Editions de l'Atelier, 256 p., 125 F, 19,06 €).

D. U.

● PRIVÉ/PUBLIC : LA FIN DES SECTEURS PROTÉGÉS, revue « Projet » de décembre 1999-janvier 2000

Par le passé, l'omniprésence de l'Etat avait, en France, confondu les missions de service public avec les institutions publiques et avec les statuts des personnels qui y travaillent. Ce schéma est devenu plus compliqué parce que ces missions se sont élargies à de nouveaux domaines comme l'économie ; d'autre part, la faible efficacité de certaines gestions publiques, trop souvent asservies à des objectifs politiques ou aux corporatismes, a poussé à la concession au privé de tâches d'intérêt public ; les entreprises privées, elles-mêmes, se sont vues contraintes de se soucier de leur environnement ; l'Europe, elle, contraint les services publics à la concurrence... Autrement dit, les limites entre public et privé sont devenues imprécises. La revue *Projet* étudie, dans sa livraison de décembre 1999-janvier 2000, les risques de cette complexité et les avantages que peut en attendre le citoyen (*Projet*, n° 260, décembre 1999, 148 p., 78 F, 11,9 €).

AL. F.

● TRAVAILLER À L'ÉTRANGER, de l'APEC

« Partir, oui, mais pas à l'aveuglette... » L'Association pour l'emploi des cadres (APEC) informe les candidats à l'expatriation sur le marché du travail en Europe, le choix du pays d'accueil, la protection sociale, la fiscalité, le contrat de travail, les formalités à accomplir (banques, douanes...), la scolarité des enfants... et aussi sur les modalités du retour en France. (Editions de l'Organisation, 192 p., 98 F, 14,94 €.)

D. U.

La concurrence fiscale en Europe, un atout pour les services publics

par Hervé Juvin

Que sera la fiscalité européenne ? Les termes de l'équation sont connus et peuvent se résumer dans un triangle de l'impossible : de même que des parités fixes ne peuvent s'accommoder de la libération des échanges extérieurs et de politiques monétaires autonomes, de même un marché unifié par une monnaie unique ne peut pérenniser des fiscalités trop disparates portant sur des acteurs économiques mobiles entre les Etats membres.

Puisque la mobilité des hommes demeure limitée, la mobilité des capitaux et des entreprises à l'intérieur de l'Union européenne suscite toutes les attentions. Chacun sait que l'assiette de l'impôt et son taux, mais aussi les modalités de sa déclaration, de son contrôle et de sa perception, font partie des armes concurrentielles dont disposent les territoires européens. Beaucoup ont mesuré la sensibilité des investisseurs à l'impôt sur les revenus de l'épargne ou sur le capital ; selon les estimations des services fiscaux ou des cabinets spécialisés, le déflatement de l'impôt sur la fortune (ISF) et la création d'une nouvelle tranche d'imposition ont incité entre 500 et 800 milliards de francs à quitter la France et font probablement perdre au Trésor public dix fois ce que rapporte l'impôt en question !

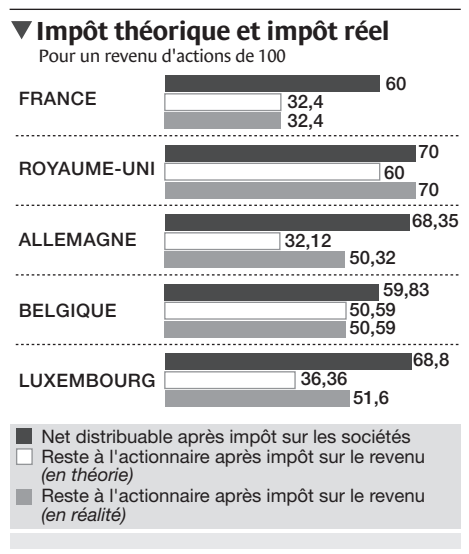
Après que le marché directeur de Dexia est devenu Bruxelles, que la Seita-Altadis a de fait disparu de la Bourse de Paris au profit de Madrid, qu'Aventis est disputé par Francfort, les marchés boursiers sont conscients de l'ampleur des relocalisations à venir et de la compétition engagée pour les attirer ou les retenir. Et tous réalisent que, si l'impôt est l'un des derniers apanages régaliens encore détenus pour l'essentiel par les Etats nationaux, depuis qu'ils ont perdu la monnaie, il ne demeure cet apanage que pour ceux qui n'en abusent pas !

Est-il certain qu'un accord européen déterminant un taux unique d'imposition, ou du moins un plancher, comme il en fut question à Helsinki, modifierait cette situation ? Certainement pas, si l'assiette de l'impôt, les modalités de sa déclaration et de son contrôle demeurent aussi hétérogènes qu'ils le sont aujourd'hui. Ce que certains perdront sur l'attrait de leur taux d'imposition théorique, ils le retrouveront dans l'attrait du taux réel. Pour s'en persuader, il est instructif de comparer la situation théorique de l'impôt sur les revenus des actions et la situation réelle de l'impôt dans cinq des principaux pays concernés : la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique et le Luxembourg.

Les différences de doctrine et de pratique fiscales révèlent l'ampleur de leurs conséquences et les limites des discussions portant sur le taux théorique de l'impôt. Cette différence entre impôt théorique et impôt réel renvoie à la conception de la citoyenneté et de l'impôt. Dans certains pays européens, le consentement à l'impôt par ceux qui le payent est un principe. Il exclut la délation bancaire pour laisser la responsabilité de sa déclaration au contribuable ; l'Allemagne se trouve notamment dans ce cas. Dans ces pays, les contribuables ont dans la réalité le choix de déclarer leurs dividendes, récupérer leur crédit d'impôt et payer l'impôt, ou d'abandonner leurs crédits d'impôt, ne rien déclarer et ne pas payer l'impôt.

La fiscalité française se distingue à l'inverse par son caractère exhaustif – toucher tous les revenus, à tous les niveaux de leur formation et de leur dépense –, par sa volonté punitive et par le recours systématique à des tiers déclarants. La déclaration obligatoire de tous les comptes bancaires (dans le cadre, en cours de rénovation, du fichier Ficoba) représente une charge notable et non rémunérée pour les établissements bancaires et pour les sociétés de gestion, en même temps qu'une source majeure de confusion d'image dans l'esprit de leurs clients : toute banque française est un collaborateur du fisc qui dénonce ses clients !

Quelles que soient les doctrines et les convictions, l'an 2000 s'ouvre sur une scène



fiscale bouleversée par une inflexion majeure dans la doctrine et les logiques. Le sommet d'Helsinki a constitué une étape décisive sur la voie d'une concurrence fiscale et budgétaire effective entre membres de l'Union – et un succès pour le contribuable européen. Il devrait généraliser la recherche du consentement à l'impôt dans chaque pays, et il ouvre la perspective d'un rapprochement progressif de la dépense publique au sein de l'Union vers la moyenne des pays du G 7 (prévisions pour l'an 2000 : 48 % du PIB en moyenne pour les 11 pays de l'Union, contre 53,6 % en France et 39 % dans les pays du G 7).

L'Allemagne est largement responsable de ce changement : elle s'engage dans une logique de compétitivité fiscale qui, une fois résorbée la dépense publique liée à la réunification, devrait la placer en situation exceptionnellement attractive. Il était facile de dénoncer le dumping fiscal de l'Irlande sur l'ISF, de s'indigner de la résistance luxembourgeoise contre la délation bancaire, d'isoler la Grande-Bretagne dans son parti pris d'attraction des capitaux non résidents ; c'est moins facile quand l'Allemagne s'inscrit dans une logique explicite de performance de la dépense publique.

Helsinki a renvoyé à leurs études ceux qui rêvaient d'une Europe fiscale alignée sur le plus-disant ; désormais, la logique du mieux-disant va l'emporter. L'Union place de fait les Etats en concurrence fiscale.

Est-elle une bonne chose pour l'Europe ? Les convictions des uns face aux idéologies des autres ne permettent qu'une conclusion : la moralité de l'impôt comme son efficacité viennent de la juste et productive utilisation de l'argent public. L'Etat est comptable devant les contribuables de ce qui est fait de leur argent. Sans nul doute, des écarts de fiscalité notables existeront en Europe, comme ils existent entre les Etats des Etats-Unis ; ils seront pérennes, justifiés et consentis, parce qu'ils reposeront sur de vrais écarts dans la performance des services publics, de la sécurité, de l'éducation, de la précaution alimentaire, etc. Et si la clé d'une fiscalité européenne plus efficace, plus attractive, plus juste résidait d'abord dans la performance des Etats comme des institutions européennes dans leur gestion de l'argent public ?

Hervé Juvin est délégué du groupe Equinoxe.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
 - Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 23 mars 2000 à 18h30 dans nos locaux
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : http://www.sciences-po.fr - E-Mail : mba@sciences-po.fr

La difficulté à trouver des salariés observée dans de nombreux secteurs depuis la reprise de la croissance résulte aussi de salaires insuffisants ou d'une mauvaise image de certains métiers ou bassins d'emploi. Le vrai danger démographique apparaîtra dans quelques années et relance le débat sur le rôle de l'immigration

La pénurie de main-d'œuvre traduit un défaut d'anticipation des entreprises

Il suffit que l'activité économique reprenne de la vigueur pour que les employeurs entonnent à nouveau le refrain de la « pénurie de main-d'œuvre », faisant fi des 2,6 millions de chômeurs, du 1,3 million de RMistes et des 3 millions d'exclus. Les entreprises de la nouvelle économie ne sont pas les seules à se plaindre. Selon la dernière enquête conjoncturelle de l'Insee réalisée en janvier dans l'industrie, plus d'un établissement sur trois (34 %) dit éprouver des difficultés de recrutement. Ils sont même 47 % dans l'automobile et plus de 50 % dans le bâtiment à faire état de tels problèmes...

Tous les experts s'accordent pourtant à le dire : hormis dans l'informatique et les télécoms, il est excessif de parler de pénurie. Aussi

réelles soient-elles, les difficultés de recrutement tiennent dans la plupart des secteurs concernés à des causes structurelles. Nombre de métiers cités comme critiques – métiers de bouche, bâtiment, hôtellerie-restauration, mécanique, commerce – ont un problème évident d'attractivité qui n'est pas nouveau et tient à une question d'image et/ou de conditions de travail et de salaire. L'amélioration sensible du marché du travail ne fait qu'exacerber ces difficultés. D'autant que, dans une situation embellie, les gens n'ont plus peur de quitter l'emploi qu'ils avaient accepté faute de mieux en période de récession, pour trouver mieux ailleurs.

« Les difficultés que rencontrent certains employeurs sont principalement le fait de situations locales, tient

aussi à souligner Alain Jecko, directeur général adjoint de l'ANPE. Sur certains bassins d'emploi, ces difficultés peuvent se transformer en pénurie, les lieux où les établissements cherchent à recruter ne coïncidant pas toujours avec le lieu où vivent ces professionnels en recherche d'emploi. » Or, on le sait, quelques dizaines de kilomètres suffisent pour rendre ces rapprochements difficiles.

« La notion de pénurie est très relative, relève Hugues Bertrand, directeur du Centre d'études et de recherches sur les qualifications. Il était tellement facile hier pour les entreprises de trouver le mouton à cinq pattes que la moindre difficulté leur paraît aujourd'hui insurmontable. Elles ont pris l'habitude de disposer de personnes au pied levé sans avoir

à les former, exigeant d'elles qu'elles acquièrent, par leurs propres moyens, l'expérience requise afin d'être immédiatement opérationnelles, observe-t-il. Les difficultés rencontrées aujourd'hui par les employeurs tiennent à leur incapacité à définir leurs vrais besoins de façon réaliste, en fonction des ressources disponibles sur le marché local. Elles continuent à rechercher le candidat idéal. Pourtant, dans la plupart des cas, il existe des personnes ayant les dispositions pour occuper les emplois offerts. »

DÉCELER LES COMPÉTENCES

Une réalité confirmée par Tristan d'Avezac, directeur des affaires économiques du Syndicat des entreprises de travail temporaire (SETT). Celui-ci ne cache pas que, aujourd'hui, certains employeurs s'en remettent à l'intérim pour trouver le salarié vainement recherché. « Bien que confrontés aux mêmes difficultés, relève-t-il, nous savons déceler chez les personnes les compétences recherchées, quitte parfois à leur apporter une petite formation pour qu'elles répondent précisément à l'attente. »

Une démarche que l'ANPE est elle-même en train de faire sienne. « La cohabitation d'un niveau de chômage élevé et d'un certain nombre de difficultés à pourvoir des offres d'emplois nous conduit à faire une analyse beaucoup plus fine du stock de demandeurs d'emploi, en jouant sur la transférabilité des compétences, la validation des acquis, avance Alain Jecko. Nous ne pouvons pas tout attendre de la croissance et devons entrer dans une logique de redéploiement des compétences. » Depuis un an, l'ANPE développe une méthode d'évaluation de « l'habileté » qui, s'appuyant sur une analyse des compétences, permet de dépasser l'approche réductrice en termes de diplômes.

Transférabilité des compétences, validation des acquis, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences... tous ces concepts, déjà promus il y a une douzaine d'années lorsque l'embellie économique avait engendré les mêmes discours sur les pénuries, ne seraient-ils restés qu'à l'état de discours ? « En interne, les entreprises ont développé une certaine démarche d'anticipation de leurs besoins en compétences. En témoigne l'évolution de leur plan de formation. Mais elles n'ont pas communiqué à l'extérieur cette meilleure connaissance de l'évolution de leurs métiers, constate Dominique Thierry, de Développement et Emploi. Toutes les études prospectives locales, tous les efforts de communication sur les métiers qui avaient été entrepris il y a dix ans n'ont pas perduré, les entreprises estimant, à tort, ne pas avoir besoin de poursuivre ce type d'initiatives en période de récession. » Et Mercedes Saddier-Chetochine, responsable de l'observatoire de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), d'insister : « Les entreprises et les secteurs qui ont persévéré dans cette voie rencontrent aujourd'hui moins de difficultés que les autres. »

A l'évidence, les entreprises vont devoir s'ouvrir à nouveau sur l'extérieur et faire évoluer leurs pratiques de recrutement, en entrant véritablement dans une logique de compétences afin d'ouvrir le champ des candidats potentiels aux emplois qu'elles doivent pourvoir. D'autant que les vraies difficultés sont à venir. En effet, d'ici quatre ou cinq ans, elles vont voir partir en nombre les salariés de la génération du baby-boom et être confrontées à une vraie raréfaction des ressources. Toutes les études prospectives mettent en évidence un recul de la population active après 2005.

Laetitia Van Eeckhout

Le tourisme d'hiver manque de bras saisonniers

GRENOBLE et CHAMBÉRY
de nos correspondants

À la veille de l'hiver, l'ANPE d'Albertville (Savoie) a dû pousser un cri d'alarme : environ 1 500 offres d'emploi n'avaient pas trouvé de candidats. « Début décembre, il fallait encore courir après une femme de chambre ou un serveur », témoigne le responsable d'un hôtel trois étoiles de l'Alpe-d'Huez (Isère). L'avancée de la saison n'a pas totalement permis de combler le déficit de main-d'œuvre estimé, dans le département de la Savoie, qui compte environ 10 000 saisonniers, à 4 % ou 5 %.

Le phénomène, sensible depuis plusieurs années, a été accentué cette saison par une conjoncture économique globale plus favorable. En un an, le taux de chômage est passé, en Savoie, de 9,5 % à 9 % de la population active. Mais, surtout, les professions de l'hôtellerie et de la restauration, réputées difficiles, avec des contraintes d'horaires et de week-ends, auxquelles s'ajoutent parfois des difficultés de logement, souffrent d'une

mauvaise image de marque auprès des jeunes.

« La profession doit se lancer dans une démarche de revalorisation des conditions de travail, des salaires et de la qualification », considère Philippe Dole, directeur départemental du travail et de l'emploi, qui a suggéré à son ministère le lancement d'un plan d'action pluriannuel intégrant les spécificités de l'hôtellerie saisonnière sur les deux Savoie. « Si on pouvait rémunérer davantage pour susciter plus de vocations, on le ferait, à condition que le marché réponde. Or la fréquentation des vacances de Noël a été médiocre », réplique Jacques Jond, président de la Fédération autonome générale de l'industrie hôtelière touristique (Faghit), qui regroupe 80 % de l'hôtellerie de montagne. Renée Ougier, présidente de la fédération des Logis de France, regrette que les professionnels renoncent à former des apprentis.

La quinzaine de mesures annoncées le 9 février par le gouvernement, visant à améliorer la situation des saisonniers, sont jugées insuffisantes par les syndicats, qui réclament un véritable statut. « Il faut que l'on réussisse à transformer les saison-

niers en permanents », argumente Christian Rochette, directeur des Professionnels associés de la montagne (PAM), qui insiste sur « la nécessaire mise en synergie des activités d'hiver et d'été ». Maire adjoint de Saint-Rémy-de-Maurienne, il a pu embaucher un salarié d'été grâce à un recrutement conjoint avec la station voisine de Saint-François-Longchamp, qui avait besoin d'un employé d'hiver. Dans l'industrie, l'usine Montricher, filiale de Pechiney, a passé un contrat avec la station de sports d'hiver des Karellis (Savoie). Résultat ? Une demi-douzaine de salariés ont pu être embauchés.

Dans le même esprit se développent des partenariats entre les régions touristiques d'hiver et d'été, à l'image de la convention signée le 24 janvier entre les comités de bassin d'emploi d'Albertville et du pays d'Auray (Morbihan), pour favoriser la mobilité de 147 jeunes salariés en leur garantissant deux saisons d'activité, avec logement et formation à la clé.

Nicole Cabret et Philippe Revil

Le renouvellement des compétences n'a pas eu lieu dans le bâtiment

Voilà trois ans, j'avais passé quatre annonces pour embaucher des ouvriers en contrat à durée indé-

terminée : zéro réponse. Autant dire que la reprise dans le bâtiment n'a rien arrangé ! », raconte Frédéric Peduzzi, PDG d'un groupe de 260 salariés des Vosges et membre du Centre des jeunes dirigeants (CJD). Car le bâtiment commence à souffrir d'une pénurie de main-d'œuvre, comme le prouvent les chiffres de l'Insee : 51 % des entreprises déclaraient au quatrième trimestre 1999 rencontrer des difficultés de recrutement. L'ANPE dénombrait près de 2,8 millions d'offres d'emplois dans les métiers du bâtiment en 1998 et 3 millions en 1999, alors que les demandes d'emploi y sont tombées de près de 2,9 millions à 2,6 millions. La Confédération de l'artisanat et du bâtiment (Capeb) estime à 30 000 les offres d'emplois non pourvues dans l'artisanat.

La baisse de la demande est-elle réelle ? Pas vraiment, selon Jacques Chami, spécialiste du bâtiment à l'ANPE, pour qui « on dénombre presque autant de personnes inscrites au chômage, mais ce sont des personnes d'un certain âge, souvent d'origine immigrée, trop jeunes pour prétendre à la retraite et qui ne sont plus adaptées aux évolutions des métiers », par exemple les ferrailleurs, « qui n'ont plus d'espoir de retrouver du travail parce que le ferrailage du béton armé est désormais effectué en usine ».

Pourquoi la pénurie de main-d'œuvre se généralise-t-elle ? On avance pêle-mêle la reprise, la fin des avantages fiscaux Périsol et la baisse de la TVA sur les travaux d'entretien qui ont valu l'an dernier au bâtiment sa plus belle année depuis 1989. On peut citer les effets des tempêtes de décembre 1999. Mais ces explications semblent un peu courtes. M. Chami incrimine le manque d'anticipation de la profession, qui n'a pas su former les jeunes en quantité suffisante. « Ceux qui sont sortis de for-

La profession regrette des formations insuffisantes et la fidélisation difficile des jeunes

mation en 1999 et ceux qui arriveront sur le marché en 2000 ne représentent que 10 % de la demande de main-d'œuvre en Ile-de-France », assure-t-il.

Alain Sionneau, président de la Fédération nationale du bâtiment (FNB), qui regroupe des entreprises de toutes tailles, convient que la crise et les 200 000 suppressions d'emplois qu'elle a provoquées ont fait des dégâts en poussant à la retraite ou à un changement d'orientation des hommes compétents. Et le renouvellement se fait mal : « 60 000 jeunes se trouvent en formation en alternance et 100 000 se préparent à nos métiers dans l'éducation nationale, déclare-t-il ; cela devrait nous assurer 50 000 nouveaux compagnons chaque année, ce qui excède de 15 000 les besoins. Mais nous avons un vrai problème : nous ne fidélisons pas suffisamment ».

« VOIE DE GARAGE »

Est-ce à cause des conditions de travail ? « Tous nos métiers ne travaillent pas dans la gadoue », répond M. Sionneau. « Notre handicap est d'imposer des amplitudes de travail plus importantes que dans les autres professions en raison de l'éloignement des chantiers », reconnaît M. Peduzzi. Est-ce une question d'image ? « Lorsque dans un carrefour des métiers, notre stand voisine avec celui de l'armée de l'air, nous avons du mal ! Le rêve n'est pas chez nous », reconnaît le président de la FNB. Est-ce une question d'orientation ? « Trop souvent, les jeunes ne savent pas ce qu'ils veulent ; ils viennent chez nous comme ils iraient dans la pâtisserie, soupire M. Pe-

duzzi. Les métiers de main-d'œuvre continuent à être la voie de garage, et nous héritons des jeunes en échec scolaire. »

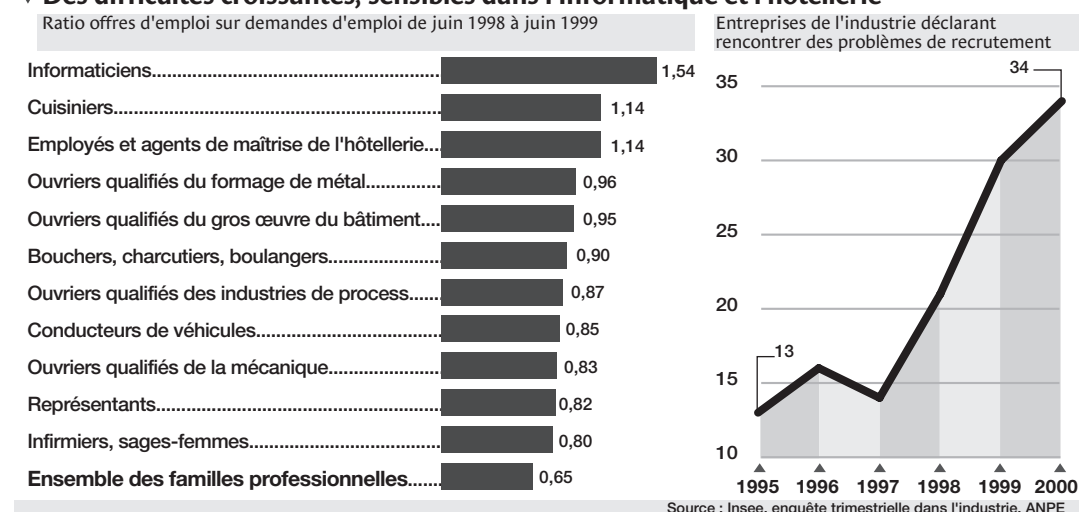
Les salaires contribuent-ils à cette désaffection ? Non, affirme M. Sionneau, qui regrette qu'on ne « dise pas assez qu'avec 8 500 francs mensuels brut environ, les salaires de nos professions se situent au-dessus de la moyenne française. J'emploie dans mon entreprise des gens qui gagnent 10 000 à 12 000 francs ». Oui, rétorque M. Chami, qui, durant la crise, a vu « le salaire d'un ouvrier hautement qualifié tomber de 12 000 ou 15 000 francs à 8 000 ou 9 000 francs ». Oui, insiste Pierre Le Gars, secrétaire national de la Fédération de la construction et du bois CFDT : « Les minima salariaux sont toujours bloqués au niveau local, explique-t-il, c'est-à-dire qu'en Languedoc, en Lorraine ou en Seine-et-Marne le deuxième niveau de salaire est inférieur au SMIC, alors que la convention collective prévoit qu'il lui soit supérieur. »

Selon M. Le Gars, « le serpent se mord la queue : le secteur est réputé pénible et mal payé, ce qui provoque une pénurie de main-d'œuvre ; du coup, le patronat ne veut pas appliquer les 35 heures, ce qui aggrave encore la mauvaise image de ces métiers, etc. On n'en sortira pas sans une politique volontariste en matière de salaires et de temps de travail ».

Trois constats émergent. Premièrement, « aucun maître d'ouvrage privé ou public n'a été empêché de réaliser les travaux qu'il programait » du fait d'un manque de bras, selon M. Sionneau. Deuxièmement, la pénurie ne fait que commencer, car, selon le président de la FNB, « la moitié des chefs d'entreprise du bâtiment ont plus de cinquante ans et auront passé la main dans les douze ans ». Troisièmement, les salaires augmentent. Ainsi ceux des ouvriers hautement qualifiés sont-ils revenus à leur niveau d'avant la crise.

Alain Faujas

Des difficultés croissantes, sensibles dans l'informatique et l'hôtellerie



L'immigration, un recours possible

Les pays de l'Union européenne comptent aujourd'hui 376 millions d'habitants. Mais, sur le million de nouveaux Européens dénombrés en 1999, les trois quarts étaient des immigrés. De quoi conforter les thèses de l'ONU selon lesquelles seule une immigration massive (159 millions de personnes d'ici à 2025 !) permettra d'assurer l'avenir du Vieux Continent, dont près de la moitié de la population (47 %) aura atteint l'âge de la retraite en 2050.

Cette situation de « dépendance migratoire » de la vieille Europe va raviver le débat sur l'impact positif ou négatif de l'immigration, d'abord sur l'emploi, ensuite sur les salaires. Une interrogation entretenue par le chômage de masse qui perdure dans de nombreux pays d'Europe et réactualisée par le regain des thèses populistes et xénophobes constatées dans plusieurs pays : Autriche, bien sûr, mais aussi Suisse et quelques pays du nord de l'Europe.

Sur la question des conséquences sur les salaires de la population locale, entraînées par le courant migratoire, tous sont pratiquement renvoyés dos à dos. A la différence des Etats-Unis, très peu d'études existent sur le sujet en Europe, et notamment en France. A la lumière des trente-cinq analyses qu'il a pu recenser dans l'Hexagone, Sté-

phane Justeau, économiste à l'université d'Angers, relève que vingt et une d'entre elles concluaient à une baisse des salaires, « très peu significative », des autochtones, quatre études constatant une faible augmentation des salaires et les dix dernières à une absence d'effet (Le Figaro du 5 novembre 1999).

A partir de ses propres recherches, ce spécialiste conclut qu'une augmentation de 1 % du nombre d'immigrés « diminue de 0,05 % les salaires des autochtones non qualifiés auxquels ils sont substituables ». A l'inverse, « ils augmentent de 0,01 % les salaires des autochtones qualifiés desquels ils sont complémentaires ». Si les salaires des non qualifiés sont « rigides » alors « leurs emplois diminuent de 0,018 % », ajoute cet économiste.

Pour ce qui est du lien réel ou supposé entre chômage et emploi, le dernier rapport (1999) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), intitulé *Tendances des migrations in-*

ternationales, apporte des éclairages intéressants. Ainsi, le rapport entre la part des travailleurs étrangers dans le total des chômeurs et leur proportion dans la population active est le plus élevé au Danemark et aux Pays-Bas : les étrangers y sont trois fois plus nombreux dans les effectifs des chômeurs qu'ils ne le sont dans la population active. « Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le chômage ou les pénuries d'emploi dépendent moins des flux migratoires proprement dits que d'autres éléments tels que les modes de production, le niveau de productivité ou encore l'importance du secteur high-tech », affirme Jean-Pierre Garson, expert des flux migratoires à l'OCDE.

« Quand on parle de pénurie d'emplois pour analyser les causes et les effets, ajoute-t-il, il faut se garder de tout généraliser et rester très nuancé sur le côté mécanique du rapport immigration-emploi. Dans un pays en reprise économique, on constate qu'au moment où l'emploi des autochtones s'accroît, l'emploi étranger augmente généralement plus vite. »

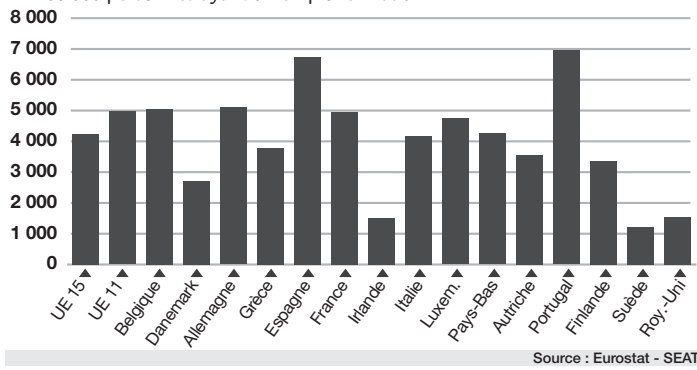
Sur ce front, la situation est restée très stable en France depuis dix ans, mais il n'est pas exclu qu'à l'avenir « le pays se trouve entraîné, avec les autres nations européennes, dans la chasse à la main-d'œuvre qualifiée », souligne-t-il.

Serge Marti

EUROPE

▼ 4,8 millions d'accidents du travail

Nombre d'accidents avec arrêt de travail de plus de 3 jours pour 100 000 personnes ayant un emploi en 1996



■ **EN 1996**, 4,8 millions d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail de plus de trois jours ont été enregistrés dans l'Union européenne, soit 4 299 accidents pour 100 000 personnes exerçant une activité professionnelle (4,2%). On estime que près de 150 millions de jours de travail ont ainsi été perdus. En outre, 5 549 accidents mortels ont eu lieu en 1996, soit 5,3 pour 100 000.

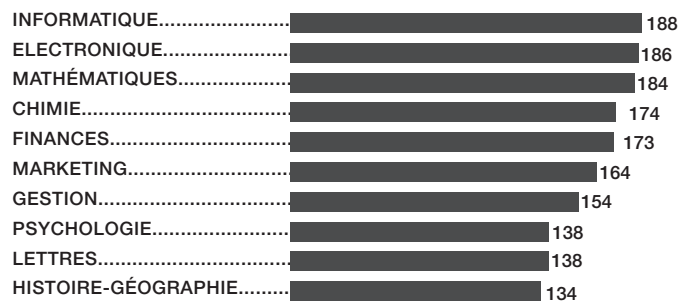
■ **LE RISQUE** d'accident du travail est plus élevé pour les travailleurs des secteurs de la construction (8 023 accidents et environ 13 décès pour 100 000 travailleurs), de l'agriculture (6 771 et 13) et des transports (6 018 et 12).

■ **LES HOMMES** ont un risque trois fois plus élevé que les femmes pour les accidents (5 458 contre 1 924) et dix fois plus élevé pour les cas mortels (7,7 contre 0,8). Le risque est plus élevé dans les établissements de moins de 50 salariés, avec plus de 6 décès pour 100 000.

FLASH APEC / « LE MONDE »

▼ La reprise profite aux scientifiques

Salaires brut moyen annuel des cadres débutants en milliers de francs



■ **LE SALAIRE BRUT** annuel des jeunes diplômés, pour un premier emploi dans le secteur privé, s'élevait en moyenne en 1999 à 168 000 F, contre 156 000 F en 1997 et 162 000 F en 1998, soit une progression de 8 % en trois ans.

■ **LES JEUNES INFORMATIENS**, électroniciens ou mathématiciens sont les mieux rémunérés. Mais certains scientifiques, comme les biologistes, sont situés parmi les plus bas niveaux de salaires. Les spécialités tertiaires sont dans la moyenne, en dehors de la finance, nettement au-dessus. Les diplômés en lettres et sciences humaines, dont les principaux débouchés se trouvent dans le secteur public, sont, dans le privé, les moins bien lotis.

DÉPÊCHES

● **CADRES.** *Courrier cadres*, le journal hebdomadaire de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) est disponible en kiosque à partir du 12 février. Il n'était jusque-là distribué qu'aux seuls adhérents de l'APEC. La nouvelle formule du magazine, vendu 12 F, offrira, outre les offres d'emplois, une partie rédactionnelle renforcée, tant sur les mutations de l'emploi et de l'économie que sur les réalités de l'entreprise.

● **JOURNALISME.** Pour la quinzième année, l'Association des journalistes de l'information sociale décernera en 2000 un prix de 20 000 F. Les candidats doivent traiter, sous forme de texte écrit, de reportage photo, de bande dessinée, de cassette vidéo ou audio, l'un des thèmes suivants : « Salariés... mais pauvres » ; « L'évolution des maux du travail » ; « Le militantisme au féminin (portrait) ». Date limite de remise : 15 avril. Renseignements : 01-41-29-96-37.

AGENDA

● **TRAVAIL.** « Travail du futur, futur du travail » est le thème choisi pour une série de manifestations organisées par la Commission européenne dans le cadre du programme Adapt. En France, cette initiative donnera lieu à des débats, organisés du 6 au 10 mars à Paris et en région, dont certains seront spécifiquement consacrés aux évolutions du monde rural. Renseignements : www.europs.be/future

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1998 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	61	59	63	53	52 (1999)	60 (1999)	53 (1999)	69	68	64	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	48	45	49	40	43 (1999)	47 (1999)	38 (1999)	39	56	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)	40,5	39,7	40,1	38,6	40,7	39,6	38,5	39	44	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1999	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	1 ^{er} trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim. 98	
	+2,8	+2,4	+2,2	+2,6	+2,2	+3,1	+0,5	+3,2	+5	+4,9	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE 1999 (en %)	décembre	décembre	janv. 2000	janv. 2000	janv. 2000	décembre	octobre	décembre	novembre	janv. 2000	décembre
Hommes + femmes....	8,8	9,6	8,8	8,6	15,1	10,4	11,1	2,7	5,9	4	4,6
Moins de 25 ans.....	16,8	18	8,9	20	28,3	22,8	32,4	4,7	12,7	9,2	9,5
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1998 (en %)	49	52	46	76	46 (1999)	39	62 (1999)	47	42	8	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : http://europa.eu.int/eurostat.html

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	19,7% (déc.)	-2,6
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	36,6% (nov.)	-1,5
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	892	-1,5%*
INTÉRIM.....	446	+8,2%*
APPRENTIS.....	276	+7,3%*
CONTRATS AIDÉS.....	424	+4,4%*

SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	6 933 (janv.)	+2,7%*
Hommes.....	8 614 (janv.)	+0,6%*

SMIC (en francs)		
Horaire.....	40,72 (oct.)	+1,2%
Mensuel.....	6 882 (oct.)	+1,2%

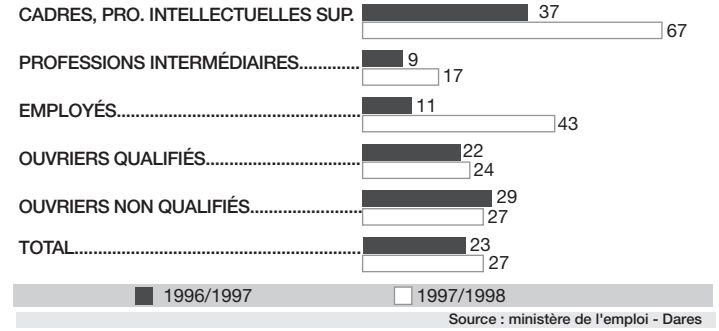
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en millions)		
	1 137,4 (juin)**	+2,3%***

* variation sur dix mois (janv. 99/mars 98) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SETT / « LE MONDE »

▼ Des qualifications en hausse dans l'intérim

Evolution de l'emploi intérimaire par qualifications en pourcentage



■ **L'EMPLOI** intérimaire se caractérise par une forte proportion de personnels ouvriers (85 %, contre 38 % dans la population active), reflétant la part importante de l'intérim dans le bâtiment et l'industrie. Le niveau de qualification des intérimaires est cependant en augmentation, notamment en raison de la pénurie croissante de personnel qualifié.

■ **LA PART** des employés connaît une augmentation importante (+43 % en 1998), notamment du fait du développement de l'intérim dans les activités tertiaires. Mais ce sont les cadres dont la part relative augmente le plus : environ +70 % en 1997 et 1998, contre une augmentation de +27 % pour l'intérim dans son ensemble.

Le bilan contesté de la zone franche de Lille-Sud

LILLE de notre correspondant régional

C'est une zone pas si franche que cela », martèlent les délégués du comité d'entreprise (CE) de la Compagnie européenne d'accumulateurs (CEAC), tirant ainsi la conclusion de l'histoire mouvementée de cette filiale du groupe américain Exide, premier fabricant mondial de batteries : depuis le 21 février, 95 % du personnel s'est mis en grève, bloquant l'usine et ne laissant entrer que les intérimaires et les contrats à durée déterminée.

Implantée à Lille depuis quarante-cinq ans, ancienne filiale d'Alcatel puis de Fiat, la CEAC emploie actuellement 460 personnes dans la zone franche de Lille-Sud. En 1995, malgré un avis défavorable du Conseil de la concurrence, Alain Madelin, alors ministre, avait autorisé le rachat du groupe par l'américain Exide. Dès 1996, le délégué du personnel de la CEAC écrivait à Edouard Ballardur, président d'honneur de la société après en avoir été PDG, pour dénoncer le fait que le nouvel acheteur ne semblait pas vouloir tenir les engagements pris : ne pas procéder à moyen terme à des restructurations en France et maintenir une activité de recherche-développement.

Les élus du CE constataient de leur côté une série de départs et de licenciements, et parlaient de possible délocalisation. En avril 1997, Exide opérait en effet une restructuration qui sacrifiait deux sites, Nîmes et Vierzion, sur cinq, avec 500 suppressions de postes. Les

Dans le fief de Martine Aubry, les aides ont attiré les chasseurs de primes, mais n'ont pas empêché la grève et les licenciements

usines de Lille et Auxerre, qui avaient pu mettre la main à la poche, étaient maintenues.

En effet, Martine Aubry venait d'arriver à Lille et les zones franches se mettaient en place. La ville, effrayée par la perspective d'un sinistre dans un des quartiers les plus touchés par la crise, a proposé une solution qui permettait de sauver le site. La CEAC disposait alors d'un immense site de 100 000 mètres carrés qu'elle était loin d'occuper en totalité. La ville a racheté 3 hectares qu'elle pourrait éventuellement relouer à la CEAC ou à d'autres entreprises industrielles et qui seraient éligibles au dispositif de la zone franche. La Soreli, bras exécutif de la Communauté urbaine de Lille, a ensuite établi une concession d'aménagement en juin 1997.

Mêmes causes, mêmes effets en Bourgogne, où la Communauté de communes de l'Auxerrois, avec le département et le conseil régional, a financé l'achat de 3 hectares et demi de terrain pour le compte de Fulmen, filiale de la CEAC. Cette

acquisition devait être remboursée au bout de trente ans, sous forme d'un crédit-bail.

Dans les deux cas, les espoirs ont été déçus. Les Auxerrois n'ont pas vu arriver les 250 emplois nouveaux annoncés en 1997. A Lille, les conséquences pour l'emploi ont été plus favorables. Le site est passé de 350 à 470 salariés. Un bilan que la mairie revendique : « La CEAC n'a pas réduit ses effectifs. Ils sont passés à 366. Mais elle a de surcroît créé en joint-venture deux unités qui ont créé respectivement 40 et 58 emplois », affirme Hervé Barré, secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques.

« OPÉRATION FICTIVE »

Mais ces créations d'emplois font justement l'objet d'une vive contestation. La mise en place de la société Lille-Assemblage batterie étanche (LABE), en février 1999, ne serait que le résultat du rapatriement des productions des sites de Vierzion et du Portugal, voire d'Allemagne, avec à la clé « les avantages de la zone franche. C'est une opération purement fictive », selon Xavier Volckrick, élu CFDT au CE et au comité central d'entreprise de la CEAC. Selon lui, l'opération a été menée avec un actionnaire de référence luxembourgeois, ancien cadre licencié de la CEAC.

Le second joint-venture, conclu en mars 1999 avec un actionnaire turc pour la création de Lille-Batterie service (LBS), relève du même cas de figure selon les syndicats. La CEAC aurait ainsi cumulé un plan social de 200 emplois, incluant un accord défensif dans le cadre de la

loi Robien, avec le bénéfice des accords de zone franche, pour transférer ces fabrications à Lille en créant une quarantaine d'emplois. LBS regrouperait au sein de l'usine des activités vieilles de plus de quinze ans.

Un troisième projet d'implantation sur le site a posé également problème, tant sur le plan syndical que politique. Il s'agit cette fois d'une société, L2L, partagée entre la CEAC et une société de conseil en logistique, AXM-Europe, fondée et dirigée par l'ancien PDG des transports Joyau. Elle emploierait 35 personnes, créerait 7 postes et mettrait fin à l'activité du site logistique de Vierzion. Une opération qui, pour les syndicats, n'aurait d'autre but que d'éviter à la CEAC le seuil des 500 salariés, et d'échapper ainsi aux normes d'hygiène et de sécurité liées au franchissement de ce seuil.

Le 16 février, à Gennevilliers, le CCE s'est opposé par 8 voix et 2 abstentions au projet L2L et a voté à l'unanimité une procédure de droit d'alerte, à titre conservatoire, à propos d'une réduction de la production de l'usine de batteries de Nanterre. On apprenait, dans le même temps, que Joyau n'assurerait finalement pas la gestion de la nouvelle société et que la mairie de Lille faisait marche arrière sur le dossier, renonçant à octroyer les aides de la zone franche. « Sans doute l'entreprise a-t-elle eu des exigences exorbitantes », indique-t-on au cabinet de Pierre Mauroy. Chat échaudé ?

Pierre Cherruau

Une politique d'emploi à tout prix ?

Depuis qu'elle est candidate à la mairie de Lille en même temps que ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry fait l'objet de reproches réitérés sur sa tendance à attirer les bonnes affaires dans son fief et sur l'utilisation de sa position gouvernementale pour créer de l'emploi à n'importe quel prix. Ses services ripostent en dénonçant des manœuvres d'extrême gauche, orchestrées pour déstabiliser la ministre-candidate. Cette politique jusqu'au-boutiste aurait conduit, affirme-t-on dans l'entourage de la ministre, à la perte sèche de 300 emplois à Cerplex, une ancienne filiale de Rank Xerox dans la banlieue de Lille. Quant aux syndicats, qui ont plusieurs fois attiré l'attention de la mairie, de la préfecture et de la direction du travail sur le dossier CEAC, ils sont catégoriques : « On ne nous écoute même pas. Tout est au service de Mme Aubry. »

Le Monde
à l'école pendant une semaine

Pour suivre l'actualité sur toute une semaine et mieux comprendre la presse.

Du 20 au 25 mars 2000, Le Monde vous propose son

KIT-PRESSE

- 20 exemplaires pendant 5 jours
- la nouvelle mallette pédagogique et sa vidéo

Tarifs et commandes :
Tél. : 01-42-17-37-64/33-04
Fax : 01-42-17-21-70

Offre réservée aux collèges et lycées

UNIVERSITE RENE DESCARTES
Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Année 2000 / 2001

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE FORMATEURS D'ADULTES (D.U.F.A.) : "FORMATION - CONSEIL"
Directeur Scientifique : P. BESNARD
+ de 1000 h d'enseignement de novembre à juin
Renseignements et inscriptions de mars à fin mai.
Centre de Formation Continue
Tél. : 01-42-86-22-97

VIE DES ORGANISATIONS

par Sandra Bellier

Le train du changement

De plus en plus souvent, le manager est identifié comme celui qui « conduit le changement ». Non content d'être devenu un animateur et un « coach » pour ses troupes, le voici donc investi d'une nouvelle casquette : celle de « chef de changement », un peu comme on parlerait de chef de gare ou d'agent de régulation. Ces images ferroviaires ne sont d'ailleurs pas choisies au hasard : dans les entreprises, les TGV côtoient bien souvent de jolies michelines au charme désuet, et pourtant tout le monde doit arriver à l'heure et au même endroit : celui désigné par de grands patrons « visionnaires et stratèges » (en principe).

Qu'attend-on de la hiérarchie dans cette histoire ? D'abord de faire monter tout le monde dans les wagons. Enfin, presque tout le monde. Certains – désignés ou volontaires – ne supporteraient pas le voyage : ils resteront donc sur le quai. Pour les autres, calmes ou agités, lents ou pressés, il faudra bien qu'ils embarquent. Au manager de veiller alors à ce que chacun comprenne où va ce train, qu'il désigne les arrêts en gare, qu'il en règle la vitesse, qu'il décrive les bagages indispensables pour résister au voyage lui-même et être fin prêt à l'arrivée.

Mais où le manager a-t-il appris tout ça ? Jamais on ne prendrait le risque de confier de telles missions à un agent SNCF débutant. Et si notre hiérarque est expert en recrutement, délégation, fixation d'objectifs, plan commercial ou communication, est-il pour autant prêt à affronter cette épreuve qui consiste à conduire le changement ? Difficile de penser que cette activité est la somme de toutes les autres. La plupart des managers confrontés pour la première fois à ce type de situation se rendent vite compte qu'il ne suffit pas de connaître les techniques de base du management pour savoir quand et comment conduire le changement ! Convaincus ou pas, rassurés ou non, ils cherchent alors à se débrouiller avec les moyens du bord.

Deux solutions se présentent alors à ce manager « néophyte en changement ». La première consiste à traiter toute opposition et toute difficulté comme une résistance malfaisante. Ceux qui résistent le font parce qu'ils ont peur, parce qu'ils se sentent remis en cause, parce qu'ils ne comprennent pas vers où l'on va ou parce qu'ils ont une vague impression de déjà-vu, mais quoi qu'il en soit ils sont des ennemis du changement. Il faut à tout prix leur faire admettre qu'ils n'ont pas le choix et qu'ils doivent monter dans le train comme tout le monde. Et en avant s'il vous plaît ! Simple, clair, militaire : c'est le changement à marche forcée. Deuxième attitude possible : confondre formation et conduite du changement. Au moindre risque, à la moindre difficulté, on répond par de la formation. Ce logiciel risque de bouleverser le travail des assistantes ? Pas de problème, elles iront en formation. Les techniciens n'arrivent pas à comprendre qu'ils doivent devenir des commerciaux ? Deux jours sur « l'entreprise orientée client » pour tout le monde. Les cadres continuent à se prendre pour des petits chefs ? Un séminaire et il n'y paraîtra plus. Au bout du compte, c'est l'échec : c'est certainement le responsable de formation ou l'organisateur prestataire qui était mauvais !

La situation est alors doublement perverse : d'une part on rend la formation inefficace et d'autre part on ne résout pas le problème. Au bout du compte, on aura brûlé une cartouche précieuse pour ne pas dire indispensable quand elle est utilisée à bon escient. En effet, la formation peut être un des meilleurs atouts du manager chargé de conduire le changement mais uniquement à deux conditions. D'abord, qu'elle s'intègre dans une analyse plus fine des changements d'organisation du travail et donc des évolutions de compétence. Ensuite, qu'elle soit une construction ad hoc, évolutive, spécifique, adaptée à la situation mouvante dans laquelle elle intervient.

En effet la formation ne peut devenir un moyen de réussir le changement que si elle est fortement insérée dans le contexte particulier de l'entreprise. Une véritable « ingénierie » du dispositif de formation est indispensable pour faire parcourir le chemin entre la gare de départ et celle d'arrivée. Mais se repose alors la question des compétences du manager : est-il capable de mener des analyses pointues sur les évolutions des métiers ? A-t-il les outils pour passer de ces analyses à un déploiement de formation ? A-t-il tout simplement le temps de bien comprendre où et comment « ça » change ? A-t-il l'équipe qu'il faut pour construire en cohérence une politique de communication, définir le bon rythme et ancrer la formation dans un ensemble de démarches qui lui donneront sa force ?

En fait, la formation devrait sans doute être proposée... aux managers eux-mêmes. On ne s'improvise pas plus conducteur du changement que machiniste. Combien d'entreprises ont pris le temps d'aider leur hiérarchie à faire ce travail, à acquérir la vision nécessaire pour prendre le problème par le bon bout, à avoir des points de repère, y compris théoriques, pour maîtriser la complexité de ces situations ? Combien d'entreprises ont préparé leur changement en préparant leurs managers ? Peu, et c'est dommage, car certains trains ne passent qu'une fois.

Bien entendu, quand on parle ici de formation, on évoque beaucoup plus des accompagnements construits en fonction de la situation ou des accompagnements « instrumentés », qui ne se réduisent pas à de l'encouragement personnalisé. Il existe des démarches, des outils, des expériences, des réflexions qui, si elles sont présentées au bon moment, permettent d'éviter bien des situations de blocage, bien des erreurs. Cette « formation en marchant » doit être aussi structurée que souple, aussi précise qu'adaptable, aussi pointue que flexible. Elle doit être assurée au premier chef par le manager du manager. C'est lui qui peut avoir une vision suffisamment large pour jouer ce rôle. Mais au fait a-t-il lui-même été formé, aidé, accompagné pour faire cela ? Finalement, un train peut en cacher un autre...

Sandra Bellier est directeur recherche & développement à la Cegos.

Les amalgames autour du harcèlement moral incitent les experts à définir ses signes cliniques

La réunion fut plutôt discrète, mais elle s'imposait. Face à la multiplication des conflits (individuels et collectifs) qui éclatent désormais avec pour motif officiel le harcèlement moral, et à leur écho médiatique, plusieurs spécialistes ont décidé de se mettre au travail afin d'essayer de définir précisément les conséquences cliniques de cette violence insidieuse.

Ils se sont retrouvés à Paris il y a une dizaine de jours au Laboratoire de psychologie du travail dirigé par Christophe Dejourns : « *Les dérives que nous constatons aujourd'hui sont inquiétantes*, explique le psychiatre. *Le harcèlement moral est mis à toutes les sauces. On peut s'en servir contre n'importe qui pour n'importe quoi. Afin de contenir ce phénomène et de guider les juristes, nous avons pensé que l'une des pistes possibles était d'être clair sur le plan clinique. Il y a encore beaucoup de recherches à accomplir, mais il semble qu'il se dégage un syndrome spécifique au harcèlement moral.* »

La vague a pris de l'ampleur depuis la sortie en 1998 du livre de la psychiatre et psychanalyste Marie-France Hirigoyen, *Le Harcèlement moral. La violence perverse au quotidien*, devenu, à la surprise de l'auteur, un succès de librairie. « *L'agression en elle-même a toujours existé, mais les individus n'arrivaient pas à la nommer*, constate Françoise Pagano, psychologue, expert auprès des tribunaux et présidente de l'Association nationale des victimes du harcèlement psychologique au travail (ANVHPT). *Le concept, que beaucoup de personnes se sont depuis approprié, a finalement permis de qualifier le malaise qui règne dans les entreprises, de faire resurgir certains des cadavres des placards. Bref, de pointer la perversion de l'ensemble du système salarial.* »

Ce sont d'abord des chiffres qui se sont mis à circuler. Ainsi, selon l'Association nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), six millions de salariés en France seraient sujets à de la violence au travail. A en croire une enquête de la Fondation européenne de Dublin, 9 % de la population active du Vieux Continent subiraient des pressions psychologiques ou mentales. Mi-février, l'Institut des sciences et technologies de l'université de Manchester a présenté, en collaboration avec le TUC, la confédération syndicale britannique, les résultats d'une étude concernant l'impact du harcèlement psychologique au travail sur l'économie britannique. Des millions de journées de travail seraient ainsi perdues chaque année.

Des conflits sociaux se sont également déclenchés. A la fin de l'année dernière, à la Caisse d'allocation familiales (CAF) de Dijon, une bagarre classique de droit du travail, relative à la prolongation de contrats à durée déterminée au-delà de six mois, est devenue, à

l'initiative des grévistes, un mouvement de protestation pour combattre le harcèlement moral exercé par le directeur. « *Les organisations syndicales ont, selon moi, profité de l'aspect médiatique du harcèlement moral pour faire connaître l'ensemble de leurs revendications*, analyse Françoise Pagano. *Je ne nie pas qu'il y ait eu de la souffrance dans l'entreprise, mais le directeur, mis au placard, a, semble-t-il, été à son tour humilié par sa hiérarchie...* »

A l'ANVHPT, on indique recevoir en moyenne, depuis la création de l'association le 8 mars 1999, près de soixante coups de fil par semaine et une trentaine de lettres par jour. Dans le fichier, plus de 1 300 noms et adresses recueillis, mais seulement 300 personnes reconnues aujourd'hui comme victimes de harcèlement moral. « *Je craignais depuis le début que nous n'arrivions à ces excès*, regrette Marie-France Hirigoyen, qui participe au groupe de travail lancé au laboratoire de Christophe Dejourns. *J'avais peur de la banalisation du terme "harcèlement moral", et c'est désormais le cas.* »

La définition de la spécialiste insiste sur les petites menaces répétées et cachées à l'encontre d'une personne dont on veut se débarrasser. La technique insidieuse conduit à l'isolement de la victime et à l'ab-

Bibliographie

- **Le harcèlement psychologique : ces gens qui drainent votre énergie**, de Daniel et Kathleen Rhodes (éditions Le Jour, 1999, 189 p., 99 F, 15 €).
- **Le harcèlement moral. La violence perverse au quotidien**, de Marie-France Hirigoyen (Syros, 1998, 212 p., 95 F, 14,4 €).
- **Mobbing. La persécution au travail**, de Heinz Leymann (Le Seuil, 1996, 231 p., 99 F, 15 €).

● **Des médecins du travail prennent la parole**, de l'association Santé et médecine du travail (Syros, 1998, 406 p., 195 F, 29,73 €).
- **Les manipulateurs sont parmi nous**, d'Isabelle Nazare-Aga (éditions de l'Homme, 1999, 287 p., 119 F, 18,14 €).
- **Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale**, de Christophe Dejourns (Le Seuil, 2000, 240 p., 45 F, 6,86 €).

sence de toute solidarité à son égard. « *Quand il est possible de réagir de manière collective*, reprend Marie-France Hirigoyen, *nous ne sommes pas dans le cas d'un harcèlement moral. Les mauvaises conditions de travail, la perversité ambiante dans une entreprise, le comportement autoritaire de petits chefs... tous ces éléments constituent un terreau favorable au harcèlement moral, mais ne doivent pas être confondus avec lui.* »

PROPOSITION DE LOI

Le recadrage actuel semble d'autant plus important que la proposition de loi communiste sur « le harcèlement moral au travail », déposée à la mi-décembre 1999 à l'Assemblée nationale, est aujourd'hui regardée de près, à la fois par le groupe socialiste, mais aussi par les services de Martine Aubry. La ministre de l'emploi et de la solidarité a la possibilité de présenter un projet de loi afin de combler le vide juridique. En l'absence de références officielles, beaucoup d'inspecteurs du travail disent se sentir démunis face à la situation. Leur idée (*Le Monde* du 12 octobre 1999) de s'appuyer sur des articles généraux du code du travail relatifs, par exemple, à l'obligation pour le chef d'établissement d'assurer « la sécurité et de protéger la santé des travailleurs » n'est guère satisfaisante.

Les excès actuels prouvent qu'il n'est déjà plus suffisant de respecter les définitions de ce qu'est un véritable harcèlement moral. Reste donc, effectivement, la description clinique. Le harcèlement moral est un « *meurtre psychique* », qui entraîne dans une spirale dépressive, voire suicidaire, selon Marie-France Hirigoyen. Quels sont les syndromes de ce processus ? Comment les distinguer du syndrome de stress post-traumatique ? Les experts ont désormais la parole.

Marie-Béatrice Baudet

Guerre de tranchées entre directeur et salariés à l'établissement de gériatrie de Mutzig

MUTZIG
de notre envoyé spécial
Contout au trou, tout ce qu'on veut, c'est ton départ », aboie le mégaphone des grévistes dans la cour de l'hôpital de Mutzig (Bas-Rhin). C'était le 25 janvier. Depuis, le drapeau de la CGT flotte au-dessus de l'entrée de l'établissement de gériatrie de cette cité alsacienne de six mille âmes, située à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Strasbourg. Depuis, les vingt et un agents hospitaliers, qui demandent le renvoi de leur directeur, Gilbert Contout, se sont installés dans le hall du bâtiment, fermement décidés à y rester jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction. Vendredi, la préfecture du Bas-Rhin a annoncé avoir suspendu M. Contout de ses fonctions, après l'enquête diligentée par l'inspection générale des affaires sociales (Igas).

Françoise Geng, secrétaire nationale cégétiste, est catégorique : « *Non seulement il doit partir, mais il ne doit plus aller ailleurs.* » Elle vient d'apprendre que M. Contout a déjà eu maille à partir avec la CGT dans la maison de retraite qu'il dirigeait à Thiéblemont (Marne) avant de venir s'installer en Alsace.

« IL MET LES GENS À GENOUX »

Ici, la contestation de sa politique du personnel se place sous la bannière du harcèlement moral. Les difficultés ont commencé très vite après l'arrivée du directeur, voilà cinq ans. A telle enseigne que Guy, cuisinier de la maison depuis vingt-sept ans, a créé une section CGT un an plus tard.

Muriel, Gilberte, Véronique et les autres expliquent la « tactique » du chef d'établissement : « *Il divise pour régner et met des agents de son côté pour espionner. Son objectif, c'est de mettre les gens à genoux, quitte à se mêler de la vie privée.* »

Le personnel en grève dénonce autoritarisme et harcèlement, avant d'être en retour accusé de racisme et fautes graves. La préfecture a décidé de suspendre le fonctionnaire

Les exemples de sanctions allégués par les grévistes sont pléthores. Comme cette aide soignante qui a été pénalisée pour abandon de poste alors qu'elle avait été admise en réanimation à l'hôpital de Strasbourg. Ou encore cette autre aide soignante qui s'est vu refuser les trois jours de congé pour le décès de son mari.

Les incidents se multiplient au fil des mois, jusqu'au début de l'année 2000. La CGT prend connaissance des notations pour 1999. Les notes sont à la hauteur des appréciations : le cuisinier est « *médiocre et paresseux* » ; telle aide soignante doit prouver sa « *motivation au travail* » ; telle autre « *manque de probité et de fiabilité morale* ».

Plusieurs fiches relèvent le peu de considération qui est portée au directeur par le personnel :

Un établissement de petite taille

L'hôpital local de Mutzig comporte une centaine de lits de gériatrie, dont soixante sont affectés à la fonction de maison de retraite, vingt autres au moyen séjour (convalescence et rééducation) et les vingt derniers au long séjour.

L'établissement compte soixante-dix agents, dont cinquante titulaires et vingt contrats emploi-solidarité (CES) ou contrats emploi consolidé (CEC). Le personnel paramédical se compose de dix infirmières et de dix aides soignantes. Les médecins qui y interviennent sont des médecins de ville effectuant des vacations au sein de l'hôpital.

« *Manquement public au respect hiérarchique* », ou bien « *diffame le chef d'établissement et incite à l'indiscipline* ». La CGT manifeste et demande à être reçue par M. Contout. Celui-ci quitte le bâtiment par une porte dérobée et revient accompagné d'un conseiller municipal et de deux gendarmes. Le ton monte. Le maire, André Courtes (proche du PS), tente une médiation. En vain. La grève s'installe.

Le son de cloche est totalement différent chez les non-grévistes. Mounia, aide soignante d'origine algérienne, commence par dénoncer les manœuvres de la CGT pour ensuite évoquer les insultes à connotation xénophobe à l'égard de M. Contout, qui, lui, est d'origine antillaise. « *Le racisme, ça se voit dans leurs yeux* », affirme-t-elle. « *En plus, poursuit-elle, ils se foutent toujours de sa petite taille.* » Et de conclure : « *J'espère qu'on lui rendra justice.* »

Astrid, elle, vient de Lorraine et ne dit pas autre chose : « *Dès le départ, il y a eu un problème de racisme qui s'est manifesté par la répétition de petites phrases assassines.* » Elle aussi s'en prend à la CGT, qui « *veut prendre le pouvoir* ». Certes, elle reconnaît que son directeur manque parfois de diplomatie mais « *c'est quelqu'un de très ouvert qui gagne à être connu* ».

Gilbert Contout refuse de s'avancer sur le terrain du racisme. Il préfère s'attaquer à la

CGT, qui a fait du harcèlement moral une « *stratégie nationale* », et expliquer le conflit par sa détermination à refuser de céder aux « *injonctions* » du syndicat. Méfiant, il ne se livre pas, jusqu'à l'évocation du cas du cuisinier. Là, il sort de ses gonds : « *Savez-vous que, par deux fois, il a composé les menus des patients avec des produits dont la date limite de consommation était dépassée ?* »

« HARCÈLEMENT SYNDICAL »

Et d'opposer au harcèlement moral le « *harcèlement syndical* » de la CGT, qu'il soupçonne, lui aussi, de vouloir diriger l'établissement. Il semble néanmoins pessimiste quant à la sortie de crise : « *Croyez-vous que ce sera une bonne solution que de dégingluer l'homme par qui le scandale arrive ?* »

André Courtes se montre bien plus combatif. Il se déclare écœuré par cette « *affaire misérable* ». « *Dès les premiers jours, j'ai entendu des agents parler de "der Neger" [le nègre]* », affirme le maire, même s'il préfère attribuer cette dérive à la bêtise plutôt qu'à la méchanceté.

Il défend bec et ongles ce « *brave homme qui a su mettre de l'ordre dans la maison* ». Selon lui, il y a des « *dizaines de faits malheureux et scandaleux qui témoignent de la réalité des soins donnés par certains cégétistes* ». Il ne s'étend pas sur le cuisinier, que « *tout le monde appelle Gaston la gaffe* », mais il perd son calme lorsqu'il aborde le cas de cette aide soignante qui coupe les sonnettes des patients pour ne pas être dérangée pendant ses repas.

« *Je m'opposerai à sa mutation en ma qualité de président du conseil d'administration de l'hôpital* », assure André Courtes. « *Si la nouvelle de sa suspension était confirmée, je ferais une grève administrative illimitée avec les élus du conseil municipal.* »

Marcel Scotto